

J.M. de Villers

*1/2 * 339*

**COLLECTION
DES MÉMOIRES**

RELATIFS

**A LA RÉVOLUTION
D'ANGLETERRE,**

ACCOMPAGNÉE
DE NOTICES ET D'ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES,

PAR M. GUIZOT.

Cinquième Livraison.

MÉMOIRES DE LORD CLARENDON, TOME IV.



PARIS,

PICHON-BÉCHET, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

QUAI DES AUGUSTINS, n° 47,

SUCCESSEUR DE BÉCHET AÎNÉ.

1827.

Cet Ouvrage se vend aussi à Paris,

Chez BOSSANGE père, libraire, rue de Richelieu, n° 60 ;
DELAUNAY, libraire, au Palais-Royal, galerie de bois ;
PONTHIEU, libraire, au Palais-Royal, galerie de bois ;
PÉLICIER, libraire, place du Palais-Royal ;
TREUTTEL et WURTZ, libraires, rue de Bourbon, n° 17 ;
REY et GRAVIER, libraires, quai des Augustins, n° 55 ;
BOSSANGE frères, libraires, rue de Seine, n° 12 ;
AIMÉ ANDRÉ, libraire, quai des Augustins, n° 59 ;
MONGIE aîné, libraire, boulevard Poissonnière, n° 18 ;
ROUSSEAU, libraire, rue de Richelieu, n° 107 ;
LADVOCAT, libraire, au Palais-Royal, galerie de bois ;
DUFART, libraire, quai Voltaire, n° 19 ;
BRIÈRE, libraire, rue Saint-André-des-Arcs, n° 40 ;
RAPILLY, libraire, boulevard Montmartre.

Dans les départemens et l'Étranger.

A Bordeaux, chez LAWALE jeune et NEVEU, libraires ;
Lyon, — LAURENT et BERNARD, libraires ;
Marseille, — MASVERT, libraire ;
Metz, — DEVILLY, — HUSSON, libraires ;
Poitiers, — CATINEAU, libraire ;
Rouen, — BÉCHET, libraire, rue Grand-Pont, n° 73 ;
Rennes, — MOLLIEX, — DUCHÊNE, libraires ;
Strasbourg, — TREUTTEL et WURTZ, libraires ;
Toulouse, — F. VIEUSSEUX aîné, libraire ;
Amsterdam, — DELACHAUX, libraire ;
Bruxelles, — LECHARLIER, — DEMAT, libraires ;
Leipsick et pour toute l'Allemagne, — ZIRGÈS, libraire ;
Londres, — MARTIN, — BOSSANGE et Compagnie ;
Manheim, — ARTARIA et FONTAINE, libraires.

IV * 330
A

COLLECTION
DES MÉMOIRES

RELATIFS

**A LA RÉVOLUTION
D'ANGLETERRE.**

TOME XV.

PARIS, IMPRIMERIE DE A. BRUN, 1789

IV * 330
A

L. B. de Villers

MÉMOIRES

DE

LORD CLARENDON,

GRAND-CHANCELIER D'ANGLETERRE

SOUS LE RÈGNE DE CHARLES II.

TOME QUATRIÈME.



PARIS.

PICHON-BÉCHET, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

QUAI DES AUGUSTINS, n° 47,

SUCCESSEUR DE BÉCHET AÎNÉ.



1827.

LORD CLARENDON

GRAND-CHANCELIER D'ANGLETERRE
SOUS LE RÈGNE DE CHARLES II.

TOME QUATRIÈME.



216939

15

PARIS.

PICHO-NÉCHET, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

101, rue de la Harpe, 101.
successeur de Néchet aîné.

1837

MÉMOIRES

DE

LORD CLARENDON.

LE parlement, conformément à la dernière prorogation, s'assembla le 21 septembre. Le Roi dit aux membres des deux chambres « qu'il éprou-
« vait un grand plaisir à les revoir en si grand
« nombre, et remerciait Dieu de ce qu'ils pou-
« vaient se réunir de nouveau en ce lieu; que
« bien peu de temps auparavant il s'était vu au
« moment de désespérer que ce lieu lui restât
« pour les y rassembler; qu'ils voyaient autour
« d'eux les terribles effets de l'incendie, et que
« ce qui subsistait encore, au milieu des ruines,
« n'avait pu être sauvé que par un miracle de
« la miséricorde divine. » Il leur dit encore
« qu'il n'avait pas besoin de s'excuser auprès
« d'eux pour les avoir dispensés de se réunir en
« avril; qu'il ne doutait pas qu'ils ne lui en sus-
« sent tous fort bon gré; que véritablement
« il désirait leur occasionner aussi peu d'em-
« barras et pouvait ajouter avec vérité aussi peu
« de dépenses qu'il serait possible. Il aurait

« souhaité de tout son cœur être en état de porter
« à lui seul toutes les charges de la guerre et d'en
« laisser à ses sujets tous les avantages ; mais
« il avait deux grands et puissans ennemis qui
« ne se refusaient aucun moyen , soit légitime ,
« soit odieux , pour engager le monde entier dans
« leurs projets , et cette alliance rendait la guerre
« beaucoup plus onéreuse que personne n'eût
« pensé qu'elle pût le devenir. Il n'avait pas be-
« soin de leur parler des succès de l'été. Dieu
« lui en avait accordé de grands ; il n'était pas
« douteux que l'ennemi n'eût éprouvé des pertes
« considérables , et si Dieu eût voulu épargner
« à l'Angleterre ce dernier châtiment de l'in-
« cendie , sa situation n'aurait pas été mauvaise.
« Sa Majesté avoua que le parlement lui avait
« donné un très-fort subside pour le soutien de
« la guerre , et cependant , leur dit-elle , si elle
« n'avait pas levé , par anticipation sur ses re-
« venus , une forte somme d'argent , il lui eût
« été impossible de mettre une flotte en mer le
« printemps précédent. Elle espérait pouvoir de
« même , sur son crédit , payer et congédier , à
« leur retour , les équipages des gros vaisseaux. »
Le Roi dit ensuite aux chambres « que , lors-
« qu'elles seraient bien instruites de la dépense ,
« ce serait à elles à examiner ce qu'il y au-
« rait à faire , et qu'il laisserait à leur sagesse
« à considérer les meilleurs moyens de soutenir

« la guerre avec aussi peu de charges pour le peu-
« ple qu'il leur serait possible. Il n'avait rien
« de plus à ajouter, leur dit-il, et leur rappe-
« lait seulement que leurs ennemis étaient très-
« insolens, et que s'ils avaient pu, l'année pré-
« cédente, persuader au misérable peuple qu'ils
« trompaient, que la contagion avait tellement
« ravagé le pays et appauvri le Roi qu'il ne se-
« rait pas en état de mettre une flotte en mer,
« combien les pertes récemment éprouvées par
« la Cité n'enfleraient-elles pas leurs espérances
« et ne leur feraient-elles pas rejeter avec dé-
« dain toutes les conditions raisonnables? Il ne
« doutait donc pas que, dans les sommes qu'il
« lui accorderait, le parlement ne fût dirigé par
« cette considération. »

Il est certain que le Roi n'avait pas bien compris, jusqu'à cet instant, tout le mal que lui avait fait la peste, et encore moins celui que lui avait fait l'incendie. Là où avait régné la peste, c'est-à-dire dans toute la Cité et dans une grande partie des campagnes, il n'y avait pas eu moyen d'emprunter ou de lever de l'argent. Les collecteurs n'osaient aller le chercher ou le recevoir. Cependant les sources de la richesse n'étaient pas taries, et l'eau pouvait recommencer à en couler; mais ensuite l'incendie avait tellement desséché, ou, pour le moins, arrêté les sources mêmes, qu'on ne savait plus quand il serait possible d'y

puiser de nouveau. Les deux grandes branches du revenu, les douanes et l'accise, celles qui fournissaient des gages presque inépuisables pour asseoir les emprunts, étaient alors en état de banqueroute et ne pouvaient fournir ni argent, ni crédit. Toutes les mesures sur lesquelles avaient été fondés les calculs se trouvaient tellement rompues qu'on ne savait par quel fil les rattacher. D'après le taux moyen des recettes, on avait compté qu'à l'époque où l'on se trouvait alors, les emprunts faits sur ce fonds seraient remboursés avec les intérêts; en sorte que l'argent serait rentré dans les mains d'où il était sorti, et qui n'auraient pas demandé mieux que de le laisser sortir de nouveau. En même temps les garanties seraient demeurées intactes et prêtes à servir pour de nouveaux besoins. Mais la peste avait porté le désordre dans toutes ces recettes, particulièrement à Londres, leur plus grand canal. La peste et la guerre en avaient tellement dérangé le cours, que les fermiers n'avaient pas touché de quoi payer leurs employés; et ils étaient si loin de pouvoir rembourser la moindre partie du capital assis sur leurs rentrées, qu'ils avaient cumulé les intérêts avec le principal; et maintenant le bouleversement causé par l'incendie avait dispersé les hommes, détruit les maisons sur lesquelles on aurait perçu le remboursement de tout cet arriéré; les magasins qui

auraient pu ranimer le commerce et le remettre sur pied étaient également consumés, et il n'était plus question de la troisième grande branche de revenu, l'impôt des cheminées. Il fallait bien que la Cité fût rebâtie avant qu'on demandât à personne de payer pour ses cheminées.

Tel était l'état de la couronne, quand même tous les autres inconvéniens, toutes les autres dépenses casuelles n'auraient pas existé, quand tous les intéressés eussent employé l'argent aux choses qui en valaient la peine. Ce fut en présence de cette déplorable perspective que se rassembla de nouveau le parlement. Le triste aspect de nos affaires dans l'étranger, et ce qui le troublait encore beaucoup plus, l'état désespéré où se trouvaient, à quelques égards, celles de l'intérieur, ne servit pas à le disposer plus favorablement. Cependant, peu de jours après le discours du Roi, comme la chambre des communes était en grande partie remplie des serviteurs de Sa Majesté, et que les gentilshommes des campagnes n'étaient pas encore arrivés, on fit timidement voter que la chambre donnerait au Roi un subside proportionné à ses besoins, mais sans spécifier aucune somme, ni rien dire de la manière dont on pourrait le lever; et ensuite on n'y songea plus pendant plusieurs mois. Cependant nos ennemis, plus triomphans que jamais, pensaient, avec beaucoup de raison, qu'ils tireraient encore

plus d'avantages de l'incendie de Londres qu'ils ne l'avaient fait de la contagion.

A mesure que le parlement se complétait, il paraissait beaucoup plus chagrin qu'il ne l'avait été d'abord, et, bien qu'on professât pour le Roi autant de respect et d'attachement qu'on l'eût jamais fait, on ne dissimulait pas la très-mauvaise opinion qu'on avait de la cour et de ses continuelles orgies. Les soupçons de conspiration qui s'étaient élevés dans la Cité lorsque les citoyens avaient vu leurs maisons s'enflammer à de telles distances les unes des autres, paraissaient confirmés par les discours très-déplacés que tenaient, sur ce cruel événement, des gens fort en crédit, et le parlement se persuada que la chose pouvait être fondée et n'avait pas été examinée avec assez de soin. Il nomma donc un comité revêtu de pouvoirs très-étendus pour mander et interroger toutes les personnes en état de donner quelques renseignemens à cet égard.

Lorsqu'on voulut reparler de la déclaration dernièrement votée et portant qu'on donnerait au Roi un subside, et faire observer « qu'il était
« grand temps de s'en occuper, afin qu'on pût
« préparer tout ce qui était nécessaire pour met-
« tre la flotte en mer au printemps, » on répondit avec colère « qu'il fallait connaître d'a-
« bord les besoins du Roi avant de parler de
« subsides; qu'on lui avait déjà donné des sommes

« si considérables qu'il n'y avait plus d'argent
« dans le pays , que les denrées sur lesquelles on
« aurait pu en faire pour payer les taxes ne se
« vendaient pas faute d'argent ; que tout se por-
« tait à Londres en espèces ; en sorte qu'il n'en
« restait point pour entretenir le commerce dans
« l'intérieur du pays , et qu'on ne vendait ni le
« blé , ni les bestiaux , ni la laine la moitié de
« leur valeur. »

Ceux qui n'avaient pas siégé dans le parlement d'Oxford trouvaient excessivement mauvais qu'on eût tant donné , si peu de temps après les deux millions et demi , et disaient « que si le Roi man-
« quait déjà d'argent , il fallait qu'il eût été abo-
« minablement volé , ce qu'il était à propos
« d'examiner ; que le nombre des vaisseaux mis
« en mer pour les diverses flottes, depuis le com-
« mencement de la guerre , n'était pas un secret ;
« qu'il y avait assez de gens au fait de ce qu'il
« en coûtait pour équiper un vaisseau d'hommes,
« de vivres et de tous les objets nécessaires , et
« qu'il était par conséquent aisé de calculer à
« quoi pouvait monter cette grande dépense , et
« qu'il était impossible de ne pas croire que si
« Sa Majesté avait été fidèlement servie , il de-
« vait lui rester encore beaucoup d'argent pour
« soutenir la guerre , sans qu'il fût nécessaire
« de mettre de nouveaux impôts sur le peuple
« encore hors d'état de les supporter. Il était donc

« absolument nécessaire que tous ceux par les
« mains desquels avait passé l'argent rendissent
« d'abord un compte exact de ce qu'ils avaient
« reçu et dépensé, et de quelle manière; et quand
« la chose serait éclaircie, il serait temps de de-
« mander un nouveau secours, qui serait alors
« accordé de bon cœur. »

Pour hâter ce moment, car tout le monde avouait que le temps pressait, on proposa « de
« faire préparer sur-le-champ et passer en acte
« du parlement un bill par lequel on nommerait
« des commissaires pris dans les deux chambres
« et choisis par elles, pour examiner les comptes
« de ceux qui avaient reçu et payé les sommes
« relatives à la guerre, et que, si on trouvait
« quelques personnes en faute et que quelqu'un
« eût violé la mission qui lui avait été confiée,
« il subirait tel châtement qu'il plairait au par-
« lement de lui imposer. » On nomma sur-le-
champ un comité chargé de préparer le bill. Cette proposition trouva un tel assentiment dans la chambre qu'aucun des serviteurs de la cour ne jugea devoir s'y opposer, et que d'autres, qui jugeaient cette méthode nouvelle et sujette à de légitimes objections, pensèrent également qu'il serait inutile de chercher à l'empêcher. Ainsi on laissa de côté, jusqu'à un moment plus favorable, toute espèce de propositions pour un vote actuel de subside. Celle dont je parle avait été

préparée et mise en mouvement par des gens qui feignaient de n'en pas vouloir, artifice qui n'est pas sans exemple dans les cours et les parlemens.

Tout en comptant que plusieurs autres se trouveraient atteints par la mesure, on l'avait particulièrement dirigée contre deux personnes; l'une d'elles était sir George Carteret, trésorier de la marine, par les mains duquel avait passé toute cette dépense; l'opinion généralement répandue que son emploi était trop considérable, lui donnait beaucoup d'ennemis, et les mauvais offices que ne cessait de lui rendre sir William Coventry lui en suscitaient encore davantage. L'autre était le lord Ashley, trésorier de tout le produit des prises qui ne pouvait manquer d'être très-considérable. Le premier était un homme très-exact et bon comptable. Ses comptes étaient déjà arrêtés à l'échiquier pour deux années, dont il avait son *quitus*. C'était le seul moyen légal, connu et pratiqué par les comptables de la couronne, qui ne peuvent être valablement déchargés que de cette manière. Il était prêt à rendre ses comptes pour une troisième année; mais on ne pouvait imaginer de quelle manière procéderaient ces commissaires extraordinaires nommés par le parlement, ni se trouver satisfait de la chose. Le lord Ashley avait plus de motifs d'être inquiet. Sa commission l'exemptait de rendre compte à personne qu'au Roi lui-même,

et cette exception était la seule chose qui lui eût fait désirer si fort cet emploi. Mais il savait bien qu'il était sorti de ses mains des sommes considérables qu'il était impossible de faire entrer dans un compte public, en sorte qu'il n'était pas médiocrement embarrassé à se tirer d'affaire sur plusieurs points. Tous deux demandèrent au Roi sa protection dans cette occurrence.

Sa Majesté n'était pas moins troublée; elle savait très-bien que tous deux avaient payé, sur ses warrants, plusieurs sommes dont elle ne voulait pas qu'on rendît compte. Elle appela le comité du conseil privé avec lequel elle avait coutume de se consulter, se plaignit des procédés inusités de la chambre des communes, et dont l'effet devait être d'effrayer et de décourager tous ceux que Sa Majesté pourrait vouloir employer à percevoir ses revenus, emploi qu'ils avaient accepté parce qu'ils savaient ce qu'ils avaient à faire et à quoi ils étaient exposés. S'ils rendaient leurs comptes conformément aux règles connues de l'échiquier, on ne pouvait leur refuser leur décharge, et s'ils y manquaient, ils étaient instruits d'avance des poursuites qui les attendaient. Mais avoir à rendre compte, selon que le prescriraient les ordres du parlement, et se trouver exposé aux punitions que le parlement voudrait infliger, c'était une sorte d'incertitude capable de les priver de tout repos et de toute

tranquilité d'esprit, et cela était même si injuste que Sa Majesté déclara « qu'elle ne le souffrirait jamais ; qu'elle espérait qu'un tel bill « ne serait pas adopté dans la chambre des communes, et que , s'il l'était, la chambre des « pairs le rejeterait, ou qu'enfin s'il arrivait « jusqu'à elle, elle était déterminée à n'y jamais donner son assentiment royal. » Parmi ceux qui se trouvaient présens, il n'en était pas un seul qui ne parût entièrement d'avis que Sa Majesté ne devait jamais y consentir, mais tous pensaient en même temps qu'il fallait travailler avec tout le soin possible à ce qu'il ne lui fût pas présenté, et parvenir à le faire rejeter dans les chambres ; qu'il était donc à propos que les membres des chambres fussent prévenus de la volonté du Roi et exhortés à y concourir.

Le chancelier s'étendit sur ce point, dont tout le monde lui parut d'accord, et dit qu'il avait souvent rappelé à Sa Majesté « qu'elle ne pouvait se montrer trop indulgente à l'égard du « parlement dans les soins qu'il croirait devoir « prendre pour la défense de ses privilèges dont « il espérait que Sa Majesté ne violerait jamais un « seul ; mais qu'il la priait en même temps d'être « également attentive à prévenir, de la part du « parlement, des prétentions excessives, et à ne « pas souffrir qu'il étendît sa juridiction à des « choses où il n'avait rien à voir, attendu qu'il

« était aussi nécessaire de l'obliger à se tenir
« dans les limites de son autorité, que de veiller
« à ce qu'elles ne fussent pas envahies ; que ceci
« était un nouvel empiètement qui n'avait pas
« de terme et que les cicatrices des plaies dont le
« royaume avait été affligé par suite des usur-
« pations qu'on s'était permises en ce genre,
« n'étaient encore que trop fraîches et trop ré-
« centes. Il pria donc Sa Majesté de demeurer
« ferme dans la résolution qu'elle avait prise,
« sans jamais s'en départir, et promit, si le bill
« était porté à la chambre des pairs, qu'il ne
« manquerait pas à faire son devoir et dirait
« librement son avis sur de semblables inno-
« vations, quel que fût le nombre de ceux à qui
« cela pourrait déplaire. »

Ce discours fut promptement communiqué à des gens qui ne manquèrent pas de le tourner à son préjudice.

Quelques membres de la chambre des pairs qui ne se croyaient pas traités avec assez d'estime, et, à leur tête, le duc de Buckingham, entretenaient, depuis quelque temps, des relations extrêmement actives avec plusieurs des membres de la chambre des communes qui se faisaient remarquer par leur opposition à tout ce qu'on proposait dans cette chambre pour le service du Roi, ou à tout ce qu'on pensait devoir lui être agréable. De ce nombre, étaient sir Richard

Temple, M. Seymour, M. Garroway et sir Robert Howard ; tous parleurs très-audacieux et qui cherchaient à se rendre importans en disant, en toute occasion, des choses que se seraient interdites les hommes sages, quoi qu'ils pensassent d'ailleurs.

Le duc de Buckingham prenait, pour les acquérir, plus de peine qu'il n'aimait naturellement à s'en donner. Il les invitait à sa table, prétendait faire le plus grand cas de leur talent, leur demandait conseil, se lamentait de voir le Roi négliger ses affaires et en remettre le soin à des gens qui n'y étaient pas propres ; il leur peignait, sous les couleurs les plus vives, la licence et les débauches de la cour dont ses yeux et ses oreilles étaient souvent les témoins. Il était mortellement brouillé avec la favorite, et, à cette époque, si mal auprès du Roi, ce qui lui arrivait très-souvent, qu'il s'abstenait d'aller à la cour, et s'en vengeait par une foule de contes plaisans sur ce qui s'y passait.

Quand on songe à la vie désordonnée qu'il menait, faisant de la nuit le jour et se permettant toutes les libertés que peut désirer la nature ou inventer l'imagination, on a de la peine à concevoir qu'il eût un si grand parti dans les deux chambres du parlement, c'est-à-dire, un si grand nombre de gens votant avec lui et d'avis de toutes ses propositions. Son rang, l'af-

fabilité de ses manières, l'agrément de son humeur et de sa conversation, l'extravagance et le piquant de son esprit que ne contenaient ni la décence ni la religion, rendaient sa société attrayante aux yeux de tous les partis et de tous les penchans. On voulait croire que toute cette légèreté et cette frivolité s'évanouiraient avec l'âge et qu'il resterait en lui assez de bonnes qualités pour en faire un grand homme utile à son pays auquel il prétendait porter une singulière affection. On croyait aussi que son mécontentement contre la cour venait des intentions qu'elle manifestait ouvertement contre la liberté des sujets et des vœux qu'elle formait pour que le Roi pût gouverner à l'instar du roi de France. Il avait toujours entretenu des intelligences avec les niveleurs et professait le désir qu'on pût accorder à tous la liberté de conscience. Il ne cessait d'exercer son esprit avec la dernière licence contre l'Eglise, les lois et la cour.

Le Roi, continuellement averti de sa conduite, apprenait avec indignation les libertés qu'il prenait sur son compte, mais il n'avait pas imaginé qu'il voulût s'aviser de devenir considérable dans le parlement et de s'y créer un parti capable de troubler la marche des affaires; car il ne croyait pas qu'il fût possible au duc d'appliquer long-temps son esprit à la suite d'un projet quel qu'il fût, ni de s'astreindre à ces heures

régulières de sommeil et de repos nécessairement imposées aux gens qui prétendent à l'influence dans les affaires publiques. Sa Majesté croyait qu'il lui serait encore plus impossible d'acquérir et de conserver l'amitié d'aucun homme sérieux, ne pouvant jamais s'empêcher de tourner en ridicule les personnes de ce caractère, aussitôt qu'il se trouvait hors de leur présence. Cependant, avec toutes ses faiblesses et tous ses vices, le duc avait su se concilier les égards et obtenir le concours d'hommes de caractères et de talens fort divers, et il avait, à un point incroyable, l'estime du peuple.

Le grand objet de son mécontentement et de sa haine était le duc d'Ormond, qui, son égal en titre, le surpassait en crédit auprès du Roi, et le valait au moins sous tous les autres rapports; en sorte qu'il le regardait comme son rival. La constance avec laquelle le duc d'Ormond avait suivi le Roi dans toute ses fortunes, était un reproche au duc de Buckingham, qui n'avait pas également rempli son devoir, et plaçait le duc d'Ormond très-haut dans l'estime de tous ceux qui étaient demeurés fidèles à la couronne. Le second fils du duc d'Ormond avait épousé la nièce du duc de Buckingham, héritière de tous les biens de sa maison. Celui-ci avait donné son consentement à ce mariage lorsqu'il avait vu qu'il ne pouvait l'empêcher; cependant il prétendait

que le duc d'Ormond avait fait alors beaucoup de promesses d'amitié qu'il n'avait point accomplies. Au fait cependant le duc d'Ormond désirait sincèrement et s'était efforcé, autant qu'il l'avait pu, de lui rendre de bons offices auprès du Roi ; mais quelques nouvelles extravagances du duc de Buckingham en avaient empêché l'effet. Quoi qu'il en soit des motifs de sa haine pour le duc d'Ormond, il ne se cachait point de le détester de tout son cœur, et de l'intention où il était de le poursuivre et de porter plainte contre lui. Dans l'état de désordre et d'animosité où était alors l'Irlande, les occasions ne pouvaient manquer dès que les accusateurs seraient sûrs de trouver un tel patron pour prendre leur défense. Et telle est la puissance de l'envie que beaucoup de gens, on ne saurait le nier, sans aucune affection pour le duc de Buckingham, désiraient qu'on pût faire quelque chose au préjudice du duc d'Ormond, qui leur paraissait éclipser la noblesse d'Angleterre.

Depuis plusieurs mois il s'élevait, non pas précisément des plaintes, mais de violens murmures « sur le préjudice que causait, disait-on, au « royaume cette quantité de bétail qu'on nour- « rissait pour rien en Irlande et qu'on transpor- « tait ensuite, à très-bas prix, en Angleterre, où « il faisait tomber le prix des bestiaux ; en sorte « que l'éducation du bétail était totalement aban-

« donné dans le royaume, et que les terres ne
« rapportaient plus un revenu proportionné à
« celui qu'elles avaient toujours rendu. C'était
« là, ajoutait-on, la principale cause de la di-
« sette d'argent qui se faisait sentir dans le pays,
« et on n'y pouvait remédier que par un acte
« sévère du parlement qui défendît l'importa-
« tion du bétail d'Irlande en Angleterre. « Quel-
ques personnes, qui s'étaient fort occupées de
cette matière, avaient préparé un bill qu'elles
apportèrent à la chambre des communes, où
on en fit la lecture. La discussion fut d'abord
très-calme et très-raisonnable ; un grand nombre
de membres des divers comtés représentaient
qu'on ne devait pas nuire à leurs comtés pour
l'avantage de quelques autres. « Leurs provinces,
« dirent-ils, n'avaient pas de mauvaises terres
« qu'elles pussent consacrer à l'éducation des
« bestiaux ; mais leur grand commerce consis-
« tait à acheter du bétail maigre et à l'engraisser ;
« c'était là-dessus que se payaient les redevances ;
« si donc on empêchait l'importation du bétail
« irlandais, leurs comtés seraient nécessairement
« ruinés. » Tel était, à ce qu'il paraît, le cas
où se trouvaient un grand nombre des comtés
d'Angleterre. Les plaintes qu'on élevait alors
étaient d'une nature tout-à-fait nouvelle ; et c'é-
tait depuis peu de mois avant la rentrée du par-
lement, qu'on en avait, pour la première fois,

entendu de pareilles en Angleterre. On en avait seulement dit quelques mots dans le parlement d'Oxford, où l'on s'était plaint de l'importation du bétail comme nuisible aux comtés du nord; mais les plaintes avaient porté sur le bétail d'Écosse aussi-bien que sur celui d'Irlande, et le bill, présenté à cette époque à la chambre des communes, avait pour objet l'un aussi-bien que l'autre.

Il n'y eut guères que ceux qui siégeaient dans la chambre et étaient à portée d'observer de quelle manière et avec quelle violence fut soutenue cette discussion, qui pussent juger si cette plainte venait originairement du préjudice que souffraient ou croyaient souffrir les habitans de quelques uns des comtés d'Angleterre, et si ce fut bien là le vrai motif qui engagea leurs représentans dans le parlement à solliciter si vivement l'interdiction. On ne saurait nier qu'au fait cette mesure n'ait été soutenue avec une vivacité passionnée par de très-honnêtes gens, peu capables de s'engager dans des combinaisons de parti pour servir les intérêts de quelques uns. Mais en accordant même que la plus grande sincérité ait présidé aux motifs qui suscitèrent cette affaire dans la chambre, et en recommandèrent la considération à la sagesse du parlement, on doit reconnaître qu'elle fut ensuite soutenue avec une chaleur et un emportement bien différent de ce qu'on

voyait d'ordinaire dans les affaires relatives seulement à l'intérêt public. Ce fut à cette époque que la cabale dont j'ai parlé, formée entre la chambre des pairs et la chambre des communes, commença à se réunir plus fréquemment; elle se montra unanime à pousser vivement cette affaire, à laquelle on donna bientôt une telle importance qu'on soutint qu'il était impossible de discuter aucun bill de subside jusqu'à ce qu'on eût passé celui-là.

Cependant le conseil d'Irlande, averti de ce qu'on projetait dans le parlement, prit l'alarme et écrivit non-seulement au Roi, mais aux lords du conseil privé, une longue lettre dans laquelle on représentait l'état de désordre où était encore l'Irlande. « Il s'y trouvait plus de cent mille ha-
« bitans sans autres moyens d'existence que leurs
« troupeaux; ils envoyaient deux fois par an en
« Angleterre tout ce dont ils pouvaient se dé-
« faire. C'était sur ce revenu qu'ils payaient
« les redevances et procuraient à l'Irlande les
« denrées nécessaires à ce pays; » car ce com-
merce n'y faisait point rentrer d'argent en es-
pèces. « Si on leur ôtait, poursuivaient-ils, cette
« liberté de commerce dont ils avaient toujours
« joui, ils allaient se trouver hors d'état de sou-
« tenir l'armée du Roi ainsi que son gouverne-
« ment; de plus, le royaume serait nécessaire-
« ment ruiné, et une nouvelle rébellion devait

« être la suite probable du mécontentement gé-
« néral, causé par une telle interdiction. » Ils
demandaient donc « qu'on leur permît, au moins
« pour quelques années, le commerce auquel ils
« avaient toujours été autorisés, afin qu'on eût
« le temps d'introduire dans le royaume quelque
« autre branche d'agriculture capable de fournir
« à la subsistance du peuple, et que le gouver-
« nement s'efforcerait, avec toute l'activité pos-
« sible, d'introduire et d'encourager. »

Le Roi fut tellement ému de ces lettres qu'il
déclara « que la justice ni la conscience ne lui
« permettaient de consentir à ce bill, qui, sous
« prétexte du bien d'un de ses royaumes, de-
« vait être si pernicieux aux deux autres ; » car
l'Écosse y était comprise, comme on l'a dit, aussi-
bien que l'Irlande ; « il était, dit-il, également
« le Roi de tous, obligé de veiller, avec un soin
« égal, aux intérêts de tous, et de ne jamais con-
« sentir à rien qui pût être préjudiciable à au-
« cun, surtout si l'avantage qu'en devaient re-
« cevoir les uns était évidemment inférieur au
« dommage qu'en devaient subir les autres. »
D'après ces motifs, il recommanda à son conseil
« d'empêcher que ce bill arrivât jamais jusqu'à
« lui ; car, dans le cas où il y arriverait, il était
« positivement décidé à le rejeter ; » et certai-
nement il n'était rien à quoi Sa Majesté fût alors
plus fermement déterminée.

Les lettres d'Irlande ne firent pas la même impression sur les lords du conseil. Entre ceux même dont le zèle pour le service du Roi était le plus incontestable, il s'éleva de grandes différences d'opinion. Quelques uns, touchés seulement de l'injustice d'une telle mesure et du mal qu'elle produirait en Irlande, se déclarèrent contre très-positivement, et furent aussi positivement d'avis qu'on y mît obstacle dans la chambre des communes, ou qu'elle fût rejetée dans la chambre des lords, afin que le bill ne parvînt pas jusqu'au Roi. D'autres regardaient le mal dont se plaignaient les Anglais comme réel, et soutenaient, avec beaucoup de chaleur, « que, sur un point
« où étaient si fort intéressés le bien et l'intérêt
« de l'Angleterre, les inconvéniens qui en résul-
« teraient pour l'Irlande ne devaient pas être
« mis dans la balance. » Quelques uns pensaient que le Roi était trop disposé à favoriser les Irlandais, et, sous ce point de vue, ils étaient fort aises de leur donner par là un désagrément; il ne manquait pas de gens attentifs à insinuer, en discours obscurs, qui devinrent beaucoup plus clairs lorsque la chose arriva à la chambre des pairs, « que les propriétés rapportaient plus en
« Irlande qu'en Angleterre, et que quelques uns
« des nobles de ce royaume tenaient un beau-
« coup plus grand état et faisaient plus de dé-
« penses que n'en pouvaient faire les nobles

« d'Angleterre ; ce qui n'avait pas toujours été. » Ils ne voulaient pas faire attention que les nobles dont ils parlaient, bien qu'ils fussent demeurés fidèlement attachés au Roi et eussent souffert, en raison de cette fidélité, autant que qui que ce fût au monde, ne possédaient cependant d'autres biens que ceux qui leur venaient de leurs ancêtres.

La chambre des communes paraissait beaucoup plus morose et plus obstinée qu'elle ne l'avait été jusqu'alors, et, sans doute sans mauvaise intention, aussi ardente à s'emparer du pouvoir que l'avait jamais été aucun des précédens parlemens. Peut-être en aurait-on été moins frappé si ceux qui avaient coutume de conduire les affaires du Roi dans la chambre eussent montré la même vigueur qu'ils avaient manifestée jusqu'alors ; mais leur énergie était bien tombée ; les principaux partisans de la cour, sur l'exemple desquels se conduisaient les autres, étaient devenus beaucoup plus humbles et beaucoup plus occupés à se populariser dans la chambre qu'à y faire prévaloir les intérêts de leur maître ; et, au lieu de soutenir les mesures qu'on désirait faire passer par la solidité des argumens et des raisons politiques, comme ils l'avaient fait par le passé, ce qui leur avait ordinairement obtenu la majorité dans la chambre, ils ne songeaient maintenant qu'à courtiser, avec adresse, les hommes

qui s'étaient toujours opposés, avec le plus d'humeur, à ce qui pouvait être agréable au Roi, et cherchaient moins à les vaincre par ces raisons puissantes qui portent la lumière dans les esprits, qu'à acheter leurs votes par des promesses d'avancement et de récompense; genre de trafic le plus déshonorant et à la fois le plus maladroit qu'on puisse pratiquer dans un parlement. Ce moyen, qu'on employa à compter de l'époque dont je parle, fit passer plusieurs choses très-pernicieuses. De si lâches artifices ne servirent qu'à remplir d'insolence des gens qu'on aurait aussi facilement vaincus et réprimés que par le passé. Cette marche se révéla bientôt aux yeux de ceux qui, dirigés par les principes de l'honneur et de la sagesse, y avaient jusqu'alors puisé les moyens de gouverner la chambre dans tout ce qui concernait l'intérêt public. Ils conclurent, de ces nouvelles complaisances, que l'esprit de règle et de fermeté était désormais abandonné, et que l'on composerait avec les esprits rebelles. Ils résolurent donc de demeurer tranquilles et sans se mêler de rien, jusqu'à ce qu'on eût pu voir le succès de ce genre d'habileté.

On n'en poussa donc que plus furieusement le bill relatif au bétail irlandais, et les discours relatifs au bill des comptes manifestèrent chaque jour plus d'emportement. Chaque jour on voyait passer, dans le parti contraire, non-seu-

lement plusieurs de ceux qui avaient jusqu'alors suivi constamment les instructions qu'on leur donnait au nom du Roi, mais même plusieurs des gens de la maison de Sa Majesté se déclarèrent pour le bill d'Irlande, tandis que ceux qui ne croyaient pas encore que cela leur fût permis s'adressaient au Roi pour en obtenir la permission. Sir William Coventry qui, par ses insinuations et par ses intelligences avec le parti réfractaire, y avait obtenu beaucoup de faveur, persuada au Roi « que la chambre avait pris
« ce bill d'Irlande tellement à cœur qu'elle ne
« discuterait pas le bil de subside jusqu'à ce
« que ce celui-ci eût passé dans la chambre des
« communes et eût été porté à la chambre des
« lords qui, sans aucun doute, instruite comme
« elle l'était des intentions et résolutions de Sa
« Majesté, le mettrait bientôt de côté; que si les
« serviteurs de Sa Majesté s'obstinaient à le re-
« pousser dans la chambre basse, cela ne servi-
« rait qu'à irriter la chambre et à les rendre eux-
« mêmes inutiles en d'autres parties plus impor-
« tantes des affaires de Sa Majesté, tandis que
« s'ils se rendaient agréables à la chambre en con-
« courant avec elle sur ce point, ils obtiendraient
« assez de crédit pour faire rejeter le bill des
« comptes et disposer tout le monde à commencer
« promptement la discussion du bill de sub-
« side. » Ce conseil ne plut nullement au Roi,

mais il avait très-bonne opinion de celui qui le lui donnait et pensait qu'il devait nécessairement bien juger des dispositions de ceux avec lesquels il avait siégé et vécu si long-temps. Sa Majesté lui dit donc « qu'elle ne s'opposait point à ce qu'il suivît son opinion et sa conscience, » et fit la même réponse à tous ceux des membres de la chambre des communes qui vinrent recevoir ses ordres. Malgré tout cela le bill ne fut emporté qu'avec peine et long-temps combattu par les membres des différens comtés qui déclaraient « que l'importation du bétail irlandais leur rapportait des profits tels qu'ils n'auraient pas de quoi vivre si on l'interdisait. » Ils craignaient excessivement qu'il ne passât, mais espéraient encore que la chambre des pairs le rejeterait. Il fut porté en grand triomphe à la chambre des pairs par tous les membres des communes, comme ils ont coutume de le faire pour toutes les mesures qui leur causent une grande joie.

Les communes ne furent pas plutôt rentrées dans leur chambre, qu'elles commencèrent la discussion sur les comptes avec autant d'ardeur qu'elles en avaient montré pour le bill d'Irlande, et déclarèrent même « qu'elles ne s'occuperaient pas du subside jusqu'à ce qu'elles eussent vu ce qu'il arriverait de celui-ci. » Chaque jour elles montraient plus d'humeur et témoignaient

moins de respect pour la cour. On se permettait très-fréquemment des expressions paraissant faire allusion à la licence, au désordre et aux extravagantes dépenses qu'on y voyait régner, non sans ajouter quelques réflexions dirigées contre la favorite, et le pouvoir exorbitant dont elle jouissait. Cette manière impérieuse de procéder augmentait la circonspection de beaucoup de gens peu disposés à contrarier un parti dont ils désiraient et prévoyaient la victoire. Ils ne s'en efforçaient que mieux de se rendre agréables aux chefs et de se montrer prêts à jeter de l'huile sur le feu que d'autres s'appliquaient à allumer. Ainsi, pour se mettre plus à l'abri, ils exposaient volontiers les autres ministres à cette haine qu'ils prévoyaient bien ne devoir pas s'apaiser sans quelques sacrifices. Ils inquiétaient le Roi et lui faisaient craindre « que la
« chambre, malgré les intentions respectueu-
« ses qu'elle conservait encore, si elle se voyait
« contrariée dans ce qu'elle voulait faire pour
« le service de Sa Majesté, ne s'irritât à la fin au
« point de devenir plus audacieuse qu'elle ne l'a-
« vait encore été, et ne s'enhardît à parler du pou-
« voir de la favorite. » Chacun savait que le duc de Buckingham ne demandait pas mieux que de l'y pousser. Au moyen de ces continuels rapports sur l'état de la chambre, et surtout de leur vieil argument qu'on pourrait toujours faire rejeter

le bill par la chambre des pairs où l'influence du Roi ne pouvait être mise en question, ils persuadèrent enfin au Roi de laisser chacun voter comme il l'entendrait dans l'affaire des comptes, comme il l'avait fait pour l'affaire d'Irlande. L'unanimité était encore plus grande, ainsi le bill fut de même renvoyé à la chambre des lords.

Beaucoup d'hommes sages pensèrent, à cette époque, qu'il eût été très-avantageux au Roi de dissoudre le parlement et d'en appeler aussitôt un autre, ce qui aurait dévoilé beaucoup d'intrigues en ôtant à leurs acteurs le moyen de remonter sur la scène; et l'on aurait vu clairement que les vents qui avaient soulevé ces tempêtes avaient pris leur origine dans la maison même du Roi. Cette dissolution à laquelle le Roi était assez disposé aurait été très-populaire dans le royaume qui, naturellement, n'aime pas les longs parlemens, et détestait souverainement celui-ci pour n'avoir fait autre chose que donner son argent et élever une guerre dont on ne voyait ni la fin ni les avantages, sans porter aucune bonne loi capable de contribuer à la tranquillité et au bien-être du pays. Et, parmi ceux qui avaient dans la chambre le crédit d'entraver les mesures que désirait le Roi, il en était bien peu qui jouissent dans le public de quelque influence ou de quelque réputation.

Mais comme personne ne s'empressait d'avouer

publiquement un conseil dont on connaissait les conséquences dans le cas où il ne serait pas adopté, ceux qui croyaient tirer plus d'avantages de la mauvaise humeur actuelle que d'un nouvel assemblage d'hommes entièrement inconnus et qui, selon toute apparence, arriveraient prévenus contre eux, employèrent tous les moyens qu'ils purent imaginer pour détourner le Roi de cette idée. Ils lui dirent « qu'il n'aurait jamais
« un parlement comme celui-ci, où il comptait
« près de cent membres faisant partie de sa
« maison et des parens de ceux-ci, et tous à sa
« disposition, ce qui avait fait naître contre eux
« de telles préventions dans le pays que très-
« peu d'entre eux seraient réélus. Que les mau-
« vaises dispositions qui se manifestaient pour
« le moment provenaient purement d'accidens et
« de malentendus, et seraient faciles à apaiser
« par des concessions très-modérées et dans l'in-
« tervalle d'une autre prorogation ; tandis que si
« l'on voulait dissoudre la chambre et expédier
« de nouveaux writs de convocation, le peuple
« ne réélirait que des presbytériens, des ennemis
« avoués de l'Eglise, et les gens qu'on connais-
« sait pour les plus opposés à la cour. » Cet argument, soutenu par des hommes qui n'étaient pas plus attachés à l'Eglise que ne le pouvaient être les quakers, porta la plupart des évêques à s'efforcer de dissuader le Roi de cette opinion.

Ils avaient cependant tout lieu de compter sur un parti plus puissant dans le nouveau parlement que dans celui-ci. Ils pouvaient s'apercevoir que leurs amis, dans les deux chambres, les abandonnaient chaque jour et que la cour ne leur était pas favorable. Ils en firent ensuite une triste épreuve et auraient bien pu le prévoir. La chambre des pairs ne fut pas plutôt saisie du bill contre le bétail irlandais qu'on en fit lecture et que plusieurs se montrèrent merveilleusement résolus à en presser l'adoption. Cependant, quand la mesure eût été inattaquable au fond, ce bill renfermait tant d'articles et de clauses contraires à l'honneur et à la prérogative royale, que plusieurs pensèrent que c'était un grand manque de respect pour Sa Majesté que de les mettre en discussion, ainsi que nous le dirons tout à l'heure. Le duc de Buckingham se montra avec une singulière vivacité à la tête de ceux qui favorisaient le bill, et au temps désigné pour la discussion, contre sa coutume de ne pas venir à la chambre, ou même de ne se pas lever avant onze heures, et de demeurer rarement plus d'un quart-d'heure, à moins qu'il ne se traitât quelque affaire où il fût particulièrement intéressé, on le vit toujours arriver le matin des premiers et demeurer le dernier le soir; car la discussion dura souvent depuis le matin jusqu'à quatre heures de l'après-

midi, et quelquefois jusqu'à ce qu'on eût apporté des chandelles.

Il devint bientôt évident que le désir d'encourager l'éducation des bestiaux en Angleterre n'était pas le seul motif de l'importance attachée à ce bill; si bien que le lord Ashley qui, après le duc de Buckingham, se montrait le plus violent à le soutenir, ne put s'empêcher de représenter comme un motif pour l'adopter, « que
« s'il ne passait pas, les revenus des propriétés
« augmenteraient considérablement en Irlande et
« baisseraient en Angleterre dans les mêmes pro-
« portions; si bien que, dans un an ou deux, le
« duc d'Ormond se trouverait avoir un plus grand
« revenu que le comte de Northumberland. »
Plusieurs furent visiblement choqués de ce discours du lord Ashley comme d'une chose qu'il n'y avait pas moyen de supporter; car le duc tenait de ses ancêtres une étendue de terre en Irlande quatre fois aussi considérable pour le moins que ce qu'en possédait le comte en Angleterre; et, avant la rébellion, ses revenus n'étaient pas moindres que ceux du comte; mais il était parfaitement clair que la chaleur que, dans la chambre des pairs, montraient plusieurs lords à soutenir le bill, ne venait que de la jalousie qu'ils sentaient de la situation du duc dans un des royaumes et de sa fortune dans l'autre.

Toute cette discussion fut très-désordonnée et nullement parlementaire ; on n'en avait jamais vu de semblable , on n'y observa aucun des réglemens , des usages et des formes usitées dans la chambre. Comme il y avait moins d'orateurs pour que contre le bill , les premiers se permirent de parler plus souvent qu'ils ne l'auraient dû et de répondre à tous ceux qui se déclarèrent de l'opinion contraire ; et quand on leur rappelait le règlement qui défendait que personne parlât plus d'une fois sur la même question , ils demandaient aussitôt , ainsi que chaque membre en a le droit , que la chambre se mît en comité , parce qu'alors chacun peut y parler aussi souvent qu'il lui plaît. Ainsi, le temps se perdait sans que l'affaire avançât. La chambre des communes procédait avec la même irrégularité , et bien qu'elle sût que le bill était discuté chaque jour à la chambre des lords, elle y envoyait de fréquens messages pour hâter la résolution ; et on soutenait souvent « que la chambre des communes était le meilleur « juge des besoins et des griefs du peuple , et que « puisqu'elle avait passé ce bill , les lords de- « vaient se conformer à son opinion. » A la fin , la licence des paroles en vint à tel point dans cette discussion , les allusions personnelles s'y multiplièrent tellement que chaque jour donnait naissance à quelque querelle , au grand dés-

honneur d'une cour regardée comme la cour suprême de judicature du royaume.

Le duc de Buckingham se donnait la liberté de parler quand et comme il lui plaisait, et d'un ton inusité, sans gravité et avec une foule de comparaisons et d'expressions comiques et destinées à exciter le rire. Il dit un jour, dans la discussion, « que quiconque s'opposait au bill « était certainement Irlandais par son intérêt ou « par son intelligence. » Ce propos offensa vivement le lord Ossory, fils aîné du duc d'Ormond. Il avait dernièrement échappé de bien peu à la censure de la chambre pour avoir reproché au lord Ashley sa qualité de conseiller de Cromwell; il n'osa donc cette fois se fier assez à lui-même pour répondre sur-le-champ; mais, rencontrant ensuite le duc à la cour, il le pria de passer avec lui dans la pièce voisine, et là lui dit « qu'il s'était permis plusieurs expressions « insultantes qui tombaient sur toute la nation « irlandaise, et qu'il ressentait à tel point qu'il « comptait en recevoir de lui satisfaction et le « voir l'épée à la main. » Le duc s'efforça d'échapper à cette nécessité par toutes les belles paroles et tous les expédiens dont il put s'aviser; mais l'autre, dont le courage n'avait jamais été mis en doute, le pressa si fort qu'il ne put éviter de lui désigner un lieu pour s'y rencontrer sur-

le-champ ; ce que l'autre exigea afin d'empêcher que la chose ne fût sue d'avance. C'était pour la même raison qu'il avait mieux aimé s'adresser au duc en personne que par un message. Le duc désigna donc un lieu connu dans Chelseafields et convint de s'y rendre avant une heure de là.

Le lord Ossory se hâta de s'y rendre de son côté, et attendit le duc fort au-delà du temps prescrit ; mais alors , voyant quelques personnes s'écarter du chemin et venir vers l'endroit où il se trouvait , il jugea qu'elles étaient envoyées pour empêcher qu'il se passât rien entre eux ; en conséquence il évita de leur parler , et , regagnant l'endroit où il avait laissé son cheval , retourna à Londres. On trouva le duc seul dans un autre endroit , de l'autre côté de l'eau , qui n'avait jamais été désigné par le nom de Chelseafields , et il prétendit que c'était là qu'il avait donné rendez-vous à lord Ossory.

Le soir venu , voyant que le lord Ossory n'était pas arrêté , il jugea qu'il entendrait bientôt parler de lui ; et jugeant bien , après en avoir conféré avec ses amis , qu'on lui imputerait la méprise sur le lieu du rendez-vous , il prit une étrange résolution , qui étonna tout le monde et dont ses amis s'efforcèrent en vain de le faire revenir. Le lendemain matin , aussitôt que la chambre fut rassemblée , et en présence de lord Ossory , venu pour tâcher de trouver l'occasion de lui parler , le duc

dit à la chambre « qu'il avait à l'informer d'une
« chose qui le regardait, et que, bien assuré
« qu'elle en serait instruite par quelque autre voie,
« il aimait mieux l'en informer lui-même. » Il ra-
conta donc « comment le lord Ossory l'avait abordé
« à la cour le jour précédent, et l'avait prié de
« passer avec lui dans une pièce voisine, où il lui
« avait reproché plusieurs paroles dites par lui
« dans la chambre, et, en peu de mots, lui avait
« déclaré qu'il voulait se battre avec lui; bien
« qu'il ne pût, continua-t-il, se croire obligé de
« soutenir l'épée à la main rien de ce qu'il avait
« dit ou fait en parlement, cependant il était
« tout-à-fait dans son caractère de se battre vo-
« lontiers contre quiconque avait envie de lui
« chercher querelle; » et il s'étendit là-dessus
avec quelque fanfaronnade comme si le duel eût
été l'objet de ses goûts et de ses exercices jour-
naliers. « Il avait donc, dit-il, donné rendez-
« vous à lord Ossory dans Chelseafields, entendant
« par-là les champs voisins de Chelsea, et ayant
« passé chez lui seulement pour changer d'épée,
« il s'était hâté de s'y rendre, en traversant la ri-
« vière dans une barque, et y était demeuré à
« attendre lord Ossory jusqu'au moment où quel-
« ques gentilshommes qu'il nomma l'y trou-
« vèrent et lui dirent qu'ils étaient envoyés
« pour prévenir sa rencontre avec lord Ossory,
« que d'autres personnes étaient également allé

« chercher dans la même intention. Après quoi,
« jugeant qu'ils ne pourraient se rencontrer pour
« le moment, il était revenu chez lui avec ces
« messieurs, toujours prêt à donner à tout gen-
« tilhomme la satisfaction qu'on pourrait lui
« demander. »

Tout le monde fut excessivement surpris de la bizarrerie d'un discours si déplacé. Il n'en ressortait autre chose, au milieu d'un assez grand désordre, que le désir de représenter, sous un jour fort criminel, la témérité de lord Ossory, et de rendre son délit aussi odieux que le pouvait être une violation de tous les privilèges du parlement; le tout assaisonné d'éloges de sa propre bravoure et de sa disposition à se battre toutes les fois qu'on lui en offrait l'occasion, tandis qu'il était clair qu'il avait évité l'affaire au moyen d'un artifice tout-à-fait grossier. On s'étonna fort qu'il n'eût pas préféré faire informer la chambre de la querelle par quelque autre personne, afin qu'on pût prendre l'affaire en considération et en empêcher les suites; mais il lui avait paru que, de cette manière, son courage ne se montrerait pas aussi bien dans tout son lustre, et qu'il en pourrait résulter un examen moins avantageux pour lui que ne le serait sa manière de présenter les choses. Ni les instances ni les raisons de ses amis, ne purent lui persuader de se conduire autrement.

Le lord Ossory parut très-embarrassé et très-chagrin de voir que, selon toute apparence, le débat ne sortirait pas de la chambre des pairs. Il ne prit la peine de nier aucune des choses dont le duc l'avait accusé; il s'étonna seulement « que celui-ci pût prétendre qu'il l'avait appelé « enduel pour des paroles dites dans la chambre; « car, au moment du défi, Sa Grâce, pour éviter « de lui donner satisfaction, ayant fort insisté « sur le privilège du parlement, il avait expres- « sément déclaré que ce n'était pas pour des pa- « roles dites en parlement qu'il songeait à lui de- « mander raison, mais pour des discours tenus en « d'autres lieux, et des affronts qu'en plusieurs « occasions il avait mieux aimé supporter que de « mettre le trouble dans la société où il se trou- « vait alors. Il avoua qu'il s'était rendu au lieu « où le duc lui avait fait l'honneur de lui pro- « mettre de venir le trouver.» Il rapporta quel- ques expressions dont s'était servi le duc en désignant le lieu du rendez-vous, et qui ne permettaient pas de croire à la possibilité d'une méprise.

Quand tous deux eurent dit ce qu'ils voulaient dire, ils furent requis, selon l'usage, de se retirer dans des pièces séparées et voisines de la chambre. Alors on discuta la transgression, quelques uns insistant sur « la grandeur de l'affaire « où se trouvaient intéressés l'honneur et la sûreté

« du premier tribunal du royaume , ainsi que
« la liberté et la sécurité de chacun des membres
« de la chambre. On fit observer que, si dans la
« discussion, quelques lords dépassaient, par des
« expressions offensantes, les étroites limites qui
« leur étaient assignées, la chambre des pairs
« avait le pouvoir et la coutume de réprimander
« ou d'emprisonner celui qui s'en était rendu
« coupable, selon que l'exigeait le genre ou le
« degré de l'offense, et que l'insulte ne pouvait
« être recherchée ni punie d'aucune autre ma-
« nière, fût-ce par le Roi lui-même; mais que
« si tout particulier avait le droit de s'offenser
« de paroles que la chambre n'avait pas trou-
« vées répréhensibles, et d'obliger ceux qui les
« auraient prononcées à justifier, l'épée à la
« main, les expressions que leur auraient dictées
« leur conscience et l'amour de leur pays, le
« privilège du parlement et la liberté de la pa-
« role seraient entièrement anéantis; que l'on
« ne pouvait donc infliger une trop grande pu-
« nition à cette offense notoire et monstrueuse
« commise par le lord Ossory; que chacun des
« lords y était intéressé tout autant que le duc
« de Buckingham, qui s'était conduit, en cette
« occasion, aussi-bien que le permettaient les
« mauvaises coutumes et l'iniquité du temps, sans
« se rendre coupable d'aucune offense envers la
« chambre à laquelle, au contraire, il avait mon-

« tré en toute occasion tout le respect possible. »

Les hommes qui ne considéraient que l'honneur et la dignité de la chambre, et les fâcheuses conséquences d'une telle violation des privilèges, furent tous d'avis, de quelque côté que se portassent d'ailleurs leur attachement et leur inclination pour les personnes, « que l'offense de tous
« les deux était si près de se ressembler que la
« punition devait être égale; car, outre que le
« lord Ossory avait nié qu'il se fût plaint de dis-
« cours prononcés dans le parlement, ce qui eût
« été son tort le plus grave, quelques membres
« de la chambre des lords avaient témoigné que
« le lord Ossory s'était plaint de la conduite du
« duc, à son égard, avant la plaisanterie de ce-
« lui-ci, dans la chambre, sur les intérêts ir-
« landais et sur l'intelligence irlandaise, et qu'il
« s'était déterminé à lui en demander raison;
« qu'ainsi ces paroles ne pouvaient être un sujet
« de querelle; il était évident, par l'aveu et
« la déclaration du duc lui-même, qu'il avait
« été prêt à se battre comme le lord Ossory, et
« s'était rendu au lieu désigné par lui-même
« pour le rendez-vous, et que l'offense était donc
« la même. Ils proposèrent donc, en conséquence,
« que tous deux vinssent à la barre pour y rece-
« voir à genoux la sentence de la chambre, qui
« les envoyait à la Tour. »

Quelques uns, voulant témoigner leur bien-

veillance pour le duc , demandaient qu'il n'encourût pas le même châtiment que l'autre ; mais quelques lords , connus pour n'être pas de ses amis , se mirent à soutenir si vivement « qu'il « ne devait pas être puni parce qu'il n'avait « pas commis de faute , qu'il était bien évident qu'il n'avait jamais eu l'intention de se « battre , et que , lorsqu'il n'avait pas vu d'autre « moyen d'échapper , il s'était prudemment mépris sur le lieu du rendez-vous indiqué par « lui-même ; » deux ou trois reprirent la chose d'une manière si plaisante , accompagnant leurs discours de remarques sur quelques unes des expressions du duc , que ses meilleurs amis jugèrent que , pour son honneur , il lui serait beaucoup moins fâcheux de subir le jugement de la chambre que de se laisser infliger une pareille justification. On les envoya donc tous deux à la Tour.

Tant qu'ils y furent le bill contre l'Irlande demeura en suspens , et ceux qui le soutenaient se gardèrent de le faire appeler , ne voulant pas hasarder leur cause en l'absence de leur plus puissant champion ; mais le même esprit se manifesta dans toutes les autres discussions. Tout devint une occasion de contradictions et de paroles amères où s'exhalèrent les aigreurs engendrées par ce premier débat , effet déplorable et constant de la discussion des affaires particulières où

différens intérêts se trouvent en présence. Il en résulte toujours des animosités personnelles qu'on empêche difficilement de survivre à l'affaire qui les a produites. Ce genre d'inconvénient ne se montra jamais plus évidemment, et ne dura, en aucune occasion, plus long-temps qu'à propos de la discussion sur le bill d'Irlande.

Ces deux lords ne furent pas plutôt en liberté, et leur ressentiment mutuel était à peine réduit au silence par l'ordre du Roi, qu'un nouvel outrage encore plus grossier vint prolonger ce même genre de différends. Il arriva que, dans la discussion de cette même affaire du bill d'Irlande, on eut, avec la chambre des communes, une conférence dans laquelle le duc de Buckingham fut chargé de la conduite de la discussion. Comme on siégeait dans la chambre peinte, ce qui se fait rarement avec beaucoup d'ordre, le marquis de Dorchester se trouva assis près du duc de Buckingham, avec lequel il était assez mal. Le premier voulut changer de posture pour se mettre plus à son aise, ce qui devint incommode à l'autre. Ils commencèrent donc à se pousser mutuellement pour prendre chacun la place que lui enlevait l'autre, puis ils en vinrent positivement aux coups. Le marquis, qui était le plus petit des deux et le moins agile, perdit sa perruque dans le débat et reçut quelques mauvais traitemens,

que personne n'imputa à son manque de courage, car, sur ce point, il avait toujours été plus net que l'autre.

Cette inconvenance, la plus grave qui eût été commise en pareil lieu et en semblable occasion, dans les temps, du moins, où l'on conservait quelque respect pour le gouvernement, ne put demeurer secrète. Mais, aussitôt que la conférence fut finie, on en fit un rapport à la chambre des pairs, et les deux parties entendues en avouèrent assez pour encourir la censure de la chambre. Les amis du duc tâchèrent de le justifier sur ce qu'il avait été provoqué par le marquis, et il était évident que l'aversion qu'ils avaient l'un pour l'autre saisissait volontiers toutes les occasions de se manifester. La chambre les envoya tous deux à la Tour; ils en sortirent peu de jours après et se réconcilièrent comme on se réconcilie d'ordinaire après de semblables aventures, où chaque partie se croit en reste avec l'autre. Il était demeuré dans les mains du marquis assez de poils de la moustache du duc pour le dédommager, à ce qu'il pensait, de l'affront que lui avait fait l'autre de lui arracher sa perruque, représaille à laquelle la taille du marquis ne lui avait pas permis d'atteindre.

Les choses apaisées de cette manière, on recommença à discuter le bill avec tout autant de passion que si on n'y eût pas déjà dépensé une

assez bonne quantité de colère. Ceux que l'injustice de ce bill portait à s'y opposer représentaient « que , sans aucun avantage évident pour
« le royaume d'Angleterre , et sans que les deux
« autres eussent démerité en aucune manière ,
« une pareille mesure allait priver ces deux der-
« niers d'un avantage qu'ils avaient possédé jus-
« ques alors ; en sorte qu'il aurait été tout aussi
« raisonnable de priver de leur commerce quel-
« ques uns des comtés d'Angleterre , parce qu'il
« en résultait des inconvéniens pour quelque autre
« comté plus favorisé. On alléguait que les vastes
« comtés de Norfolk, de Suffolk, de Kent et d'au-
« tres provinces perdraient autant à ce bill qu'y
« pourraient gagner quelques autres ; que les
« deux royaumes pourraient aussi justement de-
« mander à Sa Majesté d'interdire à l'Angleterre
« tout commerce avec eux, ce qui lui porterait
« beaucoup plus de préjudice qu'elle ne pour-
« rait recevoir d'avantage de l'interdiction , et
« sur la simple probabilité de ces avantages en-
« core en spéculation , on ne pouvait , sans violer
« toutes les règles de la prudence , s'exposer au
« danger que , d'après l'opinion du lord lieute-
« nant et du conseil d'Irlande, devait avoir, en
« ce pays , une semblable mesure. »

Ces argumens et plusieurs du même genre , présentés par des hommes qui n'avaient pas les moindres rapports avec l'Irlande, n'eurent d'autre

effet que de faire excepter l'Écosse de la défense; ce qui augmenta le parti de ceux qui la demandaient contre l'Irlande, et ne donna que peu de satisfaction à leurs adversaires pour qui le commerce d'Écosse était beaucoup moins important. Ce changement fut adopté par la chambre des communes, mais non sans une grande opposition; car, au fait, cette concession détruisait la base sur laquelle reposait tout l'édifice du bill.

La discussion tomba sur quelques clauses contraires au légitime pouvoir et à la prérogative de Sa Majesté, car on n'y reconnaissait pas l'autorité des licences et des warrants de Sa Majesté elle-même; on les soumettait au contrôle d'un constable et l'on ne voulait pas permettre l'importation de trois mille bœufs qui, d'après un acte du parlement d'Irlande, devaient être tous les ans remis à Chester et à un autre port pour la consommation de la maison du Roi. Cela déplut généralement à la chambre, et on demanda « qu'il ne fût rien changé au style d'u-
« sage dans tous les actes du parlement alors en
« vigueur, où se trouvaient contenues les dispo-
« sitions pénales; l'on devait toujours présumer,
« disait-on, que le Roi n'en permettrait jamais la
« violation, si ce n'est dans les cas où le bien du
« royaume pourrait l'exiger; un cas pareil pou-
« vait se rencontrer, si, par exemple, le bétail
« était attaqué d'une épizootie semblable à celle

« qui était tombée, quelques années auparavant,
« sur les chevaux, et en avait détruit tant de
« milliers qu'on avait toutes les peines du monde
« à s'en procurer de bons ; s'il en arrivait au-
« tant aux autres espèces de bétail, on aurait
« encore plus lieu de se plaindre de la rareté et
« de la cherté de la viande qu'on ne l'avait alors
« de s'élever contre le bon marché et l'abon-
« dance, le seul inconvénient, au fait, que l'on
« eût à souffrir, et dont il était bien rare que les
« pays se plaignissent. Un semblable cas échéant,
« ce serait grande pitié que le Roi n'eût pas le
« moyen de pourvoir à la subsistance de ses su-
« jets, et de prévenir une disette générale. »

Mais on s'opposa à ces raisons avec autant d'emportement et de violence qu'on en avait montré dans toutes les autres parties de la discussion, et on s'exprima, contre l'autorité du Roi, aussi rudement que s'il s'était agi de lui confier quelques pouvoirs nouveaux, tandis qu'il était question seulement de le déposséder de ceux dont il jouissait de toute ancienneté. On répondit « qu'il
« valait autant ne pas passer le bill que de ne pas
« prendre les précautions nécessaires pour em-
« pêcher que le Roi ne se dispensât d'y obéir ;
« qu'on connaissait sur ce point sa disposition,
« et qu'il fallait donc y mettre obstacle, ainsi
« qu'à l'effet des importunités de ses courtisans. »
On usa, dans les discours, d'une liberté de lan-

gage plus attentatoire à l'honneur du Roi , ainsi qu'à celui de son conseil et de la cour , que rien de ce qui , depuis le temps de la rébellion , s'était jamais dit dans cette chambre , sans donner au moins le sujet d'une sévère réprimande. La chambre s'en offensa à un tel point que , malgré la violence obstinée de l'opposition , on décida que les clauses seraient amendées en quelques endroits et en quelques autres entièrement écartées. Ce fut avec ces amendemens et ces changemens que le bill fut renvoyé à la chambre des communes.

On s'occupait alors fort peu des affaires et des besoins publics. La flotte était rentrée dans les ports , mais on n'avait pas d'argent pour congédier les équipages ; et , ce qui était également fâcheux , c'est qu'on n'avait aucun moyen de pourvoir à ce qu'au printemps suivant la flotte fût prête à mettre en mer à l'époque où l'ennemi ne pouvait manquer d'être en état de sortir. Si on ne venait pas au secours des fournisseurs des vivres , à qui l'on devait beaucoup d'argent , ils allaient être obligés de laisser passer la saison où il fallait qu'ils achetassent le bétail pour le tuer ; et ils se plaignaient beaucoup de ce que devait leur faire perdre le bill d'Irlande , qui avait déjà haussé le prix de la viande. On manquait , dans les chantiers , de voitures , de cordages , de mâts nécessaires pour remettre une autre flotte en mer ,

et on ne pouvait se les procurer qu'avec de l'argent comptant. Le Roi avait anticipé sur ses revenus et consentait à les exposer encore pour donner de nouvelles sûretés, mais personne ne voulait s'y fier. Les clauses insérées dans le bill de subsides, à Oxford, n'avaient pas donné de nouveaux moyens de se procurer de l'argent et avaient produit tous les pernicioeux effets qu'on en avait redoutés. Les banquiers, qui étaient le refuge assuré jusques alors, avaient perdu tout leur crédit; et, afin qu'ils ne pussent le recouvrer, le parlement, depuis qu'il était assemblé de nouveau, les avait traités aussi mal et leur avait adressé autant de reproches et de menaces qu'à Oxford. Sir William Coventry, et quelques uns de ses partisans, s'étaient mis à la tête de cette espèce de persécution, et cela très-fort au détriment du Roi et contre ses ordres; mais ils s'étaient excusés sur les moyens que cela leur donnerait de servir le Roi en d'autres occasions.

On savait bien tout cela, et il était clair que l'on comptait s'en faire un argument irrésistible pour obliger à passer le bill d'Irlande qui, par différens motifs, était devenu le sacrifice indispensable et sans lequel on ne pouvait apaiser le parlement. Ainsi donc, quand le bill fut envoyé à la chambre des communes avec les altérations et les amendemens de la chambre des lords, les communes les rejetèrent et votèrent « qu'elles

« s'en tenaient à leur bill sans vouloir se dé-
« partir d'un seul mot, excepté en ce qui regar-
« dait l'Ecosse, » point sur lequel elles avaient
déjà cédé; et si, d'après une réponse aussi inu-
sité, la chambre des pairs eût également voté
qu'elle s'en tenait aussi à ses amendemens, ce
qu'elle pouvait faire, et ce qui, dans le cas où la
question eût été mise aux voix, aurait obtenu la
majorité, il n'était plus question du bill. Mais
c'était là ce qu'on ne voulait pas souffrir. Le
parti qui avait échauffé toute cette affaire y était
trop intéressé pour la laisser mourir dans un
profond silence, et se trouvait assez nombreux
pour traîner et retarder tout ce qui ne lui plai-
sait pas, bien qu'il n'eût pas les moyens de faire
passer ce qu'il désirait. Quelques uns, c'est-à-
dire ceux qui désiraient que le bill passât, sans
être cependant pervertis par la passion, étaient
mécontents de l'obstination que montrait la cham-
bre des communes à ne se pas départir de quel-
ques articles et prétentions inusitées. Cependant
ils ne voulaient pas laisser passer, dans la chambre
des lords, un vote d'adhésion à ses propres me-
sures, semblable à celui de la chambre des com-
munes, et désiraient le réserver pour les cas où
les autres moyens viendraient à manquer leur
effet. Ils demandèrent donc une conférence afin
« d'y entendre les raisons qu'on pouvait avoir à
« leur donner pour les convaincre. » On en eut

plusieurs, et de très-vives, où les communes s'obstinèrent à maintenir leur vote avec une singulière pétulance, et les membres chargés de diriger la discussion prirent la liberté d'employer les argumens et même les expressions dont on s'était servi dans la chambre des pairs pour s'opposer à ce qu'on laissât au Roi le pouvoir de dispenser d'obéir au bill. Ils ajoutèrent, de leur propre fond, des choses qui attaquaient encore plus l'honneur de Sa Majesté, ajoutant cependant à la fin qu'ils en pourraient dire davantage si on les provoquait, ce qui laissa à chacun la liberté de faire là-dessus tous les commentaires qu'on voulut, et livra le Roi lui-même à tout ce qu'un pareil discours pouvait lui donner à penser.

Un fait relatif à la cité de Londres suffira pour faire juger de l'incroyable emportement manifesté, d'une manière inouïe, à l'occasion de ce bill. Les nouvelles du grand incendie de Londres et du ravage qu'il avait occasionné produisirent, en Irlande, l'effet de consternation qu'on pouvait attendre de la part d'une province voisine, liée à la Cité par un tel commerce et tant de relations de tous genres. Les sentimens furent, à cet égard, si universels que les diverses provinces, après avoir fait leurs calculs et leur répartition entre elles, présentèrent au lord lieutenant et au conseil une déclaration portant « qu'elles étaient sensiblement affectées de cette

« calamité ; que , si elles étaient en état de le-
« ver quelque argent pour l'employer à secou-
« rir la Cité et l'aider à réparer une si grande
« perte, elles le lui offriraient de bien bon cœur ;
« mais , comme la chose n'était pas en leur pou-
« voir , attendu la grande rareté et disette d'ar-
« gent dont on savait bien qu'était affligé tout le
« royaume , elles voulaient , au moins , offrir
« ce qu'elles possédaient et témoigner ainsi leur
« bonne volonté d'une manière qui ne serait
« pas tout-à-fait inutile au but qu'elles se pro-
« posaient ; elles étaient donc convenues entre
« elles de donner au lord-maire et à la cité de
« Londres , pour en disposer selon qu'ils le juge-
« raient plus convenable, trente mille têtes de bé-
« tail tirées des troupeaux d'Irlande, et qui se-
« raient remises à une époque et dans des ports
« qu'on désignerait aux personnes nommées pour
« les recevoir. » On demandait « que le lord
« lieutenant et le conseil en donnassent avis au
« Roi et à la Cité de Londres , » ce qui fut exécuté
en conséquence ; et l'avis arriva à la cité au
moment où le bill était à la chambre des lords.
Le lord-maire et les aldermen présentèrent donc
aux pairs une pétition demandant qu'on insérât
dans le bill , alors devant eux , une clause por-
tant « qu'aucune des défenses contenues dans
« ce bill n'empêcherait la cité de Londres de
« jouir du charitable présent de trente mille

« bêtes que lui faisait l'Irlande, et qu'elle aurait
« la liberté de les importer. »

Il serait difficile d'imaginer avec quelle colère et quelle indignation cette pétition fut reçue par la chambre, et tout ce qu'on y proféra d'invectives contre la Cité, pour l'audace « qu'elle avait
« de faire intervenir son intérêt particulier comme
« un moyen d'entraver les affaires publiques du
« royaume; et tout ce qu'on adressa de reproches
« au conseil d'Irlande pour avoir encouragé une
« pareille adresse et s'être rendu l'instrument de
« sa présentation. On ne voulut jamais regarder
« la chose comme une offre charitable, mais
« plutôt comme un artifice et une ruse pour élu-
« der l'acte du parlement, dont il était impos-
« sible que les Irlandais n'eussent pas entendu
« parler, et qu'ils devaient croire déjà adopté.
« S'il l'eût été, en effet, et qu'on eût laissé au
« Roi, comme on l'avait proposé, le pouvoir de
« dispenser d'y obéir, il était aisé de voir com-
« ment ce pouvoir aurait été employé; car on ne
« pouvait douter qu'il n'y eût assez de gens dis-
« posés à conseiller au Roi d'accorder à la ville
« de Londres la permission d'importation, et
« certainement la chose n'aurait pas été faite si
« soigneusement que cette permission d'en im-
« porter trente mille n'eût donné les moyens d'en
« faire entrer trois cent mille : c'était là le but
« de cette grande charité, et dont on était bien

« assuré en la faisant. » Ainsi, après beaucoup de discours fort amers, on demanda le rejet de la pétition et de la clause.

Cet emportement, cependant, n'avait pas également saisi toute la chambre; elle ne put ni le louer, ni l'approuver, et encore moins s'y laisser emporter. Elle regarda cette offre comme le résultat d'une intention fort charitable, qui venait fort à propos; et ainsi la clause passa dans la chambre des lords et fut transmise à la chambre des communes; mais elle eut le même sort que les autres clauses et fut rejetée avec la même amertume et les mêmes argumens produits en cette occasion par quelques uns des lords. Il n'y eut aucun moyen de faire revenir les communes de leur opiniâtreté, bien qu'on leur offrît, soit en particulier, soit dans des conférences, que tout le bétail fût tué et salé en Irlande et envoyé dans des barils ou d'une autre manière; mais on trouva de la ruse encore à cette proposition, et, tout aussi irrités contre le bétail mort que contre le bétail vivant, les adversaires de la clause répondirent « que cela maintiendrait pendant quel-
« que temps, en Angleterre, le prix de la viande
« qu'ils voulaient élever. » On ne gagna donc rien dans toutes ces conférences, si ce n'est de nouvelles manifestations d'humeur contre le Roi et la cour, et de nouvelles insinuations sur les mécontentemens et les murmures que faisaient

naître , dans les provinces, les entraves apportées à ce bill. On ne cessait de représenter les mêmes choses au Roi sous l'aspect le plus effrayant, lui faisant tellement redouter les effets qui pouvaient en résulter , qu'à la fin , malgré les conseils et les instances auxquels on eut recours pour s'y opposer, Sa Majesté se laissa persuader, non-seulement de consentir à donner au bill , quand il lui serait offert, son assentiment royal, mais de prendre beaucoup de peine pour écarter les obstacles qui pourraient l'empêcher d'arriver jusqu'à elle, et de s'entremettre, en particulier, auprès d'un très-grand nombre de lords, pour qu'ils renonçassent à leur propre opinion et se conformassent à ce qu'elle regardait comme utile à son service. Cela devint, pour ses ennemis, un grand motif de joie, et pour ses amis passionnés, une source abondante de mortifications. Malgré tout cela, et bien que Sa Majesté eût détourné quelques hommes de leur première résolution, et obtenu de plusieurs autres de s'absenter lorsque le bill serait de nouveau discuté, on ne l'emporta qu'avec de grandes difficultés et beaucoup d'opposition. Plusieurs lords protestèrent contre.

Dans toute cette discussion, et dans celle du bill sur les comptes, le chancelier eut le malheur de perdre beaucoup de son crédit à la chambre des communes, non-seulement par sa vigoureuse et sincère opposition à ce qu'elle désirait, mais

parce qu'autant de fois qu'on voulut soutenir l'opinion et l'autorité de la chambre des communes et la nécessité de concourir à son vote, il ne laissa point passer une occasion d'en parler avec moins de respect qu'elle n'aurait voulu. Il est très-sûr qu'en de pareilles provocations il avait toujours eu coutume de prier les lords « de se
« montrer plus soigneux de défendre leurs in-
« contestables droits et leurs importans privi-
« léges, et moins scrupuleux à réprimer les excès
« et les usurpations de la chambre des com-
« munes lorsqu'elle étendait sa juridiction au-
« delà de ses limites. Il leur rappelait souvent
« les maux qu'avaient amenés, dans l'époque
« fâcheuse d'où l'on sortait, les libertés prises
« par la chambre des communes, et les complai-
« sances auxquelles s'était abaissée la chambre
« des pairs; et que c'était là ce qui avait produit
« la rébellion. Cet abus avait été porté si loin
« qu'après des affronts multipliés, la chambre
« des communes avait entièrement arraché l'au-
« torité des mains de la chambre des lords,
« avait déclaré ceux-ci membres inutiles de la
« république, et avait posé, à la porte de la
« chambre, un cadenas qu'il leur avait été im-
« possible d'ouvrir jusqu'au retour du Roi. »
Dans ces occasions - là, ses expressions furent quelquefois si vives qu'elles offensèrent plusieurs des lords qui se trouvaient présens, et avaient

beaucoup trop contribué à ces extravagances, autant qu'elles pouvaient déplaire à quelques membres de la chambre des communes.

La vérité, c'est que depuis le temps de son retour, le chancelier ne dissimula jamais cette opinion qu'il avait également inspirée à Sa Majesté durant son séjour dans l'étranger, « qu'on
« ne pourrait jamais extirper ni déraciner les
« principes de la dernière rébellion qu'on n'eût
« fait reconnaître pleinement le pouvoir et la
« prérogative de la couronne ; qu'on n'eût éga-
« lement désavoué et frappé d'anathême les
« usurpations des deux chambres du parlement
« depuis 1640, et que beaucoup d'autres em-
« piètemens qu'elles s'étaient permis avant cette
« époque, sous le nom de privilèges, n'eus-
« sent été réprimés ou réduits à leur juste va-
« leur. » Le royaume était fort disposé à cette réforme au moment où il plut à Dieu de remettre le Roi sur son trône, et la Convention qui proclama le Roi et l'engagea à revenir, n'usa de ce pouvoir exorbitant qu'autant que le nécessitaient les précédentes irrégularités et que cela pouvait contribuer à l'accomplissement des vues et des désirs du Roi.

Le parlement actuel, convoqué par writs du Roi, aussitôt après la dissolution du premier, était fort disposé à se conformer à cette nouvelle méthode, comme le firent connaître plusieurs actes

excellens destinés à rendre au Roi la souveraineté usurpée par les parlemens; et il déclara nuls tous les actes faits par une des chambres ou toutes les deux sans le consentement du Roi; reconnut et établit le pouvoir absolu de la couronne sur la milice; révoqua l'acte du parlement qui excluait les évêques de la chambre des pairs et les y rétablit dans leurs sièges; rapporta enfin cet acte infâme des parlemens triennaux où se trouvaient plusieurs articles capables de conduire le peuple à la rébellion, et aurait volontiers poursuivi la même méthode, si on lui eût continué les mêmes avis et les mêmes encouragemens.

Mais les membres de ce parlement avaient siégé trop long-temps ensemble. On les avait invités à intervenir dans des affaires entièrement hors de leur sphère, à donner leur avis sur la paix ou sur la guerre, à conférer avec le Roi, à lui exprimer leur opinion, à recevoir directement ses ordres, et des hommes inhabiles avaient persuadé à Sa Majesté que « le parlement était
« entièrement à sa disposition, qu'elle ne devait
« pas craindre qu'il entreprît jamais rien dont
« elle pût avoir lieu de se trouver mécontente;
« que tant qu'il conserverait, ce qui était fort
« aisé, une influence absolue sur la chambre
« des communes, il n'avait nullement à s'in-
« quiéter de ce que ferait ou voudrait faire l'au-

« tre chambre. » Sa Majesté se laissa donc engager à mettre peu d'importance à la chambre des pairs, comme peu capable de lui faire ni bien ni mal, et encouragea beaucoup trop cette fausse doctrine que la chambre des pairs elle-même contribua à établir, en ne songeant point à s'enquérir de l'état des affaires du royaume, ni à pourvoir aux maux toujours croissans, ni à se mêler en aucune manière du gouvernement, à moins qu'elle n'y fût invitée par quelque message ou proposition de la chambre des communes; en sorte qu'au lieu de s'assembler le matin de bonne heure, selon l'usage des parlemens précédens, elle ne se réunissait jamais avant dix heures et souvent s'ajournait tout aussitôt parce qu'il n'était rien venu de la chambre des communes qui pût fournir matière à délibération. Et, sur ce fondement, elle s'ajournait souvent pour un ou deux jours de suite, tandis que l'autre chambre siégeait et attirait sur elle l'attention du royaume comme la seule qui veillât aux intérêts publics.

Mais ensuite se présentait-il quelque incident qui, de près ou de loin, pût toucher le moins du monde aux privilèges de la pairie, la chambre se montrait si ombrageuse contre toute invasion qu'elle ne considérait plus ni précédens anciens ni règles d'honneur et de justice. Non-seulement tous les pairs défendaient avec un soin jaloux ce privilège accordé aux membres de la chambre et

à leurs domestiques, de ne pouvoir être inquiétés ni poursuivis en justice pour des affaires particulières, tant que les maîtres siégeaient au parlement pour le service de leur pays; mais ils donnaient à volonté des protections que leurs domestiques vendaient ordinairement à des banqueroutiers et à des gens qui refusaient de payer leurs dettes, bien qu'ils en eussent les moyens; et quand les créanciers de ces gens-là, sachant qu'ils ne pouvaient avoir de relation avec aucun membre du parlement, venaient à les faire arrêter, ils produisaient une protection accordée par quelques lords, et là-dessus, non-seulement ils étaient mis en liberté, mais leurs créanciers et quiconque avait pris part à l'affaire étaient punis avec une extrême rigueur, au très-grand préjudice de tous et au grand détriment de la Cité ainsi que des règles de la justice dont le cours se trouvait si entravé dans tout le royaume.

Quand la chambre des communes envoyait un bill pour la suppression ou la réforme de plusieurs irrégularités et pratiques illégales qui s'étaient établies dans les derniers temps de désordre et de confusion, comme des réunions de conventicules et autres assemblées turbulentes qu'on ne pouvait découvrir sans donner, à des officiers inférieurs de la justice, quelques pouvoirs qui les autorisassent à en faire la recherche, les lords ne manquaient jamais d'insérer dans le

bill quelques clauses en faveur de leurs privilèges, même dans les actes destinés à pourvoir au châtement de délits dont on ne pouvait supposer que des gens de qualité se rendissent coupables, comme de voler du bois et autres choses du même genre. Les discussions, sur ce point, prenaient beaucoup de temps, irritaient la chambre des communes et produisaient des altercations fort aigres dans lesquelles le Roi jugeait que le tort était du côté de la chambre des pairs.

Ce genre de disposition ou plutôt d'indisposition prête à se manifester à la moindre occasion et en des momens qui auraient exigé de la gravité et de la promptitude, entraîna la chambre des communes à prendre plus sur elle, à entrer en contestation d'une manière quelquefois inconvenante avec les lords, et à s'arroger le pouvoir en des matières où elle n'aurait pas dû intervenir. Des hommes placés près du Roi, et chargés par lui de missions de confiance, l'encourageaient et l'induisaient même à affecter la nouveauté, soit dans la forme ou même dans le fond de ses actes. Cette imprudence venait en grande partie de leur ignorance sur ce qu'il y avait à faire, et encore plus de leur empressement à faire réussir quelques projets pernicious et contraires à des gens qui leur déplaisaient. Lorsqu'on eut remarqué ces excursions de la chambre hors du chemin battu, et qu'on eût averti Sa Majesté d'y pourvoir

à temps, ceux qui avaient intérêt à les soutenir lui dirent, « ou que ces irrégularités n'avaient
« lieu que sur des choses de peu d'importance,
« et ne choquaient que des gens enchaînés aux
« formes et opposés à tout ce qui s'écartait de la
« route commune, ou bien que la liberté dont
« on usait s'emploierait uniquement à son ser-
« vice et servirait, en beaucoup d'occasions, à
« assouplir ou réprimer l'humeur revêche des
« lords, ou que, lorsqu'on en abuserait, il serait
« toujours au pouvoir de Sa Majesté de réfor-
« mer cet abus au moment où elle le jugerait
« nécessaire. » Ces discours ne réussirent que
trop à persuader Sa Majesté jusqu'au moment
où le mouvement fut devenu trop violent pour
laisser la possibilité de la lutte. Les hommes
qui lui avaient soutenu qu'elle n'en avait rien à
craindre furent les plus vifs à lui conseiller d'y
céder.

Le chancelier s'était toujours opposé avec
beaucoup de chaleur à ces précautions captieu-
ses de la chambre des lords pour la garantie
de leurs privilèges, soit lorsqu'il n'y voyait
pas de motifs suffisans, ou lorsqu'on voulait les
étendre plus loin qu'on ne le devait réguliè-
rement. Il leur avait souvent rappelé « plusieurs
« actes contraires à toutes les règles, encore
« mentionnés dans leurs journaux et passés par
« eux dans les derniers temps de la rébellion,

« et que la postérité pouvait regarder comme
« des précédens. Dans ces occasions, la cham-
« bre des communes avait réellement usurpé
« leurs plus grands privilèges et foulé aux pieds
« leur plus haute juridiction. Il était digne de
« leurs soins les plus attentifs de revendiquer
« en cela leurs droits par une protestation et en
« effaçant de tous leurs journaux et registres la
« mémoire de ces usurpations; afin de ne point
« les laisser comme des traces propres à égarer
« les générations suivantes; et il les priaient souvent
« de conserver l'autorité nécessaire pour rappeler
« la chambre des communes dans les justes bor-
« nes qu'elle passait très-souvent, surtout lors-
« qu'elle envoyait pour presser la discussion de
« la chambre des lords, hardiesse tout-à-fait mo-
« derne et contraire au respect qu'une chambre des
« communes avait toujours rendu à une chambre
« des lords. Ceux-ci ne pouvaient raisonnablement
« et efficacement mettre obstacle à de pareils
« envahissemens, que lorsqu'ils auraient aban-
« donné toute prétention injuste et inutile à des
« privilèges qui ne leur appartenaient pas, et
« spécialement le pouvoir d'appeler devant eux,
« pour les juger en parlement, les affaires par-
« ticulières qui devaient être décidées par la
« loi commune, dans les cours de justice ordi-
« naires; ce qui donnait de beaucoup trop fré-
« quentes occasions de contester leur juridiction.»

Cette libre manière de s'exprimer offensait beaucoup de lords qui ne croyaient pas le chancelier assez jaloux des privilèges de la pairie, ni assez ardent à les soutenir, et ils furent fort aises de le voir s'exprimer encore plus librement contre la manière de procéder de la chambre des communes, bien sûrs que l'offense serait ressentie encore plus vivement en bas qu'elle ne l'avait été en haut, et plusieurs de ses amis l'informèrent « du mauvais effet que cela produisait et du soin avec lequel tout ce qu'il disait et beaucoup de choses qu'il ne disait pas étaient rapportées à la chambre des communes par quelques uns des lords qui ne manquaient pas, dans l'occasion, de rappeler ces discours et de les tourner de la manière la plus fâcheuse pour lui. » Ils l'exhortaient donc à s'exprimer avec moins de chaleur sur de pareils sujets; mais en cela non plus qu'en beaucoup d'autres occasions où il courait le risque de déplaire, il n'était pas de caractère à se laisser conseiller par son intérêt personnel; non qu'il ne sût très-bien qu'il s'exposait ainsi à la censure de gens qui épiaient l'occasion de lui nuire, mais il s'inquiétait peu de ces censures et ne faisait aucun cas de ceux qui se les permettaient, bien assuré qu'il ne serait jamais possible de l'accuser de rien dont il eût à rougir. Il avait en lui-même la conscience de son respect pour le parlement et du désir qu'il éprouvait de

maintenir ses justes privilèges. Il savait aussi que personne n'ignorait ces sentimens, qu'étaient bien éloignés de ressentir au même degré les hommes qui feignaient contre lui tant de colère sur ce point. Mais il pensait que la prétention d'étendre ses privilèges au-delà de leurs justes limites mettrait enfin le parlement en danger de périr.

Il s'aperçut cependant bientôt que la garantie sur laquelle il avait compté n'était rien moins que suffisante. L'opinion qu'il avait exprimée dans le parlement était partagée de beaucoup plus de gens qu'il n'y en avait qui s'en trouvaient offensés. Quelque humeur qu'elle pût donner à ceux-ci, il leur était impossible d'y trouver la base d'une accusation contre lui. Mais les gens intéressés à l'écartier d'un poste d'où il les surveillait avec trop d'exactitude et s'opposait trop souvent aux libertés qu'ils voulaient se permettre, résolurent de sacrifier, à leur haine et à leur malveillance, tous les devoirs que leur imposaient leurs sermens. Ainsi donc, tout ce qu'il disait ou conseillait au Roi dans les conférences les plus secrètes, relativement soit aux choses, soit aux personnes, était soigneusement communiqué à ceux qui devaient s'en trouver les plus offensés, mais ne pouvaient convenir qu'ils en eussent connaissance. On l'en avertit cependant et on lui dit qu'il s'éleverait bientôt un orage con-

tre lui ; mais il en conçut peu de crainte, n'imaginant jamais qu'il dût s'élever du point d'où bientôt après il le vit partir.

Une affaire privée donna, à cette époque, occasion à de nouvelles divisions dans la chambre, et apporta de nouvelles entraves aux affaires publiques. Le marquis de Dorchester avait, quelques années auparavant, marié une de ses filles au lord Roos, fils aîné du comte de Rutland. Les deux familles étaient toutes deux de la plus haute noblesse, très-riches, et alliées aux plus grandes familles du royaume. Lady Roos, d'une humeur peu agréable, et ne rencontrant pas, là où elle aurait dû les attendre, les satisfactions sur lesquelles elle avait compté, les chercha hors de chez elle, et là où son devoir lui défendait de les trouver. Son mari, ainsi qu'il est ordinaire aux hommes ayant en eux-mêmes la conscience de quelque grand défaut, était fort indulgent et ne s'enquérât pas sévèrement de sa conduite. De son côté, elle ne cachait ou ne dissimulait guères son mépris pour son mari ; mais enfin les amis de celui-ci, et particulièrement sa mère, femme de beaucoup de caractère et de passions violentes, remarquèrent combien elle s'en éloignait souvent, et le peu de bienveillance qu'elle lui témoignait lorsqu'elle se trouvait près de lui. La jeune dame, qui joignait à ses autres défauts celui de manquer du bon sens néces-

saire pour supporter les représentations qu'elle avait méritées, au lieu de s'excuser envers sa belle-mère, lui déclara qu'elle n'estimait nullement son mari, l'accusa de débauches et d'être toujours ivre, ce qui n'était que trop vrai, et le traita d'imbécile et d'homme indigne d'aucune affection. L'emportement des deux côtés était poussé au dernier degré lorsque le marquis arriva, se mit du parti de sa fille, et enfin appela en duel son gendre, hors d'état, à beaucoup d'égards, de se tirer d'un pareil genre d'affaire, et qui même n'y comprenait rien.

A la fin, après plusieurs éclats de colère qui ne donnèrent au monde que trop d'occasions de rire et de parler, des amis conseillèrent et amenèrent une réconciliation du genre de celles qui ont lieu en pareil cas. La dame ayant pris l'ascendant sur le lord, qui désirait, à tout prix, vivre tranquille, et jouir au moins de lui-même s'il ne pouvait jouir de sa femme, il consentit à ce qu'elle fit un voyage à Londres, sous prétexte de voir quelques amis. Le temps qu'elle avait limité à son absence étant expiré, il lui manda de revenir, mais elle différa de jour en jour, et enfin, au bout de plusieurs mois, elle revint, mais dans un état si saillant qu'il fut évident qu'elle avait eu compagnie beaucoup plus qu'il ne fallait. Elle ne s'en cacha nullement, et quand son mari lui dit qu'elle était grosse

et lui demanda de qui, elle eut l'audace de lui répondre que « de qui que ce fût, si c'était un « garçon, comme elle le croyait, il serait comte « de Rutland. »

C'en était plus que le jeune homme n'en pouvait supporter sans le dire à sa mère; car le bon comte de Rutland ne se souciait nullement de se mêler à tout ce bruit. Lady Rutland eut donc soin que la dame au gros ventre demeurât prisonnière dans sa chambre, soigneusement gardée, sans pouvoir sortir de l'appartement qui lui était assigné; on éloigna d'elle tous ses domestiques, d'autres lui furent donnés pour la servir, et on pourvut avec soin à tout ce qui pouvait lui être nécessaire ou à tout ce qu'elle pouvait demander, excepté la liberté. Cependant, de son étroite prison, elle trouva moyen d'avertir son père de sa situation, la représentant plus fâcheuse qu'elle n'était, et feignant de craindre que sa vie ne fût menacée par la méchanceté de la comtesse, mère de son mari, qui, disait-elle, « faisait tout ce qu'elle pouvait pour lui ôter « toute l'affection de son mari, et, maintenant « qu'elle était grosse, voulait persuader à lord « Roos que ce n'était pas de lui. La conduite « violente qu'elle tenait à son égard, avait pour « objet, disait-elle, ou de lui faire faire une « fausse-couche et de mettre ainsi sa vie en dan- « ger, ou de se défaire, au commencement de

« la fausse-couche , de la mère et de l'enfant.
« Elle pria donc son père de trouver quelque
« moyen de lui procurer sa liberté et de l'em-
« mener , ce qui était le seul moyen de lui sauver
« la vie. »

Le marquis , avec l'emportement d'un père et plein de confiance dans la vertu de sa fille , et qui n'avait pas d'ailleurs grande estime pour la comtesse , regarda sa conduite comme un acte de la dernière barbarie , et consulta pour savoir s'il aurait légalement quelque moyen de faire rendre la liberté à sa fille. Il vit bientôt qu'il y avait peu d'espérance de ce côté , attendu que la réclusion d'une femme que la jalousie d'un mari retient dans sa maison n'est pas un crime auquel la loi ait pourvu. Il s'adressa donc au Roi , qui ne vit pas davantage comment il lui serait possible de se mêler d'une pareille affaire. Cependant il envoya des femmes pour voir et servir sa fille ; on leur permit de la voir , de s'entretenir avec elle , mais non pas d'y demeurer , la comtesse déclarant « qu'elle ne manquerait de rien ;
« mais comme il était impossible que l'enfant
« fût de son fils , qui , à l'époque d'où devait
« dater la grossesse , n'avait pas vu sa femme
« depuis plusieurs mois , elle voulait prendre
« garde qu'au moment des couches on n'usât
« encore de quelque artifice ; mais qu'ensuite
« elle ne serait nullement retenue dans la mai-

« son, qu'on ne lui permettrait même pas de
« l'habiter, et qu'elle pourrait aller où elle vou-
« drait. »

Enfin la dame accoucha, et mit au monde un fils qu'on baptisa sur-le-champ sous le nom d'*Ignolo*, et qu'on remit à une pauvre femme du voisinage pour le nourrir; et aussitôt qu'elle eut repris assez de forces, on la renvoya dans une des maisons de son père, qui la reçut avec toute la tendresse qu'il croyait lui devoir. Après s'être entretenu avec elle et l'avoir interrogée avec toute l'exactitude et la sévérité dont il était capable, il demeura persuadé de son innocence, et par conséquent de la barbarie du traitement qu'elle avait reçu, et de l'affront qui leur était fait à elle et à lui dans la personne de l'enfant; et il résolut d'employer tous les moyens possibles pour en obtenir réparation. Il demanda donc d'abord au Roi d'entendre toutes les parties. Le Roi consentit à fixer un jour, fit appeler quelques évêques et autres lords de son conseil, le marquis et sa fille; et de l'autre côté, le lord Roos et sa mère comparurent, accompagnés de plus de dames qu'ils n'en purent faire rester jusqu'à la fin de cette espèce de procédure; car il fallut entendre tant de détails de la plus révoltante indécence, que les auditeurs en étaient extrêmement fatigués. Il n'y eut pas moyen que Sa Majesté songeât à intervenir pour les réconcilier, la chose

était évidemment impossible. Lady Roos ne put se justifier au moins d'avoir pris le plus grand plaisir à exciter la jalousie de son mari, et à témoigner pour lui le dernier mépris, quels que fussent d'ailleurs ses autres torts envers lui. Le Roi les laissa donc comme il les avait trouvés; et le marquis, que cette conférence avait obligé d'entendre beaucoup de choses auxquelles il ne s'attendait pas, prit sa fille chez lui, afin que par la régularité de sa conduite elle effaçât les scandaleuses imputations qui pesaient en ce moment sur elle. Mais elle lui fit bientôt perdre cette espérance; car peu de temps après, incapable de se soumettre à la régularité sévère de la maison de son père, qui ne lui permettait ni les excursions qu'elle aurait voulu faire, ni les visites qu'elle aurait voulu recevoir, elle s'en échappa, se logea dans un lieu où elle avait plus de liberté, et là, vécut de manière à rendre trop clairement témoignage de sa conduite antérieure.

Le marquis, homme de beaucoup d'honneur et très-exact en toutes les choses où la justice lui paraissait intéressée, donna une noble preuve de ces deux qualités et de l'aversion que lui inspirait la vile et indigne conduite de son propre enfant, dès le moment où elle lui était prouvée. Il alla trouver les nobles personnages qu'il avait accusés, « leur demanda pardon de son incrédu-
« lité et de toutes les offenses dont il avait pu

« se rendre coupable envers eux , pour la défense
« d'une femme indigne qu'il regardait mainte-
« nant comme méritant toutes les imputations
« dont on l'avait chargée, et plus encore. Il ajouta
« qu'il était prêt à s'unir à eux pour délivrer
« leur famille, autant qu'il lui serait possible,
« de l'ignominie qu'elle avait fait tomber sur
« lui, et empêcher que son indigne postérité ne
« devînt la honte éternelle de leur race. » En
conséquence de quoi elle fut citée, sur la plainte
de son mari, en la cour des *arches* (1), devant
les juges ecclésiastiques. Après une complète
audition de témoins produits des deux côtés, et
lorsqu'on eut entendu ce qu'elle pouvait allé-
guer pour sa défense, son crime fut déclaré suffi-
samment prouvé, et on prononça une « sentence
« de pleine et entière séparation, à *toro et à*
« *mensâ pro causâ adulterii*, » revêtue et ac-
compagnée de toutes les formalités d'usage en
pareil cas.

Mais cela ne suffisait pas pour dépouiller le
bâtard de son titre à partager le rang de cette
illustre famille. On prépara donc un bill où fut

(1) Cour ecclésiastique, tenue par l'archevêque de Can-
torbéry, où se discutent les causes spirituelles. Elle est
ainsi nommée de la construction de l'église de Londres
où elle tient ses séances.

exposée l'indigne conduite de lady Roos, la naissance et le baptême d'*Ignoto*, la déclaration et le jugement de la cour des arches, et la séparation des parties, en raison de l'adultère prouvé. On demandait que, par un acte du parlement, « le nommé *Ignoto* fût déclaré bâtard et incapable d'hériter d'aucune portion des titres, du rang, des propriétés de la famille des Rutland ou en dépendant, et que la même incapacité fût prononcée sur tous les autres enfans qui, depuis la naissance d'*Ignoto*, seraient nés ou pourraient naître de la même mère. » Ce bill ayant été présenté à la chambre des pairs par un lord allié de très-près à la famille des Rutland, le comte et le marquis présens, le marquis, aussitôt qu'il eut été lu, se leva et « exprima le chagrin qu'il éprouvait; et au nom de la justice due à l'honneur d'une noble famille odieusement entachée par une femme qui lui tenait de trop près et dont il rougissait, » il donna son consentement au bill, et désira qu'il fût adopté. Le comte demanda également à la chambre « qu'une branche aussi infâme ne pût s'enter sur sa famille, dont son fils, le lord Roos, était le seul héritier mâle, leurs titres devant expirer après lui. »

On s'intéressait généralement à cette affaire, et l'on trouvait déplorable qu'une femme impudente eût le pouvoir de faire entrer dans une

noble famille un héritier de son rang et de sa fortune, tandis qu'il était si évidemment et légalement reconnu pour illégitime et entièrement étranger à la race. Cependant quelques honnêtes lords, tout en détestant cette femme et son conduite, se faisaient scrupule de consentir, dans une affaire particulière, à un précédent qui sa-
pait une des bases de la loi et ouvrait la porte à d'injustes déclarations, par lesquelles, sur des actions beaucoup moins bien prouvées, on aurait déshérité des enfans légitimes; mais, quoique le cas fût rare, il n'était pas nouveau. Il y avait eu sous les règnes des rois Henri VII et Henri VIII une ou deux déclarations de bâtardise prononcées en parlement.

Cependant il était juste que lady Roos fût entendue et pût se défendre avec son fils. Ainsi donc, après une seconde lecture, le bill fut renvoyé au comité, et on ordonna que la dame « serait personnellement avertie de comparaître devant le « comité indiqué pour cette affaire. » Après l'avoir long-temps cherchée dans les lieux qu'elle avait coutume d'habiter, on trouva enfin qu'elle avait passé en Irlande avec l'homme qu'elle avait préféré à son mari, et l'on eut lieu de croire qu'elle y avait passé après avoir eu connaissance du bill. Cependant il y eut sursis à l'affaire jusqu'à ce que la chambre eût reçu, de la personne qui lui avait parlé en Irlande et lui avait remis

le warrant par lequel elle était requise de se présenter devant le comité, la preuve complète qu'elle était instruite de cette sommation. Alors, après avoir encore accordé un délai de plusieurs jours, le bill fut lu et discuté, et le comité le rapporta à la chambre pour être enregistré.

Alors, et seulement alors, le duc de Buckingham s'opposa à ce qu'il passât, sous prétexte que le lord Roos avait pris dans le bill un titre qui lui appartenait à lui-même par sa mère, héritière de Francis comte de Rutland; tandis qu'il était réel que ce titre qu'il réclamait avait passé à George, frère de Francis, et avait été porté depuis par deux comtes de Rutland. La prétention parut généralement étrange; on ne sut pas si le duc agissait ainsi pour se venger du marquis ou pour montrer son pouvoir, car il avait, dans les deux chambres, beaucoup de gens qui votaient avec lui dans un grand nombre d'occasions, ou bien si, comme il n'était pas scrupuleux à l'excès dans les cas de cette nature, son intention était réellement de soutenir lady Roos et son infamie.

Pendant il fallut renvoyer le bill au comité, afin de trouver moyen d'écartier son opposition, dans laquelle il s'obstina au point de fatiguer la chambre de plusieurs jours de discussion. La plupart de ses adhérens l'abandonnèrent, tant la chose leur parut déraisonnable; mais il sou-

tint la discussion seul jusqu'à l'approche de la fin de la session. Lord Roos fut alors forcé de céder à son caprice , et d'abandonner un titre que tout le monde lui donnait ; et , après une incroyable perte de temps et un intolérable ennui pour la chambre , le duc se désista et l'acte passa.

La mauvaise humeur de la chambre des communes n'était pas encore apaisée , et quoiqu'elle sût très-bien que son bill d'Irlande n'aurait pas passé à la chambre-haute sans la puissante intervention du Roi , elle continua ou prétendit continuer à craindre qu'il ne donnât pas son consentement , et , jusqu'à ce qu'il l'eût donné , elle ne voulut point permettre aucune discussion de subsides. Ainsi donc , aussitôt que le bill eut été présenté , le Roi se rendit à la chambre des pairs , et manda aux communes de s'y rendre le 28 janvier , et , après avoir donné son consentement à ce bill et à un autre qu'on lui avait présenté , il dit aux chambres « qu'il avait passé
« leurs bills , mais qu'il avait espéré en avoir
« d'autres à passer en même temps ; qu'il ne
« pouvait oublier que , peu de jours après leur
« réunion au mois de septembre , les deux cham-
« bres lui avaient présenté leur vote , et la dé-
« claration qu'elles lui donneraient un subside
« proportionné à ses besoins , et que , dans cette
« confiance , il avait anticipé , pour le paiement

« des matelots, cette petite partie de son revenu
« qui demeurait encore libre ; que son crédit
« avait été plus loin qu'il n'avait eu lieu de s'y
« attendre, mais qu'il était épuisé. C'était, dit-
« il, ce jour-là, 18 janvier, la première fois
« qu'il entendait reparler de ce subside, et à
« quelle somme il devait monter, Dieu seul le
« savait. Le parlement pouvait juger du temps
« qui lui restait pour faire les préparatifs néces-
« saires contre trois ennemis tels que ceux qui
« l'attaquaient ; et il devait assurer les chambres,
« quoi qu'elles en pussent dire, qu'il n'était nul-
« lement en négociation pour la paix ; mais que
« par la grâce de Dieu il ne s'abandonnerait pas,
« lui et son peuple, et ferait tout ce qu'il pour-
« rait pour leur commune défense. Il était grand
« temps que le parlement tint sa promesse, et
« grand temps aussi que ses membres retour-
« nassent dans les provinces, tant pour y lever
« de l'argent que pour que les lords-lieutenans
« et députés-lieutenans pussent surveiller les
« esprits séditieux toujours occupés à troubler
« le repos public. Il leur dit donc qu'il était ré-
« solu de finir la session de lundi prochain en
« six jours, et désirait qu'avant ce temps on eût
« préparé toutes les affaires qu'il y avait à ex-
« pédier. » Sa Majesté ajouta « qu'elle ne vou-
« lait pas se plaindre du procédé dont on avait
« usé envers elle dans le bill qui venait de pas-

« ser, et où on lui avait montré plus de méfiance
« qu'elle n'en méritait. Elle ne prétendait pas
« être exempte de faiblesses et de défauts, mais
« elle n'avait jamais manqué à sa parole envers
« le parlement, et, si elle ne se flattait pas elle-
« même, la nation n'avait jamais eu à se plaindre
« de moins de griefs, d'injustices et d'oppressions
« que dans ces sept années écoulées depuis qu'il
« avait plu à Dieu de la ramener; elle aurait
« donc été bien aise, dit-elle, qu'on la traitât en
« conséquence. »

Cette légère vivacité de Sa Majesté fit plus d'effet que tous les soins qu'on avait pris jusqu'alors; et quand la chambre vit qu'on ne voulait pas lui permettre de siéger plus long-temps, elle résolut de laisser au moins quelque arrière-goût du respect et de la soumission qu'elle avait montré précédemment; non pas que ceux qui s'étaient montrés récalcitrans eussent rien perdu de leur humeur; ils demeurèrent aussi opposés que jamais, mais ils furent réduits à l'impuissance par la majorité de la chambre; ce qui serait arrivé plus tôt si l'on n'eût pas suivi long-temps une méthode contraire à celle dont on avait usé précédemment. Ceux qui avaient conseillé ce changement ne voulaient pas que Sa Majesté revînt à l'ancienne méthode; ils furent donc extrêmement troublés de ce que dans son discours elle n'avait pas plus caressé la chambre. Ils avaient conseillé

à Sa Majesté d'offrir, d'elle-même et sans aucune condition, qu'on révoquât l'acte de l'impôt des cheminées, revenu très-bon et toujours croissant, mais impopulaire. Ils étaient persuadés qu'une action si généreuse de Sa Majesté, envers son peuple, ne manquerait pas d'être aussitôt récompensée par un don d'une beaucoup plus grande valeur; et ils l'eussent emporté si le chancelier et le trésorier ne s'y fussent opposés avec beaucoup de force, et n'eussent clairement prouvé à Sa Majesté « qu'elle ne devait nullement proposer une
« pareille chose, même avec des conditions, ce
« qui diminuera le prix du bienfait, attendu
« qu'on ne manquera pas de trouver les condi-
« tions déraisonnables; qu'elle ne devait pas non
« plus prêter l'oreille à aucune proposition géné-
« rale, ni consentir à la révocation de l'acte,
« sans que le même acte du parlement, qui con-
« tiendrait cette révocation, lui accordât en même
« temps un équivalent complet, ce qui devait
« être pesé avec beaucoup de soin; car il lui était
« maintenant prouvé, de reste, qu'on ne devait
« pas compter sur la bonne humeur de la cham-
« bre. » Sa Majesté se résolut donc fermement à ne jamais vouloir entendre parler de l'un sans l'autre, et ainsi fut prévenu le mal. Mais les mêmes gens étaient alors aussi ardens à vouloir que la chambre des communes pressât l'expédition du bill des comptes, toujours à la cham-

bre des lords, et ils assuraient « que ; si l'on se
« montrait aussi décidé qu'on l'avait été pour
« l'autre, le chancelier ne serait pas plus en état
« d'empêcher cet acte de passer, qu'il ne l'avait
« été d'empêcher Sa Majesté de consentir au bill
« d'Irlande, malgré toutes ses résolutions. » Mais
ni eux ni leurs amis ne purent maintenir dans la
chambre cet esprit d'opiniâtreté, ni obtenir du
Roi de se départir de ce qu'il avait annoncé ; en
sorte que le bill des comptes demeura dans la
chambre des lords sans être pleinement discuté,
et que, malgré toutes les oppositions possibles,
on avança si vite dans la chambre des communes
que le bill de subsides fut préparé avant le temps
prescrit ; mais, pour la quotité, le secours ne fut
pas égal au besoin, et n'arriva qu'embarrassé de cet
incommode cortège d'articles et de clauses qu'on
avait si imprudemment admis à Oxford, et qui
ôtait aux impôts accordés l'avantage de pouvoir
servir à obtenir de l'argent comptant ; Sa Majesté en
était pleinement convaincue, mais le temps était
trop court pour le perdre à obtenir des change-
mens. Le bill fut donc envoyé aux lords tel qu'il
était, et ceux-ci, après les courtes formalités
dont on ne peut se dispenser, lui donnèrent pas-
sage à travers la chambre ; en sorte qu'il fut prêt
à être présenté au Roi.

Le 8 février, le Roi vint au parlement, et l'orateur de la chambre lui présenta le bill. Il y

donna son assentiment et remercia le parlement, l'assurant « que l'argent serait employé dans le
« but auquel il était destiné. » Il dit cependant
« qu'il espérait voir un jour les bills de ce genre
« rédigés dans le vieux style et avec moins de
« clauses. Il remarqua qu'on ne lui avait pas pré-
« senté le bill relatif aux comptes de l'argent
« levé depuis la guerre. Mais Sa Majesté dit
« qu'elle aurait soin qu'après tant de bruit ce
« bill ne fût pas étouffé; qu'elle nommerait une
« commission, comme elle l'avait précédemment
« promis, dans la chambre des pairs, et que ce
« serait entièrement à ces commissaires qu'il
« faudrait s'en prendre s'ils ne découvraient pas
« tout ce qui s'était pu commettre de fraudes
« et de friponnerie. » Le Roi dit « que la saison
« était déjà fort avancée, que l'ennemi avait tiré
« grand avantage de tout le temps qu'on avait
« perdu, et qu'avec l'aide de Dieu, il ferait tout
« ce qu'il pourrait de préparatifs, et aussi vite
« qu'il le pourrait. Cependant il pouvait assurer
« le parlement, ajouta-t-il, que, s'il lui était
« fait quelques ouvertures capables de conduire
« à une paix honorable, il ne les rejeterait pas,
« et il pensait que tous les hommes sages seraient
« bien aises qu'on y pût parvenir.

« Il prorogeait, dit-il, la chambre jusques aux
« approches de l'hiver, afin que les membres du
« parlement pussent, chacun au lieu de sa rési-

« dence, s'appliquer à raffermir la paix et la
« sûreté publique dans leurs comtés respectifs,
« où des esprits inquiets ne cessaient de travailler
« à les troubler. Il les priaît, leur dit-il, et at-
« tendait d'eux de faire leurs derniers efforts
« pour chasser du cœur des peuples toutes ces
« chimères, toutes ces habitudes de soupçons et
« de plaintes qu'y avait fait entrer avec soin la
« malveillance des méchans; car il devait leur
« dire, et il était sûr de le dire avec justice,
« que le peuple n'avait jamais eu si peu de mo-
« tifs de se plaindre de griefs et d'oppressions que
« depuis son retour. Si les taxes et les imposi-
« tions paraissaient fâcheuses et pesantes, il fal-
« lait rappeler au peuple qu'il n'y avait pas
« moyen de soutenir, sans impôts, la guerre
« contre de si puissans ennemis, et le Roi pou-
« vait bien assurer que l'argent qui en provenait
« n'entraît pas dans sa bourse. » Il termina en
« disant « qu'il se promettait de très-bons effets de
« l'affection et de la sagesse des membres du par-
« lement, quelque part qu'ils fussent, et il espérait
« qu'ils se réuniraient de nouveau unanimement
« dans l'intention de faire tout ce que demande-
« raient son honneur et le bien du royaume. » Il les
prorogea ensuite jusqu'au 10 octobre suivant. »

Le Roi avait alors plus de choses à faire qu'il n'avait le temps et le moyen d'en exécuter; cependant il prit sur-le-champ les choses où le par-

lement les avait laissées, afin que l'on ne pût prétendre qu'il n'avait pas tenu ce qu'il avait promis, et renouveler avec le même emportement les clameurs sur les comptes. C'était devenu un sujet de plaintes très-populaires, et, dès que quelqu'un était accusé de s'opposer à cet examen, on en concluait sur-le-champ qu'il avait eu part au butin. Cependant le Roi n'avait nulle envie qu'on y regardât de trop près, et particulièrement en ce qui regardait l'argent des prises touché par le lord Ashley. Il lui aurait peu convenu que le public pût savoir ce qui s'était dépensé d'argent sur ses ordres immédiats, et où avait passé cet argent. Il ordonna donc au procureur et à l'avocat-général de préparer, dans les règles, l'ordonnance de création d'une commission chargée d'appeler à rendre compte ceux qui avaient reçu cet argent, d'examiner et contrôler leurs comptes; et, afin qu'on n'eût rien à dire contre la commission, à la conduite de laquelle il savait qu'on ferait une attention excessive, les commissaires furent requis « de se consulter avec tous les juges
« ou du moins avec quelques uns, pour obtenir
« leur approbation, et le Roi voulut que leur com-
« mission portât l'autorisation d'appeler à leur
« secours quelques uns des juges toutes les fois
« que la difficulté d'une affaire lui paraîtrait le
« nécessiter; » et, afin qu'il ne s'élevât, contre les commissaires aucune objection de partialité,

sous prétexte des liaisons ou relations qu'ils auraient pu avoir avec les personnes qui devaient être appelées devant eux, Sa Majesté chargea de cette mission tous ceux qui avaient été désignés dans le bill envoyé par les communes à la chambre des lords, et leur adjoignit un nombre de pairs proportionné, qu'elle choisit parmi ceux qui, dans les discussions de la chambre des lords, s'étaient montrés les plus vifs à demander qu'on requît les comptes très-rigoureusement, et parmi quelques autres qui n'avaient aucune relation avec la cour et étaient extrêmement estimés de la chambre des communes. Le tout fut préparé avec toute la diligence possible. L'acte de nomination fut scellé et on fit savoir à tous les commissaires qu'ils eussent à se réunir en un lieu désigné et à un jour fixé, aussitôt après Pâques, temps auquel les juges seraient revenus de leurs circuits. De là, ils étaient maîtres de s'ajourner où bon leur semblerait.

Nous entrons maintenant dans le récit des événemens de l'année 1667, année qui ne fut guères plus prospère aux affaires publiques que les années précédentes, et devint funeste, sous plusieurs rapports, au chancelier, dont elle vit tomber la haute fortune. Les particularités de sa chute, toutes fort connues, se trouvèrent tellement mêlées aux affaires publiques, qu'il n'est pas

aisé de les en séparer distinctement dans le récit.

Les dispositions que venait de manifester le parlement, et le retard qu'il avait mis à donner au Roi les secours nécessaires pour soutenir la guerre, firent comprendre à celui-ci qu'il s'était beaucoup trop fié sur la générosité des chambres, et qu'elles n'étaient déjà plus animées de cet esprit qui les avait portées d'abord à lui demander d'entreprendre la guerre; il devenait également évident que, comme on le lui avait souvent prédit, les Hollandais supporteraient plus longtemps d'être battus, que lui de les battre. Ils étaient maintenant soutenus et secourus de l'argent de la France. Le parti dominant avait imposé silence à toute opposition, et, quels que fussent les sentimens du public, on ne montrait plus qu'obéissance et soumission à tous les ordres du gouvernement. Ils n'attendaient plus que la saison favorable pour remettre leur flotte en mer, aussi nombreuse et aussi bien pourvue de tout qu'elle l'eût jamais été. Tous les murmures avaient passé de Hollande en Angleterre, où ils prospéraient avec une rare fécondité. Il fallait que le Roi, sur le crédit de l'acte du parlement adopté le 8 février, préparât une flotte capable de se mesurer, au printemps, avec ces puissans ennemis. Le commerce par mer était nul, il ne pouvait donc y en avoir beaucoup par terre, dont le

Roi eût à tirer quelques revenus ; et tous les matelots s'enrôlaient avec les aventuriers en course, ce qu'ils aimaient beaucoup mieux que de servir dans la marine royale.

Dans cet embarras, le Roi convoqua le conseil qu'il avait coutume de consulter sur ses plus secrètes affaires, et les principaux officiers, ainsi que les commissaires de la marine, furent appelés pour lui donner les renseignemens nécessaires avant de prendre aucune résolution ; on examina l'état de la marine, ce qu'il y avait dans les magasins, ce qui manquait, et quelles espérances on pouvait avoir d'y suppléer ; ce qu'il y avait de vaisseaux prêts, et ce qu'on en pourrait avoir de prêts dans les trois mois. L'entrepreneur des vivres fut mandé pour rendre compte de ce qu'il avait en magasin et de ce qu'on aurait les moyens de se procurer et de mettre à bord, de même dans les trois mois, l'époque la plus éloignée qu'on pût indiquer. Tous ces employés protestèrent qu'on ne pouvait essayer le moindre préparatif sans une fortesomme d'argent comptant ; que les ouvriers des chantiers étaient dans un tel dénûment, en raison de l'énorme arriéré qui leur était dû, qu'ils étaient prêts à se mutiner, et qu'on ne pouvait les tenir à leur ouvrage, parce qu'ils étaient obligés d'aller travailler dehors afin de pourvoir à la subsistance de leurs familles. Les employés inférieurs des

magasins vivaient du vol et de la vente des objets qui leur étaient confiés. En un mot, toutes choses furent représentées comme dans un tel état de désordre qu'il n'y avait pas de probabilité qu'on fût en état de faire sortir une flotte avant l'époque où l'ennemi se trouverait trop en force sur la côte pour qu'il ne fût pas très-difficile d'opérer la jonction des vaisseaux qui se trouvaient dans la rivière et de ceux qui étaient à Portsmouth ou dans d'autres ports.

Ce tableau désespérant ne détermina pas le Roi à prendre un parti sur-le-champ; mais le même conseil fut rassemblé pendant plusieurs jours, le matin et le soir. On songea à tous les moyens qui pouvaient donner quelque espérance de se procurer de l'argent comptant. On examina ce qu'il y aurait à faire, dans le cas où il serait impossible d'équiper une flotte suffisante pour attaquer l'ennemi, de quelle manière se pourrait conduire une guerre maritime défensive, et les précautions à prendre pour la sûreté du commerce et pour la défense des côtes et des ports, de manière à ce que l'ennemi ne pût venir nous insulter dans notre pays; car chaque jour apportait des bruits vagues et mal fondés de corps de cavalerie et d'infanterie marchant en France vers différens points de ses vastes côtes, et de même en Hollande. On parlait de grandes constructions de bateaux plats, indiquant les projets

d'une descente. Ces rumeurs inquiétaient excessivement le bas peuple, bien que ceux qui s'entendaient à ce genre d'expéditions et savaient la difficulté de transporter par mer les armées de terre, ne fussent nullement troublés de ces rapports. Après avoir bien examiné et pesé tous les expédiens praticables, Sa Majesté voyant qu'il lui était impossible d'espérer qu'il y eût moyen, à quelque époque que ce fût, de mettre en mer, cette année, une flotte capable de répondre à ce qu'exigeaient les circonstances, se borna à délibérer sur les moyens d'une guerre défensive.

Il y a sur la côte du pays de Kent une pointe de terre qui se prolonge dans la mer, à l'entrée de la rivière, et où le Roi avait souvent eu l'idée d'élever un fort qui défendrait la côte et servirait de sûreté pour la rivière. On mit dans le conseil une grande importance à l'exécution de ce projet, ainsi qu'à celui d'élever encore un fort dans un autre endroit, et de réparer et fortifier la Landguard, pointe sur la côte d'Essex et de Sussex.

Quant aux préparatifs sur mer, on jugea qu'il était nécessaire et suffisant « qu'une forte escadre
« de légères frégates longeât les côtes d'Ecosse,
« et qu'une autre, égale en nombre, se tint à
« l'entrée de Plymouth. Toutes deux devaient
« servir à intercepter le commerce intérieur et

« extérieur des Hollandais , à moins qu'ils ne le
« soutinssent par de forts convois , ce qui aurait
« pour eux l'inconvénient de désorganiser leur
« flotte , et , dans ce cas , les frégates pourraient
« facilement se retirer dans les ports d'Angle-
« terre. On jugea qu'il fallait aussi avoir toujours
« quelques frégates dans les dunes, afin de donner
« la chasse aux pirates et de les empêcher d'in-
« fester la côte , et aussi afin d'observer les mou-
« vemens de l'ennemi et d'en donner avis. Ces
« frégates pourraient , quand l'occasion l'exige-
« rait, se retirer dans la rivière. On décida qu'il
« fallait les tenir prêtes pour la fin de l'été, époque
« à laquelle on pourrait avoir l'argent nécessaire
« pour équiper quelques uns des plus grands vais-
« seaux qu'on eût à Chatam, Portsmouth et autres
« lieux ; qu'alors la flotte des ennemis serait fa-
« tiguée et en mauvais état, et qu'on pouvait pré-
« sumer que les Français voudraient s'en retour-
« ner de bonne heure dans leurs ports, dont ils
« se trouveraient fort éloignés , ce qui donnerait
« aux frégates de l'ouest et du nord la liberté de
« faire leur jonction avec les grands vaisseaux et
« de combattre avec eux les Hollandais, s'ils vou-
« laient y consentir, ou d'infester leurs côtes plus
« qu'ils n'auraient infesté les nôtres. On prendrait
« aisément ceux de leurs vaisseaux qui revien-
« draient chargés pour les ports de Hollande , et
« qui , sachant que les Hollandais auraient été

« maîtres de la mer tout l'été, se dirigeraient
« sans aucune crainte vers leurs côtes. » Quel-
ques officiers de marine, très-expérimentés, ap-
pelés par le Roi pour examiner ce projet, déclara-
rent avec confiance « qu'une guerre conduite de
« cette manière durant tout l'été occasionnerait
« aux Hollandais plus de dommages qu'ils n'en
« avaient encore souffert dans le cours d'aucune
« des années écoulées depuis le commencement
« de la guerre. »

Quant à la sûreté du commerce, on déclara
« qu'il n'y avait possibilité de le garantir qu'en
« le restreignant, en ne permettant à aucun vais-
« seau marchand de se mettre en mer, et en les
« avertissant de faire savoir à leurs facteurs et
« correspondans qu'ils n'eussent à envoyer en
« Angleterre aucunes marchandises jusqu'à nou-
« vel ordre. » Quelques uns s'opposèrent à ces
prohibitions, d'abord « parce qu'ils jugèrent
« qu'elles feraient un mauvais effet dans le pu-
« blic lorsqu'on verrait le commerce inter-
« rompu par l'effet d'une guerre entreprise pour
« son avantage; et il paraîtrait fort dur que des
« hommes qui avaient leurs fonds dehors et con-
« sentaient à les hasarder, n'eussent pas la liberté
« d'envoyer leurs denrées aux lieux où ils avaient
« compté les vendre, ce qui ne leur occasionne-
« rait guères moins de pertes qu'ils n'en pour-
« raient subir par le fait de l'ennemi. On pen-

« sait de plus que c'était le moyen , sinon de dé-
« courager , du moins de disperser les gens de
« mer qui , ne pouvant trouver d'emploi sur les
« vaisseaux du Roi , ni sur les vaisseaux mar-
« chands , iraient de côté et d'autre chercher for-
« tune, en sorte qu'on ne pourrait les rassembler
« quand le Roi en aurait besoin. En dernier lieu,
« la défense faite aux marchands de sortir des
« ports , et l'avis qu'on leur donnerait relative-
« ment à leurs facteurs ou correspondans , équi-
« vaudraient nécessairement à une déclaration
« publique de la résolution qu'aurait prise le
« Roi de ne pas mettre de flotte en mer ce prin-
« temps , résolution sur laquelle on était convenu
« qu'il était nécessaire de garder le plus profond
« secret. »

Toutes ces raisons furent discutées et réfutées de sang-froid , et on répondit « qu'il ne pouvait
« être déraisonnable ni injuste d'empêcher des
« hommes de se nuire à eux-mêmes ; que le Roi
« n'avait pas le droit de leur prendre leur bien
« pour son propre usage , mais bien celui de les
« empêcher de gâter ou de détruire ce qui leur
« appartenait ; que le Roi et le royaume n'étaient
« guères moins intéressés que les propriétaires
« à garantir leurs vaisseaux du danger d'être pris
« par leurs ennemis , comme ils devaient l'être
« incontestablement si on les laissait sortir ; que
« cela augmenterait l'insolence et la richesse de

« l'ennemi et compromettrait l'honneur de Sa
« Majesté aussi bien que la fortune de ses sujets;
« que la différence était grande entre perdre
« leurs marchandises et les garder entre leurs
« mains pour en disposer ensuite d'une manière
« plus avantageuse. Quant à la dispersion des
« gens de mer, cela n'était pas fort à craindre;
« les escadres des côtes occidentales et septentrio-
« nales, qu'il fallait monter avec beaucoup de
« soin, allaient en employer un grand nombre; le
« reste s'enrôlerait sur des corsaires et ils seraient
« tous obligés de prendre l'engagement de re-
« venir au temps où le Roi aurait besoin de leurs
« services, et, à cette époque, la défense faite
« actuellement aux marchands serait étendue
« aux corsaires. Quant à la nécessité de tenir
« cette résolution secrète, et à la crainte que
« cette mesure ne servît à la découvrir, on de-
« vait certainement désirer qu'elle demeurât se-
« crète aussi long-temps qu'il serait possible;
« mais les hommes doués de quelque pénétra-
« tion devaient bientôt la découvrir, et il était
« impossible qu'on ne sût pas déjà que le Roi ne
« pouvait être prêt à temps à mettre une flotte
« en mer. La chose serait donc bientôt évidente
« pour tout le monde, et il ne fallait pas s'atta-
« cher au secret plus long-temps qu'il n'était
« possible de le garder: »

On avait à parer à un danger tout prêt à fon-

dre sur la Cité *comme un homme armé*, c'était celui du manque de combustibles, et particulièrement la disette des charbons de Newcastle dont le dernier incendie avait consumé une grande quantité, en même temps qu'il avait, à la vérité, consumé les maisons et les cheminées où l'on devait les brûler. Mais les gens qui en avaient besoin demeuraient en aussi grand nombre et ne devaient pas en avoir beaucoup plus chaud pour être entassés les uns sur les autres ; on ne vit à cela d'autre remède que d'envoyer à Newcastle l'ordre d'employer tout ce qu'on avait de bâtimens et tout ce qu'on pourrait s'en procurer, à faire transporter autant de charbons qu'il serait possible à Londres et dans les villes adjacentes, avant que la flotte ennemie eût pu se mettre en mer, et de les faire escorter par des convois trop forts pour avoir rien à craindre de leurs corsaires ou d'un petit nombre de leurs vaisseaux de guerre. Le Roi donna deux ou trois de ses vaisseaux et de l'argent pour faire venir du charbon, afin que les pauvres pussent l'avoir au prix coûtant. Il ordonna à la Cité d'en faire autant, ce qui produisit quelque bien.

Enfin, après avoir examiné à fond l'ensemble de la situation, le Roi, s'étant arrêté à toutes les mesures de détail dont on vient de parler, chargea dans chaque partie, les personnes qui y étaient propres, de surveiller l'exécution de ces me-

sures, afin que tout se trouvât prêt au temps convenu. Le duc donna ses ordres pour les vaisseaux. Sir William Coventry, dont c'était la fonction, fut chargé de les expédier. Le Roi voulut se charger lui-même de l'affaire la plus importante de toutes, le soin de fortifier Sheerness. Sa Majesté y fit un voyage au plus fort de l'hiver, et prit avec elle un ingénieur et quelques officiers d'artillerie, afin de pourvoir la place de tout ce qui était nécessaire dans cette partie. Elle fit envoyer de Londres des chefs d'atelier, et comme on avait apporté de l'argent pour payer les ouvriers, on en trouva suffisamment dans le pays. Toutes choses mises en ordre, et après que le Roi eut vu commencer les travaux, il laissa à Sheerness l'ingénieur en chef, qu'il nomma gouverneur du fort, emploi dont il était fort capable. Il remit l'inspection du tout, afin qu'on fit toute la diligence possible, à un des commissaires d'artillerie qui promit d'y veiller soigneusement; et Sa Majesté ne revint à Londres que lorsque, dans l'opinion de tous ses serviteurs, elle eut demeuré beaucoup trop long-temps, pour sa santé, dans un semblable lieu par une telle saison. On ne pourra se dispenser de rapporter, en son lieu, de quelle manière furent ensuite exécutés ces ordres ou ces résolutions.

Aucune des personnes qui connaissaient le moins du monde le chancelier ne put s'imagi-

ner que, bien que présent, il eût pris à ces déterminations aucune autre part que celle de s'y soumettre. Tous ces détails étaient tellement étrangers à sa sphère, qu'il ne prétendit jamais avoir la moindre opinion sur ce qu'il était à propos et raisonnable de faire ; et jamais, dans toute la conduite de cette guerre, on ne le vit avoir la présomption de donner son avis ; mais, supposant que tout ce que conseillaient les gens du métier devait être avantageux, il avait toujours été prêt à s'y ranger. Il a constamment déclaré « que dans ce dernier conseil tout avait été dis-
« cuté à fond ; que l'opinion des capitaines de
« vaisseau, des officiers de marine, approuvée par
« le duc d'York, le prince Robert et le général,
« avait été unanime sur l'impossibilité de mettre
« assez tôt en mer une flotte égale à celle de l'en-
« nemi et capable de lui tenir tête ; que ce qu'il
« y avait donc de mieux à faire était de demeurer
« sur la défensive, ainsi qu'on l'avait proposé ;
« tellement, qu'il lui avait paru qu'il n'y avait pas
« d'autre parti à prendre. » Il regarda les propositions faites alors comme très-raisonnables, ainsi que les décisions qu'on avait prises ; et il ne lui vint en pensée aucun doute sur les très-bons résultats qu'il jugeait devoir en espérer, car la côte et la rivière lui étaient si parfaitement inconnues, qu'il ne savait pas où était Sheerness, n'en avait même jamais entendu prononcer le

nom jusqu'à cette dernière conférence, et n'avait jamais navigué sur aucune partie de la rivière dans aucune autre pensée que celle de regagner le bord aussi promptement qu'il lui serait possible.

Ce n'était pas de lui-même que le Roi avait songé à se mettre sur la défensive, mais il approuva beaucoup cet avis lorsqu'il eut entendu toute cette discussion, dans laquelle il proposa tous ses doutes; et personne, dans les choses de cette nature, n'apercevait mieux que Sa Majesté toutes les difficultés nécessaires à élever. Et peut-être le parti qu'on prenait lui convint-il d'autant mieux qu'il était alors profondément las de la guerre, et non sans quelque espérance raisonnable d'obtenir la paix; espérance qu'il était résolu de soigner, comme il l'avait dit au parlement en le séparant. Nous allons exposer les motifs de cet espoir, les démarches qui en résultèrent, le commencement des négociations et le terme où elles aboutirent.

Quelque mauvais succès qu'eussent eu les négociations avec le Danemarck, par l'effet des irrésolutions et de l'inconstance de cette cour, M. Coventry avait très-heureusement conduit celles qui lui avaient été confiées avec la Suède. Il avait disposé cette cour, où il s'était rendu très-agréable, à mettre le prix qu'elle devait à l'amitié du Roi, et lui avait inspiré un égal éloi-

gnement pour les Hollandais. Il avait arrêté plusieurs articles tendant pour le présent à l'avantage commun des deux nations, et avait amené les Suédois à désirer de conclure, avec l'Angleterre, une plus étroite alliance et à envoyer, pour cet effet, des ambassadeurs en Angleterre, où ils avaient un agent. Il revint alors rendre compte à Sa Majesté de l'état des choses, l'informer de l'esprit et des habitudes de cette cour, ainsi que du caractère et des dispositions des deux ambassadeurs qu'on devait envoyer à Sa Majesté et qui, nommés avant son départ de Stockholm, comptaient s'embarquer dix jours après, ce qu'ils firent en effet. Ils arrivèrent environ vers l'époque de l'incendie qui avait si misérablement détruit toute la Cité ou bien peu de temps après; ils ne pouvaient survenir dans un moment plus défavorable, non pas tant en raison de l'influence qu'un si effroyable désordre et une telle perte devaient avoir sur l'énergie des moyens employés à soutenir la guerre, qu'à cause de la mauvaise humeur que le parlement manifesta bientôt après et de son opiniâtreté évidente à s'opposer aux désirs du Roi. Rien ne ressemblait moins aux dispositions que les ambassadeurs comptaient trouver en Angleterre et à ce qu'on leur avait dit de l'esprit du parlement depuis l'époque du retour de Sa Majesté. Ils ne laissèrent pas d'en recevoir une impression assez fa-

cheuse et se portèrent avec moins d'empressement à entrer dans un traité d'alliance contre l'ennemi commun.

Il était clair que la couronne de Suède était fatiguée des engagements qui la liaient depuis longtemps à la France, dont l'orgueil avait dédaigné dernièrement d'accomplir, de son côté, ce qu'elle avait promis, et qui, au détriment de la Suède, plus occupée alors à faire alliance avec le Danemarck, et les princes voisins d'un ordre inférieur, comme les ducs de la maison de Brunswick et de Lunebourg, ne considérait plus cette couronne, dont elle avait reçu tant de services, comme une alliée fort importante pour elle. Ce n'était pas que réellement elle n'en fit cas, mais elle voulait la mettre plus entièrement sous sa dépendance et de manière à ce qu'elle ne pût se séparer des intérêts de la France, de quelque façon que celui-ci voulût se déclarer. Ainsi donc, dès le moment où l'on avait soupçonné que la Suède pourrait être disposée en faveur de l'Angleterre et où la Hollande avait craint qu'elle ne se laissât engager dans une alliance avec l'évêque de Munster, la France, comme on en a déjà dit un mot, avait envoyé en Suède, Pomponne, son ambassadeur, apportant une année des arrérages dus, ce qui n'approchait pas du montant de ce qu'on devait encore. Sa mission était de disposer cette couronne à demeurer neu-

tre entre l'Angleterre et la Hollande; mais il se trouva prévenu par M. Coventry qui, bien que sans caractère d'ambassadeur, était traité avec beaucoup plus d'égards que lui. Les Suédois étaient dans l'intention de se joindre à l'évêque de Munster, s'il eût marché comme il l'avait promis et que la France ne s'en fût pas totalement emparée; et lorsqu'on l'eut détourné de son projet, ils n'en furent que plus disposés à s'allier fermement avec l'Angleterre, et par suite avec tout autre prince, protestant ou catholique, capable d'apporter quelque résistance à l'humeur ambitieuse de la France, qui lui donnait maintenant autant d'inquiétude par la quantité de soldats dont elle inondait toutes les frontières de ses voisins, qu'en avait jadis inspiré la maison d'Autriche. Par cette raison, ils désiraient aussi vivement se retirer de la dépendance de cette couronne et de toute relation avec elle, qu'ils avaient autrefois désiré sa protection. Ils étaient donc tout prêts à changer d'alliance, et, s'ils n'y perdaient pas, à en former une avec l'Allemagne et la maison d'Autriche, présumant avec raison que les Provinces-Unies seraient fort aisées qu'on les y reçût à des conditions modérées, lorsqu'elles auraient fait la paix avec l'Angleterre.

Telle était la perspective que leur avait présentée M. Coventry, et ce fut là-dessus qu'ils envoyè-

rent des ambassadeurs en Angleterre , sans se laisser effrayer par la déclaration de la France en faveur de la Hollande. S'ils ne pouvaient persuader à la Hollande de renoncer à cette alliance et de faire sa paix particulière avec le Roi , ce à quoi travaillait le comte de Douat leur ambassadeur auprès des États, ils étaient déterminés à se joindre franchement à Sa Majesté et à courir les hasards et attendre l'événement de la guerre.

Les deux ambassadeurs étaient MM. Flemming et Coyet, deux sénateurs du grand-conseil de Suède, et des hommes de la première autorité en ce pays. Le premier en rang et en considération , Flemming sortait d'une ancienne et noble famille d'Écosse , établie depuis plusieurs générations en Suède où elle avait occupé de grands emplois et jeté beaucoup d'éclat. Cet homme ne dissimulait en aucune occasion son dévouement particulier pour le Roi, et c'était principalement pour cette raison qu'on l'avait chargé de la négociation. L'autre n'était pas si bien né, n'avait pas vécu dans des habitudes si élevées et n'était point d'un caractère si ouvert. C'était un homme plus réfléchi, d'un tempérament mélancolique, plus familier avec les livres et plus versé dans la conduite et les formes des affaires. Par son mérite personnel et sa modeste activité , d'une très-basse naissance, ce qui, dans ces royaumes du nord, est un fort grand désavantage, il était par-

venu, par degrés, au rang de sénateur, le premier de tous. Il avait dû le commencement de sa réputation et de son crédit, à une négociation dont il avait été chargé avec la Hollande, et à un traité qu'il avait habilement conduit dans ce pays, ce qui l'avait disposé en faveur des Hollandais; il était même particulièrement lié avec de Witt, ayant étudié avec lui à Leyde, dans leur jeunesse. Leur ancienne familiarité s'était augmentée durant la négociation en Hollande et avait établi entre eux des relations amicales.

Comme cela était fort connu à la cour de Suède et qu'on en parlait généralement, M. Coventry s'efforça d'empêcher qu'il ne fût nommé ambassadeur à Londres. Il en parla au chancelier de ce royaume qui le recevait toujours à bras ouverts et témoignait un désir sincère et passionné de former une solide alliance entre les deux couronnes; car, bien que Français de naissance, il ne se fiait nullement à la sincérité et la justice de la France. M. Coventry lui ayant découvert ses craintes, il l'engagea à l'en croire plutôt que les bruits publics. Il lui dit « qu'il connaissait fort
« bien les deux ambassadeurs et avait contribué
« au choix de tous deux, et qu'ils étaient très-pro-
« pres à marcher ensemble dans une affaire de
« cette nature. Que la gaîté et la chaleur de l'un
« avaient quelquefois besoin du flegme de l'autre

« qui lui rendait cependant tout le respect dû
« à la supériorité de son rang ; et que Coyet,
« quelque relation qu'il pût avoir avec la Hol-
« lande ; était trop bon Suédois pour pencher
« en faveur des Hollandais. » Enfin il lui en ré-
pondit, ce qui mit fin à toute inquiétude ; car
Coyet était bien connu pour une créature du
chancelier à qui il devait son élévation.

Et réellement, du moment de leur arrivée en
Angleterre, il se conduisit très-franchement et
sans montrer aucune inclination pour les Hol-
landais, et beaucoup moins encore pour les Fran-
çais. Tous deux déclarèrent sans détour à ceux
des ministres du Roi avec lesquels ils s'entretene-
naient intimement, « que leur cour serait fort
« aise d'être séparée de ces deux alliances, si
« l'on pouvait trouver un moyen pour qu'elle
« n'y perdît pas. » Cependant, il est vrai de dire
qu'après quelques mois de séjour en Angleterre
et lorsqu'ils eurent vu combien le Roi était en
mauvaise posture pour continuer la guerre, et
combien le parlement était éloigné de lui don-
ner de l'argent et de se conformer générale-
ment aux sentimens de Sa Majesté, Coyet alors
ne se joignit pas aux dépêches de Flemming en
Suède avec la même chaleur ; il écrivit séparé-
ment aux ministres de ce pays « qu'il fallait
« qu'ils prissent de nouvelles mesures et ne fis-
« sent pas trop de fond sur l'alliance de l'Angle-

« terre; que le Roi était, à cet égard, fort bien
« disposé, mais ne serait pas en état d'y jouer
« son rôle comme ils y comptaient, attendu qu'il
« était sans pouvoir sur le parlement. » Ces lettres furent vues par l'agent que Sa Majesté avait alors en Suède; mais elles n'y produisirent d'autre effet que de déterminer la cour de Suède, si on voyait que le Roi fût disposé à la paix ou réduit à la nécessité de traiter, à offrir sa médiation par ses ambassadeurs et à faire soutenir cette démarche, lorsque les ambassadeurs en auraient donné avis, par les ministres de Suède en France et en Hollande; mais en assurant secrètement le Roi « que si l'on ne réussissait pas alors
« à conclure un traité, ce qu'on ne croyait guère
« possible, la couronne de Suède s'unirait fermement aux intérêts de Sa Majesté et entreprendrait la guerre de concert avec elle. »

Il était évident qu'elle penchait plus pour ce parti que pour une paix où la France aurait été comprise; mais, ce qu'elle désirait le plus, c'était qu'on fit la paix avec les Hollandais sans y comprendre la France, et alors elle y serait entrée très-volontiers et eût engagé, pour leur sûreté, l'Espagne et tous les princes d'Allemagne à demander d'y être admis.

Le comte de Molina était alors ambassadeur d'Espagne près du Roi. C'était un homme plus droit que subtil et qui, par conséquent, avait

besoin des secours et des avis du baron d'Isola qui, sous le titre d'envoyé de l'Empereur, était, comme la plupart des ministres de l'Empereur, appuyé et employé par le roi d'Espagne. C'était un Bourguignon, né dans cette partie de la Bourgogne demeurée sous la domination de l'Espagne, et, par conséquent, ennemi implacable de la France. Il avait acquis tant d'importance dans les emplois qu'il avait exercés en Italie et autres lieux où il avait été ambassadeur, qu'il était devenu l'objet de la haine des Français. C'était un homme de beaucoup d'expérience et d'un esprit très-fin. Ces deux ministres désiraient sincèrement que la paix se pût faire entre l'Angleterre et la Hollande, à l'exclusion de la France; mais, si cela était impossible, ils aimeraient beaucoup mieux que l'on continuât la guerre, que de comprendre la France dans le traité de paix, ce qui n'était pas sans raison de leur part, car le roi d'Espagne venait de mourir, et ils n'étaient que trop fondés à croire que sa mort allait mettre un terme au repos de la Flandre. Ils auraient été fort aises, par conséquent, que cette province pût obtenir les secours de l'Angleterre en même temps que la Hollande se serait nécessairement crue intéressée à la défendre. La probabilité de cet événement et les avis qu'on recevait constamment de la Haye, des méfiances qui s'élevaient entre les

Français et les Hollandais leur persuadèrent, et ils s'efforcèrent de persuader au Roi « qu'il n'é-
 « tait pas impossible d'engager la Hollande à
 « traiter seule ou que, si elle ne le pouvait pas
 « et qu'elle fût obligée de marcher d'accord avec
 « la France, on obtiendrait du moins qu'assu-
 « rée de l'alliance du Roi, elle promît de se sé-
 « parer de la France, dans le cas où cette puis-
 « sance insisterait sur quelque point contraire
 « à l'avantage commun. » Le Roi les laissa faire, à cet égard, ce qu'ils jugeraient à propos, sans prendre aucun parti dans leurs démarches jusqu'à ce qu'il fût assuré de la sincérité de leurs intentions, les assurant qu'il était fort disposé à faire la paix à de justes et honorables conditions.

Il n'est pas douteux qu'il n'y eût, à cette époque, des mécontentemens et des méfiances entre la France et la Hollande. Les Hollandais accusaient les Français « d'avoir violé cette année,
 « de même que l'autre, toutes les promesses
 « qu'ils leur avaient faites. Ils avaient bien dé-
 « claré et proclamé la guerre, mais n'avaient
 « fait aucun acte d'hostilité, et, bien qu'ils se
 « fussent engagés à joindre leur flotte à celle de
 « Hollande dans le courant du mois de mai, ils
 « ne s'étaient jamais montrés qu'à une très-grande
 « distance et avaient souffert que les Hollandais
 « combattissent plusieurs jours de suite sans leur
 « prêter aucun secours. Sur de nouvelles promes-

« ses, les Hollandais avaient fait sortir leur flotte
« afin de se joindre à celle des Français dans le mois
« d'août, et ceux-ci leur avaient encore manqué
« de parole et les avaient laissés exposés à toutes
« les forces de la flotte anglaise; en sorte qu'ils
« avaient été forcés de rentrer dans leurs ports
« avec quelque perte.» Maintenant ils craignaient
réellement que la France ne traitât à part avec
l'Angleterre et ne leur laissât soutenir à eux seuls
tout le poids de la guerre maritime, tandis qu'à
l'occasion de la mort du roi d'Espagne, elle sui-
vrait ses projets contre la Flandre. D'un autre
côté, la France se plaignait également des procé-
dés des Hollandais et disait : « Qu'après avoir
« reçu une grande somme d'argent, sans laquelle
« ils n'auraient pu mettre leur flotte en mer, ils
« ne s'étaient nullement inquiétés de faire leur
« jonction avec la flotte française et ne s'étaient
« jamais avancés en mer jusqu'au point où on
« était convenu de se joindre, ce qui aurait pu
« se faire si, lorsqu'ils avaient mis en mer au
« commencement de juin, ils avaient continué
« leur marche. Mais qu'au lieu de cela, ils s'é-
« taient rendus sur la côte d'Angleterre pour y
« chercher les Anglais, montrant par là qu'ils
« n'avaient aucun besoin de l'assistance des vais-
« seaux français qu'ils avaient laissés se tirer
« d'affaire comme ils le pourraient, et qu'en-
« suite, à la fin d'août, ils ne s'étaient pas ren-

« dus aux lieux où ils avaient promis de se ren-
« dre, et qu'en raison de cette négligence et de
« ce manque de foi, sans une singulière inter-
« vention de la Providence, la flotte française,
« toute entière, serait tombée dans les mains
« des Anglais, comme il était déjà arrivé à quel-
« ques uns de ses vaisseaux. » Mais ce qui fai-
« sait désirer également à la France la fin de la
« guerre, c'était, le roi d'Espagne mort, l'intention
« où elle était de déclarer la guerre à l'Espagne.
« Elle avait publié dans cette vue des manifestes
« pour exposer ses droits et préparait des levées
« d'hommes qui ne pouvaient avoir d'autre destina-
« tion, bien qu'on soutînt à l'ambassadeur d'Espa-
« gne qu'on ne songeait à rien de pareil. Toute-
« fois, la cour de France ne voulait point consen-
« tir à négocier à part et sans la Hollande, et on
« ne pouvait engager de Witt, qui gouvernait en-
« tièrement les conseils de la Hollande, à entendre
« à aucune ouverture qui tendit à le séparer de
« la France, soit pour la négociation ou la con-
« clusion du traité; mais il donnait avis à cette
« cour de tout ce que proposait, dans ce sens, le
« baron d'Isola, ou l'ambassadeur d'Espagne, ou
« quelque autre personne que ce fût. Il exagérait
« encore ce qu'il avait à communiquer, afin de
« donner une plus haute idée de son exactitude à
« remplir ses engagements.

La mère du Roi était alors à Paris, dont elle

préférerait le séjour à celui de l'Angleterre , depuis qu'elle avait vu la guerre décidée entre les deux couronnes. Il n'était rien qu'elle désirât autant que de servir à accommoder ces différends qu'elle ne jugeait avantageux ni pour l'une ni pour l'autre. Elle s'apercevait d'un changement dans le langage de la cour de France, et, depuis le temps de la mort du roi d'Espagne , le roi de France avait paru désirer la paix avec l'Angleterre. Sur quoi , vers l'époque de la prorogation du parlement , le comte de Saint-Albans vint à Londres comme pour les affaires de la Reine dont il était le surintendant. Il informa le Roi « des bonnes dispositions de la cour de
« France et l'assura que , si Sa Majesté voulait
« faire quelques pas pour obtenir la paix, la
« Reine pourrait disposer le roi de France à y
« entendre et à se rendre médiateur entre l'An-
« gleterre et la Hollande, et qu'alors il obligerait les Hollandais à consentir à des conditions
« raisonnables, ou se séparerait d'eux. Il pensait qu'il serait convenable de s'en rapporter
« des conditions au roi de France qui , chargé
« d'une telle confiance , se montrerait très-soigneux de l'honneur et des intérêts du Roi. » Il déclarait n'être nullement autorisé dans ces offres, « ni par le roi de France , ni par aucun de
« ses ministres, mais parler seulement d'après les
« conjectures de la Reine et ses propres obser-

« vations. Et, si le Roi voulait le charger de
« pouvoirs, il retournerait aussitôt en France
« où il les tiendrait secrets jusqu'au moment
« où il trouverait l'occasion favorable pour les
« montrer. Qu'ainsi, la paix pourrait être con-
« clue avant qu'on eût parlé seulement de né-
« gociation, ce qu'il savait que la cour de
« France désirait beaucoup, dans la crainte
« que l'Espagne n'intervînt pour entraver ou re-
« tarder sa marche. Il proposa donc d'emporter
« avec lui des instructions relatives aux bases sur
« lesquelles le Roi voulait qu'on traitât de la
« paix. » Mais Sa Majesté était résolue à ne ja-
mais prendre le roi de France pour arbitre des
conditions et à ce que la paix ne fût point traitée
à Paris, et surtout à ce que le comte de Saint-
Albans ne fût jamais chargé de la traiter. Car,
disait le Roi, « il est plus Français qu'Anglais. »
Ainsi donc, il décida « qu'il ne serait fait, en
« son nom, aucune ouverture de paix. »

Sur ces entrefaites, le comte reçut des lettres
de Paris, où on l'avertissait « de revenir avec
« des pouvoirs pour traiter, et un aperçu des
« conditions que demandait le Roi; car Sa Ma-
« jesté Très-Chrétienne y avait tellement disposé
« les Hollandais, qu'elle était maîtresse de traiter
« et de conclure sur-le-champ, et qu'ainsi toutes
« choses pouvaient être arrangées avant qu'on
« eût entendu parler d'aucune formalité de né-

« gociations. » Cela ne changea rien à la résolution où était le Roi de ne point autoriser le comte à traiter, et de ne pas faire de Paris le lieu des conférences. Mais comme les lettres venaient de M. de Ruvigny, homme très-connu du Roi, qui en avait très-bonne opinion et le savait trop circonspect pour écrire de cette manière sans une autorisation suffisante, Sa Majesté consentit « à ce
« que le comte retournât promptement à Paris,
« et que s'il trouvait, en causant avec Ruvigny,
« qu'on eût réellement en vue ce qu'on propo-
« sait, il prît sur lui d'assurer que le Roi était
« très-disposé à la paix, et en conférerait volon-
« tiers lui-même avec la personne que, lui, comte
« de Saint-Albans, lui ramènerait; et il lui fut
« ordonné de transmettre au Roi, le plus promp-
« tement possible, toutes les propositions qu'on
« pourrait lui faire. » De plus, si le comte de
Saint-Albans s'apercevait « que les intentions de
« la cour de France fussent réellement telles qu'elle
« les manifestait, ce que rendait probable le
« changement survenu dans la situation de ses
« affaires, il devait tâcher, par la Reine ou par
« Ruvigny, de découvrir s'il serait possible de
« persuader au roi de France de traiter à part
« et d'exclure la Hollande, et s'il lui paraissait
« qu'il ne lui fût pas possible de l'espérer, il
« devait faire agréer au roi de France que les
« Hollandais rendissent les forts ou autres lieux

« dont ils s'étaient emparés sur la côte de Guinée,
« et payassent une somme considérable pour les
« frais de la guerre. »

Le comte de Saint-Albans n'avait nulle envie de s'en retourner avec des pouvoirs si restreints, et prétendait « que ce n'était pas là le moyen d'avancer les négociations, et qu'il serait tout aussi bon qu'il écrivît à Paris les instructions du Roi, et apprît par lettres ce qu'on en pensait. Qu'ainsi donc il demeurerait en Angleterre jusqu'à ce qu'il eût fini les affaires dont l'avait chargé la Reine; » mais, quand il vit que le Roi consentait volontiers à ce qu'il restât, plutôt que de n'avoir aucune part aux négociations, il prit le parti de les commencer, pensant qu'on ne pourrait ensuite l'en mettre dehors. Il offrit donc au Roi de partir sans retard.

Le Roi avait, dès le commencement, informé le chancelier de tout ce que lui avait dit le comte depuis son arrivée. Quand le comte eut reçu les lettres de Ruvigny, il l'envoya au chancelier pour les lui montrer. Il vint lui-même chez le chancelier tandis que le comte y était, et lui ordonna de préparer les instructions du comte; ce que celui-ci lui demanda également. Le chancelier savait très-bien que son crédit auprès du Roi était fort diminué, et celui du lord Arlington au contraire fort augmenté; que ce dernier n'aimait pas qu'il se mêlât des affaires de son emploi;

de plus, il ne se souciait pas de prendre part à des négociations avec la France, dont il connaissait trop bien le manque de foi, et où il ne serait agréable ni à la Reine-mère ni au comte. Il pria donc très-instamment le Roi que ces dépêches passassent par les mains du lord Arlington, dont c'était le département. Le Roi répondit qu'il savait que lord Arlington désirait son assistance, et que ce fût lui qui préparât ces dépêches. Il lui dit donc de le faire; et le comte de Saint-Albans parut désirer très-fort « non-seulement
« que ce fût lui qui préparât ses instructions, mais
« que les volontés de Sa Majesté lui fussent également communiquées par lui toutes les fois
« qu'il s'agirait de quelque chose d'important; » ce que le Roi promit. Alors le chancelier, n'osant résister davantage à des ordres qui ne lui plaisaient nullement, demanda humblement à Sa Majesté « que toute l'affaire fût communiquée
« d'abord à ce comité du conseil avec lequel elle
« traitait de ses plus secrètes affaires; que le
« comte de Saint-Albans fût présent aux débats;
« que tout ce qui devrait être mis par écrit passât
« sous les yeux de ce conseil, et si la signature de
« Sa Majesté y était nécessaire, lui fût présenté
« par le secrétaire. » Sa Majesté y consentit, et tout s'étant passé comme il était convenu, le comte partit pour la France.

A la vérité, il ne paraissait aucun changement

visible dans la confiance que le Roi témoignait au chancelier relativement à ses affaires; il ne lui montrait, sur ce point, aucune réserve, passait autant de temps à lui en parler, et venait aussi souvent chez lui qu'il avait eu coutume de le faire; mais lorsque le chancelier ne pouvait s'empêcher de parler sur d'autres objets qu'il regardait comme plus importans pour le Roi que ses affaires publiques, aussitôt il le voyait se renfermer en lui-même, plus d'attention, plus de réponse, ou une réponse de nature à faire juger que l'entretien déplaisait. Le Roi d'ailleurs ne perdait aucune occasion de faire connaître aux autres qu'il ne prenait l'avis du chancelier que dans les choses qui avaient immédiatement rapport à ses affaires, et en cela même, pas plus le sien que celui des autres.

Quand le comte arriva à Paris, il trouva la cour de France moins sur ses gardes qu'il ne s'y était attendu. Le Roi lui-même lui dit franchement « qu'il désirait la fin de cette guerre, afin de jouir
« de l'amitié de notre Roi, à laquelle il attachait
« le plus grand prix. » Il le renvoya à M. de Lyonne, qui s'était « proposé, dit Sa Majesté, à
« en causer avec lui. » M. de Lyonne se tint dans les généralités, parla « des avantages que l'An-
« gleterre retirerait de la paix, ce qui faisait dé-
« sirer à Sa Majesté Très-Chrétienne de la réta-
« blir et de ne se plus séparer de l'alliance du

« roi d'Angleterre ; qu'elle ne pouvait plus , en
« honneur , se séparer des Hollandais , ayant fait
« avec eux un traité qu'elle n'avait pas prévu de-
« voir la conduire à la guerre avec l'Angleterre ;
« qu'elle s'en était souvent affligée et avait donné
« lieu aux Hollandais de se plaindre , à juste titre ,
« de ce qu'elle tardait à les secourir plus long-
« temps qu'elle n'aurait dû. Elle ne pouvait donc
« les laisser à leurs propres forces , à moins qu'ils
« ne s'obstinassent à refuser une paix raisonnable ,
« dans ce cas elle les abandonnerait. » Et quand
M. de Lyonne vit que le comte n'avait pas de
pouvoirs , qu'il parlait d'argent à donner pour
les frais de la guerre et comptait qu'on lui ferait
quelques propositions pour les envoyer au Roi ,
il rompit l'entretien jusqu'à ce qu'il en eût con-
féré avec son maître.

Deux ou trois jours après , M. de Lyonne alla
voir le comte , et lui dit « que si on voulait s'oc-
« cuper de la paix , il n'y avait pas de temps à
« perdre , qu'il était encore au pouvoir du roi
« Très-Chrétien de la faire conclure à des con-
« ditions justes et honorables , mais qu'il ne sa-
« vait pas s'il le pourrait encore long-temps ; car
« il avoua que les Hollandais croyaient avoir
« une revanche à prendre , et par conséquent
« n'étaient nullement pressés de conclure la paix
« dans ce moment , où ils regardaient leur situa-
« tion comme avantageuse ; qu'on n'avait jamais

« entendu dire qu'après une guerre entre deux
« nations , l'une ou l'autre consentît , par un traité
« de paix , à se charger des frais de la guerre ;
« qu'ainsi donc , s'il en était seulement question ,
« cela fermerait la porte à toute négociation. »
Il donna au comte , pour les envoyer au Roi , deux
écrits , tous deux de sa main , contenant des pro-
positions entre lesquelles Sa Majesté avait à choisir
et dont les Hollandais consentaient à accepter le
contenu. « Mais quant à l'argent , si on y tenait ,
« les négociations finiraient avant de commencer ,
« et il faudrait que l'épée en décidât. »

Dans l'un de ces écrits , on proposait à Sa Ma-
jesté « ou que toutes choses demeuraissent dans
« l'état et la situation où elles se trouvaient ac-
« tuellement , chaque partie conservant ce qu'elle
« avait acquis , et abandonnant ce qu'elle avait
« perdu , et qu'ainsi l'on se retrouvât comme on
« était avant la guerre , ou bien que l'on cal-
« culât au juste les pertes des deux côtés , et que
« celui qui aurait le plus souffert en fût dédom-
« magé aux dépens de l'autre. » Le second écrit
proposait à Sa Majesté , si elle approuvait l'un
ou l'autre de ces moyens , « de faire choix d'un
« lieu pour y traiter de la paix , afin que toutes
« les parties y envoyassent leurs ambassadeurs. »
Mais le roi de France demanda « que Sa Majesté
« ne choisît pas une ville de la domination du
« roi d'Espagne. » L'ambassadeur hollandais avait

proposé Cologne, Francfort ou Hambourg. Le comte de Saint-Albans envoya aussitôt au Roi ces deux écrits par un exprès, et aussitôt qu'on les eut reçus le conseil fut convoqué.

Quand même la paix se serait faite, il n'y avait aucune chance d'obtenir de l'argent, ainsi que l'avaient, sans raison, espéré quelques personnes; et si on en avait parlé en Hollande comme d'une proposition à laquelle on s'attendait, c'était peut-être afin que la chose fût en effet proposée et rejetée. Mais, de quelque arrangement que l'on pût convenir, le Roi était fort intéressé à ce que cela se fit promptement, afin que les Hollandais n'eussent pas le temps de mettre leur flotte à la mer et de découvrir que le Roi n'en avait point; car le printemps approchait, mais n'était pas encore arrivé. Il n'y avait pas beaucoup à hésiter sur le choix des deux propositions, car les Anglais avaient pris beaucoup plus aux Hollandais que ceux-ci à l'Angleterre, au lieu que le calcul dont on parlait eût été interminable et eût exigé un examen excessivement difficile; ainsi, d'après l'avis unanime de son conseil, le Roi résolut de s'en tenir à la première proposition.

Il ne fut pas aussi aisé de se déterminer sur le lieu des conférences. Ce qui eût été le plus naturel, eût été de s'assembler à Bruxelles, Anvers ou dans quelque autre grande ville de Flandre, villes neutres, et dans lesquelles toutes les parties

auraient pu se rendre avec aisance et sûreté ; tandis que toutes celles qu'on proposait en Allemagne étaient si éloignées que l'été serait très-avancé, et qu'ainsi beaucoup d'actes d'hostilités auraient eu lieu avant que les ambassadeurs se fussent réunis. Les Anglais ne pouvaient d'ailleurs y arriver qu'à travers le pays ennemi ; ainsi il n'y avait pas lieu de penser à aucune de ces villes. Le roi de France avait pris sur lui d'exclure la Flandre, mais il n'en avait pas le droit, et ce choix eût été aussi avantageux aux Hollandais qu'il l'était au Roi. On jugea donc raisonnable que le Roi insistât sur quelques unes des bonnes villes de Flandre entre lesquelles il avait à choisir ; et si la Hollande approuvait ce choix, la France ne pourrait le rejeter. Mais, d'un autre côté, il était clair que la France n'enverrait pas ses ambassadeurs dans un pays qu'elle avait dessein d'attaquer. Sa Majesté savait fort bien que c'était là l'intention du roi de France, et l'une de ses raisons pour demander la paix, dont il était clair que les Hollandais ne se souciaient pas, et dont ils ne consentaient à traiter que sur la demande positive de la France, à laquelle ils n'osaient résister. Le Roi était donc intéressé à entretenir cette bonne disposition, et à faire que les ambassadeurs de France arrivassent aux conférences avec ordre de s'unir à ceux d'Angleterre en tout ce qui serait juste, et de s'opposer

à toute insolence de la part de la Hollande ou du Danemarck qui aurait aussi là ses ambassadeurs.

D'après ces motifs, l'exprès fut chargé de rapporter le consentement de Sa Majesté et l'annonce du choix qu'elle avait fait du premier parti qu'on lui proposait; à quoi l'on ajoutait « qu'aussitôt
« que Sa Majesté serait instruite du consente-
« ment de la Hollande, elle proposerait, pour le
« lieu des conférences, quelque ville qui pût
« convenir également aux deux parties. »

Aussitôt après le départ de l'exprès, on commença à discuter le choix du lieu des conférences. Le Roi dit « que sir William Coventry lui
« avait fait une proposition qui l'avait fort sur-
« pris, et surprendrait, à ce qu'il croyait, les
« lords du conseil; mais cependant il n'avait pas
« cru devoir la condamner ni la rejeter. » Il engagea donc sir William à faire sa proposition. Celui-ci, après quelques mots d'apologie, qui ne lui étaient pas ordinaires, dit « qu'il croyait voir
« que le lieu des conférences ne serait guères
« moins difficile à déterminer qu'il ne le se-
« rait de décider les points de discussion qui
« pourraient s'y élever; car, s'il était avantageux
« de satisfaire le roi de France en excluant les
« villes de Flandre, il y aurait, pour le roi
« d'Angleterre, de graves inconvéniens à être
« obligé d'envoyer ses ambassadeurs en Alle-
« magne. Le retard qu'occasionnerait un pareil

« éloignement priverait le Roi des principaux
« avantages qu'il pouvait se promettre des négocia-
« tions, qu'il était pour lui très-important de
« hâter. Il avait donc proposé au Roi d'écrire
« sur-le-champ aux Etats-Généraux de Hollande
« sans en informer la France, et de leur offrir
« d'envoyer ses ambassadeurs traiter de la paix
« à la Haye, afin qu'elle fût plus promptement
« conclue; autrement on serait obligé de perdre
« beaucoup de temps en correspondance avec les
« Etats-Généraux, pour avoir leur décision sur
« tout ce qui pourrait se présenter. S'ils y consen-
« taient, cette démarche devait, selon toute ap-
« parence, être couronnée du succès, car on sa-
« vait bien que tout le peuple désirait la paix;
« et s'ils s'y refusaient, le monde en concluerait
« qu'ils ne voulaient pas la paix, puisqu'ils ne
« voulaient pas entrer en négociation; car on
« comprendrait bien que Sa Majesté ne leur au-
« rait pas fait l'honneur de leur envoyer ses am-
« bassadeurs chez eux si elle avait eu l'intention
« de rien refuser de ce qu'ils pouvaient raisonna-
« blement demander. »

L'idée était tout-à-fait nouvelle, personne n'y avait encore pensé que lord Arlington et sir William Coventry qui se l'étaient communiquée. Tout le monde sentit que cette condescendance du Roi aurait, aux yeux de beaucoup de gens, l'inconvénient de paraître mendier la paix à la porte

des Hollandais, et l'objection eût été considérable s'il se fût agi de traiter à Paris ; mais les États-Généraux n'étant pas au niveau de l'Angleterre et ne prétendant pas à l'égalité, on avait seulement à considérer l'avantage ou la commodité que pouvait offrir un semblable parti. Il était si clair et si connu que les habitans de la Haye désiraient généralement la paix qu'on avait tout lieu de croire qu'ils ne consentiraient pas que les négociations, une fois commencées parmi eux, se terminassent sans résultat. On convint donc unanimement de suivre cet avis, mais on fut arrêté ensuite sur la manière de faire parvenir ce message, cette ouverture, ou cette lettre, car on n'y avait pas encore pensé. Envoyer un trompette ou un exprès aurait eu, encore plus que la chose elle-même, l'air d'une avance. Il était à désirer que cela pût se faire avant l'arrivée de la réponse de Paris, de peur que cette réponse n'insistât de nouveau sur quelque lieu particulier. Enfin, comme la France et la Hollande avaient accepté la médiation de la Suède, il fut résolu qu'on se consulterait avec les ambassadeurs de cette puissance pour qu'ils engageassent leur ministre à la Haye à se charger de la proposition auprès des États-Généraux, car on craignait que si de Witt en avait connaissance, elle ne fût mise simplement sous les yeux du comité chargé de cet objet et point portée aux

États. On chargea le chancelier d'arranger l'affaire. Il envoya chercher les ambassadeurs et les trouva très-disposés à faire tout ce qui pourrait les mettre en avant dans les négociations, et, après en avoir conféré ensemble, ils envoyèrent très-volontiers à la Haye un de leurs domestiques chargé de remettre à leur ambassadeur le message du Roi aux États-Généraux, comme résultant de leur médiation et de leur crédit auprès du Roi. On l'envoya sous la forme non d'une lettre, mais d'un message à la troisième personne, aux États-Généraux, et signé par le Roi et sous son sceau-privé. Un gentilhomme des ambassadeurs fut dépêché en poste pour le porter. Mais, deux jours après, arriva une nouvelle alarme du côté de la France, et il se trouva que tout ce qui s'était fait n'aboutissait à rien. Quand on avait reçu en France la réponse du Roi, on n'avait pu nier qu'elle ne fût aussi franche qu'il était possible de le désirer, et M. de Lyonne la montra dans ce sens à l'ambassadeur hollandais qui, l'en voyant satisfait, et sachant par lui que le Roi l'était aussi, entra dans une grande colère et déclara que ces propositions n'étaient pas conformes au consentement qu'il avait donné au Roi et à M. Lyonne, et qu'il était obligé de protester contre toutes négociations qu'on pourrait entreprendre sur de pareilles bases. Il lui rappela « qu'il avait dit au Roi, en sa présence, qu'il y avait, dans

« le dernier traité entre l'Angleterre et la Hol-
« lande , un article par lequel ils étaient obligés
« de remettre l'île de Poleron , dans les Indes
« orientales , à la compagnie des Indes orientales
« de Londres. Ils s'y étaient précédemment enga-
« gés avec Cromwell , mais ne l'avaient pas re-
« mise ni alors ni depuis , et étaient déterminés à
« continuer la guerre plutôt que de la rendre. C'é-
« tait ce qu'il avait déclaré en consentant à ce
« que , sur les autres points , on donnât le choix
« au Roi. Si le Roi ne consentait pas à renoncer à
« cet article des précédens traités , ses maîtres
« n'en voulaient point faire d'autre avec lui. »

Que la chose fût vraie ou non , c'est ce qu'il est impossible de savoir ; mais M. de Lyonne vint fort troublé trouver le comte de Saint-Albans et lui raconter tout ce qu'avait dit l'ambassadeur. Il lui avoua « que la chose était vérita-
« ble , que le roi s'en souvenait bien et avait pro-
« mis d'obtenir qu'on renonçât à cet article ;
« mais il ajouta que lui , M. de Lyonne , n'ayant
« pas bien compris que la remise de l'île de Po-
« leron était une clause d'un ancien traité , et
« sachant que cette île avait été plusieurs années
« en la possession des Hollandais et y était en-
« core , il avait pensé qu'elle avait été comprise
« dans l'alternative et qu'on avait oublié d'insérer
« cette réserve dans l'écrit envoyé au Roi , auquel
« il en demandait mille pardons et qu'il conju-

« rait d'y consentir, et de ne pas souffrir qu'un
« traité si nécessaire au bien de la chrétienté
« échouât par une négligence et un oubli de sa
« part. » Étrange excuse pour un ministre si
connu par sa sagacité !

Le comte de Saint-Albans refusa de faire part au Roi de ces tergiversations et dit « qu'il savait
« que le Roi n'y consentirait jamais et que cette
« manière de procéder, après que Sa Majesté
« avait consenti à tout ce qu'eux-mêmes avaient
« proposé, fermait désormais la porte à toute
« confiance en leur sincérité. » M. de Lyonne fut
excessivement troublé et décontenancé comme un
homme qui se sent coupable d'une grande inad-
vertance. Il pria le comte de vouloir se réunir
chez lui avec l'ambassadeur de Hollande, afin de
voir s'ils pourraient à eux deux parvenir à vain-
cre son opiniâtreté. Le comte y consentit et on
obtint, de l'ambassadeur, quoique avec diffi-
culté, de venir au rendez-vous. Mais ils ne furent
pas plutôt réunis et M. de Lyonne n'eut pas plus
tôt commencé à parler de Poleron, que l'am-
bassadeur entra dans une violente colère et dé-
clara « que la guerre en déciderait. » Et, lors-
que le comte de Saint-Albans commença à lui
représenter combien une telle demande était dé-
raisonnable, et à parler de la manière indigne
dont ils avaient enlevé cette île aux Anglais, à
qui elle appartenait, l'autre répliqua « que ce

« n'était pas à lui qu'il avait à répondre, » et employa plusieurs autres expressions qu'il ne pouvait convenir au comte de supporter et qu'il aurait rendues avec les intérêts, si M. de Lyonne ne se fût interposé, et voyant qu'il n'y avait pas moyen de tolérer l'insolence de l'ambassadeur, ne se fût fort empressé de mettre fin à la conférence. Ils se séparèrent donc; de Lyonne très-offensé, à ce qu'il paraît, de la conduite de l'ambassadeur, s'en plaignit au Roi, et lord Saint-Albans rendit compte de tout à Sa Majesté.

Le roi de France, averti, par un exprès de la Hollande, du message que le Roi avait envoyé aux États, n'en fut pas moins surpris et moins mécontent que ne l'avait été de Witt, à qui n'échappa point le but de cette démarche et qui ne put s'empêcher de dire aux États « que le « projet était uniquement de soulever le peuple « contre ses magistrats, et de le faire juge des « conditions de la paix. » Il savait bien que le peuple en général n'était pas favorable à la compagnie des Indes orientales, où lui, de Witt, avait beaucoup de fonds, et que par conséquent il ne consentirait jamais à ce que les négociations fussent rompues pour le seul intérêt de cette compagnie. C'était pourquoi le gouvernement avait voulu que ce point fût arrêté avant que l'on commençât aucune négociation. Il obtint donc des Etats-Généraux de déclarer que le traité ne

se ferait pas à la Haye; mais en même temps, après avoir proposé de nouveau Cologne ou Francfort, ils ajoutèrent « que si le Roi désirait leur « faire l'honneur de choisir quelque ville de leur « domination, ce qu'ils n'osaient proposer, ils « consentiraient à ce que ce fût à Bréda ou à « Maëstricht, » ou dans une ou deux autres places qu'ils désignèrent. Cela fut résolu avant que le peuple apprît que le Roi avait choisi la Haye et eût manifesté son mécontentement de ce refus.

Le roi de France fut très-blessé que, dans un temps où il procédait avec tant de franchise, lorsqu'il avait ouvert la porte à des négociations que les Hollandais repoussaient avec beaucoup d'humeur, et lorsqu'enfin il avait offert une alternative que le Roi avait approuvée, puisqu'il avait choisi, Sa Majesté, sans lui en rien dire, envoyât ses propositions à la Haye; ce qui le troublait d'autant plus, qu'il y voyait quelque motif de craindre qu'il n'y eût alors en train des négociations cachées, conduites par le baron d'Isola, qu'on savait avoir été secrètement à la Haye et y avoir eu une conférence avec de Witt. Cette même idée donna encore plus d'inquiétude à la Reine-mère et au comte de Saint-Albans, qui regardèrent la démarche qu'on avait faite comme un moyen imaginé pour les empêcher d'avoir part au traité; car le comte avait arrangé dans sa tête, en quelque lieu que se fissent les négociations,

que ce serait lui , sans aucun doute , qui en serait chargé. Cependant le roi de France ne pouvait avouer le mécontentement qu'il en ressentait ; car Sa Majesté pouvait , sans manquer à l'amitié , faire ses propositions à la Haye par un message , aussi bien qu'à lui ou par lui. Il n'en témoigna donc aucune humeur , et seulement fit dire au Roi « qu'il croyait que les Hollandais verraient
« aisément que cette condescendance de Sa Ma-
« jesté n'avait d'autre motif que l'espérance d'être
« secondé par une faction du peuple ; qu'il était
« donc bien persuadé qu'ils ne consentiraient ja-
« mais à traiter à la Haye. Mais il proposa , comme
« le meilleur moyen de hâter les choses , que les
« conférences se tinsent à Douvres ; » ce qu'il conseilla à Sa Majesté de ne pas refuser ; « car si
« une fois elles étaient commencées dans cette
« ville , il était possible (et Sa Majesté française
« promettait d'y aider de tous ses efforts) qu'elles
« fussent bientôt transportées à Cantorbéry , d'où
« probablement elles iraient se terminer à Lon-
« dres. »

Mais , avant l'arrivée de ce message , on reçut la nouvelle demande relative à Poleron , ainsi que l'aveu que faisait M. de Lyonne de l'erreur de sa mémoire et de la faute qu'il avait faite de ne pas insérer cette clause dans l'écrit contenant l'alternative. A quoi il ajoutait toutes ses excuses. Il parut alors qu'il fallait renoncer à

toute espérance de paix. Le Roi fut vivement offensé et regarda cet incident comme arrangé entre les deux parties pour lui faire un affront, et tout le monde conclut qu'on ne pouvait, avec aucune sûreté, compter sur rien de ce qui viendrait de la part de la France; car il était impossible qu'elle ne trouvât pas toujours, pour éluder toutes les concessions qu'elle aurait faites par écrit, un prétexte aussi raisonnable que celui dont elle se servait en ce moment. On conçoit que Sa Majesté ne pouvait jamais consentir à ce qu'on lui demandait sans s'écarter de toutes les règles de la justice et sans porter atteinte à son honneur; que, bien que la chose ne concernât pas immédiatement Sa Majesté dans ses intérêts personnels ou ceux de sa couronne, ce qui était une des raisons sur lesquelles on insistait en France pour l'engager à céder, elle était d'un très-grand et très-incontestable intérêt pour ses sujets; et que Sa Majesté était par conséquent obligée à soutenir ses prétentions sans pouvoir s'en relâcher. L'importance en était telle que Cromwell avait tenu avec la plus grande fermeté à cette condition; en sorte qu'il en avait fait le principal article du traité de paix qu'il avait conclu avec les Hollandais, et qui lui avait fait beaucoup d'honneur dans le public; Sa Majesté s'était regardée comme tellement engagée d'honneur à ne pas souffrir que ses sujets fussent privés d'un

droit qu'avait soutenu Cromwell, et dont sa mort avait empêché qu'ils n'entrassent en possession, qu'elle n'avait jamais voulu consentir au traité conclu avec les Hollandais depuis son heureux retour, qu'ils n'eussent consenti, de leur côté, au renouvellement de cet article, et n'eussent promis de remettre Poleron aux Anglais à un jour marqué; c'était leur manque de foi à cet égard, et les formes offensantes dont il avait été accompagné, que Sa Majesté avait donné pour une des principales causes de la guerre où, par conséquent, ils avaient été incontestablement les agresseurs. Rien n'aurait donc pu porter à l'honneur du Roi une si mortelle atteinte, que de se relâcher sur un point où se trouvaient intéressées des propriétés appartenantes à d'autres; c'était, aux yeux du public, se reconnaître coupable de la guerre, ou, ce qui serait aussi fâcheux, encourir le reproche d'avoir acheté la paix à des conditions déshonorantes pour lui, et aux dépens de la propriété de ses sujets.

Enfin le Roi se résolut de s'exposer à tous les hasards de la guerre, quelque désavantage qu'elle lui pût offrir, plutôt que de consentir à une proposition aussi déshonorante. On écrivit sur-le-champ au comte de Saint-Albans dans les expressions d'un vif ressentiment de « l'affront qu'on
« faisait au Roi en revenant sur ce qu'on avait
« offert soi-même, et en lui demandant ce qu'il

« était résolu de ne jamais accorder. » On donna ordre à tous ceux qui avaient été chargés des préparatifs de la guerre, de revoir tout ce qui avait été résolu, et d'en hâter l'exécution autant qu'il serait possible; et, sans aucun doute, si l'Espagne eût fait quelque mine de vouloir se défendre contre la puissance prête à l'envahir, et de tenter le moindre effort en faveur de l'intérêt commun, on eût difficilement persuadé au Roi d'écouter encore quelques propositions de la part de la France.

Cependant il arriva de France de nouvelles propositions et de nouvelles instances. On assurait « que les Hollandais avaient toujours pro-
« testé contre toute paix et même toute négocia-
« tion qui n'auraient pas pour base l'abandon de
« Poleron; que Sa Majesté Très-Chrétienne avait
« consenti à ce qu'on traitât de cette manière,
« et ne pouvait revenir là-dessus sans leur avis,
« quoique M. de Lyonne eût malheureusement
« oublié de faire l'aveu de cette circonstance;
« mais Sa Majesté promettait, sur sa parole
« royale, que, lorsque les négociations seraient
« commencées, elle emploierait tout son crédit
« et toute son autorité à persuader aux États-
« Généraux de se relâcher de leur opiniâtreté et
« de ne faire aucun changement au dernier traité,
« mais de laisser toutes choses comme il avait
« été convenu; que si elle ne pouvait rien ob-

« tenir sur ce point , ce qui était à craindre , car
« il paraissait que quelques intérêts personnels
« avaient fixé , à cet égard , leur résolution , et
« ne permettraient pas qu'on les en fit départir ,
« alors Sa Majesté ne désespérait pas de les obli-
« ger à donner en dédommagement une somme
« d'argent considérable dont elle désirait que le
« Roi se contentât , ce qui le mettrait fort à son
« aise ; que si une fois les commissaires se réu-
« nissaient , et que les négociations fussent com-
« mencées , on ne les romprait point sans avoir
« conclu la paix ; et que les ambassadeurs de
« France , à la première conférence , propose-
« raient la cessation des hostilités , ce qui serait,
« à ce qu'on croyait , consenti aussitôt que pro-
« posé ; qu'ils avaient déjà promis que leur flotte
« demeurerait dans leurs ports jusqu'au milieu
« de mai , époque vers laquelle le traité pour-
« rait être commencé. Quant à lui , le roi de
« France promettait , à compter de ce moment ,
« de s'abstenir de tout acte hostile et de ne pas
« faire sortir sa flotte de ses ports , ajoutant
« qu'excepté en ce qui concernait l'île de Po-
« leron , sur quoi il exécuterait ce qu'il avait
« promis , ses ambassadeurs se conduiraient en
« toutes choses comme Sa Majesté pourrait le dé-
« sirer. »

Le Roi avait eu recours à tous les moyens , à
tous les expédiens qu'il avait pu imaginer pour

se mettre en état de faire sortir une flotte capable de se mesurer avec l'ennemi ; mais tout avait été inutile. Il trouva tous ceux qu'il consultait dans la même opinion qu'ils avaient eue d'abord ; qu'il fallait se mettre sur la défensive de la manière dont on l'a dit , et attendre la fin de l'été avant de rassembler ses vaisseaux. L'impatience de la paix était générale , en sorte que le premier mouvement d'indignation passé , il se trouvait très-disposé à écouter tout ce qui lui pourrait donner quelque espérance de renouer les négociations, lorsque les dernières propositions de Paris lui arrivèrent. Il assembla son conseil pour décider promptement ce qu'il y avait à faire , car il était clair que si l'on voulait entrer en négociation , on perdait beaucoup à retarder. Les protestations et les promesses de la France de l'assister en toutes choses , un point seul excepté , et les promesses même qu'on lui faisait à cet égard le disposaient à croire qu'elle pouvait être sincère. L'espérance d'un dédommagement n'était guères moins avantageuse que ne l'était la remise de l'île , et satisfaisait également à l'honneur de Sa Majesté ; et il semblait d'autant plus probable qu'on l'obtiendrait , que de Witt , dans ses conférences particulières avec le baron d'Isola , au milieu des emportemens qui ne permettaient pas même qu'on lui parlât de la remise de Poleron , et en disant que les États périraient plutôt que

d'y consentir , avait ajouté « qu'il ne disait pas
« qu'on ne pût leur persuader de consentir à don-
« ner un dédommagement. »

Plusieurs pensaient que la compagnie des Indes, seule intéressée à ce qu'on rendît Poleron , aimerait mieux un bon dédommagement que l'île elle-même , terre stérile et sablonneuse , où il ne croissait rien que des muscades , seul produit qu'on en retirât , mais produit , à la vérité , d'une grande valeur.

Lorsque les Hollandais s'étaient engagés à rendre l'île à Cromwell , ils avaient aussitôt donné l'ordre de couper tous les muscadiers de l'île. Ils ne manqueraient certainement pas de répéter cet ordre , et il fallait sept ans avant que les arbres , ainsi coupés , pussent rapporter aucun fruit , et Poleron était si éloignée de toute factorie anglaise , et si près de celles des Hollandais , que ceux-ci s'en remettraient bien vite en possession quand ils en auraient l'envie. Ainsi donc , si la compagnie pouvait tirer de l'argent des Hollandais et recevoir , soit en espèces , soit en muscades , une valeur assez considérable pour suffire non-seulement à la consommation en Angleterre , mais entrer pour quelque portion dans le commerce étranger , ainsi que s'en étaient expliqués plusieurs négocians de la compagnie , on pouvait raisonnablement préférer cet arrangement à la remise de l'île.

Quelque résolution qu'on pût prendre en définitive, cette espérance d'un dédommagement donna au conseil une idée qu'on n'avait pas encore eue, c'était de laisser l'affaire de Poleron à conduire à la compagnie des Indes, qu'on engagerait à choisir quelques uns de ses membres pour accompagner les ambassadeurs aux conférences, où ils recevraient leurs conseils et leur appui, pour y soutenir leurs prétentions; et là ils seraient témoins de la manière dont le Roi insisterait sur leurs intérêts, et, si ces intérêts devenaient le seul obstacle à la paix, ils pourraient juger à quel point il serait à propos d'y tenir.

On manda la compagnie des Indes, et on lui dit « que le Roi avait l'espérance d'entrer en négociation pour la paix, ce qu'il présumait de voir lui être agréable. Cependant il paraissait au Roi, d'après ce qu'on lui avait dit, que les plus grands obstacles à la conclusion de cette paix viendraient des droits de la compagnie sur l'île de Poleron, qu'il était résolu de ne jamais abandonner; mais comme on lui avait dit aussi que les Hollandais étaient dans l'intention d'offrir un dédommagement pour cette île plutôt que de la rendre, et qu'il était possible que le dédommagement accordé fût de nature à leur convenir, ce dont il ne se permettait pas de juger, laissant la chose entièrement à la décision de la compagnie, il l'a-

« vertissait de bonne heure afin qu'elle pût déli-
« bérer sur ce qu'elle avait à faire d'après sa
« situation , et ce qui pouvait probablement
« survenir. Il fallait donc que la compagnie
« choisît dans son sein les personnes qui enten-
« daient le mieux les affaires, afin que, lors-
« qu'on serait convenu de traiter, ainsi que du
« lieu des conférences, et que Sa Majesté serait
« déterminée sur le choix de ses ambassadeurs,
« toutes choses dont on avertirait à temps la
« compagnie, les commissaires qu'elle aurait
« nommés pussent partir avec les ambassadeurs,
« et que quand on en viendrait à discuter ce
« point, et que les Hollandais auraient appelé
« quelques membres de leur compagnie des Indes
« pour en recevoir les renseignemens néces-
« saires, ils fussent préparés à fournir à l'am-
« bassadeur tous les moyens capables de soutenir
« leurs prétentions, et que, si on en venait à
« discuter le dédommagement, ils pussent être
« appelés dans cette consultation, ainsi que
« les autres députés, et qu'ils étaient assurés de
« recevoir, des ambassadeurs de Sa Majesté,
« les conseils et l'assistance qu'ils pourraient
« requérir, ou dont ils se trouveraient avoir
« besoin. » La compagnie reçut cet avis de Sa
Majesté avec toutes les démonstrations possibles
de respect et de soumission, la remercia hum-
blement de ses bontés et du soin qu'elle prenait

de ses intérêts, et dit « qu'elle ne manquerait
« pas, aussitôt qu'il en serait temps, de choisir
« des commissaires pour accompagner les am-
« bassadeurs. »

Le Roi jugea qu'il devenait convenable de prendre l'avis de tout son conseil sur cette affaire, qui n'avait été discutée jusqu'alors que devant le comité des affaires étrangères; ainsi donc, après l'avoir assemblé, il lui fit rendre compte en détail de tout ce qui s'était passé en France, et de tout ce qui avait été fait en Hollande par le baron d'Isola et les ambassadeurs de Suède. Sa Majesté dit « qu'elle n'avait point encore pris
« de résolution, et que les mauvais procédés de
« la France l'avaient tellement irritée qu'elle au-
« rait été fort aise de pouvoir se mettre en meil-
« leure posture, et de ne pas songer davantage
« à traiter jusqu'à des conjonctures plus favo-
« rables; mais que maintenant que le conseil
« connaissait aussi bien qu'elle l'état de ses af-
« faires, soit au dedans, soit au dehors du
« royaume, elle était déterminée à suivre ses
« avis. »

On renouvela et on débattit de nouveau toutes les objections déjà prévues et toutes les considérations qu'elles avaient fait naître; et enfin tout le monde tomba d'accord « que Sa Majesté devait
« saisir l'occasion de traiter; que si on pouvait
« obtenir une paix raisonnable, cela serait infi-

« niment agréable à tout le royaume , générale-
« ment fatigué de la guerre , et qu'il fallait que ,
« sans perdre de temps , Sa Majesté fit passer à
« Paris une réponse d'après laquelle on pût aller
« en avant dans les négociations. » Quelques uns
des lords allèrent jusqu'à déclarer « que la con-
« sidération de l'île de Poleron n'était pas d'une
« assez grande importance et n'en pouvait même
« avoir assez aux yeux de la compagnie des Indes
« orientales pour que , dans un pareil intérêt ,
« on dût priver le royaume d'une paix qui lui
« était si nécessaire. » Mais le Roi jugea qu'il
n'était pas encore temps d'entamer ce sujet , et
donna seulement des ordres pour qu'on préparât
les dépêches à envoyer en France.

Il y avait encore à se déterminer sur deux
point importans , dont le premier devait faire
partie de la dépêche qu'on se préparait à en-
voyer ; c'était le choix du lieu des conférences.
Quelques uns pensaient que « Sa Majesté devait
« saisir l'ouverture qui lui avait été faite par la
« France, et confirmée par la Hollande, pour que
« les négociations eussent lieu à Douvres ; » mais
ils changèrent bientôt d'avis en pensant qu'il y
avait contre Douvres , dans l'intérêt du Roi , les
mêmes objections que contre la Haye, dans celui
de la Hollande ; que le peuple de Douvres , et
encore plus celui de Cantorbéry , serait très-
susceptible de recevoir les impressions que s'éf-

forcerait de lui donner la nombreuse suite de Français et de Hollandais réunis à l'occasion des conférences ; en un mot, il y avait à penser sur cet objet beaucoup plus de choses qu'il ne conviendrait d'en dire ici. On conclut que Bréda, offerte par les Hollandais, était pour le Roi le lieu le plus avantageux à accepter. Cette décision fut ajoutée aux dépêches pour Paris et envoyée sur-le-champ. L'autre point était le choix des ambassadeurs, on ne s'en était pas encore occupé. Le Roi s'était entretenu avec le chancelier des personnes propres à être employées dans cette négociation quand le moment en serait arrivé, et s'était plaint, comme il lui arrivait souvent, du peu de choix qu'il avait et du petit nombre des hommes propres à traiter des affaires de cette nature. Le chancelier avait proposé au Roi le lord Hollis, dernièrement ambassadeur en France, et à tous égards parfaitement propre à cette fonction, et M. Henry Coventry attaché à la chambre du Roi, et qui avait montré tant d'habileté dans ses dernières négociations en Suède. Sa Majesté, aussitôt qu'elle les eut entendu nommer, dit « que tous deux étaient très-
« propres à ces fonctions, et qu'elle ne penserait
« à aucuns autres ; en sorte que, tout le reste con-
« venu, le Roi, sans mettre la chose en délibéra-
« tion, déclara son intention de les nommer tous
« deux ambassadeurs aux conférences. » Ni l'un

ni l'autre ne savait encore cette intention et n'y avait seulement pensé. Sa Majesté, en la leur annonçant, leur dit de se rendre auprès du chancelier pour en recevoir leurs instructions. Ce fut pour lord Arlington un nouveau chagrin à ruminer dans son cœur. Il s'était destiné ce poste conjointement avec sir Thomas Clifford, récemment nommé conseiller privé et contrôleur de la maison du Roi depuis la mort de sir Hugh Pollard. Il se croyait d'autant plus en situation de remplir cette mission, qu'il avait épousé la fille de M. Bevewaert, fils naturel du prince Maurice. Il prit donc fort à cœur ce désappointement. Cependant le chancelier n'avait pas imaginé le moins du monde qu'il eût une telle pensée, et n'avait donné ce conseil que parce que les deux personnes qu'il avait désignées pouvaient être regardées comme les plus propres à cette négociation, et toutes deux y donnèrent des preuves évidentes de leur capacité, dont on avait déjà très-bonne opinion.

Les ambassadeurs de Suède, les seuls qui jouassent le rôle de médiateurs, se préparèrent également à se rendre aux conférences, après être convenus avec le Roi « que si elles n'ame-
« naient pas la paix, sur laquelle ne comp-
« taient pas trop les personnes mêmes les plus
« portées à l'espérance, la Suède se déclare-
« rait aussitôt en faveur du Roi et s'unirait

« avec lui contre la Hollande et la France. » Son armée, regardée alors comme la meilleure de l'Europe, était sous le commandement du général Wrangel et postée fort près des frontières de la république; et, pour les mieux affermir dans cette disposition, le chancelier avait ménagé une conférence entre le baron d'Isola et les ambassadeurs de Suède, dans laquelle on ébaucha ce traité conclu bientôt après, et connu sous le nom de la *Triple alliance*, premier acte par lequel la Suède se détacha de la France, et présentement le Roi trouva moyen de fournir à la couronne de Suède une somme d'argent pour l'entretien de son armée.

Toutes choses ainsi arrangées, et Bréda ainsi acceptée par toutes les parties pour le lieu des conférences, comme on reçut de Paris la notification du départ des ambassadeurs, le Roi jugea qu'il était aussi intéressé que personne à hâter le commencement des négociations, afin d'arriver promptement à la suspension des hostilités, que la France avait promis d'obtenir dès l'ouverture. On était alors au mois de mai. On pressa donc le départ des ambassadeurs, qui arrivèrent à Bréda avant le milieu du mois, et dans un équipage digne du maître qui les envoyait.

Il arriva à cette époque un événement fatal à la fortune du chancelier. L'échec qu'elle en reçut ouvrit une large voie à tous les malheurs qu'on

fit bientôt après tomber sur lui. Le comte de Southampton, le trésorier, son intime et parfait ami, et qui, tant qu'ils furent ensemble, avait eu, près du Roi et du conseil, assez de crédit pour empêcher ou du moins pour retarder toute résolution trop déraisonnable, était alors au moment de mourir de la pierre. Cette maladie lui causait depuis plusieurs mois de violentes douleurs. Il avait fait venir de Paris un chirurgien pour l'opérer; mais l'incertitude des médecins sur la nature de sa maladie l'avait empêché de prendre ce parti aussitôt qu'il l'aurait fallu; en sorte qu'il se trouva trop faible pour supporter l'opération. Ceux qui, à Oxford, avaient travaillé avec tant d'activité à obtenir du Roi qu'il l'écartât de ses fonctions et qui s'étaient alors crus certains du succès, n'avaient pas cessé depuis ce temps de poursuivre le même projet. Ils avaient persuadé à Sa Majesté que son service avait excessivement souffert de ce qu'elle n'avait pas accompli sa première résolution, et ils ne croyaient pas leur triomphe assez éclatant s'ils souffraient que le trésorier mourût dans ses fonctions. Ainsi donc, quatre ou cinq jours avant sa mort, comme il était devenu si faible qu'il ne pouvait plus signer, ils avaient de nouveau persuadé au Roi de lui faire demander son bâton; mais le chancelier obtint encore du Roi de ne pas traiter avec cette dureté un serviteur attaché à son père et à

lui par de si longs et si éminens services , et cela dans l'unique avantage de lui ôter avant le temps un emploi que sa mort devait , cinq ou six jours après , faire tomber de ses mains , ce qui arriva encore plutôt que le chancelier ne l'avait supposé.

Le comte de Southampton était un homme d'une capacité extraordinaire , d'un grand discernement et d'un jugement très-profond , extraordinairement éloquent et sans aucune affectation , car il ne parlait jamais mieux que lorsqu'il était pris sur le moment. Au commencement des troubles , il avait été regardé comme un des lords les plus mal disposés pour la cour , et par conséquent les plus agréables au peuple. Au fait , aucun lien ne l'attachait à la cour , il s'en était même cru maltraité , ce que l'élévation de son âme ne lui avait pas permis de supporter. Pendant quelques années il s'était abstenu d'y paraître , ce qu'on imputa à des habitudes de mélancolie auxquelles il était naturellement enclin , bien qu'elles parussent davantage dans sa physionomie que dans sa conversation pleine de gaiété avec ceux qu'il connaissait.

L'amitié qui avait existé entre son père et celui du comte d'Essex avait fait supposer une grande intimité entre lui et ce lord , et ils étaient effectivement liés autant que le pouvaient être deux hommes d'un esprit et d'un caractère si différens. Lorsqu'ils arrivèrent au parlement ,

en 1640, tous deux parurent mécontents de la conduite de la cour et ne s'en cachèrent point, lorsque les grands officiers furent recherchés pour les transgressions considérables commises dans leurs diverses administrations; mais, lorsqu'il s'agit de les poursuivre, ils s'y portèrent tous deux avec des passions et un but fort différens. Le comte d'Essex, extrêmement ami de la justice, n'aurait jamais pu être tenté de consentir à opprimer un innocent, mais ses facultés n'étaient pas de force à bien discerner les différentes espèces de crime, et à y savoir proportionner les différens degrés de châtiment. Il n'était pas d'ailleurs au-dessus de la tentation de se laisser aller au préjugé populaire, et peut-être à quelques ressentimens particuliers provenant, non d'aucune méchanceté de cœur, mais de la faiblesse de son jugement. Le comte de Southampton était non-seulement exact observateur de la justice, mais d'une telle sagacité à démêler tout ce qui pouvait la défigurer, qu'il était impossible de lui en imposer par de trompeuses couleurs. Il était, dans ses jugemens, si sincère et si impartial qu'aucune prévention contre un homme quel qu'il fût, ne pouvait l'empêcher de porter dans sa cause la même attention que dans toute autre; mais il croyait qu'il y a *aliquid et in hostem nefas*, et qu'il est possible de commettre de grandes injustices à l'égard d'un homme très-pervers.

Cette différence dans leurs facultés les divisa promptement dans le cours de ces affaires où ils étaient entrés parfaitement d'accord. Tous deux pensaient que la couronne avait commis de grands excès dans l'exercice de son pouvoir; mais l'un croyait qu'on n'en pouvait prévenir le retour qu'en la dépouillant de ce pouvoir, tandis que l'autre comprenait trop bien les conséquences d'une semblable marche et sentait qu'il était impossible d'ôter absolument le pouvoir de faire le mal sans diminuer quelque chose de celui qui est nécessaire pour faire le bien, et qu'on ne pouvait dépouiller un monarque de son droit fondamental sans porter à la monarchie elle-même un coup tellement irremédiable que la noblesse, qui est ce qui lui tient de plus près et en reçoit le plus d'appui, ne pourrait, la couronne ainsi mutilée, conserver long-temps sa force primitive. Si le comte d'Essex, aussi attaché à la noblesse que qui que fût au monde, eût pu voir aussi loin, il ne se serait jamais laissé persuader de contribuer à sa propre ruine, que le comte de Southampton regardait comme inévitable une fois que le Roi serait vaincu. Ainsi, tous deux furent parfaitement convaincus que le comte de Strafford avait autorisé des actes arbitraires impossibles à soutenir par aucune des règles de la justice, quoique l'administration d'Irlande et la méthode constamment observée dans le gouvernement de

ce royaume , pût en excuser et justifier plusieurs ; mais, de plus, ceux à qui appartenait alors l'avantage du terrain , parce qu'on les regardait comme les plus zélés pour la liberté des sujets et les plus vigilans à empêcher qu'on ne commît, en Angleterre, les injustices pratiquées en Irlande, l'attaquaient comme l'homme le plus influent dans les conseils d'Angleterre, aussi bien que comme gouverneur d'Irlande. Il s'était d'ailleurs déclaré si contraire à la révolte des Écossais et s'était montré si implacable à cet égard, que cette nation toute entière en avait contracté contre lui une animosité que sa mort seule pouvait apaiser ainsi que la crainte qu'elle lui avait inspirée. Cette fureur se trouva complètement d'accord avec les sentimens des Anglais qui ne pouvaient venir à leur but sans le secours de l'Écosse ; bien que le comte d'Essex ne partageât nullement les desseins des conspirateurs, ils l'attiraient trop facilement dans leur parti, en flattant son orgueil et ses passions de l'espoir d'écarter un homme qui ne lui témoignait pas de considération, car ce qu'on raconta ensuite des torts du comte de Strafford envers le comte de Clanrickard était tout-à-fait dénué de fondement.

Le comte de Southampton qui n'avait tiré aucun avantage des actes arbitraires du comte de Strafford, mais en avait au contraire reçu quelque préjudice, ne demandait pas mieux qu'on

les examinât et recherchât de telle sorte, que les hommes revêtus d'un grand pouvoir en apprissent à redouter un peu plus les conséquences de leurs excès; mais lorsqu'il s'aperçut que, pour punir des irrégularités, on voulait entrer dans des voies irrégulières d'une conséquence tout aussi dangereuse, et quand il comprit qu'on voulait réunir plusieurs offenses de moindre nature pour en composer un seul grand crime, et, selon leurs expressions, *construire une trahison avec des délits*, ce qui conduisait à priver le comte de la vie, pour des choses qui méritaient l'amende ou la prison, il s'opposa d'abord à une telle énormité, et ensuite témoigna toute l'horreur qu'il en ressentait, horreur qui s'augmenta lorsqu'il s'aperçut que ce projet était le résultat arrêté d'un complot formé par la haine et la passion.

A compter de ce moment, le comte d'Essex et lui se trouvèrent entièrement divisés et se réunirent rarement dans la même opinion. Le comte de Southampton se tint dignement et bravement sur la brèche pour défendre la vie de ce grand personnage, et s'opposa ensuite à tous les envahissemens que faisait chaque jour la chambre des communes sur les droits de la couronne ou sur les privilèges des pairs, privilèges que les lords sacrifiaient volontiers aux utiles violences de l'autre chambre.

Ainsi , tandis que la plupart des serviteurs du Roi s'enrôlaient dans le nombre des conspirateurs appliqués à pousser à tout ce qui lui pouvait être désagréable , lord Southampton , sans aucun lien qui l'attachât à son service , fut regardé comme un partisan de la cour , et , par la puissance de sa raison , embarrassa tellement leur marche qu'il leur devint presque aussi odieux que la cour elle-même , et d'autant plus odieux qu'il était au-dessus de toutes leurs séductions et que son incontestable droiture méprisait leur pouvoir autant que leur haine.

La guerre civile lui inspira toute l'aversion imaginable ; il démêla plus que personne les sinistres effets qu'on en devait attendre et s'y opposa de tous ses moyens ; mais , quand il vit qu'elle était inévitable , il ne fut nullement embarrassé à choisir son parti et se déclara ouvertement pour le Roi , qui , pénétré du sentiment des services qu'il lui avait rendus , le nomma membre du conseil privé et gentilhomme de la chambre , sans la moindre demande ou le moindre désir de sa part ; et , quand la plupart de ceux qui étaient attachés au Roi par de pareilles fonctions avaient pris le parti des rebelles comme le plus fort , il fut bien connu que s'il acceptait alors ces faveurs du Roi , c'était beaucoup plutôt par obéissance que par ambition. Il avait , pour le Roi , toute la fidélité que prescrivent les lois de Dieu ,

et était attaché à sa personne par tous les sentimens que lui ordonnait son devoir, mais il était sans égards et sans complaisances pour ses faiblesses et ses erreurs; ce qui le rendait souvent incommode au Roi, particulièrement dans toutes les discussions relatives à la paix à laquelle il pressait toujours Sa Majesté de consentir beaucoup plus qu'elle n'était disposée à le faire.

Il était mélancolique par caractère et réservé dans son entretien, excepté avec ceux qu'il connaissait bien; avec eux il se montrait non-seulement serein, mais dans l'occasion gai et disposé à la plaisanterie. Naturellement paresseux il aimait trop ses aises; cependant, comme il n'était personne d'un esprit plus vif et d'un jugement plus solide en toutes sortes d'affaires, lorsqu'il avait l'espoir de réussir, personne n'était capable d'une attention plus soutenue et d'une plus grande activité. Durant les négociations d'Uxbridge qui durèrent, sans interruption, pendant vingt jours, il ne dormit pas plus de quatre heures par nuit, quoique son habitude fût de ne pas demeurer jamais au lit moins de dix heures. A la fin des négociations il était beaucoup plus vigoureux qu'au commencement; ce qui fit que le chancelier dit au Roi, quand ils retournèrent à Oxford, « que s'il
« voulait maintenir le comte de Southampton
« en bonne santé et en bonne humeur, il fallait
« qu'il lui donnât beaucoup d'affaires. »

Il était petit de taille , mais très-grand en courage comme en toutes autres facultés; et au jour du danger il ne laissait apercevoir aucun signe de crainte , pas même le sentiment du péril. Quand le Roi se fut échappé d'Oxford pour se rendre à l'armée d'Écosse , et que Fairfax eut conduit son armée devant la ville , comme dans une discussion du conseil , en parlant du prince Robert , on le plaça , en raison de sa dignité , infiniment au-dessus de la noblesse , le comte de Southampton , qui n'avait pas coutume de parler d'une manière inconvenante , se permit alors quelques expressions qui , rapportées infidèlement au prince , lui parurent insultantes , en sorte qu'il envoya le lord Gérard s'en expliquer avec le comte. Celui-ci , sans aucune apologie , répéta les paroles dont il s'était servi au lord Gérard , qui les répéta au prince ; et bien qu'elles ne fussent pas comme on le lui avait dit , le prince ne s'en trouva pas satisfait , et renvoya le lord Gérard au comte pour lui dire que Son Altesse attendait de lui une autre satisfaction et comptait le voir l'épée à la main , et qu'elle désirait que cela fût le plus tôt possible , de peur qu'on n'empêchât la chose.

Le comte donna rendez-vous pour le lendemain matin dans un lieu très-bien connu ; et comme on lui demanda de quelles armes il voulait se servir , il répondit qu'il n'avait pas de cheval propre à une telle occasion et ne savait où il en

pourrait trouver un sur-le-champ ; qu'il se connaissait trop faible pour combattre le prince l'épée à la main , et qu'il espérait donc que Son Altesse lui pardonnerait s'il choisissait les armes dont il savait le mieux se servir , et qu'il combattrait à pied et au pistolet. Le prince y consentit volontiers ; le comte choisit pour son second sir Georges Villiers , et ils se seraient rencontrés sans aucun doute le lendemain matin ; mais on avait vu le lord Gérard aller si souvent chez le comte , qu'il ne connaissait point , que cela donna quelque soupçon aux lords qui s'étaient trouvés présens à la dispute du conseil et avaient entendu quelque chose du dialogue qui avait eu lieu ; ils jugèrent qu'on avait fait de mauvais rapports ; et , ayant fait fermer les portes de la ville , surveillèrent si exactement les deux adversaires , que , malgré leur dénégation , on en sut assez pour empêcher le rendez-vous. Ils s'employèrent ensuite à les réconcilier , et le prince conserva toujours depuis beaucoup d'estime pour le comte.

Après le meurtre du Roi , le comte de Southampton demeura chez lui sans faire aucune démarche auprès de ces gouvernemens si redoutables , et qui paraissaient vouloir extirper le parti du Roi aussi-bien que la famille royale. Il ne consentit jamais à recevoir , d'aucun d'eux , la moindre politesse ; et lorsque Cromwell , se trouvant près de chez lui à l'occasion du mariage de

son fils qu'il célébrait dans la province, forma le projet de lui faire une visite, le comte, qui en fut secrètement averti, s'en alla sur-le-champ dans une autre de ses terres beaucoup plus éloignée. Il envoyait fréquemment au Roi quelques personnes de confiance chargées de lui porter l'argent qu'il pouvait percevoir sur la fortune qu'on lui avait laissée, et qui suffisait à peine pour lui donner les moyens de vivre dans une profonde retraite. Après la bataille de Worcester, lorsque les rebelles eurent mis à prix la tête du Roi et menacé des plus terribles châtimens, ainsi que sa postérité, tout homme qui oserait recevoir Charles Stuart, ou lui prêter secours pour s'enfuir, il envoya un domestique affidé à toutes les personnes qui, par leur fidélité et leur activité, pouvaient, en pareille occasion, inspirer le plus de confiance, pour les prier d'avertir le Roi qu'il le recevrait avec joie dans sa maison, et lui procurerait un vaisseau pour se sauver. Sa Majesté reçut cet avis la veille du jour où elle devait s'embarquer dans un petit bâtiment qu'on lui avait préparé dans le comté de Sussex. Sa Majesté se rappela toujours ce fait comme un digne témoignage de l'attachement du comte et de son courage dans la consternation générale où l'on était alors; et le comte avait habitude de dire « qu'après avoir vu Sa Majesté échapper « si miraculeusement, quelque sombre que pût

« être l'aspect des affaires, il n'avait pu s'em-
« pêcher d'espérer son rétablissement. »

Son tempérament naturellement mélancolique, le temps qu'il passa dans la retraite, éloigné de toute société où il pût donner quelque issue aux pensées qui le travaillaient, et l'interruption de tous les exercices de corps auquel il était habitué, le rendirent sujet à plusieurs maladies qui détruisirent l'agrément de sa vie; car, depuis l'époque du retour du Roi, entre la goutte et la pierre, il eut à endurer de violentes douleurs. Cependant l'heureux retour de Sa Majesté sembla ranimer toute la vigueur de son esprit. Il se chargea des fonctions de grand trésorier, et les remplit avec beaucoup de zèle et d'activité aussi long-temps qu'il conserva quelque espérance d'obtenir ou qu'on établit un revenu proportionné aux dépenses de la couronne, ce à quoi il contribua beaucoup par son influence, son crédit et son habileté, ou qu'on resserrât les dépenses de la cour dans les bornes du revenu. Mais quand il vit que, malgré toutes ses représentations aussi vives et aussi fréquentes que l'exigeait son devoir, la dépense ne permettait pas que le revenu pût jamais suffire; quand il vit les irrégularités et les abus se précipiter en foule et déborder toutes les digues qu'on pouvait employer à les contenir, il perdit courage et fut bientôt las de ses fonctions, qui l'exposaient aux

reproches mérités par d'autres, et ne lui donnaient pas l'autorité nécessaire pour les éviter. Il se serait déchargé de ce fardeau, dont il désirait excessivement de se voir délivré, s'il n'eût été retenu par le sentiment de ses devoirs envers le Roi, auquel il savait que sa retraite serait très-nuisible; car le peuple, qui connaissait bien son attachement au Roi, et commençait déjà à parler fort haut contre la licence de la cour, l'eût regardée comme incurable si le comte eût quitté son poste. Ce fut cette raison seule qui le détermina à ne point déposer son fardeau, même lorsqu'il vit que ceux pour qui il consentait à le porter étaient aussi las de le voir à cette place qu'il était chagrin d'y demeurer.

C'était un homme d'une grande piété et d'une vertu exemplaire, et très-régulier dans l'exercice de ses dévotions. Cependant les évêques en général ne le croyaient pas assez ardent pour le gouvernement de l'Eglise, parce qu'il aurait désiré qu'on fit pour les presbytériens quelque chose de plus qu'ils ne le croyaient juste. Mais très-certainement il détestait les principes des presbytériens, n'avait jamais eu avec eux la moindre relation, et, durant les mauvais temps, avait rigoureusement observé les formes du culte prescrites par l'église d'Angleterre; il avait toujours près de lui, pour en exercer les fonctions, un chapelain orthodoxe, l'un de ceux qui avaient

été privés de leurs bénéfices par les pouvoirs en possession de disposer alors de l'Eglise comme de l'Etat. Mais il est vrai que voyant le pouvoir et l'influence qu'avaient usurpés les presbytériens, et qu'ils avaient conservés malgré tous les efforts de Cromwell pour les en dépouiller, et toute sa puissance inutilement employée pour les réprimer, voyant quels obstacles ils avaient apportés à ses projets, dont plusieurs avaient échoué par leur résistance, il avait cru leur crédit et leur pouvoir plus grands qu'ils n'étaient en réalité. Quelques personnes, en qui il avait confiance parce qu'il leur croyait autant d'aversion que lui-même pour les presbytériens, lui avaient persuadé qu'on les satisferait sans peine au moyen d'un petit nombre de concessions sans inconvénient pour l'Eglise; lui, plus encore quelques autres qui n'aimaient pas non plus les presbytériens, s'étaient sentis portés, par ce motif, à désirer qu'on usât envers eux de quelque indulgence. Mais ce qui avait le plus agi sur lui et avait diminué ses craintes à l'égard de toute autre secte, c'était l'extrême inquiétude que lui causaient le pouvoir et la malveillance des catholiques romains, dont les démarches depuis l'époque de la destruction du pouvoir royal, et la conduite, plus scandaleuse encore, qu'ils avaient tenue lors du meurtre du Roi, l'avaient animé contre eux d'une haine irréconciliable. Il pensait

que le Roi et le duc d'York comptaient sur leur fidélité et sur l'affection des hommes de cette religion, beaucoup plus qu'ils ne le méritaient, et croyait, d'après cela, que tous les autres partis ne pouvaient s'unir trop fortement pour s'opposer à l'excès du pouvoir de celui-là; et, lorsqu'il se trouvait seul avec ses amis, il n'était pas un sujet sur lequel il s'exprimât avec autant de véhémence.

Il était singulièrement attaché à la famille royale; tellement que les deux fils du duc d'York étant tombés malades quelques jours avant sa mort, de la maladie dont ils moururent peu de temps après, il en fut si extraordinairement affecté, que plusieurs pensèrent que la douleur qu'il en avait éprouvée, ou la prévoyance des maux qui pouvaient en résulter pour le royaume, avait hâté sa mort de quelques heures. Le matin du jour où il mourut, déjà à l'agonie, il envoya savoir de leurs nouvelles, et parut recevoir quelque soulagement quand son messager lui rapporta qu'ils étaient tous les deux vivans et un peu mieux.

Le lendemain de sa mort, qui arriva vers la fin de mai, le Roi appela le chancelier dans son cabinet où il n'y avait que le duc d'York, et lui dit « qu'il ne voyait personne de propre aux fonctions de trésorier, qu'il était donc résolu, ainsi qu'il l'avait été depuis long-temps, à mettre cet

« office en commission , et il lui demanda qui il
« fallait nommer pour commissaires. » Le chan-
celier répondit « que l'affaire serait beaucoup
« mieux faite par un seul fonctionnaire, si on
« en pouvait trouver un qui fût propre à cet em-
« ploi , car les commissaires n'avaient jamais
« bien fait et ne feraient jamais bien cette af-
« faire. » Le duc d'York dit « qu'il croyait qu'elle
« serait mieux faite par des commissaires , que
« c'était ainsi qu'elle avait été conduite dans les
« mauvais temps de la révolution ; car, depuis
« le commencement des troubles , il n'y avait
« point eu de trésorier. Il s'était aperçu , ainsi
« que le Roi , que , bien que sir William Comp-
« ton fût un homme de talens extraordinaires
« et plus propre à son emploi que la plupart
« des hommes , cependant depuis qu'après sa
« mort Sa Majesté avait remis à des commis-
« saires l'administration de l'artillerie , elle était
« en beaucoup meilleur ordre et le Roi beau-
« coup mieux servi qu'il ne l'avait jamais été.
« Il croyait qu'il en serait ainsi de la trésorerie si
« l'on choisissait pour s'en occuper des personnes
« qui pussent n'avoir pas autre chose à faire ; »
et le Roi parut de cet avis. Le chancelier ré-
pliqua « qu'il était très-fâché qu'ils fussent tous
« deux si enchantés de la méthode des commis-
« saires qu'il croyait beaucoup plus propre à or-
« ganiser une république qu'à soutenir une mo-

« narchie; que , durant les derniers troubles ,
« quand le gouvernement s'était trouvé entre les
« mains du parlement , il l'avait tourné aussi
« promptement qu'il l'avait pu à la forme répu-
« blicaine , et qu'il n'était pas douteux qu'il ne
« convînt beaucoup mieux à ce système de re-
« mettre la trésorerie aux mains de commis-
« saires que de la laisser dans celles d'un seul
« individu; que d'ailleurs le parlement n'ayant
« pas alors de revenu en propre , mais étant
« obligé de s'en faire un par tous les moyens
« qu'il pourrait imaginer et selon qu'il en aurait
« besoin , il lui était impossible d'en confier le
« soin aux anciens fonctionnaires obligés à des
« formes qui n'auraient pu s'accorder avec les
« mesures dont ils auraient eu besoin. On créa
« donc pour de nouvelles fonctions de nou-
« veaux agens obligés à observer ponctuellement
« la nouvelle méthode , sans aucune supério-
« rité l'un sur l'autre , et tous unis dans une
« même obéissance à l'autorité suprême. Lorsque
« Cromwell prit dans ses mains tout le gou-
« vernement , il effaça toutes ces formes ré-
« publicaines , chargea des employés inférieurs
« de différentes fonctions , se réserva la dispo-
« sition générale de tout et fut lui-même son
« grand trésorier ; et il était bien connu qu'il
« était décidé , aussitôt qu'il se croirait en état
« de rétablir les choses dans les formes qu'il

« avait déterminées , à détruire toutes ces com-
« missions et à remettre l'administration de ces
« divers départemens à des fonctionnaires uni-
« ques.

« Il ne voulait pas se permettre , continua-t-
« il, de parler sur l'administration de l'artillerie
« dont les commissaires étaient ses amis , seule-
« ment il pouvait dire que cette sorte d'admi-
« nistration n'était pas encore connue depuis as-
« sez long-temps pour qu'il fût possible d'en bien
« juger ; que, cependant, elle était d'une nature si
« différente de celle de la trésorerie qu'aucune des
« observations qu'on avait pu faire sur l'une des
« deux ne se pouvait appliquer à l'autre. L'ar-
« tillerie n'avait à traiter qu'avec des forgerons,
« des charpentiers et autres artisans et gens de
« main-d'œuvre, tandis que la trésorerie avait
« beaucoup de rapports avec la haute noblesse
« et les principaux gentilhommes du royaume ;
« elle était souvent obligée de s'en référer au
« Roi pour en obtenir des ordres spéciaux, ou
« au conseil privé pour avoir ses avis, ou aux
« juges pour qu'ils lui donnassent leurs déci-
« sions dans les matières difficiles ; et si, par
« conséquent, ses employés n'étaient pas de rang
« à s'adresser librement et facilement à toutes
« ces personnes et à s'en voir traiter avec égard,
« le service de Sa Majesté en souffrirait consi-
« dérablement, et que la seule baguette blanche,

« dans les mains d'un homme estimé, était plus
« utile pour faire rentrer les différentes bran-
« ches de revenu par la soumission et le respect
« que lui rendaient tous les divers employés,
« que les ordres de quelques commissaires que
« ce pût être. Malgré la disposition de certains
« hommes à rabaisser les talens de l'excellent
« administrateur que l'on venait de perdre, Sa
« Majesté reconnaîtrait bientôt par expérience
« que les sommes considérables qu'elle avait em-
« pruntées dans ces dernières années lui avaient
« été en grande partie procurées par la confiance
« générale qu'on avait dans l'honneur et la justice
« du trésorier, et que jamais des commissaires
« n'auraient un crédit suffisant pour fournir à
« de pareils besoins. »

Le Roi dit « qu'il n'était pas du tout de cette
« opinion et ne doutait pas que son affaire ne
« fût beaucoup mieux faite par des commissaires;
« qu'il fallait donc discuter le choix de ceux
« qu'il nommerait à cette fonction, car il était
« sûr que le chancelier ne lui pourrait proposer
« personne qui fût capable de l'emploi de tréso-
« rier. » A quoi le chancelier répondit « qu'il
« croyait encore plus difficile au Roi de trouver,
« dans le désordre de ses affaires, un homme de
« mérite qui voulût accepter de pareilles fonc-
« tions, qu'un homme propre à les remplir; et
« que si l'homme qui possédait la plus grande

« fortune de l'Angleterre et le plus généralement
 « estimé voulait consentir à les recevoir, Sa Ma-
 « jesté ne risquait rien de les lui confier, et, jus-
 « qu'à ce qu'on trouvât un tel homme, elle pou-
 « vait bien les mettre en commission. Mais il dit
 « qu'il voyait bien que Sa Majesté n'approuvait
 « pas l'ancien mode observé dans le choix des
 « commissaires; qu'on avait jusque-là toujours
 « chargé de cette fonction le garde du grand-
 « sceau, les deux secrétaires d'État et deux au-
 « tres des principaux du conseil, sans compter le
 « chancelier de l'échiquier qui, ordinairement,
 « départageait les voix. »

Le Roi ni le duc ne parurent se soucier d'au-
 cun de tous ceux qu'il nomma. Le chancelier
 vit clairement, dès le premier instant, que tout
 en lui demandant son opinion, ils étaient déjà
 tout déterminés dans leur choix. Le Roi dit
 « qu'il choisirait des hommes, soit conseillers
 « privés, soit autres, qui n'auraient rien autre
 « chose à faire, des hommes rudes et durs, in-
 « capables de se laisser toucher par les civilités
 « ou les instances, et qui emploieraient tout son
 « argent à ses besoins présens jusqu'à ce qu'on
 « pût obtenir de nouveaux subsides pour le paie-
 « ment des dettes plus pressantes; que lui,
 « chancelier, avait tant d'affaires sur les bras,
 « qu'il ne pouvait se mêler de celle-là; que les
 « secrétaires en avaient aussi bien assez; qu'ainsi

« il ne voulait d'aucun d'eux. » Alors il nomma sir Thomas Clifford, créé récemment conseiller privé et contrôleur de sa maison, et sir William Coventry. Il dit qu'il ne pensait pas qu'ils dussent être fort nombreux. Le duc alors nomma sir George Duncombe comme un homme dont il avait entendu dire du bien. Tout le monde savait bien qu'il était intimement lié avec sir Coventry. Le Roi dit « qu'il pensait qu'il y en avait « assez de trois et qu'un plus grand nombre ne « ferait que ralentir la marche des affaires. » Le chancelier dit « qu'il craignait que les personnes « qu'on venait de nommer n'eussent pas assez de « crédit et d'autorité pour se tirer des affaires in- « dispensables d'une telle administration ; que , « pour sa part , il n'avait nulle envie de s'en « mêler , qu'il n'avait que trop à faire ; qu'il « n'avait aucune objection contre les trois hom- « mes qu'on venait de nommer , si ce n'est qu'il « ne les croyait ni assez connus , ni assez consi- « dérés pour de pareilles fonctions , et qu'il se- « rait tout-à-fait inconvenant que sir George « Duncombe , simple gentilhomme de province « et absolument étranger à ce genre d'affaires , « siégeât avec une égale autorité entre des con- « seillers privés et dans des affaires qui se- « raient souvent discutées au conseil où il ne « pourrait être présent. » Il rappela à Sa Ma- jesté « qu'il fallait qu'il ôtât , au lord Ashley ,

« son office de chancelier de l'échiquier, s'il ne
« le faisait pas commissaire de la trésorerie et
« ayant voix nécessaire dans la commission, et
« termina en disant que, s'il ne nommait pas le
« général ou quelqu'autre personne qui pût don-
« ner du lustre aux autres, l'ouvrage ne serait
« jamais fait comme il devait l'être; car, parmi
« les personnes ayant quelquefois affaire à la
« trésorerie, il s'en trouverait plusieurs qui ne
« regarderaient pas ces Messieurs, quel que fût
« leur mérite, comme assez supérieurs à elles. »

Le Roi dit « qu'il pourvoirait aisément à la
« difficulté qu'on faisait à l'égard de sir George
« Duncombe, en le nommant conseiller privé, et
« qu'il lui était bien égal d'y adjoindre le géné-
« ral. » Le lord Ashley lui donna quelque em-
barras et il en dit assez pour faire voir claire-
ment qu'il ne le jugeait point propre à siéger
parmi eux. Cependant il ne savait comment lui
ôter sa place. Il ordonna donc de préparer la
commission de la trésorerie avec les noms des
personnes dont on a parlé. Le lord Ashley fut
seulement mis au nombre des commissaires, ce
qui devait nécessairement faire tomber bientôt
l'affaire toute entière entre les mains des trois
auxquels on l'avait destinée, et Ashley aima
mieux se voir dégradé que de la leur disputer.

Le Roi comptait qu'aussitôt que les ambassa-
deurs seraient réunis à la Haye, la suspension

d'armes serait la première chose convenue. Ce fut, en effet, la première proposée par les ambassadeurs de France, et ils la proposèrent de manière à faire clairement connaître qu'ils s'y attendaient comme à une chose déjà résolue. Leur maître avait, du consentement des Hollandais, congédié sa flotte et la leur était encore dans leurs ports. Les Hollandais ne refusèrent point en apparence, mais ils répondirent « que les conventions nécessaires à une suspension d'armes prendraient
« autant de temps qu'il en faudrait pour conclure
« le traité, puisque tous les points importans
« étaient déjà établis et convenus, et que le Roi
« avait fait son choix. » Et malgré toutes les instances de l'ambassadeur de France, on ne put obtenir, relativement à la suspension, aucune autre réponse ; ce qui, joint à la conduite hautaine des commissaires hollandais, fit voir qu'ils ne consentaient à la paix que parce qu'ils y étaient obligés par la France, très-impatiente de la voir conclure. Ils ne voulurent pas entendre parler de la remise de Poleron, que le roi de France, dirent-ils, leur avait promis qu'on ne leur demanderait pas, non plus que d'aucune indemnité en argent ; et ne voulurent jamais souffrir que les négocians, députés par la compagnie anglaise, se rendissent à Amsterdam pour traiter, avec la compagnie des Indes orientales hollan-

daise, d'aucune espèce de composition. On reconnut bientôt qu'ils brûlaient dans leur cœur de venger l'affront et la perte qu'ils avaient essuyée à Fly l'année précédente. De Witt en effet avait dit plus d'une fois qu'ils laisseraient, devant quelque ville anglaise, des traces de leur visite sur les côtes d'Angleterre, pareilles à celles que les Anglais avaient laissées sur la côte de Hollande.

Les négociations déjà commencées, Ruyter sortit des Wierings à la tête de sa flotte, se rejoignit à ce qu'il avait de bâtimens dans le Texel, fit voile vers la côte d'Angleterre, et, poussé par un bon vent, s'approcha de la rivière de la Tamise, ce qui alarma tellement le comté de Kent que tout ce qui habitait le voisinage de la mer quitta ses habitations et se réfugia dans l'intérieur du pays. Le comte de Winchelsea, lord-lieutenant de ce comté, était alors en ambassade à Constantinople, et tous les députés lieutenans se trouvaient revêtus d'une égale autorité; en sorte que, dans ce désordre général, il n'y avait, dans ce vaste comté, personne en droit de commander: le Roi envoya donc le lieutenant-général Middleton, avec l'ordre de rassembler toutes les milices et de prendre le commandement de toutes les troupes qu'on pourrait lever. Il s'y rendit sur-le-champ, fut très-bien obéi, et rassembla, à Rochester, toutes les milices à pied et à cheval;

d'autres troupes vinrent se réunir à lui des comtés voisins, et tout le peuple manifesta un grand empressement à se ranger sous ses ordres.

On avait beaucoup parlé, toute cette année, d'ériger un fort à Sheerness pour la défense de la rivière. Le Roi y avait fait deux voyages dans le cœur de l'hiver, et avait donné aux commissaires de l'artillerie un ordre si positif de surveiller et de terminer les fortifications, que tout le monde croyait l'ouvrage fini. C'était là-dessus, comme on l'a dit, qu'on avait principalement compté pour la défense, et le point dont on s'était le plus occupé lorsqu'on avait décidé de demeurer tout l'été sur la défensive; mais, quels que fussent les ordres qui avaient été donnés, il n'y avait pas grand'chose de fait. On avait bien à Sheerness une ou deux compagnies de très-bons soldats sous de très-bons officiers; mais les fortifications étaient si faibles et si peu avancées, on y manquait tellement de munitions, que la flotte hollandaise ne fut pas plus tôt approchée à distance, que son canon abattit tous les bas ouvrages et chassa tous ceux qui les gardaient; aussitôt les ennemis, avec leurs chaloupes, débarquèrent des soldats et parurent résolus à garder ce poste et à s'y fortifier.

Cela mit le pays en feu, et cette nouvelle troubla excessivement le Roi. Il connaissait l'importance de cette place et combien il était facile de

la mettre hors d'insulte. Il n'en fut que plus affligé de voir qu'on l'eût négligée , et se détermina à la recouvrer sur-le-champ , à quelque prix que ce fût. Le général eut ordre de marcher aussitôt à Chatam , avec tout ce qu'on put rassembler de cavalerie et d'infanterie de la garde et des comtés voisins , afin de couvrir la flotte. La Cité se montra très-empressée à envoyer tous les régimens de milice dont on pouvait avoir besoin. Le général , en arrivant à Chatam , trouva Middleton en si bonne posture et à la tête d'une si bonne troupe , qu'il ne conçut pas la moindre crainte que les Hollandais pussent rien tenter sur terre. Il écrivit au Roi et au duc , plein de gaité et de confiance , « que si l'ennemi voulait tenter quelque
« chose , ce qu'il ne croyait pas qu'il osât , il
« s'en repentirait ; qu'on avait tendu sur la ri-
« vière une chaîne qui l'empêcherait d'avancer ,
« et que , s'il se hasardait à débarquer quelque
« part , on le renverrait promptement à ses vais-
« seaux ; » et il n'est pas douteux qu'on n'eût été en état de le faire.

Mais il n'y avait , au fait , aucun danger de débarquement ; les ennemis étaient trop sages pour y songer. Ils comptaient agir sur un élément dans lequel ils avaient plus de confiance et sur lequel ils étaient plus puissans. Ils savaient , par des avis très-sûrs , avec quelle négligence le service se faisait sur la rivière ; en conséquence , aidés

de la marée , ils entrèrent à pleines voiles dans la rivière , sans s'embarrasser de la chaîne que leurs vaisseaux mirent en pièces sur-le-champ , et passèrent sans s'arrêter ; car il n'y avait pas une précaution prise contre une telle tentative , ou bien celles qu'on avait imaginées étaient si insignifiantes qu'elles ne servaient qu'à rassurer mal à propos des gens qui n'y entendaient rien , et dont les espérances trompées ne firent qu'augmenter le désordre ; ils furent tous tellement consternés de voir la flotte hollandaise s'avancer , malgré la chaîne qu'ils regardaient comme un mur d'airain , qu'ils ne surent ce qu'ils avaient à faire.

Le général était , par caractère et par tempérament , tellement étranger à la crainte , qu'on ne vit pas en lui le moindre indice de trouble. Cependant il était clair qu'il ne savait quels ordres donner. On avait laissé dans la rivière , par négligence , si ce n'est par trahison , deux ou trois vaisseaux de la marine royale , qu'on aurait pu très - aisément mettre en sûreté , et dont il n'était pas possible qu'on crût tirer le moindre avantage au lieu où ils étaient. Le général se mit dans un de ces vaisseaux , et engagea les gentilshommes qui l'accompagnaient à s'y mettre avec lui , ce qu'ils firent de bon cœur et en grand nombre , armés seulement de piques. Mais cependant quelques uns de ses amis lui firent com-

prendre tout bas que c'était une résolution imprudente et désespérée , et qui n'offrait aucune chance de succès , car toute la flotte ennemie approchait aussi promptement que la marée pouvait l'apporter. On obtint donc de lui de descendre à terre , et , s'il ne l'eût pas fait , il périssait inévitablement avec deux ou trois cents personnes de la noblesse et des premiers gentilshommes du royaume ; car tous ces vaisseaux , et quelques bâtimens marchands chargés et prêts à mettre à la mer , furent en feu l'instant d'après. Les Hollandais , sachant bien qu'ils ne pourraient les emmener , avaient donné ordre de les brûler , et le général était là , sur le rivage , sans pouvoir imaginer quel remède apporter dans un pareil malheur. La population de Chatam était dans un état d'agitation approchant de la folie ; elle compose en quelque sorte une armée de matelots et d'officiers de marine , qui eût été fort capable de mettre ces vaisseaux en sûreté et en auraient eu le temps ; mais les officiers supérieurs avaient employé toutes les chaloupes et bâtimens légers dont on aurait pu se servir pour remorquer les vaisseaux , à emporter leurs meubles et leurs effets , regardant comme perdu ce qu'ils laissaient derrière eux ; et il est certain que si les Hollandais avaient suivi leur premier avantage avec la prudence et le courage nécessaires , ils pouvaient incendier toute la flotte royale de

Chatam, prendre ou détruire tous les vaisseaux mouillés plus haut dans la rivière, et se venger ainsi pleinement de ce qu'ils avaient souffert à la Flye; mais ils crurent en avoir assez fait et profitèrent du flux pour s'en retourner.

Cependant le bruit et la flamme des vaisseaux qui brûlaient persuadèrent aisément aux habitans de la cité de Londres, que l'ennemi avait fait tout le mal qu'on le supposait en état de faire. On crut qu'il avait débarqué en plusieurs lieux, et que sa flotte était arrivée jusqu'à Greenwich. Mais la consternation n'y était pas plus grande qu'à la cour, et surtout parmi les gens qui avaient le plus poussé à la guerre, et crié le plus haut contre ceux qui s'y opposaient, ou qu'on y croyait opposés, leur reprochant de manquer d'esprit public, et de n'avoir pas à cœur l'honneur et la gloire de la nation. Ces gens-là n'avaient jamais parlé des Hollandais que comme d'une nation qu'on devait châtier à coups de fouet plutôt que de la combattre; maintenant, plus abattus qu'on ne saurait se l'imaginer, ils s'emportaient amèrement contre ceux qui avaient conseillé au Roi cette guerre, où avaient déjà péri tant de vaillans hommes, et qui probablement allait ruiner le royaume; ils demandaient qu'on fit, à tout prix, la paix, disant que c'était là notre dernière espérance; en un mot, le trouble et la consternation étaient tels à

la cour et dans la Cité, qu'on eût dit que les Hollandais étaient non-seulement maîtres de la rivière, mais avaient débarqué une armée de cent mille hommes.

Ceux qui se rappellent cette circonstance et se trouvèrent présens alors dans les galeries et les petits appartemens de Whitehall, où tout le monde entrait librement, peuvent aisément se rappeler plusieurs exemples d'égarement d'esprit et de ridicules effets de la peur, que je désirerais pouvoir oublier, et dont je ne voudrais assurément pas laisser la moindre trace; si le sang-froid personnel du Roi et du duc n'eût contenu beaucoup de gens et ne les eût empêchés d'exprimer toute leur terreur, quelques uns auraient été capables de leur conseiller de quitter la ville. Il y eut un lord qui voulait qu'on le regardât comme un des premiers soldats de l'Europe, et qui, chargé de la garde de la Tour, déclara, après y avoir logé une nuit, qu'elle n'était pas tenable, et désira qu'on ne lui confiât pas le soin de la défendre; sur quoi beaucoup de gens qui y avaient apporté leur argent et leurs effets, les remportèrent pour aller les mettre en sûreté plus loin de la rivière. Ces ridicules frayeurs ne s'évanouirent même pas lorsqu'on sut que la flotte hollandaise avait non-seulement quitté la rivière, mais avait emmené tous ceux qu'elle avait débarqués à Sheerness, preuve évi-

dente qu'elle ne comptait rien entreprendre sur terre ; mais il resta dans beaucoup d'esprits l'inquiétude de la voir revenir, et ils furent confirmés dans cette crainte en apprenant que les Hollandais étaient toujours sur la côte et avaient donné, dans les comtés de Suffolk et d'Essex, les mêmes alarmes que dans celui de Kent, non sans faire mine d'attaquer Harwich et Landguard-Pointe, ce qui avait attiré sur le bord de la mer toutes les milices de ces contrées, et le duc d'York à leur tête pour les commander dans l'occasion.

La situation du Roi, au milieu de ces embarras, n'était nullement facile, d'autant que chacun s'ingérait de venir lui parler des mécontentemens que manifestait le peuple sur toute la surface du royaume, et de lui donner des avis sur ce qu'il avait à faire. Quelques uns lui avaient conseillé de rappeler le parlement que, dans la dernière session, il avait prorogé au 20 octobre ; et on n'était alors qu'au milieu de juin. Certainement cependant les hommes éclairés regardaient une telle conjoncture comme si peu propre à la réunion du parlement, que, s'il eût alors siégé, le conseil le plus salutaire qu'on eût pu donner au Roi eût été de le séparer jusqu'à ce qu'on fût sorti de la situation où l'on se trouvait, et à laquelle étaient beaucoup plus appropriées les mesures d'un conseil moins nombreux. Cependant l'embarras de savoir que faire disposait le Roi

à prendre ce parti; et comme on était généralement d'opinion, ou plutôt même qu'on regardait comme de règle incontestable que le parlement, en cas de prorogation, ne pouvait être rassemblé avant le jour marqué, bien qu'on pût le rappeler quand il n'avait été qu'ajourné, ceux qui conseillaient de le convoquer avaient amené, en secret, M. Prynne au Roi, pour le convaincre que la chose pouvait se faire dans une occasion extraordinaire; et l'opinion de M. Prynne, dont en général il faisait assez peu de cas, l'avait, en cette occasion, confirmé dans ce qu'il avait déjà envie de faire.

Au commencement de l'été, lorsqu'il s'était résolu à ne point avoir de flotte en mer, il s'était déterminé, pour plusieurs raisons, à augmenter ses forces de terre, et, afin de pouvoir le faire sans inquiéter le peuple, il avait donné commission à trois ou quatre nobles, d'une grande fortune et de beaucoup de réputation, de lever des régimens de pied, et avait également donné commission à d'autres pour des compagnies de cavalerie; ce que tous avaient fait à leurs frais et avec une singulière promptitude, et tous, à la première revue, avaient reçu un mois de paye. Quelques unes de ces levées furent envoyées pour reprendre possession de Sheerness, et on prit un soin extraordinaire pour hâter les travaux de ces fortifications. D'autres troupes furent placées dans

d'autres postes sur la côte ; et l'on allait avoir , à la fin du mois , à pourvoir de nouveau à la solde de ces troupes. Les milices qu'on avait rassemblées avaient fait leur service durant un mois , ce qui est tout ce que requérait la loi , et maintenant elles demandaient , du moins à ce qu'on disait , qu'on les renvoyât ou qu'on les payât. Il y avait des disputes et des rivalités pour le commandement ; et des gens qui avaient coutume de répéter que , quelques grades qu'ils eussent occupés précédemment , ils serviraient volontiers le Roi dans ceux de caporal et de sergent , disputaient maintenant sur toutes les étiquettes et ne voulaient pas recevoir les ordres de leurs supérieurs. Toutes ces difficultés étaient portées devant le Roi , déjà assez embarrassé à décider des points d'une plus haute importance.

Les gens qui , pour le succès de leurs projets particuliers , voulaient que le parlement se réunît sans s'embarrasser dans quelles dispositions , tourmentaient le Roi pour « qu'il publiât une « proclamation de convocation du parlement , « comme le seul expédient qui pût le tirer d'em- « barras et pourvoir à tout ce qu'il y aurait à « faire. » Le Roi y était fort disposé , et même réellement déterminé ; cependant , sachant que plusieurs s'y étaient opposés , il résolut de discuter la chose dans le conseil. « Tous ceux aux- « quels il s'adressait connaissaient comme lui ,

« leur dit-il, les embarras où il se trouvait, l'in-
« solence de l'ennemi et le mauvais esprit qui
« régnait dans la nation ; il en résultait évidem-
« ment qu'il lui fallait une armée préparée à tout
« événement ; qu'il n'avait pas d'argent et ne
« pouvait imaginer d'autres moyens de se pré-
« munir contre les maux qu'on prévoyait, que la
« convocation d'un parlement, et que c'était sur
« ce moyen, ou tout autre, qu'il voulait avoir
« leur avis. » Il parla tellement dans le sens de
son opinion, qu'il fut assez clair qu'il regardait
ce remède comme le meilleur qu'on pût employer.
Trois ou quatre des conseillers placés au bas-bout
de la table, bien connus pour avoir donné le con-
seil et pour mettre une grande activité à faire
qu'on le suivît, appuyèrent beaucoup dans la
discussion sur ce « qu'on ne pouvait tenir les
« soldats sur pied sans argent, et sur ce qu'ils
« ne connaissaient pas d'autre moyen, pour avoir
« de l'argent, que la convocation d'un parlement,
« ce qu'ils étaient sûrs qu'on pouvait faire régu-
« lièrement et avec justice ; et ils désiraient que
« ceux qui étaient d'une autre opinion propo-
« sassent quelque autre moyen de fournir de
« l'argent au Roi. »

Le chancelier s'aperçut bien que la chose était
déjà conclue, quelque conseil qu'on pût donner,
et que les trois nouveaux commissaires du trésor,
ne trouvant aucun moyen d'avoir de l'argent,

avaient fort tourmenté le Roi pour qu'il essayât cet expédient, d'autant plus qu'ils savaient que le chancelier n'en était pas d'avis; car, en plusieurs occasions, s'entretenant en leur présence, il n'avait mis nulle réserve à leur déclarer les nombreux motifs qu'il avait contre cette mesure; et il savait aussi très-bien qu'ils saisiraient avec joie toutes les occasions de relever les expressions qui lui échapperaient quand ils croiraient pouvoir les rappeler à son préjudice. Cependant, peu disposé à s'occuper beaucoup de ce qui le concernait personnellement dans les occasions où il jugeait le service de Sa Majesté intéressé, et regardant le conseil qu'on voulait lui donner comme extrêmement fâcheux pour elle, il résolut de s'y opposer. Il dit « qu'il savait bien tout le désavantage qu'il
« y avait à parler contre cette mesure, et com-
« bien il était impopulaire de s'opposer à la
« convocation du parlement, dans les embar-
« ras auxquels il ne paraissait pas qu'il y eût
« d'autres remèdes possibles; cependant il ne
« croyait le remède ni propre à guérir le mal,
« ni applicable dans ce moment; il ne pouvait
« donc être de l'avis de ceux qui le conseillaient.
« La plupart des hommes au fait de la loi avouaient
« que, lorsque le parlement avait été prorogé à
« certain jour, il était fort douteux qu'on pût le
« rassembler plus tôt; quant à lui, d'après les
« recherches qu'il avait faites, il lui paraissait

« évident que cela ne se pouvait faire. Il désirait
« donc qu'avant de prendre aucune résolution on
« consultât les juges sur ce point ; on connaissait
« bien l'esprit des deux chambres , et il était im-
« possible de ne pas croire que , lorsqu'elles se-
« raient réunies , leur première discussion tom-
« berait sur la manière dont on les aurait ras-
« semblées , et sur le point de savoir si elles
« avaient capacité d'agir. Il craignait qu'il n'y
« eût un bien petit nombre de gens empressés à
« passer un acte du parlement à une époque où
« ceux qui ne voudraient pas y obéir pourraient
« en contester la validité ; et si leurs réunions
« n'avaient d'autre objet que de conférer sur ce
« qui se passait , et de leur donner la liberté de
« dire tout ce qui leur plairait , sans pouvoir rien
« conclure , il valait la peine d'examiner si , dans
« un état de fermentation tel que celui qui ré-
« gnait alors , une telle assemblée n'aurait pas
« pour effet d'interrompre tout autre conseil ,
« d'arrêter tous les autres moyens , et par con-
« séquent d'augmenter le délire ; que si les be-
« soins étaient si urgens qu'il fût nécessaire de
« convoquer un parlement , et que le parlement
« actuel ne pût légalement être assemblé avant
« le 20 octobre , comme il en était convaincu ,
« alors il n'était pas douteux que le Roi ne pût
« légalement , par une proclamation , dissoudre
« sur-le-champ le parlement prorogé , et expé-

« dier les writs pour la nomination d'un nou-
« veau parlement, qui pourrait légalement se
« réunir un mois avant l'époque où l'on avait le
« droit d'assembler le parlement prorogé.» Plus-
sieurs autres personnes furent également d'avis
qu'il serait plus avantageux au service de Sa Ma-
jesté de dissoudre le parlement et d'en appeler
un autre.

Les donneurs de conseils avaient cru que per-
sonne n'aurait le courage de faire une semblable
proposition ; ils furent très-fâchés de trouver tant
de gens réunis dans une opinion qu'ils auraient
bien voulu faire considérer comme celle d'un seul
homme. Plusieurs s'opposèrent très-vivement à cet
expédient, exaltèrent les inclinations et les dis-
positions des deux chambres, disant que « bien
« qu'elles eussent montré, à leur dernière réunion,
« quelque penchant à la mauvaise humeur, et
« une extrême répugnance à donner de l'argent
« pour le moment, elles étaient cependant ani-
« mées de très-bons sentimens pour l'Eglise et
« pour l'Etat, et que le Roi ne pouvait jamais
« espérer d'avoir un parlement mieux composé
« pour son avantage, et dont tant de membres
« fussent à sa disposition ; mais qu'il devait pen-
« ser qu'on choisirait partout des presbytériens ;
« qu'on nommerait ceux qui se feraient le plus
« connaître pour opposés à ce qu'il désirait,
« et qu'on excluerait tout ce qu'il y avait de plus

« zélé pour son service. » Cette idée entra fort avant dans l'esprit des évêques, quoique leurs meilleurs amis pensassent qu'ils trouveraient probablement plus de partisans et d'appuis dans tout autre parlement que dans celui-ci ; mais le Roi déclara vivement sa confiance dans le parlement prorogé, et sa résolution de ne pas le dissoudre ; ce qui mit un terme à la discussion. On reprit l'autre question, c'est-à-dire celle de savoir « comment le Roi ferait pour lever de l'argent, ou comment il pourrait maintenir son armée, s'il différant de réunir le parlement jusqu'au jour fixé par la prorogation. » Il fut enjoint à tous de se resserrer dans cette question.

On renouvela l'ancien argument qu'il n'y avait pas d'autre moyen à prendre, et on le soutint avec beaucoup de chaleur et de confiance, ajoutant que ceux qui soutenaient le contraire étaient obligés de donner leur avis sur la marche qu'autrement il y aurait à suivre. Cette question se répéta souvent et d'une manière inusitée en ce lieu, et sur le ton d'un reproche personnel. Sa Majesté elle-même demanda au chancelier, avec quelque vivacité, ce qu'il conseillait. Il répondit « que si ce qu'on proposait était réellement ou impraticable en soi, ou incapable de répondre au but proposé, il fallait le laisser de côté, afin que l'on pût, sans aucune préoccupation, appliquer son esprit à la découverte de quel-

« que autre expédient. Il lui paraissait évident
« que, fût-on publier la proclamation à l'heure
« même, le parlement ne pourrait se rassembler
« avant vingt jours, et que, fût-il rassemblé et
« convaincu de sa capacité légale à voter des
« secours d'argent, tout le monde savait que
« les formalités d'une telle mesure requéraient
« tant de temps que l'argent ne pourrait être re-
« cueilli assez tôt pour lever une armée, ou pour
« maintenir sur pied ce qu'on avait déjà levé
« dans l'intention de prévenir le débarquement
« de l'ennemi actuellement sur la côte, et prêt
« chaque jour, à ce que craignaient ou fei-
« gnaient de craindre quelques uns, à faire une
« descente. Cependant la publication d'une pro-
« clamacion pour convoquer le parlement met-
« trait nécessairement un terme à toutes les autres
« mesures; que, pour sa part, il croyait l'en-
« nemi satisfait de cette insulte, et ne pensait
« pas qu'il fût en état de poursuivre son avan-
« tage, ni qu'il eût assez d'hommes à bord pour
« faire une descente, sans que le Roi en eût
« avis. Les Hollandais, dit-il, n'étaient pas, sans
« le secours des Français, assez forts pour tenter
« une telle entreprise. Sa Majesté avait toutes
« les assurances possibles sur l'intention des Fran-
« çais, et savait que leur flotte s'était éloignée
« à une grande distance des côtes d'Angleterre.
« Elle avait de plus des motifs de croire que les

« négociations , alors entamées , termineraient
« promptement la guerre , bien que le pouvoir
« et les artifices de de Witt eussent empêché la
« suspension d'armes. Cependant , comme il fal-
« lait entretenir pour le moment les troupes né-
« cessaires à la garde des côtes , et qu'on ne pou-
« vait trouver de l'argent pour les payer sur-
« le-champ et régulièrement , faute de quoi on
« ne pourrait éviter de les faire vivre sur le
« pays , le seul moyen qui lui parût prati-
« cable , pour éviter ce dernier malheur , serait
« d'écrire aux lieutenans et députés-lieutenans
« des comtés où devaient stationner les troupes ,
« qu'ils eussent à y faire apporter des munitions
« de tous genres , afin que les soldats ne fussent
« pas obligés de s'écarter de côté et d'autre pour
« chercher leur nourriture , ce qui , de toutes
« les manières de les faire subsister , serait la
« plus fâcheuse ; et qu'il fallait écrire en même
« temps dans les comtés voisins de ceux qu'occu-
« paient les troupes , pour y faire lever , par voie
« de contribution ou de prêt , de l'argent à va-
« loir sur les prochaines taxes ; que , de cette
« manière , les soldats pourraient demeurer au
« lieu où ils étaient nécessaires pour la défense
« du royaume , avantage très-grand pour les
« comtés sur lesquels on exécuterait cette mesure ,
« puisque , sans cela , ils pourraient être ex-
« posés à la licence des soldats , et peut-être même

« à l'invasion de l'ennemi. » Il est fort probable que dans la chaleur de la discussion, et fréquemment interrompu, il dit, comme on le lui a ensuite reproché, « qu'il fallait lever une contribution semblable à celles qu'on avait levées dans la dernière guerre civile ; » mais, quelques paroles qu'il prononçât alors, il est évident qu'elles firent, dans le moment, un grand plaisir à certaines gens, comme de choses dont on pourrait se servir ensuite. Son innocence ne lui permit guères de s'en inquiéter.

Bien qu'un grand nombre de lords parlassent contre la convocation, et que la grande majorité du conseil la regardât comme une très-mauvaise mesure, on décida qu'on publierait sur-le-champ une proclamation pour requérir tous les membres du parlement de se rassembler à un jour fixé, dans le commencement d'août, pour consulter sur les grandes affaires du royaume. Cette proclamation fut, en effet, publiée.

Pendant ce temps le traité marchait à Bréda, aussi vite que le pouvait permettre l'insolence des Hollandais ; le roi de France se déclara très-offensé de leur conduite sur mer, et ses ambassadeurs parlèrent si haut que les États donnèrent ordre à leurs députés de conclure le traité, et envoyèrent à Ruyter de tels ordres qu'il ne se commit plus d'hostilités de quelque importance ; seulement leur flotte demeura dehors, afin

de montrer qu'ils étaient maîtres de la mer. On ne saurait nier qu'excepté en ce qui regarde Poleron, les ambassadeurs français ne se conduisissent, dans cette négociation, avec toute la bonne foi qu'on pouvait désirer; et il est probable que la même raison qui excitait la France à hâter, autant qu'elle le pouvait, la conclusion du traité, était ce qui engageait les Hollandais à y mettre toutes les lenteurs capables de le retarder.

Quoique la guerre ne fût pas déclarée, il était public que la Flandre allait être attaquée, et il l'était également qu'on n'était nullement préparé à résister ou à se défendre. Le marquis de Castel-Rodrigo, arrivé dans cette province en qualité de gouverneur, avec une très-grande réputation, n'avait pas répondu à ce qu'en faisait espérer l'opinion qu'on avait de sa prudence. Il ne s'était occupé, ni de lever des troupes, ni de réparer les fortifications jusqu'à ce que l'armée française fût arrivée sur la frontière. Alors il envoya en Angleterre presser le Roi de le secourir d'un corps d'infanterie et de cavalerie, et l'on vit clairement que la nation serait entrée de bon cœur dans cette guerre, ne voulant nullement que la Flandre tombât entre les mains de la France; mais le Roi s'était engagé à ne donner aucun secours aux ennemis de la France jusqu'à la fin des négociations, et elles n'étaient pas encore ter-

minées. Cependant il permit que le comte de Castle-Haven, sous prétexte de recruter un régiment qu'il avait en Flandre, leva un corps de mille hommes de pied qu'il transporta promptement à Ostende.

Le roi de France était impatient de marcher, et cependant désirait que le traité fût conclu d'abord afin de pouvoir faire, avec le roi d'Angleterre, telle alliance qui leur paraîtrait avantageuse à leurs intérêts. Les Hollandais, qui ne se souciaient nullement de cette expédition et craignaient également les suites de l'alliance, bien qu'ils n'eussent pas la sagesse de comprendre quels étaient, pour eux, les vrais moyens de l'empêcher, demandèrent que le traité ne fût pas conclu avant la fin de l'hiver; mais la France leur ôta promptement cette espérance en marchant dans le cœur de la Flandre et en leur donnant ainsi de nouvelles affaires à discuter, non sans leur faire entendre que, s'ils ne terminaient pas le traité, le roi de France traiterait lui seul pour ce qui le regardait. Cela les obligea d'en finir. On fit cependant quelques changemens peu importants dans quelques articles du précédent traité, sans compter celui de Poleron, auquel les ambassadeurs ne voulurent pas consentir sans avoir de nouveau la volonté du Roi; en sorte que l'un d'entreeux, M. Henri Coventry, vint trouver le

Roi pour lui rendre compte de tout ce qui s'était passé et recevoir ses ordres définitifs.

Le Roi commença par envoyer chercher la compagnie des Indes et « lui faire connaître que
« les Hollandais ne voulaient pas consentir au
« premier article relativement à l'île de Poleron, ni donner aucun dédommagement, mais
« qu'il était résolu à ne se point départir de
« l'une ou l'autre de ces conditions et à ne point
« abandonner les droits de la compagnie sans
« leur consentement. » C'était donc à elle à considérer ce qui lui était le plus avantageux. Les membres de la compagnie répondirent « qu'ils
« croyaient la paix si nécessaire pour le royaume
« qu'ils ne voulaient pas que leur intérêt particulier pût y mettre obstacle. Ils avouèrent que,
« si la guerre continuait, elle leur ferait perdre,
« à beaucoup d'égards, plus que ne pouvait réparer la remise de Poleron, et déclarèrent
« qu'ils sacrifiaient volontiers cette prétention à
« la paix publique. »

D'après cette réponse, l'ambassadeur fit son rapport sur les articles convenus et sur ceux qui demeureraient encore en suspens, et répondit à toutes les questions que jugèrent à propos de lui adresser les divers membres du conseil. Requis par le Roi de donner son opinion sur ce qu'il avait observé par lui-même, et de déclarer si

« dans le cas où Sa Majesté insisterait positive-
« ment sur les points auxquels les Hollandais
« avaient jusques alors refusé de consentir, ceux-
« ci se détermineraient à continuer la guerre, et
« si les Français se joindraient à eux, » il ré-
pondit « qu'il était clair que les Hollandais,
« quant à présent, ne se souciaient pas de la
« paix et n'y consentaient que pour complaire à
« la France, qui leur faisait peur; que la France
« s'était obligée à ne les point abandonner rela-
« tivement à Poleron, qu'ils étaient déterminés
« à ne jamais rendre ni racheter par aucun dé-
« dommagement, quoique les ambassadeurs de
« France eussent employé, pour les y détermi-
« ner, tous les raisonnemens possibles; mais si
« on s'accordait sur ce point, il ne doutait pas
« que les Hollandais ne fussent forcés de con-
« sentir à tout ce qui pouvait être d'ailleurs de
« quelque importance. Les Français avaient déjà
« employé les menaces à l'occasion de certaines
« propositions insolentes faites par le Danemarck,
« et qu'ils avaient crues suscitées par la Hol-
« lande. A son départ, les ambassadeurs de
« France en avaient usé très-franchement avec
« lui et lui avaient indiqué, parmi les points
« encore débattus, quels étaient ceux auxquels
« ils désiraient que Sa Majesté ne donnât point
« son consentement, et ceux à l'égard desquels
« ils ne pouvaient rien pour elle, mais croyaient

« qu'un temps viendrait où elle serait dédom-
« magée de sa condescendance. Sur les autres
« points, il devait insister positivement, ou du
« moins ne consentir qu'à quelques légers chan-
« gemens dans les expressions, et celui qui lui
« avait parlé ainsi lui avait donné cette opinion
« comme la sienne et comme celle de son col-
« lègue. »

La chose ainsi clairement établie, le Roi re-
quit tous les lords de déclarer, chacun en parti-
culier, leur jugement sur ce qu'il y avait à faire;
et chacun, en effet, exprima ce qu'il pensait en
plus ou moins de paroles, et l'on peut dire avec
vérité que, bien qu'un ou deux, colorant leur
passion de quelque apparence d'indignation contre
l'audace des Hollandais, parussent croire que
le parlement s'unirait au Roi dans tout ce qui
pourrait défendre son honneur contre leurs inso-
lentes prétentions, on décida unanimement « que
« l'ambassadeur repartirait sur-le-champ et
« concluerait la paix aux conditions décidées
« dans le conseil. » Il partit en effet aussitôt,
et, peu de jours après son arrivée, tout fut
arrangé et remis dans les mains chargées de ré-
diger la minute du traité. On convint de toutes
les formalités à observer pour la proclamation
de la paix et du jour où se ferait cette proclama-
tion. On arrêta aussi les formes de passe à don-
ner de part et d'autre aux vaisseaux marchands

impatiens de se remettre en mer avant les délais d'usage, et, dans cette passe, on faisait savoir à tous les vaisseaux de guerre que la paix était proclamée.

Tout cela fut fait avant le jour où le parlement devait se réunir en conséquence de la proclamation du Roi; en sorte que, comme on n'avait plus besoin d'armée et qu'on avait au contraire beaucoup de raisons pour licencier tous les régimens levés pour en former une, Sa Majesté ne jugea pas à propos de laisser commencer la discussion sur aucune affaire, mais crut devoir laisser le parlement prorogé jusqu'au jour fixé par la première prorogation. Personne ne se montra d'un avis différent, et, ainsi, le jour où le parlement s'assembla, le Roi vint aux chambres et leur dit que la situation de ses affaires n'étant plus aussi difficile qu'elle l'était au moment de sa proclamation, et plusieurs personnes pensant qu'il pouvait y avoir du doute sur la régularité de cette réunion, il renvoyait les chambres jusqu'au 20 octobre; ainsi on se sépara sans discussion.

Le public ne commença pas plutôt à goûter quelque repos que s'éleva l'orage qui devait détruire toute la prospérité, renverser la fortune et engloutir toutes les espérances du chancelier qui avait été le principal instrument employé pour rétablir ce repos. Les membres du parle-

ment qu'on avait dérangés si mal à propos de leurs affaires ou de leurs plaisirs, et dans la saison de l'année où l'on désire le plus se trouver libre, ne furent nullement contents qu'on les renvoyât si vite, et ceux qu'on aurait dû croire le moins en état de nuire au chancelier dans les chambres parce qu'ils y étaient connus pour ses ennemis, prirent beaucoup de peine pour persuader aux membres du parlement que lui seul avait empêché qu'ils demeurassent plus longtemps assemblés et qu'il avait conseillé au Roi de les dissoudre, ce qui les irrita excessivement.

Sir William Coventry était si loin de cacher la malveillance qu'il lui portait que, le jour où le parlement fut renvoyé, après avoir travaillé à échauffer les esprits contre lui en présence de six ou sept membres qui n'étaient pas tous du même avis, il déclara « que si, à la première réunion qui n'était « guère éloignée de plus de deux mois, ils vou-
« laient écarter le chancelier de la cour, il leur
« serait aisé d'y parvenir. » Il en fut promptement averti et reçut de même avis de la part de gens dignes de foi, qu'il y avait une cabale puissante formée contre lui. On lui parla de quelques détails rapportés sur son compte à Sa Majesté et dont elle avait été excessivement offensée. Comme ces détails n'avaient pas le moindre fondement, ni la moindre apparence de vérité, il regarda la chose comme une fable inventée pour le tenir

en haleine, bien qu'il ne doutât point de la bonne foi de ceux qui la lui rapportaient.

Cependant il en parla au Roi qui conversait avec lui de ses affaires avec la même ouverture, mais seulement de ses affaires. Il pria Sa Majesté de lui dire « si on lui avait rapporté qu'il eût « fait ou dit telles ou telles choses, » en elles-mêmes si incroyables et si dénuées de probabilités qu'il n'imaginait guère qu'il fût au pouvoir de Sa Majesté d'y ajouter foi. Le Roi répondit « que personne ne lui avait rien dit de pareil. » A quoi l'autre répliqua « qu'il pensait bien qu'en « effet on ne le lui avait pas dit, mais qu'on se « vantait de l'avoir fait et d'avoir par là irrité « Sa Majesté contre lui, ce qu'on désirait fort « de faire croire au public. »

La vérité c'est que le chancelier avait à se reprocher le tort dont il avait eu coutume d'accuser l'archevêque Laud, l'orgueil de la bonne conscience. Fort du sentiment de son innocence, il ne craignait en aucune manière d'être publiquement accusé d'aucun crime; il savait parfaitement qu'il avait beaucoup d'ennemis fort en crédit auprès du Roi et qui lui rendaient tous les mauvais offices possibles; il n'ignorait pas que le pouvoir et l'influence de la favorite augmentaient et qu'elle désirait par-dessus toutes choses de lui enlever la confiance de Sa Majesté; en quoi il n'a jamais pensé qu'elle fût à blâmer,

puisqu'elle savait fort bien qu'il employait tout ce qu'il avait de crédit à l'éloigner de la cour ; mais il croyait pouvoir s'assurer entièrement sur la justice du Roi , et , bien que les bontés de Sa Majesté pour lui fussent fort diminuées , il ne doutait pas que, connaissant son intégrité , elle ne le protégeât contre toute oppression , et il ne lui vint jamais en pensée qu'elle pût consentir à sa perte. Il était réellement très-las de sa situation. L'année précédente lui avait fait subir de grandes mortifications , et tout ce qu'il désirait au monde c'était d'être délivré de toute autre fonction que celles qui dépendaient de la chancellerie , emploi dans lequel il ne pouvait avoir de rival et où il n'avait jamais entendu dire que son administration eût fait naître une plainte. Il pensait que ce tempérament aurait satisfait tout le monde et avait souvent prié le Roi de le retirer de toute autre affaire que celles qui concernaient la justice , car il voyait bien qu'il n'était pas de force à soutenir une autre lutte.

Je ne puis me dispenser de rapporter en ce lieu un événement qui survint à cette époque et d'en exposer en détail les circonstances , inutiles à rapporter sans l'influence immédiate qu'elles ont eue sur le sort de l'homme qu'on voit si près de sa chute.

Le Roi avait été très-irrité contre le duc de Buckingham , qui s'était conduit , à son égard ,

beaucoup plus mal qu'on n'aurait dû l'attendre de son devoir et de sa prudence, et avait été, au fait, la cause originelle de toute cette mauvaise humeur qui s'était manifestée dans les deux chambres du parlement durant la dernière session. Après cette session, il avait quitté Londres sans prendre congé du Roi et avait parlé en différens lieux de la cour, du gouvernement et de la personne du Roi avec plus de licence que personne n'osait le faire. Sa Majesté en était avertie, et, à cette époque, on n'en saurait douter, plus irritée contre lui que contre personne en Angleterre; elle avait d'ailleurs beaucoup de motifs pour douter de sa fidélité, aussi bien que de son respect et de son attachement. Le lord Arlington, en sa qualité de secrétaire d'État, avait reçu avis de plusieurs discours criminels qu'il avait tenus contre le Roi et de ses intelligences avec les gens les plus suspects d'inclinations sédi-tieuses; car le duc s'était rendu très-populaire parmi les niveleurs et parmi ceux qui déclamaient en faveur de la liberté de conscience, prétention qu'il paraissait fort encourager.

Le Roi avait, pour soupçonner le duc, outre les motifs que lui avait donné sa conduite dans le parlement, ceux qu'il tirait de quelques avis reçus des domestiques mêmes du duc. Il y avait un habitant de la Cité, nommé Braythwaite, homme d'esprit, qui avait été fort avant dans la

confiance de Cromwell et du conseil d'Etat, et qu'on regardait comme plus influent dans le parti mécontent qu'aucun autre des hommes de la Cité. Au retour du Roi, cet homme avait fui sur le continent, et, après y être demeuré une année, était revenu à Londres; mais il y vécut incognito, ne vint point à la bourse, ne se montra point en public, et retourna ensuite en Hollande. Il alla et vint de cette manière pendant plusieurs mois, puis revint résider publiquement dans la Cité. Cela fut remarqué par sir Richard Brown, lord-maire de la Cité, sur la vigilance duquel le Roi comptait beaucoup et avec raison, et qui connaissait parfaitement cet homme. Il avait longtemps cherché à le prendre, jusqu'à ce qu'enfin il eût appris qu'il appartenait au duc de Buckingham, dont il était l'homme de confiance, car le duc l'avait chargé de toute l'administration de ses biens, et, sur sa recommandation, avait reçu plusieurs domestiques inférieurs pour être employés sous les ordres de Braythwaite, et tous de la même sorte, également connus pour n'aimer ni l'Eglise, ni le gouvernement. Le lord-maire, rendant un jour compte au Roi de quelque affaire, lui parla de cet homme comme très-suspect par ses projets déloyaux, et aussi propre qu'aucun autre de sa condition à les exécuter, et il sembla s'étonner que le duc pût conserver un tel homme à son service.

A cette époque, le duc, par ses soins et cette gaieté d'esprit qu'il avait à un point remarquable, s'était rendu très-agréable au Roi, ce qui étonnait quelques personnes, lorsqu'elles réfléchissaient sur ce que le Roi savait de lui. Sa Majesté lui dit donc ce qu'elle avait appris sur son homme d'affaires, et le tort que faisaient à sa réputation de pareils serviteurs. Le duc reçut cet avis avec toutes les expressions possibles de soumission et de reconnaissance. Mais ensuite il s'étendit sur « l'éloge de l'homme, sa capacité et les avan-
« tages qu'il retirait de son service. Il pria Sa
« Majesté de vouloir bien l'entendre et dit qu'il
« le croyait capable de lui rendre compte de
« l'état de la Cité et de plusieurs circonstances
« importantes pour Sa Majesté, beaucoup mieux
« que ne le pourraient faire une infinité d'au-
« tres. » Peu de temps après, le Roi soupant chez le duc, celui-ci trouva l'occasion de lui présenter M. Braythwaite, homme de très-bonne tournure, ce que n'ont pas ordinairement les hommes de cette sorte, et de manières singulièrement insinuantes. Il fit au Roi l'histoire de toute sa vie, sans chercher à se montrer meilleur qu'on ne l'avait dit, genre de franchise, comme on veut bien l'appeler, extraordinairement utile pour obtenir la confiance. Il lui raconta « par quels
« degrés et par quels moyens de conviction il
« avait été conduit à se délivrer des mauvais

« principes dans lesquels il avait été d'abord
« engagé. C'était là, disait-il, ce qui l'avait par-
« ticulièrement déterminé à saisir l'occasion qui
« se présentait de se mettre au service du duc ,
« afin de se retirer totalement des sociétés et des
« habitudes auxquelles il se trouvait lié. Cepen-
« dant il se croyait assez en crédit auprès des prin-
« cipaux membres de son ancien parti pour être
« certain qu'ils ne formeraient aucune entreprise
« sans qu'il en eût connaissance. Il assura Sa Ma-
« jesté qu'il ne se passerait jamais , parmi ces
« gens-là, rien d'important qu'elle n'en fût avertie
« à temps , et lui promit de la servir toujours
« avec une grande fidélité. » En un mot, le Roi
fut très-satisfait de ce qu'il lui dit, et souvent
par la suite s'entretint avec lui dans des occa-
sions particulières , et le regarda comme bien
intentionné pour son service.

Pendant la dernière session du parlement , où
le duc s'était conduit envers le Roi avec tant d'ir-
révérence , cet homme trouva moyen d'avoir
accès auprès du Roi , qui l'accueillit volontiers ,
et lui dit « qu'il croyait de son devoir , d'après
« les engagements qu'il avait pris envers Sa Ma-
« jesté , de lui rendre compte de ce qu'il avait
« remarqué depuis peu, et du parti qu'il avait
« pris. Il lui dit que son maître était , depuis
« quelque temps , fort changé ; qu'il s'était mis
« en relation avec quelques hommes de basse

« condition, mais occupés de projets violens ;
« qu'il avait coutume de les voir à des heures
« indues et dans des lieux obscurs, que ne fré-
« quentaient pas d'ordinaire les personnes de
« qualité ; qu'il en recevait fréquemment des
« lettres, ce qui lui faisait craindre qu'il n'y eût
« entre eux quelque projet où, malgré son ab-
« surdité, le duc pouvait se trouver engagé ; que
« ces raisons et quelques autres, la vie irrégu-
« lière du duc, le déterminaient à quitter son
« service, et qu'il espérait, malgré les extrava-
« gances où se pourrait laisser emporter le duc,
« que lui, Braythwaite, conserverait la bonne
« opinion de Sa Majesté, pour laquelle son res-
« pect et son attachement ne se démentiraient
« jamais. »

Peu de temps après que le Roi eut reçu cet avis, le lord Arlington lui en communiqua quelques autres appuyés de témoignages qui donnèrent à celui-ci plus d'importance. Il y avait dans tout cela plusieurs détails qu'on ne pouvait soupçonner d'avoir été inventés. Il parut qu'un pauvre diable, habitant un logement encore plus pauvre aux environs de Tower-Hill, et se prétendant habile en astrologie, recevait souvent la visite du duc, qui venait, la nuit, le trouver déguisé. Le lord Arlington l'avait fait arrêter et fouiller sur lui et dans sa chambre. On lui trouva plusieurs lettres adressées au duc de Buckin-

gham, dont une ou deux, qu'il n'avait pas encore envoyées, étaient dans ses poches, cachetées. Le reste consistait en copies parmi lesquelles se trouvait une lettre du duc à cet homme. Elles renfermaient toutes des expressions fort étranges, susceptibles de beaucoup de mauvaises interprétations, sans en pouvoir recevoir une bonne. Cet homme et quelques autres furent envoyés à la Tour et mis au secret. Le lord Arlington et deux autres conseillers privés les interrogèrent par l'ordre du Roi, et les confrontèrent avec les témoins qui les accusaient et qui justifèrent de leurs accusations. Le tout fut porté au Roi.

Il voulut bien alors donner connaissance de tout ce qui s'était passé au chancelier, qui, jusqu'à ce moment, n'en avait pas eu le moindre vent. Il n'avait, contre le duc, qui se conduisait envers lui d'une manière extraordinairement civile, d'autres préventions que celles qu'il était impossible de ne pas concevoir d'après l'extravagance de sa conduite, dont ne lui permettaient guères de douter des choses parvenues à sa connaissance par le duc lui-même. Le Roi lui montra les dépositions, les interrogatoires et la lettre du duc à l'astrologue, où Sa Majesté lui dit reconnaître parfaitement la main du duc. Elle lui montra aussi les lettres de l'astrologue au duc, dans lesquelles celui-ci le traitait toujours de prince, lui parlait des grandes choses que lui promettaient

ses étoiles , lui disait qu'il était l'objet de l'amour du peuple , dont le cœur , l'attachement et toutes les espérances reposaient sur Son Altesse , et beaucoup d'autres extravagances et galimatias du même genre. Sa Majesté dit au chancelier en quels lieux le duc avait été depuis son départ de Londres. Il ne restait que peu de temps en chaque endroit , et il devait , à un certain jour , se rendre dans le comté de Stafford , chez sir Charles Wolseley , gentilhomme qui avait beaucoup marqué dans le conseil de Cromwell , et l'un de ceux que lui avait envoyés la chambre des communes pour lui persuader d'accepter la couronne avec le titre de roi. Sa Majesté demanda au chancelier son opinion sur la manière de procéder contre le duc. Le chancelier répondit « qu'il fallait d'abord le faire arrêter , et que ,
« lorsqu'il serait en prison et aurait été inter-
« rogé , Sa Majesté serait alors en état de juger
« de quelle manière elle devait procéder à son
« égard. »

Après en avoir délibéré de nouveau avec le chancelier , lord Arlington et plusieurs autres membres du conseil , le Roi envoya un sergent-d'armes porteur d'un ordre , signé de sa main ,
« d'arrêter le duc de Buckingham et de l'amener
« en présence d'un des secrétaires d'État pour
« répondre sur les crimes qu'on pourrait lui
« imputer. » Telles étaient , ou à peu près , les

expressions de l'ordre. Le sergent se rendit dans le comté de Northampton, où il avait appris que se trouvait le duc ; mais, lorsqu'il arrivait à la maison où on lui avait dit qu'il était, on l'assurait toujours qu'il en était parti quelques heures auparavant, ce qui lui fit juger que le duc était averti. Il se cacha donc et chargea quelques hommes d'épier le duc et de l'informer de sa marche. On disait généralement qu'il devait se trouver à certain jour chez le comte d'Exeter, et le sergent eut avis qu'il était monté en voiture avec des dames pour s'y rendre. Il fit tant de diligence, qu'il parvint à se trouver en vue de la voiture et vit, en effet, de loin le duc en descendre avec une femme, et entrer, ainsi qu'elle, dans la maison, après quoi l'on ferma la porte de la cour avant que le sergent pût y arriver. Il frappa très-fort à cette porte et aux autres, qui étaient toutes fermées. On ne lui ouvrit point, et il ne put entrer dans la maison, quoiqu'il s'en fallût encore de plusieurs heures que le soleil fût près de se coucher, et qu'on fût alors au mois de mai. Après quelques heures d'attente, un M. Fairfax, attaché au duc de Buckingham, vint à la porte, et, sans l'ouvrir, demanda ce qu'on voulait, le sergent répondit « qu'il était chargé d'un message « du Roi pour le duc, et qu'il fallait qu'il lui « parlât. » M. Fairfax répliqua « qu'il n'y était « point, et qu'il allât le chercher ailleurs. » Le

sergent dit « qu'il l'avait vu entrer dans la maison, et que, si on ne voulait pas le recevoir et l'admettre en sa présence, il requerrait le shériff du comté de lui prêter main-forte ; » sur quoi le gentilhomme s'en alla, et, revenant une demi-heure après, ouvrit la porte, mais avec de telles menaces que le pauvre sergent n'eut pas le courage d'insister plus long-temps ; il retourna à la cour et rendit par écrit, au secrétaire, un compte exact de sa conduite et des affronts qu'il avait reçus.

On verra bientôt pourquoi on a rapporté tous les détails de cette affaire. Le Roi fut si excessivement offensé de la conduite du duc qu'il en parla au conseil, déclara publiquement que le duc n'était plus conseiller privé, et le fit rayer de la liste. Il annonça de plus qu'il n'était plus gentilhomme de sa chambre et mit à sa place le comte de Rochester. Le Roi révoqua aussi sa commission de lord-lieutenant de la partie Est du Yorkshire, et la donna au comte de Burlington ; il n'était donc pas possible à Sa Majesté de témoigner son mécontentement d'une manière plus positive. En même temps, le Roi fit publier, de l'avis du conseil, une proclamation ordonnant de se saisir de sa personne, et défendant à qui que ce fût de le recevoir, loger ou cacher. Le duc jugea que ce qu'il y avait de plus sûr pour lui était de revenir à Londres, où

il prit différentes demeures dans plusieurs quartiers de la Cité, et, bien que Sa Majesté fût fréquemment avertie des lieux où il se trouvait, et sût, par des avis continuels, qu'il se permettait toujours la même liberté de propos, soit sur la personne du Roi lui-même, soit sur d'autres personnes dont les injures lui étaient aussi sensibles, on ne pouvait parvenir à l'atteindre; car, lorsque le sergent-d'armes et les autres agens envoyés en quête de lui arrivaient aux lieux où l'on savait qu'il avait été une heure auparavant, il n'y était plus ou était si bien caché qu'on ne pouvait le trouver. Il passa de cette manière plusieurs mois, dormant le jour, et la nuit passant d'un lieu à un autre. A la fin, averti que le Roi donnait contre lui de nouveaux témoignages de son mécontentement, accru tous les jours par les nouveaux avis qu'il recevait de la conduite du duc, il commença à se fatiguer d'une telle situation et employa plusieurs personnes à intercéder en sa faveur; car on lui avait dit que le Roi était résolu de le poursuivre pour crime capital, et que déjà ses biens étaient demandés et accordés. Il envoya donc un soir M. Clifford, son secrétaire, au chancelier, avec lequel il n'avait jamais eu de différends. M. Clifford était chargé de sa part de quelques complimens et d'expressions de confiance en son amitié, et lui fit « également, au nom du duc, des protestations

« d'innocence et de fidélité envers le Roi, bien
« que peut-être ses paroles pussent avoir été em-
« portées et imprudentes. Il savait, dit-il, qu'il
« y avait une conspiration contre sa vie; que ses
« biens étaient déjà accordés ou promis à des
« gens qui les avaient demandés; enfin il pria
« le chancelier de lui faire passer ses avis sur ce
« qu'il avait à faire, ou plutôt de lui permettre
« de venir le trouver un soir chez lui afin qu'ils
« pussent en conférer ensemble. »

Le chancelier répondit au secrétaire, qu'il con-
naissait, « qu'il ne pouvait consentir à voir le
« duc, que celui-ci ne se fût rendu aux ordres du
« Roi; qu'il en avait vu assez pour être persuadé
« de son innocence et penser que, s'il avait à
« se reprocher, à l'égard du Roi, beaucoup de
« propos qu'il ne pouvait expier que par ses
« aveux et sa soumission, du moins il ne croyait
« pas que ses crimes fussent de telle nature qu'ils
« pussent mettre sa vie en danger; qu'il était
« fort assuré qu'il n'y avait point de conspira-
« tion pour l'attaquer, à moins que ses fautes ne
« fussent beaucoup plus graves qu'elles ne pa-
« raissaient l'être, et qu'il n'avait pas lieu de
« craindre d'en être jamais privé par l'effet d'une
« conspiration; qu'il ne croyait pas non plus
« que ses biens eussent été demandés, mais qu'il
« était certain que la concession n'en avait point
« été et ne pouvait en être faite, puisqu'elle ne

« pouvait l'être sans avoir passé au grand sceau.
« Il l'engagea très-fort, s'il se sentait innocent de
« toute action ou projet criminel aux yeux de la
« loi, et que son offense, comme il paraissait
« le reconnaître, fût seulement en paroles im-
« prudentes, de ne pas l'aggraver davantage,
« en méprisant des ordres auxquels il ne pour-
« rait échapper long-temps, mais de venir se
« constituer prisonnier entre les mains du lieu-
« tenant de la Tour, comme la proclamation le
« laissait libre de le faire, et d'adresser ensuite
« au Roi une pétition pour demander à être en-
« tendu. Alors le chancelier lui promettait de
« s'empreser à lui rendre tous les services qui se
« trouveraient d'accord avec ses devoirs. »

Le lendemain, il rendit à Sa Majesté un compte détaillé du message qu'il avait reçu et de la réponse qu'il y avait faite. Sa Majesté l'approuva et lui montra une lettre qu'elle avait reçue du duc le matin même, et que celui-ci paraissait avoir écrite après le retour de son secrétaire. La lettre contenait de longues protestations de son innocence et des plaintes sur le pouvoir de ses ennemis. Il demandait très-instamment « que Sa Ma-
« jesté consentît à le voir pour disposer ensuite
« de lui selon son bon plaisir. » Sa Majesté avait répondu à la personne qui avait apporté la lettre, et qui était, autant que je m'en souviens, sir Robert Howard, « que le duc n'avait rien à crain-

« dre du pouvoir d'aucun ennemi, mais qu'il
« était sûr de la justice dès qu'il voudrait s'y sou-
« mettre. »

Le Roi parut, au chancelier, aussi las de la poursuite que le duc pouvait l'être de se cacher pour l'éviter. Il lui témoigna beaucoup de crainte sur l'influence et le pouvoir du duc dans le parlement, et se montra assez embarrassé de ce que le principal témoin, et celui sur le témoignage duquel il faisait le plus de fond, était en ce moment malade, et en danger de mourir de la petite vérole, tandis qu'un autre rétractait une partie de sa déposition. En un mot, Sa Majesté lui sembla moins irritée et désirant qu'elle pût finir l'affaire sans aucune poursuite publique. Le chancelier ne répondit autre chose, « si ce n'est
« que, jusqu'à ce que le duc se fût remis entre
« les mains de la justice, on ne pouvait donner
« à Sa Majesté aucun conseil conforme au main-
« tien de sa dignité. » Mais le duc n'avait nullement envie de se constituer prisonnier, et il renvoya de nouveau sir Robert Howard au chancelier, pour demander « d'être admis à parler
« au Roi avant d'aller à la Tour. » Le chancelier répondit « que si le Roi était disposé à le recevoir,
« il chercherait à l'en dissuader, comme d'une
« chose que ne lui permettait pas son honneur
« après une si longue contestation. » Il répéta à sir Robert ce qu'il avait dit à M. Clifford. Plu-

sieurs personnes vinrent lui reparler sur le même sujet, mais nul ne put obtenir de lui qu'il rabbâtît la moindre chose de ce qu'il avait dit d'abord qu'il fallait que le duc se rendît à la Tour. Il rendait au Roi un compte fidèle du moindre mot qui s'était dit dans cette affaire; car il savait très-bien que le lord Arlington tâchait de lui persuader que le chancelier favorisait le duc et désirait qu'on le mît en liberté, tandis que d'un autre côté il employait tous les moyens possibles à faire croire aux amis du duc « que lui, « lord Arlington, se trompait bien fort, ou que « la poursuite avait eu lieu d'après les rensei- « gnemens et sur l'avis du chancelier. »

A la fin, le duc se laissa persuader de se rendre à la Tour, et de là fit passer une pétition au Roi, qui parut alors très-disposé à abandonner toute poursuite ultérieure; on s'en étonna beaucoup, et personne ne put imaginer les motifs de ce changement; car, bien que le principal témoin fût mort, à ce qu'assurait le lord Arlington, et qu'on ne pût prouver ce que la première découverte avait donné lieu de soupçonner, cependant l'ignoble bassesse des hommes avec lesquels le duc entretenait des relations si familières, les lettres qu'on pouvait produire, les propos irrévérens et scandaleux qu'il avait souvent tenus sur la personne du Roi, et plusieurs autres circonstances qui avaient fort irrité Sa Majesté, et pouvaient

être complètement prouvées, suffisaient au moins pour manifester à tel point la légèreté et la présomption du duc, qu'elles auraient singulièrement diminué sa réputation et son influence auprès des hommes sérieux, et l'eussent rendu digne d'un sévère jugement. Mais, soit que le Roi ne jugeât pas à propos de trop appuyer sur des discours médisans, qu'il regardait comme propres à divulguer et à augmenter le scandale, soit qu'il craignît réellement d'entraver la marche de ses affaires dans le parlement, soit toute autre raison, et certainement il en avait d'autres que celles que je viens de dire, Sa Majesté parut très-impatiente de se débarrasser de cette affaire, et se serait aisément laissé persuader de faire mettre sur-le-champ le duc en liberté, et ainsi d'imposer silence à tous les propos. Mais on lui fit entendre « que cette mesure lui ferait le plus
« grand tort, et donnerait lieu de croire qu'il y
« avait eu en réalité une odieuse conspiration
« contre la personne du duc; ce qui augmente-
« rait beaucoup son crédit au parlement et par-
« tout ailleurs. » Malgré toute son indulgence, le Roi n'avait pas alors meilleure opinion de l'attachement et de la fidélité du duc, qu'il ne l'avait eue précédemment.

Enfin il fut décidé que le lieutenant de la Tour
« amènerait le duc de Buckingham dans la salle
« du conseil, Sa Majesté présente; que le pre-

« cureur et l'avocat-général exposeraient l'accusation portée contre lui et liraient tous les interrogatoires et toutes les lettres qu'on avait saisies. » Le duc nia d'avoir jamais écrit à cet homme, « quoiqu'il le connût, dit-il, à merveille, et eût coutume de s'en divertir. » On produisit la lettre que le Roi et le lord Arlington, qui tous deux connaissaient bien l'écriture du duc, assuraient positivement être de sa main; on la remit au duc, qui, aussitôt qu'il eut jeté les yeux dessus, dit « qu'elle n'était pas de sa main, mais qu'il en connaissait bien l'écriture; » et comme on lui demanda de qui elle était, il dit qu'elle était de sa sœur, la duchesse de Richmond, avec qui on savait bien, dit-il, qu'il n'était pas en correspondance. » Le Roi alors demanda à voir aussi la lettre, et, l'ayant regardée, dit qu'il s'était trompé, et avoua que c'était l'écriture de la duchesse, et parut fort embarrassé de sa méprise. Cependant la lettre elle-même devait exciter les mêmes soupçons; car il était fort étrange que la duchesse écrivît à un homme de cette espèce dans un style aussi obligeant et en réponse à une autre lettre. Il paraissait donc très-raisonnable de croire qu'elle avait écrit d'après le désir et sous la dictée de son frère.

Le duc nia la plupart des faits contenus dans les interrogatoires. Il nia avoir reçu les autres lettres que lui avait écrites l'astrologue, alors à

la Tour, et dont une avait été trouvée dans sa poche, cachetée pour être envoyée au duc ; et les autres étaient des copies de celles qu'il lui avait envoyées.

Le témoin qui venait de mourir en avait remis une dans la propre main du duc, et racontait en détail les expressions affectueuses qu'avait employées le duc en parlant de cet homme, et le message dont il l'avait chargé pour lui. Le duc nia également tous ces faits, mais avoua « que
« cet homme venait souvent le voir ; qu'il se pré-
« tendait fort habile à tirer des horoscopes, et
« encore plus à faire des distillations, art auquel
« le duc se plaisait et qu'il exerçait lui-même ;
« mais il regardait cet homme comme un cer-
« veau fêlé et qui ne pouvait servir que d'amu-
« sement. » Lorsqu'on eut fait retirer le duc, le Roi déclara « qu'il s'était trompé en croyant aussi
« certainement qu'il l'avait fait, que la lettre
« avait été écrite par le duc ; qu'il voyait main-
« tenant qu'elle n'était pas de sa main et recon-
« naissait bien celle de la duchesse. » Il parut croire, d'après cela, qu'il n'y avait pas autre chose qui valût la peine d'être examiné, et donna l'ordre de la mise en liberté du duc, qui retourna aussitôt chez lui, et reparut peu de jours après à la cour.

Vers ce temps, ou peu de jours après, le chancelier éprouva un grand malheur domestique qui le prépara à supporter tous les accidens inattendus dont fut suivi ce chagrin bien plus into-

lérable. Sa femme, la mère de tous ses enfans, la compagne de son exil, dont la société et le courage lui avaient adouci tous ses précédens malheurs, ayant été pour sa santé à Cambridge, en revint sans avoir reçu de ce voyage le soulagement qu'elle en attendait, mais sans que les médecins la crussent le moins du monde en danger. Cependant elle mourut trois jours après. Ce fut un coup si soudain, si inattendu, si irréparable, qu'il manqua de courage pour le soutenir. Aucun de ceux qui connaissaient la joie et la satisfaction mutuelle qu'ils recevaient l'un de l'autre, ne s'étonna de l'excès de son abattement; peut-être y aurait-il succombé, si ses ennemis n'eussent trouvé pour lui un nouveau genre de consolations, auquel n'auraient jamais pensé ses amis.

Peu de jours après la mort de sa femme, le Roi daigna venir chez lui pour partager sa douleur, et lui parla d'une manière pleine de bonté. Cependant, moins de quinze jours après, le duc, qui laissait passer rarement une journée sans lui faire l'honneur de le voir, vint le trouver, et, fort troublé, lui dit « qu'un de ces derniers jours, « comme il se promenait avec le Roi dans le « parc, Sa Majesté lui avait demandé comment « se portait le chancelier; à quoi Son Altesse « avait répondu que c'était l'homme le plus in- « consolable qu'il eût encore vu, et qu'il lui « avait exprimé sa douleur non-seulement sur la

« mort de sa femme, mais sur la crainte où il
« était que Sa Majesté ne lui eût retiré son ap-
« pui. » Le Roi répondit « qu'il s'étonnait que
« le chancelier pût avoir cette pensée, et qu'il
« lui en dirait là-dessus davantage le lendemain. »
Ce matin même le Roi avait eu un long entretien
avec le duc, et lui avait dit « qu'il savait, de
« science certaine et très-positivement, que le
« parlement était décidé, lorsqu'il se réunirait, à
« mettre en accusation le chancelier, qui lui était
« devenu odieux non-seulement pour s'être op-
« posé à tout ce qu'il avait à cœur, mais encore
« parce qu'on savait dans les chambres qu'il avait
« proposé la dissolution; ce qui avait enragé la
« chambre des communes à tel point qu'elle
« avait pris la résolution de le mettre en accu-
« sation dès l'instant de sa réunion; ce qui serait
« un grand déshonneur pour Sa Majesté, et ap-
« porterait un grand embarras dans ses affaires;
« et elle ne voyait aucun moyen de protéger le
« chancelier contre ce coup, ni de le détourner.
« Elle croyait donc nécessaire, au bien de son
« service et à la sûreté du chancelier, qu'il lui
« remît le sceau. » Le Roi demanda au duc, qui
avouait avoir reçu le même avis, « de se char-
« ger de le dire au chancelier, laissant à celui-ci
« le choix de la manière dont il le lui remet-
« trait, soit qu'il aimât mieux venir trouver le
« Roi et le remettre lui-même entre ses mains,

« ou qu'il préférât que le Roi l'envoyât prendre
« par un secrétaire ou un conseiller privé. »
Après avoir dit tout ce que le Roi l'avait chargé
de dire, le duc déclara « qu'il n'était pas con-
« vaincu que le Roi prît en cela le bon parti, et
« que, bien qu'il eût reçu le même avis et crût
« réellement qu'il y avait un complot contre le
« chancelier, cependant il était certain que son
« innocence n'avait point à en être effrayée. »

Le chancelier fut aussi surpris qu'il eût pu
l'être si on lui avait présenté l'ordre de son exé-
cution. Il dit au duc « qu'il ne s'étonnait pas que
« le Roi et Son Altesse eussent reçu un pareil
« avis; car ceux qui avaient machiné le complot
« et fait tous leurs efforts pour en obtenir le suc-
« cès, étaient plus en état que personne d'ins-
« truire Sa Majesté et Son Altesse de ce qui de-
« vait probablement en résulter. » Sur quoi il
informa le duc « de ce qui s'était passé le jour
« de la dernière prorogation, des propos de sir
« William Coventry, et de la promesse qu'il
« avait faite à ceux qui pourraient avoir envie
« de se débarrasser du chancelier. Mais il dit
« au duc que la seule chose qui l'affligeât, c'é-
« tait que le Roi pût avoir assez mauvaise opi-
« nion de son intégrité pour croire qu'un tel
« complot fût capable de le perdre; et il était
« plus fâché de voir que le Roi pût craindre si
« fort leur pouvoir et leurs projets, qu'il ne le

« serait de tout ce qu'ils pourraient faire contre
« lui. Il ne se croyait pas si odieux au parlement
« qu'on le disait, ou, s'il l'était, ce n'était qu'en
« raison de son zèle pour le service de Sa Ma-
« jesté, et de sa fermeté à soutenir ce qu'elle
« avait résolu; mais il était persuadé que quand
« ses ennemis auraient fait contre lui tout ce que
« pourrait leur suggérer leur malveillance, on
« reconnaîtrait bientôt que le parlement n'était
« pas de leur avis; et il désira avoir l'honneur
« de parler à Sa Majesté avant de rien répondre
« sur l'ordre qu'elle lui donnait. » Le duc eut la
bonté de lui dire « qu'il avait compté lui donner
« ce conseil, et qu'il ne doutait pas qu'il n'ob-
« tint aisément du Roi de se rendre chez lui, où
« il avait coutume de venir si souvent, où même
« il était venu très-peu de jours auparavant. »
Le chancelier n'était pas, en ce moment, en état
de marcher; et d'ailleurs les règles les plus or-
dinaires de la décence ne lui permettaient pas
de sortir sitôt de sa maison. Lorsque le duc de-
manda au Roi qu'il daignât se rendre à Clarendon-
House, Sa Majesté y consentit très-volontiers, et
dit qu'elle irait le lendemain; mais le lendemain
et plusieurs jours encore se passèrent sans qu'elle
accomplît sa promesse. Alors elle dit au duc
« que puisqu'elle était résolue de retirer les
« sceaux au chancelier, il n'était pas convenable
« qu'elle allât le voir chez lui, mais qu'elle en-

« verrait chercher le chancelier pour qu'il se
« rendît à son logement à Whitehall, où Sa Ma-
« jesté irait le trouver. »

Cependant son affaire commença à devenir l'entretien de la cour. La duchesse, à qui son mari l'avait caché jusqu'alors, en fut informée, et alla, dans une sorte de colère, trouver le Roi, accompagnée de l'archevêque de Cantorbéry et du général, qui supplièrent également le Roi d'abandonner une pareille résolution. Plusieurs autres membres du conseil privé, à qui le chancelier n'avait rien dit, mais sur le simple bruit de la chose, vinrent trouver le Roi et lui porter tous les mêmes conseils. Sa Majesté leur répondit à tous que ce qu'elle en faisait était pour le bien du chancelier, et dans l'unique but de le sauver. Le Roi en parla plus longuement au général, et lui dit « qu'il avait cru, d'après ce qu'il avait
« appris, par son frère, du désespoir excessif où
« le chancelier avait été plongé par la mort de sa
« femme, qu'il désirait lui-même quitter ses
« fonctions. » Il pria le général « d'aller chez lui,
« et de lui dire de se rendre le lendemain matin
« dans son logement à Whitehall, où le Roi vien-
« drait le trouver. » Le général vint chez le chan-
celier avec de grands témoignages d'attachement, que le chancelier avait bien mérités de sa part, et lui rendit compte de tout ce qui s'était passé entre le Roi et lui; ajoutant « que tout cela était

« l'effet d'un malentendu , et qu'il ne doutait pas
« que , lorsqu'il en aurait causé avec Sa Majesté ,
« toutes choses ne s'arrangeassent à sa satisfac-
« tion. » Il n'est pas douteux qu'en ce moment il
ne le crût et le désirât.

Le lundi 26 août, vers dix les heures du matin ,
le chancelier se rendit à son logement à White-
hall. Il n'y était que depuis quelques minutes
lorsque le Roi et le duc entrèrent dans la cham-
bre. Le maintien de Sa Majesté était rempli de
bonté , et le chancelier la remercia « de l'honneur
« qu'elle lui faisait de l'admettre en sa présence
« avant d'exécuter la résolution qu'elle avait
« prise. Il dit qu'il n'avait aucune requête à
« présenter à Sa Majesté et ne pensait aucune-
« ment à discuter avec elle cette résolution ,
« ni à l'en détourner ; mais qu'il voulait seule-
« ment l'entendre de sa propre bouche et la sup-
« pliait humblement de lui faire connaître quelle
« faute avait attiré sur lui cette sévérité de Sa
« Majesté. » Le Roi lui dit « qu'il n'avait rien
« à lui reprocher et reconnaîtrait toujours qu'il
« n'avait cessé de le servir avec droiture et fidé-
« lité , et qu'il croyait que jamais Roi n'avait eu
« un meilleur serviteur. Il avait pris , dit-il ,
« cette résolution pour le bien du chancelier et
« pour sa sûreté , aussi bien que pour la sienne
« propre et l'intérêt de ses affaires , et ajouta
« qu'il avait cru véritablement que la chose se

« ferait de son consentement et que même il le désirait. » Sur quoi Sa Majesté entra dans le détail de ce qui s'était passé entre elle et le duc et dit « qu'elle avait réellement cru que son frère était « du même avis et regardait, de même qu'elle, « ce moyen comme le seul capable de sauver le « chancelier. » Le duc, dans cet entretien, nia quelquefois positivement d'avoir dit les choses que le Roi lui attribuait, en expliqua d'autres comme ayant été dites dans un autre sens que Sa Majesté ne le supposait, et ne voulut jamais convenir d'avoir laissé entendre qu'il fût d'avis de la mesure.

Le fond de ce que dit le Roi « c'est qu'il avait « été assuré, par des avis qui ne pouvaient le « tromper, que le parlement était résolu, aussitôt qu'il serait assemblé, de mettre le chancelier en accusation, et que son innocence alors ne le défendrait pas mieux contre leur pouvoir que n'avait su s'en défendre le comte de Strafford. Il ajouta qu'il était également sûr, en lui ôtant les sceaux, de satisfaire assez le parlement pour pouvoir sauver le chancelier, faire réussir ses propres affaires et obtenir tout ce qu'il désirait. Il dit qu'il était fâché que cette affaire se fût tellement répandue et qu'on en eût parlé si publiquement qu'il ne savait plus comment en revenir, et il parut accuser l'emportement de la duchesse d'avoir divulgué la chose. »

Le chancelier lui dit « qu'il n'avait pas con-
« tribué à ce bruit et n'en avait point parlé à
« ses enfans jusqu'au moment où ils étaient ve-
« nus extrêmement troublés lui dire ce qu'ils
« avaient appris de telle ou telle personne, qu'ils
« lui nommèrent, et se plaindre de ce qu'il
« le leur avait caché. Il ne venait pas non plus
« dans l'espérance de détourner Sa Majesté de la
« résolution qu'elle avait prise. Quant au fond
« de la chose, il n'avait à l'importuner que de
« deux objets; le premier, c'est qu'il ne voulait
« en aucune manière qu'on pût croire qu'il ren-
« dait volontairement le sceau, qu'il ne se re-
« garderait pas comme un gentilhomme s'il pou-
« vait désirer de se retirer de ses fonctions à
« une époque où il pensait que Sa Majesté avait
« besoin de tous les honnêtes gens et à laquelle
« il se croyait capable de lui être de quelque uti-
« lité. En second lieu, il ne pouvait reconnaître
« qu'on lui ôtât le sceau pour son avantage et dans
« le but de lui être utile. Il regardait au con-
« traire son renvoi comme ce qu'il y avait de
« plus pernicieux pour lui, puisque par là sa
« Majesté déclarait le jugement qu'elle portait
« contre lui, et ainsi confirmait à peu près tous
« les bruits injurieux qui s'étaient répandus, et
« l'exposait à la violence et à la fureur du peuple
« à qui on l'avait représenté, par tous les artifi-
« ces et les moyens possibles, comme celui qui

« avait conseillé toutes les choses dont le public
« était mécontent. Il était si loin de craindre la
« justice du parlement qu'il renonçait à la pro-
« tection de Sa Majesté et à toute intervention
« en sa faveur. Il pensait que le comte de Straf-
« ford avait subi une sentence injuste, mais ce-
« pendant il ne reconnaissait pas que leur situa-
« tion fût pareille; car, bien que ce grand per-
« sonnage n'eût jamais commis aucune offense
« qui lui pût être imputée à trahison, cependant
« il avait fait plusieurs choses qu'il lui était im-
« possible de justifier, et avait véritablement tran-
« gressé la loi; tandis que, pour lui, il n'était
« coupable d'aucune action dont il ne désirât que
« la loi pût être juge. Quand Sa Majesté elle-même
« publierait tout ce qu'il lui avait dit en secret,
« il ne craignait aucun jugement, et si quelqu'un
« pouvait l'accuser de quelque crime ou offense,
« il consentait volontiers à en subir le châtimen-

« Mais, dit-il, il craignait beaucoup que la
« réputation, la bonté et la justice de Sa Majesté
« ne souffrissent aux yeux du monde quand on la
« verrait renvoyer subitement, sans l'accuser d'au-
« cun crime et même en déclarant son innocence,
« un ancien serviteur attaché depuis trente ans
« à la couronne dans des places de confiance,
« qui, par le commandement de son bienheu-
« reux père, dont les bons témoignages avaient
« montré l'estime qu'il faisait de sa fidélité, avait

« eu l'honneur d'accompagner Sa Majesté lors-
« qu'elle sortit du royaume, et, par la grâce de
« Dieu, celui d'y rentrer avec elle; ce que ne
« pouvait dire aucun de ses conseillers alors vi-
« vants. Personne ne croirait plus qu'on pût la
« servir en sûreté quand on verrait qu'il était
« au pouvoir de trois ou quatre personnes, dont
« aucune ne lui avait jamais rendu aucun notable
« service et que ceux qui les connaissaient le
« mieux ne croyaient pas capables de lui en ren-
« dre, de le disposer à une acte d'une telle dureté. »

Le Roi parut troublé et irrésolu; il reparla alors « du grand pouvoir du parlement, des avis
« positifs qu'il avait reçus de ses projets, qu'on
« était résolu de poursuivre à tort ou à raison,
« ajoutant qu'il n'était pas en situation de disputer
« avec les chambres et se trouvait, au fait, à leur
« discrétion. »

Le chancelier lui dit « qu'il n'était pas possible
« que Sa Majesté connût d'une manière probable
« ce que ferait le parlement; qu'il n'ignorait pas
« avoir offensé quelques membres de la chambre
« des communes en s'opposant à leurs désirs sur
« des points que Sa Majesté jugeait préjudicia-
« bles à son service; que cependant il ne dou-
« tait pas que son crédit ne fût beaucoup plus
« grand dans les deux chambres que celui d'au-
« cun des hommes connus pour ses ennemis et
« pour avoir réussi, auprès de Sa Majesté, à le

« faire écarter. On les savait tous coupables de
« quelques transgressions pour lesquelles on les
« aurait recherchés dans le parlement, si lui,
« chancelier, par son attachement pour l'hon-
« neur et le service de Sa Majesté, n'eût mis tous
« ses soins à l'empêcher, comme Sa Majesté en
« savait bien quelque chose. Il termina en sup-
« pliant Sa Majesté, quelque résolution qu'elle
« prît à son égard, de ne pas laisser abattre son
« courage par la crainte de ce formidable pou-
« voir du parlement qui était toujours plus ou
« moins ou rien du tout, selon qu'il plaisait à
« Sa Majesté de le faire. Qu'il était encore en
« son pouvoir de gouverner les chambres et que,
« si une fois elles s'apercevaient qu'il fût en leur
« pouvoir de le gouverner, personne ne savait
« où cela pouvait aller. Il lui fit alors en peu
« de mots l'histoire des moyens qu'on avait em-
« ployés au temps de Richard II, pour faire peur
« au Roi de la puissance et des projets du parle-
« ment, afin de le faire consentir à des choses dont
« il ne pût ensuite se relever et sans lesquelles le
« parlement n'aurait pas eu les moyens de lui
« nuire. » Dans la chaleur de son récit il trouva
l'occasion de parler de la favorite avec quelques
réflexions et quelques avertissemens dont peut-
être il lui eût été plus prudent de s'abstenir.

Après deux heures de conversation, le Roi se
leva sans rien dire, mais, en apparence, assez

peu content de ce qui s'était dit, et le duc d'York s'aperçut ensuite qu'il était offensé de la dernière partie de la conversation. Le jardin, où il n'entrait ordinairement personne, était rempli de gens venus pour observer le maintien du Roi lorsqu'il quitterait le chancelier, et, quand le chancelier s'en retourna chez lui, tout le monde remarqua que la favorite, lord Arlington, ainsi que M. May s'étaient mis à la fenêtre pour le voir passer avec un grand air de gaité et de triomphe.

La chose en demeura là pendant quatre ou cinq jours sans que le Roi déclarât sa résolution, et, pendant ce temps, l'affaire du chancelier fut l'unique sujet des entretiens de la cour. Plusieurs membres du conseil et d'autres personnes considérables et influentes osèrent en parler au Roi et lui rendre de très-bons témoignages de lui, de ses talens, de son incontestable intégrité et de son crédit auprès de la partie raisonnable de la nation. Sa Majesté parla toujours de lui, à ces personnes, avec éloge, avec beaucoup d'expressions de bonté, mais disant « qu'il s'était rendu « odieux au parlement et n'était plus, par conséquent, en état de la servir; » de l'autre côté, la favorite, lord Arlington et sir William Coventry triomphaient excessivement; le dernier déclara ouvertement et sans réserve « qu'il avait donné « au Roi le conseil de l'écarter comme un homme

« odieux au parlement, et que le Roi était perdu
« s'il ne le faisait pas; qu'il était si impérieux
« qu'il ne souffrait aucune contradiction; » ajoutant plusieurs autres reproches dans le même sens; mais, excepté ces trois personnes, M. May et M. Bruncker, il ne paraissait pas qu'à la cour aucun homme un peu marquant désirât voir persister le Roi dans sa résolution.

Le duc d'York s'intéressa singulièrement en faveur du chancelier, et se porta à le défendre avec plus de chaleur qu'aucun particulier ne l'aurait fait pour son ami. Il fut extrêmement indigné de la conduite de MM. Coventry et Bruncker, et de ce qu'attachés à son service, ils se permettaient d'exercer leur méchanceté contre un homme pour lequel ils lui savaient de l'amitié. Le premier le sentit si bien qu'il résolut de renoncer à sa place auprès du duc, dans laquelle il avait gagné une grande fortune. Il alla trouver le duc et lui dit « que maintenant qu'il était com-
« missaire de la trésorerie, il ne pouvait plus
« remplir ses devoirs auprès de Son Altesse aussi
« bien qu'il l'aurait désiré; qu'il la priait donc
« de vouloir bien recevoir sa démission et per-
« mettre qu'il lui recommandât un honnête
« homme pour son successeur. » Son Altesse lui répondit très-brièvement « qu'elle ne deman-
« dait pas mieux qu'il disposât de lui comme
« il lui conviendrait, et n'avait pas besoin de

« sa recommandation pour le choix d'un se-
« crétaire. » Son Altesse vint sur-le-champ
trouver le chancelier et l'informa de la chose en
lui exprimant combien elle était mécontente de
cet homme et la vive satisfaction qu'elle éprou-
vait de s'en voir débarrassée. Elle demanda
au chancelier s'il avait quelqu'un à lui recom-
mander pour lui servir de secrétaire. Le chan-
celier dit à Son Altesse « que si elle voulait s'en
« rapporter à lui, il lui recommanderait une
« personne qu'il ne croyait pas lui être inconnue,
« et dont il pouvait lui répondre pour les talens
« et la fidélité, s'en étant servi pendant sept ans
« en qualité de secrétaire ; » et il lui nomma
M. Wren. Le duc dit « qu'il le connaissait très-
« bien ; que c'était un des membres de la compa-
« gnieroyale, où il l'avait souvent entendu parler
« de très-bon sens et l'avait reconnu pour un homme
« capable. Il consentait donc volontiers à le re-
« cevoir, d'autant plus que ce choix serait regardé
« comme une preuve de son attachement au chan-
« celier, qu'il ne cesserait jamais de déclarer et
« de témoigner aux yeux du monde. » Deux jours
après il reçut M. Wren à son service, avec l'ap-
probation du Roi. C'était un homme d'une capa-
cité reconnue et fort aimé.

Tandis que les choses demeuraient ainsi en sus-
pens, le propos courant était « qu'il n'était pas
« question de savoir si le chancelier était inno-

« cent, mais si, lorsque le Roi s'était déterminé
« depuis si long-temps à l'écarter et s'était avancé
« à ce point, il pouvait revenir sur sa résolution
« et se laisser gouverner par son frère; que d'ail-
« leurs il suffisait qu'on ne l'aimât point et que
« la cour désirât son renvoi. » M. Bruncker dé-
clarait ouvertement « que la résolution était prise
« depuis plus de deux mois, et qu'il serait tout-
« à-fait contraire à l'honneur de Sa Majesté de
« se laisser effrayer par son frère, dominé, de
« son côté, par les cris de sa femme. » Ce genre
de raisonnement était présenté dans tous les
sens par la favorite et son parti. Vainement le
duc pressait le Roi avec toute l'insistance qu'il
pouvait se permettre, et rappelait à Sa Majesté
« tout ce qu'elle lui avait souvent dit de l'hon-
« nêteté et de la prudence du chancelier; de
« quelle manière, dans les temps où Son Altesse
« n'avait pas aussi bonne opinion de lui, il l'a-
« vait conjurée de l'aimer et de l'estimer comme
« il le méritait; et il se plaignait de ce que main-
« tenant qu'elle avait reconnu par son expérience
« combien il était digne des éloges qu'en faisait
« Sa Majesté, elle lui retirait ses bontés, et
« en croyait d'autres, qu'elle connaissait pour
« être ses ennemis, plutôt que son propre ju-
« gement. » Le Roi alors ne répondait autre
chose, si ce n'est « qu'il avait été trop loin pour
« reculer, et qu'on le prendrait pour un enfant

« s'il renonçait ainsi à ce qu'il avait projeté. »

Ainsi confirmé dans ses résolutions, le 30 août 1667, il envoya le secrétaire Morrice, qui ne se souciait nullement de cette mission, avec un ordre signé de sa main, pour demander et recevoir le grand sceau, que le chancelier lui remit avec toutes les expressions possibles de respect envers le Roi. Aussitôt que le secrétaire l'eut rendu au Roi dans son cabinet, M. May y entra, se mit à genoux, et, baisant la main du Roi, lui dit « qu'il était roi maintenant, ce qu'il n'avait pas été jusques alors. »

Le chancelier croyait l'orage apaisé, car il n'avait pas la moindre crainte du parlement, ni de ce qu'on y pouvait dire ou faire contre lui. Cependant il résolut de demeurer chez lui jusqu'à la réunion du parlement, mais sans y aller, ce qu'il savait qu'on prendrait mal, et seulement afin qu'on ne pût penser qu'il craignait d'être recherché. Son projet était d'aller s'établir à la campagne et d'y vivre fort retiré. On avait répandu, sans aucun fondement, le bruit qu'il voulait se rendre à la chambre des pairs, et la présider en qualité de chancelier; ce que le Roi avait trouvé fort mauvais; mais aussitôt que le chancelier eut appris ce qu'on disait à cet égard, il pria le lord chambellan d'assurer Sa Majesté « qu'il n'avait jamais eu cette intention et ne ferait jamais rien qu'il crût capable de lui dé-

« plaire, » ce dont le Roi parut très-satisfait.

Cependant il s'éleva bientôt contre lui une nouvelle tempête. Plusieurs personnages considérables et gens de qualité venaient chaque jour lui rendre visite avec beaucoup de témoignages d'affection et d'estime, et la plupart des personnes attachées au service du Roi, si on en excepte le petit nombre de celles qui s'étaient déclarées ses ennemis, continuaient à fréquenter sa maison avec autant d'amitié qu'elles lui en avaient jamais témoigné. Mais bientôt l'autre parti les regarda de fort mauvais œil, et on leur dit clairement que le Roi trouverait mauvais que des gens de sa maison visitassent le chancelier. Quelques uns, à la vérité, ayant demandé à Sa Majesté « si elles risquaient à lui déplaire en voyant « le chancelier, auquel elles avaient eu beaucoup « d'obligations, » elle avait répondu « que non, « et qu'elle n'avait défendu à personne de l'aller « voir; » mais il parut plus clair, chaque jour, que les mieux vus étaient ceux qui s'en absteinaient, et que les autres y perdaient beaucoup. Il y en eut cependant un grand nombre qui ne se laissèrent pas décourager par cette découverte. Les persécuteurs en chef s'étaient conduits plus insolemment que ne le permettait la prudence, et le lord Arlington, depuis long-temps, montrait peu de civilité aux personnes qu'il croyait attachées au chancelier et même aux ambassadeurs.

et aux ministres étrangers, qu'il savait être bien avec lui; mais maintenant, lorsqu'un des amis du chancelier venait le trouver pour quelque affaire relative à son emploi, il leur demandait « depuis quand ils avaient vu le chancelier, » et leur disait ironiquement « de l'aller trouver pour « mettre leur affaire en règle. » Le duc de Buckingham, qui, après son élargissement, avait été rendre visite au chancelier et le remercier de toutes les civilités qu'il en avait reçues, revint à la cour, y fut reçu du Roi avec une grâce extraordinaire, et rétabli dans tous les emplois et tous les honneurs dont il avait été privé. On l'assura positivement que toutes les mesures prises contre lui l'avaient été d'après les rapports et les avis du chancelier, et tout ce que celui-ci avait dit au conseil, et qu'on eut soin de lui rapporter sans en dire l'occasion, fut présenté au duc de la manière la plus propre à lui faire impression.

Un jour, durant cette affaire du duc, le lord Arlington apprenant que le Roi en avait instruit le chancelier et lui avait montré des avis qu'il avait reçus et les interrogatoires déjà faits, avait proposé « que, lorsqu'on examinerait d'autres « témoins, ou que ceux qu'on avait déjà exa- « minés seraient entendus de nouveau, le chan- « celier fût présent avec tous ceux qui avaient « assisté aux premiers interrogatoires. » Le Roi ayant paru y consentir, le chancelier lui demanda

de « l'en dispenser, attendu que sa charge ne l'a-
« vait jamais assujetti à de telles fonctions. » Il
ajouta, dans le débat, « que si les dépositions
« des témoins venaient à prouver le fait dont on
« accusait le duc de Buckingham, et que le duc
« fût mis en jugement, il était assez probable que
« le Roi le chargerait, dans ce procès, de l'emploi
« de grand-maître, comme il l'avait fait derniè-
« rement dans le procès du lord Morlay; et qu'il
« serait alors tout-à-fait inconvenant qu'il eût été
« présent aux interrogatoires. » On dit au duc,
sans lui rapporter aucune des circonstances de l'en-
tretien, que le chancelier avait dit qu'il rempli-
rait, au procès du duc, l'office de grand-maître.

Le duc, qui avait toujours cru, et ne pouvait
réellement ignorer que le lord Arlington, avec
lequel il était brouillé, s'était montré fort ar-
dent contre lui, avait envoyé au chancelier, après
lui avoir fait visite, un ami auquel il pensait
que celui-ci consentirait à se fier, et le pria, par
l'organe de celui-ci, « de lui parler franchement
« concernant le lord Arlington, qu'il savait être
« ennemi de tous deux, désirant apprendre de
« lui ce qui en était de la conspiration qui avait
« existé contre lui, espérant qu'il ne le trouverait
« pas mauvais. » Le chancelier répondit « qu'il
« ne pouvait ni ne voulait se laisser interroger
« sur ce qui s'était dit ou fait au conseil, mais
« que, comme son ami, et pour l'empêcher de

« s'exposer à de nouveaux malheurs , il l'assu-
« rait très-franchement et très-sincèrement qu'il
« ne pensait pas qu'on eût conspiré en aucune
« manière contre lui , et qu'à sa connaissance
« lord Arlington n'avait rien fait dans tout cela
« que ce qu'exigeaient les devoirs de son office ;
« témoignage , ajouta-t-il , qu'il ne pouvait être
« conduit à lui rendre que par un sentiment de
« justice , sachant à merveille que le lord Ar-
« lington lui souhaitait peu de bien. » Cette ré-
ponse, ou la certitude de ne pouvoir rien tirer du
chancelier qui servît à ses desseins , le disposa
à donner créance aux autres renseignements , et
le Roi prit grand'peine à le réconcilier avec lord
Arlington , qui lui fit toute sorte de protestations
de services à l'avenir , et lui demanda son appui.
Alors le duc déclara ouvertement le projet de se
venger du chancelier , et entra tout-à-fait dans
la cabale que formaient contre lui le lord Ar-
lington et sir William Coventry.

Le chancelier apprit tout cela sans beaucoup
de trouble , tant il était rassuré par le sentiment
de son innocence et le peu d'estime qu'il faisait
du crédit et de l'influence de ses ennemis ; mais
enfin il apprit que le Roi lui-même exprimait
un grand mécontentement contre lui , et déclai-
rait « que le chancelier s'était mal conduit à son
« égard ; qu'il était si impérieux qu'il ne souf-
« frait pas la contradiction ; qu'il avait , dans la

« chambre des communes , une faction qui s'op-
« posait à toutes les choses utiles à Sa Majesté ,
« à moins qu'elles n'eussent été recommandées
« par lui ; et qu'il avait donné au Roi de très-
« mauvais conseils relativement au parlement ,
« et dont Sa Majesté se trouvait très-offensée. »
Tous ceux à qui elle tenait ces discours les répé-
taient pour diminuer le crédit et le parti du chan-
celier. Il est certain que les hommes qui s'étaient
appliqués à aliéner de lui les affections du Roi n'a-
vaient d'abord proposé de l'écartier « que comme
« un homme odieux au parlement , et qu'on était
« résolu de mettre en accusation ; ce qui placerait
« Sa Majesté dans la cruelle alternative , ou de
« renoncer et d'abandonner un ancien serviteur ,
« ce qui serait contraire à sa dignité , ou de se
« priver , en le soutenant , de tous les avantages
« qu'elle comptait tirer de la réunion du parle-
« ment ; au lieu qu'en le renvoyant , le Roi ferait
« une chose si agréable aux chambres qu'elles ne
« lui refuseraient ensuite rien de ce qu'il pour-
« rait leur demander. » Sa Majesté crut , en effet ,
que c'était le seul moyen de le sauver ; mais ,
lorsque les ennemis du chancelier eurent emporté
ce point et se furent rendus nécessaires au Roi ,
ils mirent leur animosité plus à découvert , et
dirent au Roi , « que si le parlement soupçonnait
« Sa Majesté de quelque reste d'attachement pour
« le chancelier , il ne se croirait pas suffisamment

« rassuré par son renvoi et craindrait toujours
« qu'il ne reprît sa première faveur, et qu'en
« même temps le chancelier aurait un tel crédit
« dans les deux chambres, particulièrement s'il
« siégeait à la chambre des pairs, ainsi qu'ils
« prétendaient lui en savoir l'intention, qu'il se-
« rait en état d'empêcher tout ce que voulait Sa
« Majesté. Il était donc nécessaire qu'en toute
« occasion Sa Majesté déclarât et donnât lieu de
« croire qu'elle était si complètement prévenue
« contre lui, qu'on ne devait craindre en aucune
« manière qu'elle lui rendit jamais aucun pou-
« voir; » et c'est là ce qui engagea Sa Majesté
à s'exprimer, en plusieurs circonstances, ainsi
qu'on vient de le dire.

Quand le duc d'York se plaignit au Roi de
ce qu'on rapportait généralement des discours
qu'il avait tenus à diverses personnes, sur les
torts du chancelier à son égard, et du mécon-
tentement qu'il en ressentait, le Roi nia plu-
sieurs de ces détails et en particulier les pa-
roles qu'on lui attribuait sur les mauvais conseils
que lui aurait donnés le chancelier par rapport
au parlement. Il assura n'avoir point parlé de
cela, mais ajouta « que si le chancelier eût fait
« ce qu'il lui avait conseillé et lui eût rendu
« le grand sceau quand il l'avait désiré, tout
« aurait été fini; mais qu'en s'obstinant à le gar-
« der et l'obligeant à le lui faire demander, il

« l'avait forcé , pour son honneur , à donner
« quelques raisons du parti qu'il avait pris et à
« se justifier lui-même , puisque tant de gens
« élevaient la voix pour louer et justifier le
« chancelier , non sans accuser jusqu'à un cer-
« tain point l'honneur et la justice du Roi , ce
« qui ne pouvait que lui déplaire excessive-
« ment ; » mais Sa Majesté ajouta « qu'il n'était
« pas juste que le chancelier souffrît des fautes
« des autres , et elle promit de traiter ses deux
« fils avec autant de bonté qu'elle l'avait tou-
« jours fait. » Et , on doit l'avouer , Sa Majesté
résista à toutes les importunités dont on l'assié-
geait pour l'obliger à écarter de son service les
deux fils du chancelier. « Les règles de la politi-
« que ne pouvant permettre , lui disait-on , qu'elle
« conservât les fils si près de sa personne , quand
« le père était si publiquement sous le poids de
« sa disgrâce. » On s'était cru un moment si sûr
de réussir contre eux , qu'on avait promis leurs
places à d'autres ; mais le Roi refusa positive-
ment de céder et leur continua les bontés qu'il leur
avait toujours témoignées. Et , bien que long-
temps après on obtint de lui de suspendre le fils
aîné de son service et de le laisser dans cette dis-
grâce pendant plusieurs mois , il le rétablit en-
suite dans ses fonctions avec des marques extra-
ordinaires de faveur et de bienveillance. Et ja-
mais depuis , malgré toutes les tentatives faites

à cet égard , Sa Majesté ne se relâcha de ses bontés à l'égard d'aucun d'eux.

Le parlement se réunit le 10 octobre. Le Roi, dans un discours peu étendu, lui dit « que des
« torts de conduite avaient occasionné quelques
« différends entre lui et les chambres, mais qu'il
« avait changé ses conseils et ne doutait pas que
« dorénavant elles ne marchassent d'accord avec
« lui, car il était résolu de leur donner toute la
« satisfaction qu'elles pouvaient désirer et ne
« doutait pas qu'elles ne vinssent à son aide et ne
« prissent soin de pourvoir au paiement de ses
« dettes, insinuant que ce qui s'était fait de ré-
« préhensible, dans les derniers temps, l'avait
« été par les avis de la personne qu'il avait
« écartée de ses conseils et dont il était résolu
« à ne se plus servir. »

Il y avait dans la chambre un nommé Tomkins, homme de très-peu de talent et de plus mauvaises mœurs, que les faiseurs mettaient en avant lorsqu'ils voulaient faire quelque proposition, sans se hasarder eux-mêmes avant de savoir comment elle prendrait dans la chambre. Lorsque le parlement fut réuni, Tomkins proposa « d'envoyer au Roi un message de re-
« mercîmens pour son gracieux discours et les
« utiles mesures qu'il avait prises, et, en par-
« ticulier, pour avoir renvoyé le chancelier. »
Sa motion, secondée par deux ou trois autres,

fut rejetée par la chambre comme dénuée de raison, puisqu'on ne connaissait pas les motifs qui avaient déterminé Sa Majesté. On nomma un comité chargé de préparer le message qu'il pouvait convenir d'envoyer à Sa Majesté; le même jour, la chambre des lords, sans se consulter avec la chambre des communes, envoya, selon l'ordinaire, remercier Sa Majesté du discours qu'elle avait fait le matin. Le roi se déclara très-mécontent de ce que la proposition faite dans la chambre des communes de lui envoyer des remerciemens n'avait pas été adoptée et surtout de ce que plusieurs des gens attachés à sa personne s'y étaient opposés. Elle leur ordonna de « renouveler et de soutenir la motion, disant « qu'il y allait de son honneur, qu'elle comp-
« tait sur des remerciemens et trouverait fort
« mauvais qu'aucun de ses serviteurs refusât
« d'y consentir. » On renouvela donc la motion; mais malgré toutes les peines qu'on s'était données, d'une manière tout-à-fait contraire à l'usage et aux privilèges du parlement, la discussion dura six heures; beaucoup de gens parlèrent contre l'injustice et l'irrégularité d'une pareille démarche, tandis que pour y déterminer, leurs adversaires alléguaient l'attente et la volonté du Roi. A la fin, la question ayant été mise aux voix, il parut que les *non* avaient la majorité. Mais plusieurs raisons empêchèrent de demander la division, et

ainsi le vote fut envoyé à la chambre des lords qu'on pria de s'y joindre.

Mais il éprouva là encore plus d'opposition. Les lords avaient déjà présenté au Roi leurs remerciemens. Il eût été tout-à-fait inconvenant et sans précédent de les présenter de nouveau et d'y ajouter quelque chose. Ils refusèrent donc de se joindre à la chambre des communes. Cette obstination déplut beaucoup au Roi, et ceux qui l'avaient poussé dans cette affaire lui persuadèrent qu'une semblable opposition, s'il ne parvenait à s'en rendre maître, se trouverait en son chemin dans toutes les affaires qu'il aurait à la chambre des lords. Sur quoi Sa Majesté reprocha à plusieurs des lords d'avoir osé s'opposer à une chose d'une telle importance pour le bien de son service. Il fit dire à l'archevêque de Cantorbéry « d'ordonner, au nom de Sa Majesté, à tout le « banc des évêques de se joindre au vote de la « chambre des communes, et que, s'ils s'y refusaient, il les en ferait repentir, » ajoutant plusieurs reproches et réprimandes très-sévères. Tout cela se faisait d'une manière si extraordinaire que le duc d'York dit à Sa Majesté combien on en parlait et combien on s'en étonnait. A quoi Sa Majesté répondit « que son honneur « y était engagé, qu'elle ne serait pas contente « qu'elle n'eût reçu les remerciemens des deux « chambres, et que si les amis du chancelier s'y

« opposaient, celui-ci pourrait s'en trouver mal. » Il défendit à Son Altesse royale d'y mettre obstacle, et consentit seulement à la dispenser de paraître à la chambre durant le débat. Plusieurs autres prirent la même liberté, et, ainsi, quand la motion fut renouvelée, quoiqu'on s'y opposât vigoureusement, la majorité l'emporta à cause de l'absence de plusieurs.

Les deux chambres allèrent donc présenter au Roi leurs remerciemens. Sa Majesté les reçut gracieusement comme une chose qu'elle attendait, et dit quelques mots qui laissaient voir beaucoup de ressentiment contre le chancelier. Certaines personnes jugèrent qu'il fallait faire, de cette insinuation, le meilleur usage qu'il leur serait possible. Ainsi donc, lorsque la réponse du Roi eut été rapportée à la chambre des pairs, comme il se fait toujours pour ce que répond le Roi à tous les messages qu'on lui présente, le rapporteur demanda que cette réponse fût enregistrée dans le journal de la chambre. La chose fut rejetée comme ne s'étant jamais faite, même lorsque le Roi en personne parlait aux deux chambres. On n'avait pas non plus enregistré cette réponse à la chambre des communes; cependant, après s'être consulté dans la chambre des lords, on reconnut qu'on n'avait pas encore de monument de la disgrâce du chancelier aussi positif que l'était la réponse du Roi. On fit donc une seconde fois la

motion de l'enregistrer. Elle fut rejetée encore une fois. Tout cela ne répondait pas aux vues qu'on s'était proposées. Le duc de Buckingham fit donc une troisième fois la motion, comme d'une chose sur laquelle comptait le Roi; en conséquence on l'enregistra.

Alors Sa Majesté déclara à son frère et à plusieurs lords « qu'elle n'en voulait pas davan-
« tage et qu'il ne se ferait rien de plus contre
« le chancelier. » Et certainement, à cette époque, le Roi n'avait nullement le projet de permettre à ses ennemis d'aller plus loin; mais ils pensèrent qu'il s'en tirait à beaucoup trop bon marché et dirent à Sa Majesté « que si l'on ne
« poussait pas la chose plus avant, le chancelier
« ne ferait qu'y gagner plus de crédit; car la
« manière dont on avait emporté les votes contre
« lui était plutôt à son égard une justification
« qu'une censure, et qu'il reviendrait bientôt
« dans la chambre plus puissant à mal faire et
« à entraver toutes les mesures nécessaires au
« service du Roi; mais qu'aussitôt qu'on serait
« bien sûr que Sa Majesté l'avait entièrement
« abandonné, ce qui n'était pas encore suffisam-
« ment prouvé, on prouverait contre lui de telles
« choses qu'on finirait bientôt par lui ôter les
« moyens de faire ni bien ni mal. » Il se forma alors plusieurs coteries occupées à faire venir et à mander des gens de toute condition, qui

avaient eu quelque affaire dépendante de la décision du chancelier, ou quelque charte passée au grand sceau; on les interrogeait pour savoir s'il n'avait pas reçu d'eux de l'argent, ou si eux-mêmes n'avaient pas à se plaindre de lui sous quelque autre rapport, leur promettant de leur en faire avoir une ample satisfaction.

Le duc de Buckingham et quelques autres de ses associés envoyèrent chercher sir Robert Harlow, qui, l'année précédente, était allé aux Barbades avec le lord Willoughby son ami. Cependant, peu de temps après leur arrivée, ils se brouillèrent tellement que le lord Willoughby, gouverneur des Barbades, lui ôta l'emploi qu'il lui avait donné et le renvoya par la première expédition qui se fit en Angleterre. Sir Robert y arriva le cœur rempli d'amertume du traitement qu'il avait éprouvé et disposé à saisir la première occasion de se venger du gouverneur. Le duc de Buckingham l'envoya donc chercher, et, le sachant très-instruit de toutes les affaires du lord Willoughby, lui demanda combien lord Willoughby avait donné d'argent au chancelier pour ce gouvernement; car on savait que c'était surtout par l'appui du chancelier qu'il l'avait obtenu et que c'était également lui qui avait imposé silence à ceux qui, en Angleterre et dans les îles, avaient voulu porter plainte contre lord Willoughby. Il lui demanda aussi ce que le chan-

celier avait reçu d'argent des îles, lui dit « qu'il
« était probable qu'il avait contribué, auprès
« de lord Willoughby, aux mauvais traitemens
« que sir Robert Harlow en avait éprouvés, et
« ajouta qu'il rendrait au Roi un service qui lui
« serait très-agréable en lui découvrant quelques
« uns des méfaits du chancelier, sur le compte
« duquel Sa Majesté en savait déjà beaucoup. »
A quoi ce gentilhomme répondit « qu'il n'avait,
« au chancelier, aucune obligation qui pût l'em-
« pêcher de déclarer ce qu'il pourrait savoir à
« son préjudice, mais qu'il n'était point en état
« de rien dire contre lui et ne croyait pas qu'il
« eût jamais reçu d'argent du lord Willoughby ni
« des îles. » On porta sur toutes ses actions des
recherches de ce genre et tous les gens qu'on sa-
vait être mécontents de lui ou qui croyaient avoir
à s'en plaindre étaient favorablement accueillis.

Après plusieurs jours employés à ces machina-
tions secrètes, M. Seymour, un jeune homme
rempli d'assurance et de hardiesse, se leva dans
la chambre des communes, et fit un long discours
très-amer contre le chancelier « et ses nombreuses
« concessions, au moyen desquelles il avait ac-
« quis de grandes propriétés; qu'il avait reçu
« beaucoup d'argent d'Irlande pour un règlement
« dont tout le monde se plaignait, et qui avait
« laissé ce royaume dans un aussi grand dé-
« sordre qu'il eût jamais été; qu'il avait gagné

« indirectement et illégitimement beaucoup d'ar-
« gent dans les colonies dont il avait donné le
« gouvernement à qui il avait voulu ; qu'il en
« avait gagné sur les emplois de la magistrature
« et de l'Eglise et pour les concessions de chartes,
« et qu'il avait reçu quatre mille livres de la
« compagnie des Canaries, pour l'établisse-
« ment de cette compagnie, qui était un fléau
« pour tout le royaume ; qu'enfin, ce qu'il y
« avait encore de pis que tout cela, il avait traî-
« treusement cherché à persuader au Roi de dis-
« soudre le parlement et de gouverner le pays au
« moyen d'une armée permanente, disant que
« quatre cents gentilshommes de province n'é-
« taient bons qu'à donner de l'argent, et n'en-
« tendaient rien à repousser une invasion. » Il
rapporta plusieurs autres faits odieux, promet-
tant de les prouver, et proposa en conséquence
« que la chambre l'envoyât sur-le-champ accuser
« de haute trahison devant les lords, requérant
« son arrestation. » Quelques membres l'ap-
puyèrent avec de très-amères invectives contre
le chancelier, d'autres témoignèrent dans un sens
opposé, et soutinrent, par beaucoup de raisons,
qu'il n'était pas probable que le chancelier se fût
rendu coupable de tant de crimes odieux, et
« qu'il serait tout-à-fait étrange que la chambre
« l'accusât de haute trahison avant d'avoir reçu
« de telles preuves des crimes qu'on lui imputait

« qu'elle eût lieu de le croire coupable. » Ainsi, après plusieurs heures de discussion, la proposition de l'accuser sur-le-champ fut rejetée, et on nomma un comité pour examiner tous les faits qui pouvaient être allégués contre lui, et que, sur le rapport de ce comité, la chambre en ordonnât ultérieurement selon la justice.

On fut frappé de la confiance avec laquelle M. Seymour affirmait tant de faits, citait positivement les sommes reçues par le chancelier, et beaucoup de circonstances qu'il n'était pas probable qu'on inventât. Ce qui faisait encore plus d'effet, c'était ce qu'on rapportait de plusieurs choses dites dans le conseil, et dont, à ce qu'on assurait, « des conseillers étaient prêts à fournir
« la preuve, ainsi que de plusieurs avis donnés en
« particulier au Roi lui-même. » On fit même entendre et on disait à l'oreille avec beaucoup d'assurance « que le Roi lui-même en avouerait la vé-
« rité. » L'impression en fut telle, sur beaucoup de gens qui ne pensaient point mal du chancelier, et sur d'autres qui avaient toujours eu bonne opinion de lui et lui portaient un véritable attachement, qu'il lui vint de ces deux sortes de personnes plusieurs messages et avis secrets pour l'engager à « mettre sa vie à couvert par la fuite
« et à passer dans les pays étrangers; car il n'é-
« tait pas probable qu'on le poursuivît avec cette
« extrême violence, si ses ennemis n'avaient pas

« contre lui des preuves suffisantes pour atteindre
« leur but. » Il répondit à tous « qu'il ne donne-
« rait pas à ses ennemis l'avantage de le voir
« fuir devant eux ; » et en même temps il pria
ses amis « de conserver la bonne opinion qu'ils
« avaient toujours eue de lui jusqu'à ce qu'on
« leur eût donné la preuve d'actions qui l'en
« eussent rendu indigne, et qu'alors il con-
« sentirait de tout son cœur à ce qu'ils la lui
« retirassent. » Bien que l'avis de se mettre en
sûreté par la fuite lui fût venu de quelques uns
de ses meilleurs amis, il parut ensuite que cette
opinion leur était suggérée par des avertissemens
qu'à travers un autre canal leur avaient fait par-
venir ses principaux ennemis; car ceux-ci dési-
raient fort qu'il se donnât les apparences de la
culpabilité en cherchant à éviter un procès, et
disaient, avec assurance, à beaucoup de gens,
« que la mise en accusation était prête, qu'elle
« avait passé sous les yeux du Roi, et que Sa
« Majesté en avait effacé, de sa main, un ar-
« ticle relatif à son mariage avec la Reine, et un
« autre relatif à celui du duc. Mais qu'il en res-
« tait assez pour faire l'affaire, et que le duc de
« Buckingham serait nommé lord grand-maître
« pour le procès. »

Ces bruits engagèrent le duc à demander au
Roi « de lui faire connaître quelles étaient ses in-
« tentions, s'il voulait que le chancelier perdît

« la vie ou fût condamné à une prison perpétuelle. » Sa Majesté protesta « qu'elle ne voulait ni l'un ni l'autre ; que ce qu'il y avait de fait lui suffisait , et qu'elle était résolue d'arrêter toute poursuite ultérieure. » Sa Majesté en dit autant à plusieurs autres personnes. Le duc alors demanda au Roi « si le chancelier lui avait jamais conseillé de gouverner au moyen d'une armée ou quelque autre chose semblable , ce qui , dit le duc , était si contraire à son humeur , aux sentimens qu'il avait toujours professés , et aux conseils qu'il lui avait donnés à lui-même , que , s'il s'était rendu coupable d'un pareil avis , il aurait lieu de douter de sa sincérité sur tout le reste. » Sa Majesté répondit « que jamais de sa vie le chancelier ne lui avait donné un conseil semblable , et qu'au contraire son défaut était de tenir toujours trop au texte de la loi. » Sur quoi Son Altesse royale lui demanda « s'il lui permettait de répéter cette réponse à d'autres ; » et Sa Majesté lui répondit « de tout mon cœur. »

Le duc alors dit la chose à son secrétaire , M. Wren , et à plusieurs autres personnes qui la publièrent en toute occasion , ce qui la répandit beaucoup. M. Wren informa plusieurs membres de la chambre des communes de ce qui s'était passé entre le Roi et le duc dans cet entretien ; ce qui découragea tellement la violence des persé-

cuteurs, qu'il ne se présenta aucun témoin devant le comité chargé de présenter à la chambre les chefs d'accusation, en sorte qu'il fut obligé de s'ajourner sans avoir rien fait. Sir Thomas Osborne, une des créatures du duc de Buckingham, et qui, avant la réunion du parlement, avait dit à plusieurs personnes dans sa province « que le chancelier allait être accusé de haute trahison, et que, s'il n'était pas pendu, lui, sir Thomas, voulait bien l'être à sa place, » alla trouver alors le Roi, et l'informa de tout ce que M. Wren disait partout avec assurance, « au grand mécontentement du parti qui voulait le servir. » A quoi Sa Majesté répondit « que Wren était un menteur, et qu'elle n'avait pas tenu un pareil discours à son frère. » Cela leur donna un nouveau courage, et ils résolurent de demander compte à M. Wren de l'audace qu'il avait eue de traduire ainsi Sa Majesté devant le public, et Sa Majesté, de son côté, le reprocha au duc. Son Altesse déclara « que M. Wren n'avait fait qu'obéir à ses ordres, Sa Majesté lui ayant non seulement dit tout ce qu'on rapportait, mais lui ayant permis de le publier. » A quoi Sa Majesté répondit « qu'une autre fois elle prendrait plus garde à ce qu'elle lui dirait. »

Tout cela arrêta de nouveau l'affaire, et, pendant plusieurs jours, elle n'avança point; en sorte qu'on crut généralement qu'il n'y aurait

pas de nouvelles poursuites ; mais l'ancien argument, « qu'on était allé trop loin pour reculer, » prenait tous les jours plus de force ; car, si l'on ne procédait pas plus avant contre le chancelier, plusieurs membres des deux chambres, qui s'étaient joints au parti pour se déclarer contre lui, allaient se trouver trahis et abandonnés. Sur quoi le comité chargé de préparer les articles de l'accusation, recommença ses séances et y travailla plusieurs jours sans beaucoup de discussions ; car tel dans le comité, qui connaissait bien le chancelier, était si satisfait de ne le voir accusé que de choses dont il était impossible que personne le crût coupable, qu'il ne croyait pouvoir rien faire de mieux pour lui que de laisser passer tout ce qu'on proposait, d'autant qu'il ne se présentait personne pour prouver aucune des imputations. Seulement trois ou quatre membres de la chambre apportèrent divers papiers contenant des faits dont ils assuraient qu'on fournirait la preuve, et qu'on fit tous entrer dans le rapport de la chambre.

Le chancelier fut accusé :

1°. D'avoir traîtreusement, dans le mois de juin dernier, conseillé au Roi de dissoudre le parlement et de lui avoir dit « qu'il n'avait plus
« besoin de parlement, que c'était une constitu-
« tion qui n'avait pas le sens commun et ne don-
« nait aucun moyen de gouverner ; qu'on ne pou-

« veut imaginer que trois ou quatre cents gen-
 « tilshommes de province fussent des gens bien
 « prudents ou des hommes d'État, et qu'il vau-
 « drait mieux, pour le Roi, lever une armée
 « permanente et s'en servir pour gouverner. »
 Sur quoi quelqu'un ayant demandé « comment
 « on entretiendrait cette armée, » il avait ré-
 pondu « par des contributions et des logemens,
 « comme le feu Roi avait maintenu son armée
 « durant la guerre. »

2°. D'avoir dit devant plusieurs personnes « que
 « le Roi était papiste dans son cœur, ou disposé
 « au papisme, » ou d'avoir employé des paroles
 dans ce sens.

3°. D'avoir conseillé au Roi « d'accorder une
 « charte à la compagnie des Canaries, » et d'a-
 voir reçu pour cela une grande somme d'ar-
 gent.

4°. D'avoir recueilli de grandes sommes d'ar-
 gent par la vente d'offices qui ne devaient pas
 être vendus, et d'avoir accordé également, pour
 de l'argent, des ordres de surseoir à des procé-
 dures, et de les avoir ensuite annulées.

5°. D'avoir introduit un gouvernement arbi-
 traire dans plusieurs colonies de Sa Majesté,
 et d'avoir fait emprisonner plusieurs de ceux qui
 avaient osé s'en plaindre au Roi et au conseil
 privé; d'avoir déjoué et fait rejeter une propo-
 sition ayant pour but la conservation de Névis et

de Saint-Christophe , et de soumettre les colonies françaises à Sa Majesté.

6°. D'avoir fait expédier des *quo warranto* contre la plupart des corporations d'Angleterre, bien que leurs chartes eussent été nouvellement confirmées par acte du parlement , et de ne les avoir levés qu'après avoir fait payer à ces corporations de bonnes sommes d'argent.

7°. D'avoir reçu de grandes sommes d'argent pour le réglemeut des affaires d'Irlande.

8°. D'avoir trompé le Roi et trahi la nation dans toutes les négociations et tous les traités avec l'étranger , et particulièrement dans ce qui concernait la dernière guerre.

9°. D'avoir sciemment fait affermer les douanes de Sa Majesté au-dessous de leur valeur , et d'avoir fait payer, par Sa Majesté , plusieurs dettes qu'elle n'était pas rigoureusement obligée de payer , et aussi d'avoir reçu pour cela de grosses sommes d'argent.

10°. D'avoir reçu de l'argent de la compagnie des marchands de vin pour leur permettre de maintenir leurs vins aux prix qui leur convenaient, et les exempter de la punition.

11°. D'avoir acquis en peu de temps une plus grande fortune qu'il ne pouvait le faire légitimement , et de s'être fait concéder , contre son devoir, plusieurs des terres de la couronne.

12°. D'avoir conseillé et effectué la vente de

Dunkerque au roi de France, pour une somme moindre que la valeur des munitions, de l'artillerie et des magasins de la ville.

13°. D'avoir fait altérer des lettres-patentes du Roi au docteur Crowther, passées sous le grand sceau, et de les avoir fait biffer des registres.

14°. D'avoir interrogé et recherché d'une manière arbitraire plusieurs des sujets de Sa Majesté concernant leurs terres et propriétés; d'en avoir décidé au conseil; d'avoir arrêté la marche de la loi et menacé quelques personnes qui alléguaient les statuts du feu roi Charles.

15°. D'être le principal auteur du fatal conseil qu'on avait suivi de diviser la flotte au mois de juin 1666.

Le comité présenta encore un autre article d'accusation portant que, durant le séjour du Roi sur le continent, « le chancelier avait corres-
« pondu avec Cromwell, et lui avait envoyé son
« secrétaire, qui était demeuré renfermé avec
« lui pendant plusieurs heures; » mais beaucoup de membres de la chambre, qui auraient bien désiré que cela fût vrai, savaient très-bien aussi que cette ridicule calomnie avait été examinée à Paris durant le séjour qu'y avait fait Sa Majesté, et dans un temps où des personnes du plus haut rang désiraient fort donner au Roi des soupçons sur la fidélité du chancelier, et que la supposition avait paru si grossière et si impossible à sou-

tenir, que Sa Majesté l'avait pleinement justifié à cet égard, déclarant de plus « que, lorsqu'il « plairait à Dieu de le ramener dans son royaume, « elle ferait justice au chancelier de cette injure et « lui en procurerait telle réparation que le per- « mettraient les lois. » Plusieurs des membres présens savaient très-bien que les gens qu'on avait subornés pour entrer dans cette première conspiration, l'avaient avoué depuis le retour du Roi, et que les suborneurs eux-mêmes étaient convenus de la chose et en avaient demandé pardon au chancelier. Sa Majesté avait été pleinement instruite de tous ces détails, et, afin qu'on ne les remît pas de nouveau sur le tapis, et qu'on n'y regardât pas de trop près, ils rejetèrent cet article comme portant sur un fait compris dans l'acte d'amnistie; mais il n'est pas douteux qu'ils ne l'eussent laissé rapporter à la chambre pour déshonorer le chancelier, si la grossièreté d'une pareille calomnie ne leur eût été parfaitement connue.

Malgré tout ce qu'on savait de la fureur des haines liguées contre le chancelier, cependant, lorsqu'on vit qu'après de si longues délibérations on n'avait présenté à la chambre contre lui que des accusations telles que tous ceux qui les entendirent l'en acquittèrent en leur conscience, on crut généralement que ses persécuteurs s'en tiendraient à ce qu'ils avaient fait pour noircir

sa réputation, sans aller plus loin, et l'obliger à répondre; mais ils étaient, comme ils le disaient, trop avancés pour reculer. Ils avaient d'abord persuadé le Roi uniquement en lui affirmant « que la haine contre le chancelier était si universelle que le parlement l'accuserait, dès le premier jour, de haute trahison, à moins que dans une pareille conjoncture, et au moment où il avait un tel besoin du parlement, il ne voulût sacrifier tous ses intérêts au desir de soutenir le chancelier. » C'était là le seul motif qui eût pu décider le Roi, ainsi que Sa Majesté l'avait assuré non-seulement à lui-même la dernière fois qu'il la vit, et avec beaucoup d'expressions pleines de bonté, mais elle s'en était expliquée de même très au long avec plusieurs personnes considérables qui s'efforçaient de la dissuader d'un semblable projet, et les avait assurées « que c'était le seul moyen de sauver le chancelier; » y ajoutant tous les témoignages possibles en faveur de sa droiture et des services qu'il lui avait rendus. Les hommes qui s'étaient servis, auprès du Roi, d'un pareil motif, le pressaient maintenant « de poursuivre le chancelier de tout son pouvoir, et de donner à connaître, à ses serviteurs et à ceux qui faisaient quelque cas de ses ordres, qu'ils ne pouvaient servir à la fois lui et le chancelier, et qu'il regarderait leur attachement à celui-ci comme

« un abandon de son propre service. Le chancelier,
« disaient-ils, avait une telle faction dans les deux
« chambres, qu'aucune proposition en faveur
« de Sa Majesté n'y pouvait avoir d'effet, et qu'il
« viendrait bientôt siéger à la chambre des pairs
« et y entraver la marche de ses affaires. »

Ils réussirent si bien dans cette nouvelle marche, qu'ils reprirent leur premier courage et insistèrent « pour que la chambre des communes l'accusât de haute trahison, sur quoi les lords l'enverraient aussitôt à la Tour, et alors personne n'aurait plus à craindre qu'il eût le pouvoir de nuire. » Ils se résolurent donc à examiner de nouveau les divers articles de l'accusation qu'ils avaient rédigée, afin de voir s'il y en avait quelqu'un sur lequel il y eût moyen de fonder une accusation de haute trahison. Ils consumèrent un jour tout entier sur le premier article, où ils croyaient pouvoir trouver leur affaire, attendu qu'il portait sur le crime le plus impopulaire et le moins pardonnable qu'on pût reprocher à un homme, « celui d'avoir formé le projet de la levée d'une armée permanente pour gouverner le royaume, et d'avoir conseillé au Roi de dissoudre le présent parlement, et de mettre de côté, à l'avenir, toute pensée de parlement, de gouverner par le pouvoir militaire, et de le maintenir au moyen des logemens de guerre et des contributions. »

Le chancelier avait été élevé dans la robe; et dans la première guerre où le feu roi s'était trouvé entraîné par une puissante rébellion, on savait qu'il avait toujours saisi et tâché d'amener à bien toutes les ouvertures de paix. Depuis le retour du Roi, il n'était rien à quoi il travaillât plus constamment qu'à établir une paix solide entre Sa Majesté et ses voisins, la regardant comme très-nécessaire pour que le Roi pût réduire ses propres sujets à l'obéissance qu'ils lui devaient. Il était connu de tous qu'il s'était opposé, avec une sorte de passion, à la guerre contre la Hollande, et s'était fait par là beaucoup de tort; et que personne n'avait pris autant de peine que lui pour amener la dernière paix, qui, à l'époque où on l'avait conclue, avait été agréable à tout le monde. En un mot, il n'avait aucune espèce de parti ni d'influence parmi les soldats, qui le regardaient tous comme l'ennemi du privilège, qu'ils réclamaient, d'être exempts des règles ordinaires de la justice, et s'étant toujours opposé à cette prétention.

Mais, quelque improbable que fût une pareille accusation, il y avait à la chambre des gens qui prétendaient qu'elle serait pleinement prouvée; ainsi la question était seulement de savoir si on pouvait, là-dessus, bâtir une accusation de trahison; et, après un débat de huit heures, tous les jurisconsultes de la chambre déclarèrent que,

« quelque odieuse que parût être une semblable
« accusation, elle ne contenait pas de haute tra-
« hison. » A la fin, ceux sur qui l'on comptait
le plus pour soutenir l'accusation se rangèrent à
cette opinion ; mais lorsque l'orateur ordonna de
rédiger ainsi l'ordre de la chambre : « Le comte
« de Clarendon ne sera pas accusé de haute tra-
« hison, » on prétendit que l'ordre ne pouvait
avoir rapport qu'au premier chef. Quelques
hommes déclarèrent que, bien que ce premier
article eût manqué son but, il y en avait d'autres
qui l'atteindraient ; et, comme la nuit était venue,
on ajourna le débat à un autre jour.

On employa, dans l'intervalle, toutes les peines
et tous les artifices imaginables pour séduire ou
effrayer, par des menaces ou des promesses, tous
ceux sur qui on pouvait avoir action de cette ma-
nière, afin d'en obtenir ou qu'ils fussent contre
le chancelier ou qu'ils s'absentassent le jour de
la discussion. Ce jour arrivé, lorsqu'on eut lu
les autres articles présentés par le comité, il pa-
rut à tout le monde que, lors même qu'on par-
viendrait à prouver tous les faits allégués, on
n'en pourrait tirer une accusation de haute tra-
hison. Des hommes, qu'on connaissait pour être
les ennemis du chancelier, se permirent, avec
une licence extraordinaire, de le calomnier sur
les différens chefs d'accusation ; mais ils n'y ga-
gnèrent rien, car d'autres hommes, d'une beau-

coup meilleure réputation, et qui n'avaient aucune relation avec le chancelier, ne manquèrent pas de répondre à leurs calomnies, et témoignèrent en sa faveur d'une manière qui le fit voir sous un tout autre jour que celui sous lequel on voulait le présenter; et le témoignage de ces derniers eut beaucoup plus de crédit que celui des autres. Ils renoncèrent donc à cette violence, et s'occupèrent entièrement à tâcher de découvrir une trahison; car aucune autre accusation ne leur suffisait.

Lorsqu'ils eurent bien examiné tout ce qu'ils avaient en magasin, ils s'arrêtèrent à la fin sur ce chef d'accusation : « D'avoir trompé et trahi
« Sa Majesté et la nation dans tous les traités et
« négociations avec l'étranger relativement à la
« dernière guerre. » Cependant, après l'avoir bien lu et bien discuté, on trouva que ces expressions générales ne contenaient rien de suffisant pour l'accuser de haute trahison, à moins qu'on n'y ajoutât « que, comme conseiller privé, il
« avait découvert à l'ennemi les secrets du Roi. » La chose n'eut pas été plutôt prononcée qu'un jeune homme, rempli d'assurance, le lord Vaughan, fils du comte de Carbery, aussi laid que mal élevé, et d'une figure aussi détestable que ses mœurs, demanda le papier présenté par le comité, et, de sa main, écrivit auprès de cet article : « Que, comme conseiller privé, il avait
« découvert à l'ennemi les secrets du Roi; » et il

dit « qu'il le prouverait. » En même temps beaucoup d'autres disaient, à l'oreille de ceux qui siégeaient auprès d'eux, « qu'il avait découvert
« au roi de France toutes les résolutions secrètes
« qui avaient été prises, et que c'était là la cause
« de la colère du Roi contre lui. » Cette insinuation faite d'un ton si assuré par des gens qui approchaient de la personne de Sa Majesté, et qu'on savait avoir beaucoup de crédit près d'elle; cette affirmation positive d'un membre « qu'il avait
« révélé à l'ennemi les secrets du Roi, » ce que personne ne pouvait refuser de reconnaître pour trahison; et enfin, plus que toute autre chose, l'impossibilité de rien croire de tout cela, déterminèrent à voter qu'on l'accuserait de trahison, selon l'usage accoutumé, devant la chambre des pairs. Sur quoi M. Seymour, qui s'était montré très-violent contre lui, fut envoyé vers les lords, et accusa, à la barre, Edouard, comte de Clarendon, de haute trahison, et autres crimes et méfaits, et demanda « qu'il lui fût interdit de siéger à la
« chambre, et qu'on s'assurât de sa personne. »

Aussitôt qu'il se fut retiré, quelques uns des lords firent la motion de mander le chancelier. Alors la chaleur, qui s'était si long-temps renfermée dans la chambre des communes, commença à se manifester dans la chambre des pairs. Plusieurs lords, qu'on ne regardait pas comme personnellement disposés en faveur du comte de

Clarendon, représentèrent « que les conséquences
« d'une semblable manière de procéder tourne-
« raient au préjudice de chacun des pairs ; que
« si, dès que la chambre des communes accusait
« un pair de haute trahison d'une manière géné-
« rale et sans préciser aucun fait, la chambre des
« lords était obligée de le faire arrêter, tout pair
« qui, à tort ou à raison, aurait déplu à la
« chambre des communes, pourrait être écarté
« de la chambre des lords ; ce qui serait, pour
« cette chambre, un désavantage beaucoup plus
« grand qu'aucun de ceux auxquels se trouvaient
« exposés les membres de la chambre des com-
« munes. » On demanda donc qu'il fût répondu
à la chambre des communes « qu'on ne voulait
« pas faire arrêter le comte de Clarendon jus-
« qu'à ce qu'on eût spécifié contre lui quelques
« chefs d'accusation. »

De l'autre côté on soutint, avec beaucoup d'em-
portement, « qu'il fallait céder aux désirs de la
« chambre des communes, et faire droit à sa re-
« quête conformément aux anciens précédens. »
On cita le cas du comte de Strafford, et quel-
ques autres précédens du même parlement ; ce
qui donna, à ceux qui s'opposaient à la mesure,
l'occasion de s'élever contre les temps dont on
parlait et contre les détestables précédens qui
avaient causé au royaume de si grands et de si
nombreux malheurs. Ils rappelèrent « qu'en une

« seule fois on avait arrêté onze évêques pour
« haute trahison , afin de les écarter de la cham-
« bre, tandis qu'on passait le bill qui leur ôtait
« le droit d'y siéger à l'avenir ; que ce bill passé,
« ils avaient été aussitôt remis en liberté, ce
« qu'on avait regardé comme une grande tache
« à l'honneur et à la justice du parlement ; et
« qu'enfin le bill d'accusation du comte de Straf-
« ford et celui qui excluait les évêques de la
« chambre des pairs avaient été révoqués par
« la sagesse et l'autorité du parlement actuel. »
En un mot , après plusieurs heures de discussion
extrêmement violente , chaque parti tenant obs-
tinément à son opinion , la chambre s'ajourna et
remit le débat au lendemain , sans avoir même
posé la question.

Depuis l'époque de la rentrée du parlement ,
et lorsqu'il fut généralement connu que le chan-
celier était tombé dans la disgrâce du Roi , plu-
sieurs de ses amis lui conseillaient de s'éloigner
et de passer dans l'étranger. Quelques uns de ceux
qui approchaient le Roi , et étaient chaque jour
témoins de l'extrême mécontentement qu'expri-
mait contre lui Sa Majesté , étaient du même avis ;
mais il s'y refusait positivement , et était déter-
miné à se reposer sur son innocence , qu'il était
bien sûr de mettre clairement au jour.

La discussion continuait entre les deux cham-
bres , qui ne voulaient s'occuper d'aucune autre

affaire. La chambre des communes, dans de fréquentes conférences, demandait l'arrestation du chancelier; et la majorité de la chambre des pairs, malgré l'intervention de la cour et ses poursuites indirectes, demeurait également résolue à ne le pas faire arrêter. Dans cette malheureuse circonstance, le duc d'York, qui témoignait en faveur du chancelier beaucoup d'intérêt et d'attachement, tomba malade de la petite vérole, ce qui fut très-fâcheux pour le chancelier; car non-seulement plusieurs des pairs, retenus jusqu'alors par leur respect pour le duc, et soutenus par l'appui qu'il leur prêtait dans la discussion, changèrent d'avis ou s'absentèrent de la chambre; mais le général, qui avait toujours professé pour le chancelier une amitié bien méritée de sa part, et qui s'était efforcé, avec toute la chaleur possible, de dissuader le Roi de lui retirer sa faveur, se laissa entraîner par les emportemens désordonnés de sa femme et les instances répétées du Roi, et se chargea de presser les membres des deux chambres, sur quelques uns desquels il avait une grande influence, « de
« ne pas soutenir plus long-temps le chancelier
« puisque le Roi avait résolu de le perdre, et
« regardait comme ses ennemis tous ceux qui lui
« demeuraient attachés. » Malgré tous ces efforts, la grande majorité de la chambre des pairs continua de tenir ferme contre l'emprisonnement.

Le Roi en fut si offensé, que l'on délibéra secrètement si on n'enverrait pas une troupe prendre le chancelier dans sa maison, par l'ordre du général, pour l'envoyer à la Tour. On avait déjà désigné le logement qu'il y devait occuper, et averti le lieutenant, qu'on soupçonnait de trop de respect pour le chancelier, qu'il ne devait pas le traiter avec plus d'égards que les autres prisonniers.

Il avait, dans le conseil du Roi, beaucoup d'amis qui l'avertissaient de ces intrigues, et, à cette occasion, le pressaient de nouveau de s'échapper. Quelques uns croyaient savoir, et croyaient certainement, que sa fuite serait agréable au Roi, tous les jours plus irrité contre lui, en raison de l'obstination que montraient ses amis à le défendre. Ils lui représentaient « la situation fâcheuse à laquelle il allait bientôt se trouver réduit, et dans laquelle son innocence ne lui servirait de rien ; car il était évident que ses ennemis n'avaient ni le projet ni même la pensée de lui faire son procès, mais voulaient seulement l'envoyer et le retenir en prison, et qu'ils y parviendraient à la fin de manière ou d'autre ; au lieu qu'il pouvait aisément se mettre à l'abri et éviter par là tous les autres inconvénients ; et ils prétendaient savoir que s'il s'éloignait, toute poursuite ultérieure serait arrêtée. » On ne pouvait employer, pour le dé-

terminer à s'en aller, un motif plus effrayant pour lui que la crainte de la prison, dont l'idée lui était plus terrible que celle de la mort même, car il était certain que l'une serait bientôt la conséquence de l'autre; cependant il se refusa absolument à suivre le conseil de ses amis, et leur représenta « l'avantage qu'il donnerait à ses
« ennemis par sa fuite, et le déshonneur qu'il
« attirerait sur sa tête en laissant condamner sa
« probité sans avoir le courage de la défendre.
« Il leur disait que maintenant, quelque part
« qu'il fût requis de comparaître, il pouvait se
« présenter avec le maintien de l'honnêteté et
« la confiance de l'innocence; mais si, comme
« il y avait tout lieu de le craindre, en raison de
« la vigilance de ses ennemis et de l'état de sa
« santé, qui ne lui permettait pas de voyager par
« terre, il était pris s'enfuyant sous un déguise-
« ment, il ne saurait plus quelle figure faire et
« demeurerait exposé à l'insulte et au mépris
« public; que s'il parvenait à passer en pays
« étranger, on ne pouvait raisonnablement es-
« pérer ou imaginer que ses ennemis, qui avaient
« su aliéner de lui à ce point l'affection du Roi, et,
« en dépit de son innocence, avaient déjà obtenu
« de telles victoires contre lui, n'eussent pas le
« pouvoir de profiter des avantages que leur
« donnerait sa fuite, qu'on ne manquerait pas
« d'interpréter comme un aveu de son crime, et

« qu'ils parviendraient à obtenir contre lui, dans
« le parlement, un jugement qui perdrait à la
« fois sa fortune et sa réputation. »

Ses amis, quelque chagrin que leur donnât sa résolution, y cédèrent pour le moment, après avoir obtenu de lui d'écrire au Roi, ce qu'il fit, bien que sans la moindre espérance de faire sur lui la plus légère impression. Il ne pouvait comprendre ni imaginer d'où venait cette colère du Roi, si ce n'est du crédit de la grande dame, uni à celui de ses ennemis reconnus. Avant que cet orage vînt à éclater, un personnage considérable et bien instruit l'avait informé « que le
« Roi s'était laissé persuader, par certaines
« gens, que le chancelier avait eu la plus grande
« part au mariage du duc de Richmond, dont
« Sa Majesté était offensée au dernier point. Le
« lord Berkley avait rapporté la chose en toute
« assurance ; » sur quoi le chancelier l'avait reproché au lord Berkley, qu'il connaissait pour son ennemi secret, bien que personne ne lui témoignât extérieurement plus d'égards. Celui-ci nia qu'il eût rien dit de pareil. Alors le chancelier en parla au Roi lui-même, et désira savoir si on avait fait à Sa Majesté une pareille histoire, dont il n'y avait pas un mot de vrai. Le Roi répondit, avec quelque sécheresse, « qu'on
« ne lui avait rien dit de pareil. » Cependant on l'assura positivement alors « que cette affaire

« tenait fort au cœur de Sa Majesté, et que c'était
« là ce qui avait donné à ses ennemis le pouvoir
« de lui nuire au dernier point; et que Sa Ma-
« jesté se plaignait beaucoup de l'insolence avec
« laquelle il avait coutume de la traiter dans la
« discussion de ses affaires, s'il se trouvait être
« d'une opinion différente de la sienne. » D'a-
près ces motifs, il écrivit, de sa main, au Roi
la lettre suivante; elle lui fut remise par le lord
garde du sceau, qui consentit à lui rendre ce
service.

« Sous le bon plaisir de Votre Majesté :

« Je suis tellement brisé sous le poids insup-
« portable des preuves que je reçois chaque
« jour du terrible déplaisir de Votre Majesté,
« que je ne sais que faire, et à peine que dé-
« sirer. Avec quelque violence qu'on me pour-
« suive et quelque inusitées que soient les formes
« de la poursuite, les crimes dont on m'ac-
« cuse ne m'effrayent aucunement. Dieu sait
« que je suis de tous points aussi innocent que
« je dois l'être, et j'espère que Votre Majesté
« me connaît assez pour croire que je n'eus ja-
« mais une avidité d'argent assez violente pour
« rien laisser corrompre; mais, hélas! la colère
« et l'indignation déclarées de Votre Majesté
« me privent même des consolations et de l'ap-

« pui que me devrait donner mon innocence , et
« m'exposent à la rage et à la fureur de gens
« qu'on peut excuser à un certain point de leur
« inimitié pour moi, car je les ai quelquefois
« mécontentés dans un temps où Votre Majesté
« était fort loin de les regarder comme ses amis,
« et seulement alors. J'espère qu'ils peuvent être
« changés ; je suis sûr de ne pas l'être et de con-
« server pour vous le même respect, la même
« passion, le même attachement que je ressen-
« tais dans les temps où vous n'imaginiez pas
« qu'il fût possible d'en douter. Ces sentimens
« étaient et sont encore aussi forts qu'on les
« puisse éprouver pour une créature mortelle.
« Je mourrais en paix, et, véritablement, je dé-
« sirerais de tout mon cœur que Dieu, en me
« retirant à lui, délivrât Votre Majesté de tous
« ces embarras ; je mourrais en paix si je pou-
« vais savoir ou deviner les motifs de votre mé-
« contentement qui, j'en suis sûr, vient de l'o-
« pinion où vous êtes, que j'ai dit ou fait quel-
« que chose que je n'ai ni fait ni dit. Si c'est
« ce que le lord Berkley a répandu, comme je
« sais qu'il l'a dit à plusieurs, bien que, lorsque
« je le lui ai reproché, il l'ait nié positivement,
« je suis aussi innocent dans toute cette affaire ;
« je ne l'ai pas plus encouragée et conseillée que
« l'enfant qui n'est pas encore au monde. Votre
« Majesté parut le croire une fois lorsque je lui

« parlai de ce bruit et qu'elle songea à quel
« point je suis étranger aux personnes en ques-
« tion, n'ayant jamais parlé de ma vie à l'une
« ni à l'autre et n'en ayant jamais reçu aucun
« message; et comme j'espère dans le ciel, je
« proteste à Votre Majesté que la chose est vé-
« ritable et que je n'ai, de ma vie, volontaire-
« ment offensé Votre Majesté, et je vous demande
« à genoux humblement pardon de toute expres-
« sion trop hardie ou peu convenable dont j'au-
« rais pu me servir à votre égard. C'est une ma-
« ladie naturelle aux vieux serviteurs qu'on a
« traités avec trop de bonté, maladie qui, j'en
« suis assuré, n'a jamais eu, chez moi, d'autre
« cause que le zèle et la chaleur de l'affection et
« du respect le plus sincère. »

« J'espère que Votre Majesté pense que le rude
« châtiment que j'ai reçu du maître le meilleur
« et le plus généreux qui soit au monde et dont
« la seule bonté a pu, pendant toutes ces der-
« nières années, me rendre ma condition sup-
« portable, a été pour moi une suffisante mortifi-
« cation dans ce monde et que je n'ai pas la
« sottise présomption ou la folie d'imaginer ou
« désirer être jamais rétabli dans aucun emploi
« ni retrouver aucun pouvoir. Mais je supplie
« très-humblement Votre Majesté, par la mé-
« moire de votre père qui me recommanda à
« vous avec quelques bons témoignages, et par

« le bienveillant souvenir que vous pouvez con-
 « server de quelques uns des services que j'ai eu
 « dans ma vie le bonheur de vous rendre agréa-
 « bles, de vouloir, par votre puissance royale
 « et votre interposition, arrêter la sévère pour-
 « suite dont je suis l'objet, afin que mes inté-
 « rêts ne suspendent pas plus long-temps les
 « grandes affaires de l'État, et de me permettre
 « de passer les restes bien courts d'une vie qui
 « ne peut durer long-temps, quelque part, au-
 « delà des mers, pour n'en revenir jamais. J'y
 « prierai pour Votre Majesté et ne permettrai
 « jamais qu'il se retranche rien du respect et de
 « l'obéissance que ressent, sous le bon plaisir
 « de Votre Majesté, le très-humble et très-obéis-
 « sant sujet et serviteur de Votre Majesté, »

« CLARENDON.

« De ma maison, ce 16 novembre. »

Le Roi était dans son cabinet quand on lui remit cette lettre; aussitôt qu'il l'eut lue, il la brûla à un flambeau qui était sur la table et dit seulement « qu'il y avait, dans cette lettre, quel-
 « que chose qu'il ne comprenait pas, mais qu'il
 « s'étonnait que le chancelier ne voulût pas s'en
 « aller. » Le garde du sceau privé l'en avertit aussitôt et lui conseilla très-sérieusement de partir.

Le Roi parlait différemment selon les personnes auxquelles il s'adressait. A ceux qui étaient entrés dans les violentes poursuites dirigées contre le chancelier, il parlait de lui avec une grande amertume, rapportant plusieurs traits des emportemens où il entraît quand Sa Majesté ne se rendait pas à son opinion. A ceux qu'il connaissait pour ses amis, il parlait de lui sans humeur, rendait même quelques témoignages de ses longs et utiles services, semblait le plaindre, et cependant s'étonnait « qu'il ne s'absen-
« tât point puisqu'il devait être clair à ses yeux
« et à ceux de tous ses amis qu'il n'était pas au
« pouvoir de Sa Majesté de le protéger contre
« les préventions auxquelles il était en butte dans
« les deux chambres, préventions nécessaire-
« ment augmentées, disait-il, par les entraves
« que l'intérêt particulier du chancelier appor-
« tait en cette conjoncture aux affaires publi-
« ques, bien que le Roi fût sûr de l'emporter à
« la fin. » Tous ces avis ne pouvaient, par les raisons que j'ai rapportées, changer la résolution du chancelier. Cependant il était très-affligé de la division qui régnait dans les deux chambres, en sentait à merveille les fâcheuses conséquences et aurait voulu de bon cœur que les lords consentissent à son emprisonnement.

L'évêque de Hereford qui avait eu beaucoup d'obligations au chancelier, s'était conduit envers

lui, dans tout le cours de cette affaire, avec une insigne ingratitude, ce qui lui avait donné beaucoup de crédit à la cour. Il alla trouver l'évêque de Winchester, connu pour être l'ami intime et solide du chancelier, lui fit un long discours de choses que le Roi lui avait dites et le pria de venir avec lui chez le chancelier. Ils y allèrent aussitôt et l'évêque de Winchester ayant laissé l'autre dans une pièce précédente, entra chez le chancelier et lui rapporta ce que venait de lui dire l'évêque de Hereford, « qui était dans
« la chambre prochaine, désirant lui parler,
« mais ne voulant pas avouer directement qu'il
« vint par l'ordre et de l'aveu du Roi, bien qu'il
« l'eût avoué à l'évêque de Winchester avec
« beaucoup de détails, et en présence de lord
« Arlington et de M. Coventry. » Le chancelier ne voulait pas voir l'évêque qui s'était conduit indignement à son égard, et qui, probablement, défigurerait ce qu'il pourrait lui dire ; mais l'autre évêque l'y décida et tous deux allèrent le trouver dans la pièce où il était.

L'évêque de Hereford, assez embarrassé comme un homme qui sent qu'il ne dit pas toute la vérité, « pria le chancelier de croire qu'il ne serait pas
« venu le trouver dans cette circonstance, sachant qu'il avait pris de lui quelque ombrage,
« si ce n'eût été par le désir de lui rendre service
« et s'il n'eût été pleinement autorisé à lui parler

« comme il allait le faire. » Alors il commença un discours très-embarrassé sans dire un mot du Roi, ni des autorités d'après lesquelles il parlait. Le soin qu'il prenait d'éviter d'en faire mention était évidemment la cause du défaut de clarté qui régnait dans toutes ses paroles. L'évêque de Winchester y suppléa en rapportant tout ce que l'évêque de Hereford lui avait dit, bien que cela déplût à l'autre, parce que le Roi et d'autres personnes s'y trouvaient nommés; cependant il ne le nia point, mais répondit « qu'il ne pouvait
« dire qu'il fût envoyé par le Roi ou qu'il par-
« lât par ses ordres, mais seulement qu'il n'é-
« tait assez fou pour intervenir dans une telle
« affaire, s'il n'avait, derrière lui, des auto-
« rités capables de tenir tout ce qu'il promet-
« tait. » Le résultat de tout son discours fut que,
« si le chancelier voulait passer sur le continent
« pour prévenir les maux qui pouvaient résul-
« ter pour le royaume de la division qui s'était
« manifestée entre les deux chambres, il s'en-
« gagerait sur son salut, » expression qu'il répéta plusieurs fois, « à ce que le chancelier ne
« fût pas troublé dans son voyage; qu'après son
« départ, on cessât entièrement de le poursuivre
« et que son absence ne nuisît ni à son honneur
« ni à sa fortune. »

Le chancelier lui dit « qu'il savait très-bien à
« quel point il se nuirait à lui-même en s'éloi-

« gnant et en évitant ainsi un procès dans lequel
« son innocence lui servirait de garantie et l'em-
« pêchait de se laisser effrayer par les menaces
« et la méchanceté de ses ennemis ; que ce-
« pendant il consentirait à encourir ce désa-
« vantage s'il recevait, à cet égard, les ordres
« de Sa Majesté, ou s'il lui était clairement
« prouvé que Sa Majesté le désirait comme une
« chose qu'elle croyait utile à son service ; »
mais que s'il n'obtenait pas cette assurance, que
Sa Majesté pouvait lui accorder de plusieurs ma-
nières, sans qu'on en fût instruit, ni l'honneur,
ni la prudence ne lui permettaient de donner un
tel avantage à ses implacables ennemis, et d'ôter
à ses amis le pouvoir de rien dire pour sa défense.

L'évêque répliqua « qu'il ne lui était pas per-
« mis de dire que Sa Majesté le demandât ou le
« désirât, mais que, quant à lui, il ne serait
« certainement pas assez fou pour faire de telles
« promesses sans avoir des garanties positives ; »
et il répéta ce qu'il avait dit, à quoi l'autre ré-
pondit « qu'on connaissait bien le pouvoir et la
« vigilance de ses ennemis ; que le Roi pouvait,
« en effet, désirer de le voir en sûreté sur le con-
« tinent et ne donner aucun ordre pour le trou-
« bler ou l'arrêter dans son voyage, mais que
« sa faiblesse et ses infirmités l'exposaient à beau-
« coup de hasards. » A cette époque, il ne pou-
vait marcher sans être soutenu par une ou deux

personnes ; en sorte qu'il était impossible qu'il se déguisât de manière à n'être pas reconnu de tous ceux qui l'avaient jamais vu. De plus, les douleurs qu'il souffrait alors et la saison où l'on se trouvait lui donnaient lieu de craindre d'être saisi, dans deux ou trois jours, de la goutte, au point de ne pouvoir plus remuer, et alors il était probable que ceux dont la haine aspirait à sa perte trouveraient bien quelque moyen de le faire arrêter contre la volonté du Roi ou sans son consentement, et de le faire jeter en prison comme s'enfuyant des mains de la justice. Personne ne pouvait le blâmer de redouter un pareil danger. » Il demandait donc, pour le prévenir, « un passe-port du Roi qu'il ne produirait que si l'occasion l'exigeait impérieusement. Il promettait d'employer, pour s'en dispenser, toutes les précautions qui seraient en son pouvoir et de faire ses préparatifs si secrètement que son départ demeurât ignoré ; mais, dans le cas où l'on viendrait à le savoir, il avait absolument besoin de la protection du Roi, afin qu'elle le préservât des outrages auxquels il serait exposé, quoique, peut-être, elle ne fût pas suffisante pour le protéger contre la colère du parlement. » L'évêque trouva la proposition raisonnable et parut ne pas douter qu'il ne pût procurer le passe-port. Ce fut ainsi que se termina cette conférence.

Le lendemain, l'évêque fit dire au chancelier que le Roi ne pouvait accorder le passe-port, parce que, si, par un accident quelconque, la chose venait à être connue, cela irriterait beaucoup le parlement; mais qu'il pouvait partir aussi sûrement que s'il avait un passe-port: ce qui n'ébranla pas davantage le chancelier que ne l'avaient fait les promesses de l'évêque; et, ni les instances de ses enfans, ni les conseils de ses amis ne purent le persuader de se départir de sa résolution.

Vers le temps de la disgrâce du chancelier, M. de Ruvigny vint à Londres, comme envoyé extraordinaire du roi de France, et y arriva le lendemain du jour où le sceau lui avait été retiré. Il était bien connu à la cour et particulièrement du chancelier avec lequel il avait été chargé de traiter précédemment des affaires importantes, étant de la religion et allié de très-près à feu le comte de Southampton. C'étaient ces considérations qui avaient en grande partie déterminé à le choisir dans cette occasion. Ses instructions étaient surtout de s'adresser au chancelier par les mains duquel on savait qu'avait entièrement passé le traité de paix qu'on venait heureusement de conclure et tous les préliminaires négociés avec la France. Trouvant la marche des affaires entièrement changée et que le chancelier ne venait plus à la cour, il ne

sut plus que faire et dépêcha sur-le-champ, en France, un exprès pour avoir de nouvelles instructions; il désira parler au chancelier qui le refusa et refusa également de recevoir les lettres qu'il avait apportées et qu'il offrait de lui envoyer. Le chancelier demanda qu'elles fussent remises au Roi. Quand la violence des poursuites dans le parlement arriva au plus haut point, Ruvigny qui avait, à tous momens, accès auprès du Roi et s'entretenait intimement avec le lord Arlington, put facilement découvrir l'excessive prévention et animosité qu'on avait contractée contre le chancelier. Il lui envoya des avis fréquens sur ce qu'il lui était nécessaire de connaître et lui conseilla, avec toutes les instances possibles, quand les divisions s'élevèrent à ce point dans les chambres, de s'en aller et de se retirer en France où il l'assurait qu'il serait très-bien vu. Tout cela ne réussit pas plus que le reste à le persuader. Il se passa une autre semaine après la proposition de l'évêque, les chambres témoignant toujours la même violence. On employait tous les moyens possibles pour irriter le peuple contre les lords qui entravaient, disait-on, la marche de la justice, en refusant d'ordonner l'arrestation du chancelier. M. Seymour dit à lord Ashley « que le peuple abattrait d'a-
« bord la maison du chancelier et ensuite celles
« de tous les lords de son parti. »

A cette époque, le duc d'York se rétablit si vite que, sur l'assurance des médecins qu'il n'y avait plus aucun danger de contagion, le Roi alla le samedi matin, 29 novembre, lui rendre visite; et, lorsqu'ils furent seuls ensemble, Sa Majesté lui dit de conseiller au chancelier de s'en aller, le blâmant de n'avoir pas cru ce que lui avait dit l'évêque de Hereford. Le Roi n'eut pas plus tôt quitté le duc, que Son Altesse envoya chercher l'évêque de Winchester et le chargea de dire au chancelier, de sa part, « qu'il était absolument nécessaire qu'il s'en allât promptement, « et qu'il avait la parole du Roi de tenir tout ce « qu'avait promis l'évêque de Hereford.

Aussitôt que le chancelier eut reçu cet avis et cet ordre, il se résolut, avec une grande répugnance, à obéir et à partir le soir même. L'amitié de sir George Wolstenholm lui avait obtenu que le bateau des fermiers de la douane l'attendît à Erith. Aussitôt que la nuit fut venue, il monta en voiture et partit de chez lui le samedi soir, 29 novembre 1669, avec deux domestiques seulement. Ses deux fils et deux ou trois autres amis l'accompagnèrent à cheval jusqu'à Erith, où il trouva le bateau prêt; il s'y embarqua le soir même vers onze heures: le vent n'était ni bon ni mauvais; mais, avant minuit, il changea et le fit rétrograder presque autant qu'il avait avancé d'abord. Il demeura dans cette perplexité trois

jours et trois nuits sans pouvoir arriver à Calais. Ce ne fut pas lui qui choisit ce port ; car , hors de l'Angleterre , tous les lieux lui étaient indifférens , et il n'était pas porté à préférer la France , à cause des reproches et des calomnies qu'il avait subies par rapport à cette puissance. Mais comme ce fut le premier port qui s'offrit à lui , et qu'il eût été fort mal à propos d'en chercher un autre , il se trouva très-aise d'y débarquer et de se voir en sûreté sur le rivage.

On a jugé nécessaire de rapporter tous ces détails , dont quelques uns peuvent paraître trop peu importans pour être racontés , parce que c'est là-dessus particulièrement que repose la justification du parti qu'il a pris de s'en aller et de ne pas insister sur son innocence ; ce qui , à cette époque , lui fit plus de tort auprès de beaucoup d'honnêtes gens qu'aucun des faits de l'accusation portée contre lui dans la chambre. Il s'abstint , lorsqu'on eut violé toutes les promesses qu'on lui avait faites , et qu'il eut vu l'insolence et l'animosité de ses ennemis s'accroître par son absence , de publier ou de communiquer à personne les véritables motifs qu'il avait eus pour s'éloigner , craignant par là , dans un temps aussi difficile , de nuire aux affaires du Roi. Mais on ne peut le blâmer de consigner ici une relation de toutes ces circonstances , ainsi que les raisons solides qui le déterminèrent à agir ainsi , afin que ,

dans un moment plus favorable , son innocence puisse apparaître plus clairement aux yeux de quelques personnes, sans aucun inconvénient pour Sa Majesté. Il espère également de la bonté , de l'honneur et de la justice de Sa Majesté , qu'elle lui rendra un jour témoignage sur ce point , et rétablira son innocence sur tous les autres faits par rapport auxquels il a été calomnieusement accusé.

Je n'omettrai point ici une autre circonstance propre à manifester la différence de caractère du chancelier et de ses ennemis , et le désavantage que lui donnait cette différence. Avant la réunion du parlement, lorsqu'il fut bien connu que le lord Arlington et sir William Coventry s'étaient ligués contre le chancelier , plusieurs membres de la chambre vinrent l'informer de ce qu'ils disaient et faisaient , et ajoutèrent « qu'il
« n'y avait qu'un moyen d'empêcher le mal qu'ils
« voulaient lui faire , c'était de les attaquer les
« premiers, ce que les hommes qui lui donnaient
« cet avis promettaient de faire, s'il voulait
« les aider de tout ce qu'il savait nécessairement
« contre eux ; que tous deux étaient générale-
« ment fort odieux, l'un à cause de son inso-
« lence envers tout le monde , et pour la manière
« dont il était arrivé à son emploi en dépossé-
« dant un vieux et fidèle serviteur, qu'on avait
« obligé de s'en retirer, à la vérité avec une très-

« bonne récompense de dix mille livres en ar-
« gent et autres concessions qu'il en avait coûté
« au Roi ; le tout pour faire arriver un secré-
« taire de très-pauvres talens , qu'il ne s'appli-
« quait nullement à augmenter , un homme
« généralement soupçonné de papisme ou sans
« aucune religion , car on remarquait qu'il
« était rarement à l'église , et qu'on ne l'avait
« jamais vu recevoir la communion. » L'autre
« était connu « pour vendre tous les emplois de
« la flotte et de la marine , dont il retirait des
« sommes incroyables , y faisant entrer ainsi
« des hommes qui avaient été employés par
« Cromwell , et différens offices de confiance ,
« tandis que de loyaux et fidèles serviteurs , qui
« avaient toujours tenu le parti du Roi , et dont
« plusieurs avaient continué à le servir dans l'é-
« tranger , et jusqu'à son retour en Angleterre ,
« ne pouvaient être admis à aucun emploi , con-
« duite dont les fâcheuses conséquences pour le
« service du Roi se manifestaient très-claire-
« ment quand on voyait chaque jour voler et
« dilapider les magasins de munitions , les cor-
« dages , voiles et autres agrès qu'on revendait
« ensuite au Roi à de très-haut prix ; et , quand
« la chose était prise en considération , et que
« les coupables étaient arrêtés , ils parlaient
« hautement des sommes qu'ils avaient payées
« pour leur emploi , ce qui les obligeait à user

« de ces fraudes ; et , afin qu'on n'en fit pas trop
« de bruit , sir William Coventry empêchait ,
« par son très-grand pouvoir et son influence ,
« qu'on ne procédât contre eux ou qu'on ne les
« renvoyât de leurs emplois. »

Ils lui dirent « que dans les conseils les plus
« secrets , où ils étaient toujours présens , et où
« l'on avait souvent occasion de parler de la con-
« duite des deux chambres et des procédés de quel-
« ques uns de leurs membres , il ne se disait ou
« ne se faisait jamais rien que ces deux messieurs
« ne l'lassent rapporter à ceux qui devaient
« en être le plus offensés , et que cela pouvait
« disposer à lui nuire dans l'occasion. Par ces
« coupables moyens , ils avaient aliéné de lui
« plusieurs personnes d'une manière irréconci-
« liable ; si maintenant il voulait , sans qu'il fût
« possible qu'on le sût , faire connaître ce qu'il
« savait de leur conduite à tous deux , on s'en-
« gageait à détourner l'orage dont ils le mena-
« çaient , et à le faire tomber sur eux-mêmes. »
On l'en pressa avec beaucoup d'instances , non-
seulement avant la réunion du parlement , et
lorsqu'il fut pleinement informé des artifices et
des indignes pratiques par lesquelles ces deux
hommes s'attachaient à lui nuire , mais après
qu'on eut trouvé moyen d'irriter contre lui la
chambre des communes ; ceux dont j'ai parlé
l'assurèrent qu'ils étaient fort disposés à accuser

ses deux adversaires , s'ils en trouvaient la moindre occasion. Mais le chancelier ne voulut jamais consentir à ce qu'ils lui demandaient , et répondit « qu'aucun exemple , aucune provocation
« ne pourrait l'engager à faire une chose con-
« traire à son devoir ; que tous deux étaient con-
« seillers privés et revêtus de la confiance du
« Roi dans ses plus importantes affaires ; qu'ainsi
« donc , s'il découvrait dans leur conduite quel-
« que chose de répréhensible , il pourrait en in-
« former le Roi ; mais qu'il ne lui convenait pas
« de les accuser ou d'en dire du mal ailleurs ,
« ce qui ne se pouvait faire sans jeter quelque
« blâme sur le Roi et le duc , qui en seraient
« tous deux offensés. Il leur conseilla donc de ne
« faire en sa faveur aucune tentative de ce genre,
« mais de se confier à la protection de son inno-
« cence et à la volonté de Dieu , et de laisser ces
« messieurs à leurs destinées , qui ne pouvaient
« manquer un jour de les humilier. » Il est bien
connu de plusieurs personnes , et peut-être du
Roi lui-même , que l'un d'eux , ou tous les deux ,
auraient été mis en accusation avant cette époque , si le chancelier seul , et sans autre motif que
le service du Roi , n'eût trouvé moyen , par son
crédit et son activité , de détourner le coup.

Quand le chancelier eut jugé nécessaire , pour
les raisons qu'on a dites , de quitter l'Angleterre ,
il crut également devoir laisser à la chambre

des pairs une adresse pour s'excuser auprès d'elle, comme il le pourrait, d'être parti sans lui demander congé. Il fut convenu que cette adresse serait remise à la chambre aussitôt que son absence serait connue ou qu'on aurait la certitude qu'il était en sûreté de l'autre côté de la mer. Il y avait dans la chambre plusieurs pairs très-disposés à lui rendre ce bon office. Le paquebot étant prêt à partir de Calais au moment où le chancelier y débarqua, la nouvelle de son arrivée fut promptement portée en Angleterre, et alors le comte de Denbigh déclara à la chambre qu'il avait à lui remettre une lettre du comte de Clarendon, dont il désirait qu'on fit la lecture. Elle était conçue ainsi qu'il suit :

« Aux très-honorables lords spirituels et temporels assemblés en parlement, humble pétition d'Edouard, comte de Clarendon. »

« Avec le bon plaisir de Vos Seigneuries, je ne saurais exprimer l'insupportable trouble et affliction d'esprit que me fait éprouver la crainte d'être faussement représenté aux yeux de Vos Seigneuries, et ce que j'apprends du temps que coûtent à Vos Seigneuries mes misérables intérêts, dans lesquels, à la vérité, se trouvent compris ceux de ma vie et de ma fortune, ainsi que ce qu'on me rapporte des différences

« d'opinion qui se sont élevées ou doivent pro-
« bablement s'élever entre Vos Seigneuries et
« l'honorable chambre des communes, et doivent
« nécessairement apporter empêchement aux
« grandes et importantes affaires du royaume,
« à une époque où le mécontentement est si gé-
« néralement répandu.

« Je suis bien malheureux de me trouver ac-
« cablé à ce point sous deux imputations qui ne
« me sont nullement applicables; la première est
« celle qui regarde la grandeur de ma fortune et
« de mes propriétés acquises en si peu d'années
« que, si elles étaient proportionnées à ce qu'on
« en rapporte, elles donneraient, en effet, tout
« lieu de soupçonner ma droiture. La seconde
« porte sur ce que j'ai seul conduit et admi-
« nistré en chef toutes les affaires de l'État, de-
« puis le retour du Roi en Angleterre jusqu'au
« mois d'août dernier, et que, par conséquent,
« tous les torts et tous les malheurs de cette pé-
« riode du gouvernement doivent être attribués
« à moi seul et à mes conseils.

« Quant à mes biens, Vos Seigneuries ne croi-
« ront pas qu'après avoir été exposé aux recher-
« ches et aux regards si clairvoyans de la haine et
« de l'envie, je leur dise autre chose que l'exacte
« vérité. J'affirme, en premier lieu, à Vos Seigneu-
« ries, qu'excepté ce que j'ai tenu de la libéralité
« du Roi, je n'ai jamais reçu ni pris un sou de plus

« que ce qui , d'après la pratique constante des
« temps les plus réguliers , a été généralement
« regardé comme le casuel légal et légitime de
« mon emploi ; suivant en cela , à ce qu'il m'a
« paru , la conduite de lord Coventry et lord
« Ellesmere , à laquelle je me suis constamment
« conformé , bien que cet office , de leur temps à
« tous deux , rapportât légalement le double de ce
« qu'il m'a rapporté à moi-même , et de ce qu'il
« rapporte , je crois , actuellement.

« Toutes les marques de faveur et de distinc-
« tions que j'ai pu obtenir du Roi pour d'autres
« personnes , soit dans les places de l'Eglise ou
« du gouvernement , ou de Westminster-Hall ,
« ne m'ont jamais rapporté la valeur de cinq
« livres. Vos Seigneuries peuvent donc être as-
« surées que je suis aussi innocent de corruption
« que de pensées déloyales ; et , après avoir servi
« la couronne pendant près de trente ans à tra-
« vers quelques difficultés et quelques détresses ,
« je n'aurais jamais imaginé qu'on me fit subir ,
« dans ma vieillesse , une semblable accusation.

« Je suis maintenant endetté d'environ vingt-
« trois ou vingt-quatre mille livres dont je paie
« l'intérêt. Je serai prêt à faire connaître à Vos
« Seigneuries ce qui a occasionné cette dette pour
« laquelle j'ai ordonné qu'on vendit des terres
« et des fermes , bien que , quant à présent , per-
« sonne ne veuille conclure de marché avec moi ;

« je suis si loin d'avoir de l'argent que, depuis
« que le sceau m'a été retiré, j'ai vécu de la vente
« de quelques parties de mon argenterie, qui ont
« servi à mon entretien et à celui de ma maison,
« attendu que je ne jouis pas de mes revenus.
« Mes dettes une fois payées, mes biens ne me
« rendront pas deux mille livres par an pour me
« soutenir et pourvoir à l'existence de deux jeunes
« enfans qui n'ont rien, et tout ce que je pos-
« sède n'est pas égal à ce que je tiens de la li-
« béralité du Roi, Sa Majesté, peu de mois après
« son retour en Angleterre, m'ayant, de sa royale
« bonté, donné une fois vingt mille livres en
« argent comptant, sans que je l'eusse le moins
« du monde demandé ou que j'y eusse même
« pensé; et, peu de temps après, une autre
« somme d'argent sur l'Irlande, montant environ
« à six mille livres, et qui devait monter à beau-
« coup plus, et dont je n'avais jamais entendu
« parler, jusqu'à ce que le comte d'Orréry m'a-
« vertît qu'il avait entre les mains cette somme
« pour moi. Sa Majesté me donna de même,
« un an après son retour, une pension annuelle
« qui ne fit que défrayer mes dépenses, attendu
« que les profits assurés de ma charge ne se mon-
« taient pas à plus de mille livres par an, et que
« le casuel en était peu considérable et très-in-
« certain; en sorte que ces différentes sommes
« d'argent et quelques portions de terre que m'a

« accordées Sa Majesté dépassent la valeur de ce
« qui me reste, tant je suis loin d'avoir augmenté
« ma fortune par des moyens indirects, et quoi-
« que la libéralité de Sa Majesté ait surpassé de
« beaucoup mon mérite et mon attente. Cepen-
« dant on a vu, au moins aussi favorisées des
« mêmes bontés, des personnes qui n'y avaient
« pas plus de droits que moi, et n'ont pas lieu
« d'envier ma bonne fortune.

« Quant à l'autre imputation par laquelle,
« en m'attribuant le crédit et le pouvoir d'un
« premier ministre, on veut supposer que j'ai
« pu faire tout ce que j'ai voulu, je n'ai pas
« autre chose à dire si ce n'est que j'ai eu le bon-
« heur de servir un maître de beaucoup de juge-
« ment et de grande connaissance des choses, et
« d'être toujours associé à des personnes de beau-
« coup d'expérience et de capacité, et que rien
« n'a jamais été fait sans leur avis et leur con-
« cours. Sa Majesté, avant son retour en Angle-
« terre, a été constamment accompagnée du mar-
« quis d'Ormond, comme on l'appelait alors,
« de feu lord Colepepper et de M. le secrétaire
« Nicholas, dans lesquels elle avait autant de con-
« fiance qu'en moi, et avec lesquels j'ai toujours
« eu soin de me trouver de leur avis lorsqu'ils
« étaient présens, comme il y en avait toujours
« quelques uns.

« Aussitôt qu'il eut plu à Dieu de ramener Sa

« Majesté en Angleterre, elle établit son conseil
« privé, et y admit bientôt plusieurs hono-
« rables personnages, hommes de grande répu-
« tation, encore vivans pour la plupart, dont
« elle composa un comité, pour y traiter des
« affaires étrangères et des choses qui, par leur
« nature, demandaient le secret. Elle daigna
« m'y adjoindre; et je puis assurer, avec cer-
« titude, que ce comité, où Sa Majesté était
« toujours présente, n'a jamais rien fait d'im-
« portant sans l'avoir présenté d'abord au con-
« seil; et je puis en appeler à ses membres
« pour rendre témoignage de ma conduite et
« de l'accord qui régnait entre nos opinions
« sur toutes les choses de quelque importance.
« Pendant plus de deux ans, je n'ai pas vu un
« seul dissentiment dans le conseil, et je n'ai
« eu connaissance d'aucune plainte élevée dans
« le royaume, ce que j'impute à la sagesse de
« Sa Majesté et à l'accord parfait qui régnait
« dans son conseil, sans avoir la vanité d'en rien
« attribuer à moi-même. J'espère donc que je
« ne serai pas chargé seul des erreurs qui ont
« pu se commettre depuis; mais, à compter de
« l'instant où M. le secrétaire Nicholas eut été
« écarté de sa place, il se fit de grands change-
« mens; et quiconque a eu connaissance de la
« cour et du conseil sait combien, depuis ce
« temps, mon crédit a diminué; bien que Sa

« Majesté ait toujours daigné écouter avec bonté
« mes avis sur la plupart de ses affaires ; mais ,
« depuis cette époque jusqu'au moment actuel ,
« aucun homme de ma connaissance intime , sauf
« un ou deux seulement , ou soupçonné d'aucune
« affection pour moi , n'a été nommé au conseil ,
« ni à aucun emploi considérable à la cour ;
« et , au contraire , plusieurs de ceux qui ont
« obtenu les faveurs sont connus pour être de-
« puis long-temps mes ennemis , et pour différer
« de principes avec moi relativement aux affaires
« de l'Église et de l'État ; et l'on sait qu'ils ont
« saisi toutes les occasions de me nuire auprès
« du Roi et de beaucoup d'autres , en rapportant
« et interprétant faussement toutes mes paroles et
« mes actions , et en persuadant à grand nombre
« de gens que je leur avais fait tort auprès de
« Sa Majesté , ou que je les avais traversés dans
« quelques-unes de leurs prétentions , bien que
« sans succès , par un effet de la bonté et de la
« justice de Sa Majesté.

« Dans mon humble opinion , les grands mal-
« heurs du royaume viennent de la guerre , à
« laquelle tout le monde sait que je me suis
« toujours opposé ; et je puis dire , sans vanité ,
« que j'ai non-seulement prévu , mais annoncé
« les malheurs auxquels nous nous exposons en
« commençant la guerre , sans nous être d'abord
« appuyés d'alliances avec quelques - uns des

« princes voisins ; et , pour qu'on n'accuse pas
« Sa Majesté , ni ses conseillers , d'avoir négligé
« les soins nécessaires pour se procurer de sem-
« blables alliances , je prendrai la liberté de dire
« que Sa Majesté n'a négligé à cet égard aucun
« moyen. Elle savait bien que la France était
« déterminée à faire la guerre à l'Espagne aussi-
« tôt que Sa Majesté Catholique aurait cessé de
« vivre , et la perspective de cette mort , attendue
« beaucoup plus tôt qu'elle n'est arrivée , a obligé
« la France à tenir sur les frontières , à grands
« frais , durant près de deux années , d'abondans
« magasins de toutes sortes , afin de se trouver
« prête à la guerre quand le moment en serait
« arrivé. Sa Majesté a employé tous les moyens
« possibles pour préparer les Espagnols à l'évé-
« nement qu'ils avaient lieu de craindre , en leur
« offrant une alliance capable de faire la sûreté
« et l'avantage des deux couronnes. Mais l'Es-
« pagne , se flattant que la France ne romprait
« pas avec elle , ou pensant au moins qu'il fallait
« éviter de lui donner aucun motif de rupture ,
« n'a jamais réellement montré aucune disposi-
« tion à cette alliance , mais a toujours insisté ,
« par l'organe de son ambassadeur en Angleterre ,
« et auprès de son ambassadeur à Madrid , sur
« la remise préalable de Dunkerque , de Tanger
« et de la Jamaïque.

« Quoique la France eût ici un ambassadeur ,

« à qui l'on proposa un projet de traité, et que
« le lord Hollis, ambassadeur de Sa Majesté à
« Paris, eût employé tous ses efforts pour mettre
« en train et poursuivre les négociations, cepen-
« dant on s'aperçut bientôt que l'intention princi-
« pale de la France était d'engager Sa Majesté
« dans une alliance beaucoup plus intime, et
« propre à favoriser ses desseins, et que, sans cela,
« elle ne se souciait nullement du traité qu'on
« lui proposait. Tel était l'état des affaires lors-
« qu'on commença la guerre avec les Hollandais;
« et, de ce moment, ni l'une ni l'autre couronne
« ne songea à s'allier avec l'Angleterre.

« De même que j'avais abhorré de toute mon
« âme la pensée de la guerre, je ne me permis
« pas de donner aucun avis sur sa conduite, si
« ce n'est en m'opposant à plusieurs propositions
« que feu le lord trésorier et moi jugions tout-à-fait
« déraisonnables, comme celle de payer les ma-
« rins au moyen de bons, et plusieurs autres qui
« auraient ajouté à la dépense. Mes ennemis pre-
« naient toutes les occasions possibles de s'élever
« contre moi, et de s'appuyer, hors du conseil,
« de personnes dont les principes étaient beau-
« coup plus relâchés, et qui savaient assez à quel
« point j'étais mécontent; je me plaignais de la
« liberté qu'elles prenaient d'insulter au con-
« seil et aux conseillers, et de tourner en ridi-
« cule toutes les choses sérieuses et sacrées. Ils

« ont pris, pour aliéner de moi le public de toute
« les classes, tous les moyens imaginables, comme
« je serai obligé de le faire connaître pour ma
« propre défense. Si quelqu'un échouait dans ses
« desseins, on lui persuadait que c'était par le
« fait du chancelier, bien que je n'en eusse pas
« la moindre connaissance. Cependant ils ne pou-
« vaient parvenir à me priver des bontés du Roi,
« qui daignait continuer à employer mes ser-
« vices conjointement avec d'autres, et on ne
« faisait rien que sur l'avis au moins de la ma-
« jorité de ceux que l'on consultait. Sa Majesté
« m'ordonna de m'employer dans les dernières
« négociations ; mais dans aucune je ne donnai
« jamais le moindre avis en particulier, et n'é-
« crivis jamais une lettre à personne que sur
« l'avis du conseil, et après qu'elle eut été lue
« dans le conseil, ou au moins par le Roi et
« quelques autres ; et si je préparais quelques
« instructions ou mémoires, c'était par l'ordre
« du Roi et à la requête des secrétaires, qui
« désiraient mon assistance. Je n'ai jamais désiré
« qu'aucun des ambassadeurs me rendît compte
« de ce qui se passait ; je voulais qu'il en parlât
« seulement aux secrétaires, avec lesquels j'é-
« tais toujours prêt à me consulter ; je n'ai pas
« la conscience d'avoir donné aucun conseil dont
« l'effet ait été pernicieux à Sa Majesté, et je suis
« si loin d'avoir eu seul la conduite des affaires,

« que , dans la dernière année , je n'ai pas été
« plus de deux fois tête à tête avec Sa Majesté,
« et très-rarement dans les deux ou trois années
« qui ont précédé. Et, depuis le parlement d'Ox-
« ford , il a été visible que mon crédit a été fort
« peu considérable , qu'on s'est rarement arrêté
« aux choses que je proposais , mais qu'elles ont
« été contredites *eo nomine* , parce que c'était
« moi qui les présentais.

« Je supplie très-humblement Vos Seigneuries
« de songer aux fonctions que j'ai exercées pen-
« dant sept ans, et dans l'exercice desquelles mon
« devoir m'a obligé de m'opposer aux prétentions
« de beaucoup de gens, et de refuser d'apposer
« le sceau à beaucoup de pardons et autres con-
« cessions, dont auraient tiré avantage ceux par
« le moyen desquels on les obtenait, et dont plu-
« sieurs, par l'effet des représentations que j'ai
« faites à Sa Majesté, ont été complètement mises
« de côté, ce qui a dû naturellement me faire
« beaucoup d'ennemis; de plus, je me suis sou-
« vent réuni à feu le lord trésorier, que j'ai eu
« l'honneur de conserver jusqu'à sa mort comme
« ancien et solide ami, pour représenter l'excès
« et l'énormité des dépenses qui, tous les ans,
« surpassaient de beaucoup les revenus; et par là
« plusieurs personnes de beaucoup de pouvoir
« et de crédit, qui se trouvaient intéressées dans
« ces abus, ont été excitées à me rendre tous les

« mauvais offices possibles ; et cependant je puis
« dire sincèrement que je ne me suis jamais
« mêlé de rien de ce qui concernait le revenu
« ou son administration, si ce n'est lorsque feu
« le lord trésorier me demandait, et le plus
« ordinairement en présence de Sa Majesté, de
« l'aider de mon secours et de mes conseils,
« attendu que j'avais eu l'honneur précédem-
« ment de servir la couronne en qualité de chan-
« celier de l'échiquier ; je n'ai jamais été in-
« téressé le moins du monde dans aucun profit
« sur les baux de quelque partie que ce fût des
« revenus de Sa Majesté, je ne les ai jamais
« discutés qu'en présence de Sa Majesté ; et dans
« ces occasions mon opinion s'est toujours trou-
« vée d'accord avec celle de la majorité des con-
« seillers présens. Vos Seigneuries, en examinant
« toutes ces choses, reconnaîtront évidemment
« à quel point mon intégrité a été calomniée
« par la haine de gens qui, j'en suis assuré, ne
« croient pas ce qu'ils avancent. Jamais de ma
« vie, à l'occasion d'aucun traité ou autrement,
« excepté les livres de l'imprimerie du Louvre,
« que m'a envoyés le chancelier de France par
« l'ordre de son Roi, je n'ai reçu la valeur d'un
« schelling d'aucun roi ou prince du monde, si
« ce n'est le mien, au service duquel jamais
« personne n'a été plus dévoué de cœur, ainsi
« qu'au bien et à la prospérité de mon pays.

« En cet état, je supplie très-humblement Vos
« Seigneuries de conserver de moi une opinion
« favorable, et de me croire innocent des crimes
« odieux dont on m'accuse, jusqu'à ce qu'on leur
« ait prouvé le contraire, qui ne sera jamais
« attesté, j'en suis sûr, par aucun homme digne
« d'être cru. Cependant la mauvaise disposition
« des esprits et le dissentiment qui s'est élevé
« dans la discussion actuelle entre les deux cham-
« bres, ont donné lieu de prétendre que mes
« intérêts entravaient le service du Roi, et s'op-
« posaient à l'union et à la tranquillité du
« royaume; opinion fortifiée par le pouvoir et
« la méchanceté de mes ennemis, qui publient
« que j'obtiendrai de Sa Majesté de proroger
« ou de dissoudre, par un effet de son mécon-
« tentement, le parlement actuel, et menacent
« ainsi de m'exposer à la rage et à la fureur
« du peuple. Je supplie donc très-humblement
« Vos Seigneuries de me permettre d'espérer que
« je ne perdrai pas leur faveur et leur protection
« en cherchant à me soustraire à une si puis-
« sante persécution, dans l'espérance de pou-
« voir, en y échappant maintenant, venir me
« représenter et me défendre lorsque la justice
« de Sa Majesté, à laquelle je me soumettrai
« toujours, ne sera pas empêchée ou gênée par
« le pouvoir et la méchanceté des hommes qui
« ont juré ma perte. »

Le chancelier savait très-bien qu'il y avait, dans les deux chambres, beaucoup de gens qui chercheraient à prendre avantage de ses paroles et de ses moindres expressions. Il les pesa donc le mieux qu'il lui fut possible dans le court espace de temps qui s'écoula depuis le moment où il s'était déterminé à parler, et il se consulta avec ceux de ses amis que ce peu de temps put lui permettre de voir, afin que leur circonspection et la vigilance de leurs inquiétudes épluchassent avec soin toutes ses paroles, mieux qu'il ne le pouvait faire dans la pénible situation de son esprit et l'amertume de ses pensées, et qu'aucune ne fût capable de prêter à de fâcheuses interprétations. Tous jugèrent nécessaire qu'il laissât quelque chose pour excuser son absence, et n'imaginaient pas que les expressions que je viens de rapporter pussent offenser le moins du monde des juges impartiaux; mais le plus léger changement de vent élevait sur ces mers d'étranges tempêtes.

L'adresse n'eut pas plutôt été lue et n'eut pas plutôt fait connaître qu'il était parti, que ceux qui avaient le plus contribué à son départ et à lui faire donner toutes les promesses qui l'y avaient décidé, parurent extrêmement troublés qu'il eût échappé à leur justice, et proposèrent qu'on envoyât des ordres pour fermer tous les ports, afin qu'il pût être arrêté. Ils le savaient bien alors débarqué à Calais. Quelques autres s'offensèrent

de quelques expressions qui attaquaient, disaient-ils, l'honneur et la justice du Roi. D'autres firent la motion d'enregistrer l'adresse dans le journal de la chambre, afin qu'elle en pût ultérieurement délibérer quand elle le jugerait à propos, ce qui fut ordonné.

Les chambres s'étaient opiniâtrées, jusqu'à cette époque, dans leurs diverses résolutions. Les communes pressaient chaque jour pour que le chancelier fût emprisonné sur l'accusation générale de haute trahison ; car, bien que leur comité leur eût présenté les détails dont on a parlé, cependant elles n'en avaient donné aucun à la chambre des pairs ; de l'autre côté, les lords refusaient positivement d'ordonner son arrestation jusqu'à ce qu'on présentât contre lui quelque charge où l'on pût trouver crime de trahison. Mais, dès qu'il fut hors de leur portée, le débat cessa ; ni l'une ni l'autre ne poursuivit la décision de ce point qui cependant était tout aussi nécessaire à déterminer alors qu'auparavant, comme affaire de privilège et pour empêcher qu'une pareille décision se renouvelât à l'avenir ; mais les communes évitèrent sagement le débat, sachant très-bien que le parti qui, dans la chambre des lords, désirait positivement l'arrestation du chancelier, se serait prononcé aussi vivement que le reste contre la règle générale ; et les lords se contentèrent de faire dire à la chambre des com-

munes , par un message , qu'ils apprenaient , par une adresse reçue le matin même , et qu'ils leur communiquaient , que le comte de Clarendon s'était échappé , et que , par conséquent , il n'y avait plus à discuter ce point.

L'adresse n'eut pas été plutôt lue dans la chambre , que les hommes qui avaient travaillé avec tant d'activité à lui faire prendre la première résolution , s'échauffèrent sur cette pièce comme si elle suffisait pour compléter ce qui pouvait manquer à l'accusation. Ils en firent le but de leurs diverses attaques et se répandirent , avec toute l'amertume et l'insolence imaginables , en invectives contre celui qui l'avait envoyée ; tandis que d'autres , qui , en l'entendant lire , n'avaient pu y découvrir la malignité dont on l'accusait , demeuraient assis et en silence , comme pensant qu'il fallait qu'il leur eût échappé quelque chose de ce qui transportait les autres à ce point de colère , ou peut-être bien aises de savoir hors de leur portée un homme contre lequel on faisait éclater tant de haines et de fureurs. Enfin , après un long débat , on conclut que cet écrit était calomnieux , mensonger et séditieux , et serait brûlé publiquement par la main du bourreau. Ils envoyèrent aussi ce vote aux lords pour obtenir leur approbation. Ceux-ci , bien qu'auparavant ils n'y eussent pas trouvé de crimes , ne se souciaient pas de disputer plus long-temps ,

tombèrent d'accord de la sentence, et le pauvre papier fut, en conséquence, exécuté solennellement par l'agent préposé à cette œuvre, ce qui donna, à beaucoup de gens, envie de savoir ce qu'il contenait. On s'en procura des copies. L'auteur en fut jugé avec d'autant plus d'indulgence et de compassion, et l'on pensa qu'il avait bien fait de récuser des juges si fort en colère.

Le chancelier, arrivé à Calais, n'était nullement décidé sur la manière dont il disposerait de lui-même; seulement il ne voulait pas, pour beaucoup de raisons, aller à Paris; dans cette irrésolution, il ne savait quelles indications donner à ses enfans, en Angleterre, sur le lieu où l'on pourrait lui envoyer ses domestiques et les autres choses dont il avait besoin. Il demeura donc à Calais jusqu'à ce qu'il eût reçu quelque nouvelle ultérieure et pût savoir quelque chose des dispositions du parlement; en même temps il écrivit à Paris au comte de Saint-Albans, qui avait professé tout récemment tant d'égards pour lui qu'il croyait pouvoir en attendre quelques civilités, car il n'en attendait pas autre chose. Il n'imaginait pas devoir compter sur aucune faveur de la Reine, ni qu'il lui convînt d'aller se jeter à ses pieds, lorsqu'il était dans la disgrâce de Sa Majesté. Seulement il désirait savoir s'il n'y aurait pas d'objection à ce qu'il se rendît à Rouen, et pria, dans le cas où l'on ne

s'y opposerait point, qu'on lui louât une voiture qui le vint chercher à Abbeville, à un jour déterminé. Dès le moment de son arrivée à Calais, le lieutenant-gouverneur de la ville en avait donné avis à la cour. Le même courrier lui apporta une lettre très-sèche du comte de Saint-Albans, dans laquelle celui ci lui mandait « qu'il « croyait que la cour approuverait qu'il se ren- « dît à Rouen, » et une lettre très-polie du comte de Louvois, secrétaire-d'Etat, qui le félicitait d'être arrivé sain et sauf en France, lui disant « que Sa Majesté en était fort aise, ainsi « que de son projet d'aller à Rouen, où il serait « le bienvenu. » On écrivit en même temps au lieutenant-gouverneur de Calais, Boulogne et Montreuil, de le traiter comme une personne pour laquelle le Roi avait de l'estime, et de lui donner l'escorte nécessaire pour la sûreté de sa route. On l'informa de ces recommandations et on l'avertit aussi qu'il aurait un carrosse prêt à Abbeville, au jour qu'il avait marqué.

Alors il pensa qu'il pouvait se disposer à partir, et envoya ses ordres pour que ceux de ses gens, dont il ne pouvait aisément se passer, vinsent, avec toute la diligence possible, le trouver à Rouen, et qu'on lui fit passer dans cette ville l'argent dont il avait besoin, car il n'en avait pas emporté pour long-temps. Il fit donc ses préparatifs pour quitter Calais, afin de se trou-

ver, le plus tôt possible, chaudement établi dans ses quartiers d'hiver, ce que lui rendaient très-nécessaire et la saison de l'année qui touchait à Noël, et l'attente où il était de se voir promptement saisi d'une attaque de goutte.

Lorsqu'il arriva à Boulogne, il y trouva des ordres envoyés par le maréchal d'Aumont à son lieutenant, pour lui fournir une escorte qui l'accompagnât jusqu'à Montreuil. A Montreuil, le duc d'Elbeuf vint le visiter et l'invita à souper; le chancelier était tellement fatigué de sa journée qu'il ne put accepter; mais il n'eut pas moyen de refuser le carrosse du duc pour le conduire le lendemain à Abbeville, où il trouva une voiture envoyée de Paris pour le transporter à Rouen. Il arriva à Dieppe la veille de Noël. Il avait, le lendemain, une longue journée à faire pour arriver à Rouen; il envoya donc prier le gouverneur de permettre que les portes de Dieppe lui fussent ouvertes long-temps avant l'heure ordinaire, ce qu'on lui accorda, en sorte qu'il arriva vers midi à Tostes, à moitié chemin de Rouen, à une mauvaise auberge fort connue. Il était déjà en vue de Rouen, lorsqu'un gentilhomme, passant au grand galop, accompagné de deux domestiques, demanda si le chancelier d'Angleterre n'était pas dans cette voiture; comme on lui eut dit qu'il y était, il descendit, et, s'approchant de la botte du carrosse, lui remit une lettre du

Roi, ayant seulement pour objet d'avertir le chancelier de donner confiance à ce que lui dirait, de la part de Sa Majesté, le porteur de cette lettre, M. Le Fonde, son gentilhomme ordinaire. Ce gentilhomme, après quelques expressions de l'estime et de l'intérêt de Sa Majesté, lui dit « qu'elle avait dernièrement reçu, de son « envoyé en Angleterre, l'avis que le parlement « était si fort irrité contre le chancelier que, si « on lui permettait de résider en France, cela « serait tellement préjudiciable aux affaires de « Sa Majesté Très-Chrétienne, à laquelle il savait que le chancelier voulait beaucoup de bien, « qu'il en pourrait résulter une rupture entre « les deux couronnes. Elle le pria donc de « faire toute la diligence possible pour sortir de « son royaume, et, pour que rien ne lui manquât, ce gentilhomme était chargé de l'accompagner jusqu'à ce qu'il fût hors de France. » Le chancelier fut singulièrement consterné de cet incident, auquel il ne s'attendait pas. Il ne savait que résoudre, car on lui laissait la liberté de continuer son voyage du côté qui lui plairait, pourvu qu'il ne s'arrêtât point, ce qui était la seule chose qu'il désirât. Il pria donc le gentilhomme, car cette conversation se passait sur la grande route, d'entrer dans la voiture, et de l'accompagner à Rouen, où ils en conféreraient ensemble. Le gentilhomme, quoique fort poli, parut croire

que ce qu'il avait de mieux à faire était de retourner à Dieppe, et de là à Calais, ce qui était le meilleur chemin pour sortir de France; mais, comme il n'était pas chargé de presser le chancelier de prendre ce parti, il consentit à l'accompagner à Rouen pour y passer la nuit, lui déclarant que, de quelque côté qu'il voulût tourner ses pas, il fallait qu'il fût, le lendemain matin, de très-bonne heure en voiture.

Ils n'arrivèrent à Rouen que très-tard, et la voiture versa trois fois sous les yeux du gentilhomme, qui avait préféré voyager à cheval; en sorte que le chancelier était réellement blessé et brisé, et à peine en état de mettre le pied à terre. Il dit donc tout simplement au gentilhomme « qu'il lui était impossible de repartir le lendemain; mais qu'il allait écrire à Paris à un ami « qui informerait le Roi de l'état fâcheux où il « se trouvait, et demanderait qu'on lui accordât « quelque temps de repos. Il promit d'envoyer « sa lettre par un exprès, qui ferait toute la diligence possible pour aller et revenir. » M. Le Fonde l'assura « que la chose était si complètement résolue qu'il n'y avait pas de lettre capable de lui procurer aucun répit; il le pria « donc de hâter son voyage, quelle que fût la route « qu'il comptât prendre. » Mais, quand il vit qu'il n'y avait pas moyen, il écrivit aussi à la cour, et le chancelier écrivit au comte de Saint-

Albans , de qui il croyait pouvoir espérer les services que demandait l'humanité , et à un autre ami , sur l'affection duquel il comptait davantage. L'exprès fut dépêché avec ces deux lettres.

Ceux qui avaient triomphé de lui , en Angleterre , n'étaient pas encore contens , et avaient cherché quelque moyen de le tourmenter également en France , en disant à M. de Ruvigny (qui n'était que trop disposé à les croire) « que le parlement était tellement irrité contre le chancelier , qu'il ne consentirait jamais à ce que le Roi conclût une alliance intime et solide avec la France (ce qu'il était chargé de solliciter) tant qu'on permettrait au chancelier de résider dans ce royaume. » En réalité , cependant , toute la haine qu'on lui portait se trouvait renfermée entre quelques hommes qui , en irritant le Roi par un grand nombre de rapports faux et sans fondement , s'étaient procuré l'appui d'un nombreux parti.

Lorsqu'il fut sorti d'Angleterre , ils firent observer au Roi combien était nombreux , dans les chambres , le parti du chancelier. On le désignait sous le nom de *Clarendoniens* ; et toutes les fois qu'il s'élevait quelque opposition contre les choses qu'on proposait , c'était toujours les Clarendoniens. Ils ne croyaient pas sa position assez désespérée , s'ils ne procédaient pas encore plus violemment contre lui. Ils travaillèrent donc de tout

leur pouvoir à le faire accuser de haute trahison par un acte du parlement , et à faire éloigner ses deux fils de la cour. Sa Majesté , malgré toutes leurs instances , refusa positivement d'y consentir. Ils lui dirent alors « que le chancelier n'attendait
« que le moment où les mécontentemens auxquels
« paraissait disposé le parlement auraient pris
« plus de consistance , et qu'alors il reviendrait
« siéger dans la chambre , troubler tous les con-
« seils du Roi et s'opposer à tout ce que demande-
« rait son service. Ainsi donc , puisqu'il s'était
« échappé des mains de la justice , et qu'on ne pou-
« vait plus , disaient-ils , poursuivre son crime , »
(ce qui était faux , car ils étaient bien les maîtres de procéder contre lui et de prouver les crimes dont on l'accusait , si cela leur avait été possible)
« ils proposèrent de porter au moins contre lui
« un bill de bannissement qu'ils avaient préparé. »
Sa Majesté y consentit , malgré tous les efforts du duc d'York , qui réclamait la promesse du Roi , seul motif qui eût pu engager le chancelier à s'échapper ; mais le Roi alléguait « qu'il fallait qu'il
« y consentît , dans son propre intérêt et comme
« une sorte de composition avec des gens qui ,
« sans cela , eussent demandé des mesures bien
« plus fâcheuses pour le chancelier. »

On porta donc contre lui un bill de bannissement , uniquement pour s'être soustrait , par la fuite , aux procédures judiciaires , et sans même

essayer de prouver un seul des crimes dont on l'avait accusé. Ce bill fut passé par les deux chambres, et confirmé par le Roi, sur lequel ils se fiaient encore si peu qu'ils ne lui laissèrent pas le pouvoir de pardonner au chancelier sans le consentement des deux chambres du parlement. La condamnation était absolue, à moins « qu'à un jour fixé » (et qu'on assigna si prochain qu'à moins de prendre la poste, le chancelier pouvait à peine arriver à temps) « il ne « comparût devant un des secrétaires d'Etat ou ne « vînt se remettre entre les mains du lieutenant « de la Tour, qui devait le retenir en sa garde « jusqu'à ce qu'il eût informé le parlement de « son arrivée. Cependant il n'était permis à per- « sonne d'entretenir correspondance avec lui, ni « de lui écrire, si ce n'est à ses propres enfans, « aux gens attachés à son service, qui, encore, « étaient obligés de montrer à un secrétaire « d'Etat les lettres qu'ils lui écriraient ou en re- « cevraient. »

L'express envoyé à Paris revint rapportant de nouveau l'ordre à M. LeFonde de presser le voyage du chancelier et de ne pas lui permettre de demeurer à Rouen. Celui-ci exécuta les ordres qu'il avait reçus avec beaucoup d'exactitude et d'importunité. Le comte de Saint-Albans ne daigna pas répondre au chancelier, ni intervenir en sa faveur pour obtenir qu'on lui permît de demeurer

jusqu'à ce qu'il pût reprendre son voyage sans danger; seulement l'abbé Montague lui écrivit très-obligamment, lui offrant tous les bons offices qu'il serait en son pouvoir de lui rendre, et excusant la rigueur des procédés de la cour sur la raison d'Etat, qui ne lui permettait pas de changer de conduite tant qu'on aurait à craindre le parlement. Il lui conseillait donc « de céder à ce qu'on désirait et de ne pas demeurer plus long-temps à Rouen, ce qui ne lui serait pas permis; » mais l'état de maladie où il se trouvait, la fatigue de son voyage, les contusions qu'il avait reçues lorsque sa voiture avait versé, ne lui permettaient pas de sortir de son lit, et les médecins, qui lui avaient tiré beaucoup de sang, l'en dissuadaient excessivement. Tout cela était évident. Il l'était également qu'il ne pouvait qu'avec beaucoup de peine se tenir debout. Mais rien ne put engager son conducteur à se relâcher de l'importunité avec laquelle il le pressait de partir. Il n'est pas douteux que M. Le Fonde ne rendit à la cour un compte fidèle de l'état où il était; mais la crainte qu'on ne l'accusât de ne pas remplir avec assez d'activité la mission dont on l'avait chargé, le rendit moins poli que les Français n'ont coutume de l'être.

Cependant, le chancelier, roidi par l'inhumanité d'un pareil traitement, écrivit en latin à M. de Lyonne, par la main duquel avait passé

les ordres rigoureux envoyés à M. Le Fonde. Il lui peignit sa situation, l'impossibilité où il était d'obéir aux ordres de Sa Majesté jusqu'à ce qu'il eût retrouvé plus de forces, et n'oublia pas de se plaindre du peu de civilité avec lequel on le traitait en France. Il écrivit aussi à l'abbé Montague pour le prier d'employer son crédit auprès de M. Letellier, sur l'humanité duquel il comptait davantage, afin d'obtenir de Sa Majesté Très-Chrétienne qu'on ne le pressât pas de partir plutôt que sa santé ne lui permettait de le faire sans danger. Et, comme il avait alors le projet de se rendre à Avignon pour être hors des terres de France, il demandait la permission de s'arrêter quelques jours à Orléans, jusqu'à ce qu'il pût être rejoint par ses domestiques, alors surmer pour le venir trouver et lui apporter plusieurs choses il dont avait besoin. Il demandait de pouvoir ensuite, durant un si long voyage dans la plus mauvaise saison de l'année, prendre, quand il en aurait besoin, le repos nécessaire à sa santé, l'assurant qu'il ne comptait pas le prolonger plus qu'il ne le faudrait, vu la grande dépense qu'il lui occasionnerait.

La réponse de M. de Lyonne lui renouvela l'ordre du Roi de partir sans délai « comme une chose absolument nécessaire au bien des affaires de Sa Majesté et sur laquelle il n'y avait point à disputer. » Mais ce qui l'affecta le plus sen-

siblement, ce fut la vue d'un billet que lui envoya l'abbé Montague, qui l'avait reçu de M. Letellier. M. Letellier lui mandait « que, conformément à ses désirs, il avait parlé à Sa Majesté du chancelier d'Angleterre, et que Sa Majesté était très-mécontente qu'il ne se hâtât pas davantage d'obéir à ce que demandait la nécessité des affaires de la France, qu'il ne fallait pas qu'il tardât plus long-temps et que s'il se déterminait à se rendre à Avignon, il pouvait se reposer un jour sur dix, Sa Majesté ne voulant pas lui en accorder davantage.»

Cette détermination inattendue que n'accompagnaient ni le moindre compliment ni la moindre marque de regret, signifiée par une personne qui aurait désiré, il en était bien sûr, une réponse plus agréable, détruisit, en un instant, toute espérance pour lui de trouver en France aucune humanité et le détermina à sortir de ce royaume aussi promptement qu'il lui serait possible. Son conducteur français l'en pressait avec de nouvelles et de plus vives importunités que jamais. Bien qu'on eût reçu l'avis certain que le vaisseau où étaient ses domestiques et ses effets était arrivé à l'entrée de la rivière où il n'était retenu que par les vents contraires, M. Le Fonde ne voulut jamais consentir à ce qu'on les attendît un seul jour ni à ce que ses domestiques vinssent le trouver par terre comme il le leur avait fait dire.

A cette époque, un de ses domestiques, envoyé en exprès par ses enfans, lui rapporta les détails de tout ce qui s'était passé dans le parlement et du bill de bannissement dont il n'avait pas encore entendu parler. Le duc d'York, qui se tenait pour offensé de cette poursuite, pensait qu'il fallait « que le chancelier fit toute la diligence « possible pour comparaître au jour marqué et « subir son procès, bien certain que son innocence le ferait triompher. » Cet avis et un peu d'indignation que lui causait la conduite de la cour de France, à son égard, le détournèrent de toute pensée de se rendre à Avignon; ce n'est pas qu'il se crût de force à faire la route avant le jour fixé, car la goutte l'avait déjà saisi aux deux pieds. Les raisons qu'on lui donnait pour son retour n'étaient pas non plus de nature à le convaincre, et la violation de toutes les promesses qu'on lui avait faites ne lui donnait pas lieu de croire qu'on comptât le mettre bientôt en jugement, d'autant qu'on n'avait pour cela aucun préparatif de fait. Cependant il résolut de se rendre, avec toute la diligence possible, à Calais, afin de pouvoir continuer sa route, selon les avis qu'il pouvait raisonnablement espérer d'y recevoir de ses amis d'Angleterre, et de là passer promptement sur les terres du roi d'Espagne, bien que le climat de Flandre qu'il connaissait l'effrayât beaucoup à cause de la sai-

son et des approches de la goutte. Dans cette résolution, il fit repartir sur-le-champ l'express pour l'Angleterre et donna à un marchand de Rouen l'ordre de recevoir ses effets lorsqu'ils arriveraient et de les retenir ainsi que ses domestiques jusqu'à ce qu'il lui envoyât, de Calais, de nouveaux ordres; en même temps, il écrivit à un de ses amis en Flandre, pour le prier de parler au marquis de Carracena avec lequel il avait eu des relations amicales, et de lui demander un passe-port pour traverser cette province et se rendre où il voudrait. Ayant ainsi pourvu à son voyage, il partit de Rouen après y avoir demeuré environ vingt jours.

Quoiqu'il fût en bien mauvais état pour voyager dans cette saison de l'année où les jours sont les plus courts, il résolut de ne point s'arrêter jusqu'à Calais, afin que, s'il ne recevait pas des avis contraires, il pût être à Londres le jour fixé par la proclamation, qui était le premier de février, style anglais; on était au dernier de janvier, style de France, lorsqu'il arriva à Calais tellement brisé des fatigues du voyage et de la goutte qu'il ne pouvait changer de place sans être porté. On le mit donc au lit; le lendemain matin les médecins lui trouvèrent la fièvre et jugèrent nécessaire de lui ouvrir la veine, ce qu'ils firent aussitôt. Les douleurs de tous ses membres augmentèrent à tel point qu'il ne pouvait se re-

muer dans son lit. Il ne ferma pas l'œil pendant plusieurs nuits. Il avait trouvé, à Calais, plusieurs lettres d'Angleterre, mais il n'était pas en état de les lire, ni même, en vérité, de parler et de s'entretenir avec personne. M. Le Fonde, de pure compassion, le laissa quelques jours sans le tourmenter, jusqu'à ce qu'il reçût de Paris de nouveaux ordres portant « qu'on ne pouvait « permettre au chancelier, quel que fût son « état, de demeurer plus long-temps à Calais. » Alors il renouvela ses importunités pour que celui-ci quittât la ville le lendemain, et, soit par mer, soit par terre, s'il ne jugeait pas à propos de retourner en Angleterre, se rendît sur les terres d'Espagne, ce qu'il pouvait faire en quelques heures.

Il fut tellement confondu d'une pareille barbarie qu'il ne voulut d'abord faire aucune réponse, d'autant que, comme la conversation était en latin, il ne trouva pas sur-le-champ de paroles pour exprimer la colère où il était. A la fin, il dit à M. Le Fonde « que pour le « faire obéir il fallait qu'il lui apportât des or- « dres du Tout-Puissant en même temps que de « son Roi; que lui, M. Le Fonde, voyait bien « en quel état il se trouvait, qu'il en conférait « chaque jour avec ses médecins, et savait donc « bien qu'il ne pouvait ni s'aider, ni endurer « d'être transporté hors de sa chambre, la mai-

« son fût-elle en feu ; que ce n'était donc pas la
« conduite d'un gentilhomme d'ajouter ces dé-
« raisonnables importunités aux tourmens que lui
« faisaient souffrir la douleur et la maladie. Qu'il
« pouvait être bien assuré qu'on ne l'avait pas
« traité en France d'une manière assez obligeante
« pour lui donner l'envie d'y demeurer une heure
« lorsqu'il serait en état d'en sortir ; qu'il n'irait
« pas de gaieté de cœur courir le risque , en se
« mettant en mer , de tomber entre les mains de
« ses ennemis ; que M. Le Fonde savait bien, car il
« lui avait montré la lettre qu'il avait écrite en
« Flandre pour avoir un passe-port, qu'il n'était
« pas encore arrivé, et qu'aussitôt qu'il le serait,
« s'il pouvait se procurer une litière et en sup-
« porter le mouvement, il se rendrait à Saint-
« Omer ou à New-Port, qui étaient les villes de
« la domination espagnole les plus voisines de
« Calais. » A tout cela l'autre répondit, ce qui
n'était pas excessivement poli, « qu'il devait obéir
« et obéirait à ses ordres comme il l'avait fait
« jusqu'alors, et n'était pas autorisé à se rendre
« juge de la difficulté de remuer qu'éprouvait
« le chancelier et de la douleur qu'il en ressen-
« tait. » Et, sans aucun doute, ce gentilhomme
bien élevé et naturellement fort civil, trouvait sa
mission fort désagréable et était fort fâché de ne
pouvoir se dispenser de parler conformément
aux ordres qu'il recevait. La conjuncture des af-

faïres de la France avec l'Angleterre paraissait alors si pressante que chaque courrier apportait de nouveaux ordres de faire partir le chancelier, ce qui devenait chaque jour plus impossible en raison de l'augmentation de ses douleurs et de la faiblesse où le jetait le défaut de sommeil et de nourriture.

Cependant, peu de jours après cette conversation, sur de nouvelles lettres de M. de Lyonne, Le Fonde vint le trouver, lui dit les ordres qu'il avait reçus et lui proposa de nouveau « de se
« rendre sur un bâtiment à New-Port ou à Os-
« tende, ou sur un brancard à Saint-Omer, se
« chargeant de lui procurer l'un ou l'autre pour
« le lendemain matin, vu que le service du Roi
« était intéressé à ce que la chose se fit promp-
« tement. » Quand il vit que ces paroles ne fai-
saient aucune impression sur le chancelier qui ne lui répondit pas, il lui dit sans détour « que
« le Roi voulait être obéi dans son royaume et
« que, s'il ne prenait pas le parti de faire ce
« qu'on lui demandait, lui, Le Fonde, serait
« obligé d'aller trouver le gouverneur qui avait
« autorité et pouvoir pour l'y forcer et qui n'o-
« serait s'y refuser. » Sur quoi, avec ce redou-
blement d'énergie que lui donnait la colère, le chancelier lui dit « que, quelque grand et
« puissant prince que fût le roi de France, il n'é-
« tait cependant pas revêtu d'une telle omnipo-

« tence qu'il pût donner à un mourant la force
« d'entreprendre un voyage ; qu'il était à la merci
« du roi de France et endurerait aussi bien qu'il
« le pourrait ce que lui ferait subir Sa Majesté ;
« qu'elle était maîtresse de l'envoyer prisonnier
« en Angleterre , ou de le faire porter mort ou
« vif sur le territoire d'Espagne , mais qu'il ne
« se rendrait pas *felo de se* , en entreprenant
« volontairement de faire ce que lui et tous
« ceux qui le voyaient reconnaissaient impossible
« à exécuter ; » et , dans son indignation , il
adressa à Le Fonde lui-même quelques mots de
reproche , bien mieux dus à M. de Lyonne qui ,
véritablement , n'avait pas montré en tout cela
le moindre savoir-vivre. Sur quoi Le Fonde se re-
tira aussi en colère que le chancelier , et , pen-
dant quelques jours , s'abstint même de le voir ,
ce à quoi il n'avait pas encore manqué un seul
jour.

Le chancelier pensait réellement qu'on en vien-
drait à employer la violence. Il envoya donc
prier les principaux magistrats de la ville et
le gouverneur de se rendre chez lui. Il leur dit
le traitement qu'il avait reçu de M. Le Fonde ,
et en appela à eux-mêmes , leur demandant s'ils
le croyaient en état de voyager. Comme les mé-
decins étaient présens , il les requit de lui signer
tel certificat qu'ils croiraient de leur devoir de
le faire ; ils y consentirent très-volontiers , et

déclarèrent « qu'il ne pouvait être déplacé de la
« chambre où il était, sans un danger manifeste
« pour sa vie. » Le lieutenant-gouverneur et le
président du tribunal parurent très-scandalisés
qu'on l'eût tourmenté à ce point, ce qu'ils sa-
vaient depuis plusieurs jours. L'un d'eux écri-
vit au comte de Charost, gouverneur de la
ville, et ensuite à la cour, et l'autre à M. de
Lyonne. Ils lui mandèrent ce qu'ils jugeaient
convenable; le certificat des médecins fut en-
voyé à l'abbé Montague, dans une lettre où on
lui rendait un compte détaillé de ce qui s'était
passé; et on n'a jamais douté que M. Le Fonde
lui-même n'ait rendu compte très-fidèlement de
l'impossibilité où était le chancelier de faire ce
qu'on lui demandait, dans l'état de maladie et de
souffrance où il était alors.

A cette époque la cour de France découvrit
que la triple alliance était l'obstacle qui l'em-
pêchait d'obtenir que l'Angleterre s'unît à elle
aussi étroitement qu'elle le désirait; c'était pour
la prévenir et parvenir au but de ses espérances
qu'elle avait cherché à flatter l'orgueil et la
haine du duc de Buckingham et du lord Arling-
ton, par sa complaisance à traiter le chancelier
comme ils l'avaient fait; en sorte que, courrier
pour courrier, après avoir reçu le certificat des
médecins, M. de Lyonne écrivit au chancelier
une lettre très-polie, dans laquelle il disait

« conserver pour lui le même respect qu'il avait
« toujours professé dans sa plus haute fortune ;
« qu'il n'était nullement dans l'intention de Sa
« Majesté Très-Chrétienne de mettre sa santé en
« danger en lui faisant faire un voyage qu'il ne
« pourrait supporter, et qu'elle le laissait entiè-
« rement le maître de quitter Calais quand il le
« voudrait et d'aller où il voudrait. » M. Le
Fonde revint le visiter avec un tout autre main-
tien, par où il fut aisé de discerner qu'il était
beaucoup plus satisfait de la dernière commis-
sion que de la première. Il dit au chancelier
« qu'il n'avait plus à recevoir d'ordre que de
« lui et qu'il lui obéirait volontiers. »

Cela lui donna quelque léger soulagement dans
l'agonie de ses douleurs, qui s'étaient augmentées
à tel point qu'il ne put sortir de son lit de six se-
maines; et ce répit lui vint d'autant plus à propos,
qu'en même temps il reçut de son ami en Flandre
une lettre portant « que le marquis de Castel Ro-
« drigo protestait avec tous les regrets que pou-
« vait exprimer un galant homme, que la crainte
« qu'il avait d'offenser le parlement ne lui per-
« mettait pas de donner un passe-port au chan-
« celier; mais que, s'il voulait venir à Newport,
« il y trouverait le gouverneur bien disposé à
« lui témoigner tous les égards possibles, et à
« lui fournir toutes les commodités nécessaires
« à son passage dans le pays, où il ne pouvait

« faire séjour. » Le marquis ajoutait « qu'il se
« trouvait très-malheureux de ne pouvoir le
« voir à son passage. » Il comprit aisément que
ses ennemis ne lui laisseraient aucun repos par-
tout où leur haine pourrait l'atteindre ; et, dès
qu'on avait assez peur d'eux pour que le marquis
de Castel Rodrigo n'osât pas lui accorder un
passe-port, bien qu'il ne soupçonnât pas le mar-
quis capable de manquer en rien à l'honneur ni
aux procédés, il pensa qu'il ne leur serait pas
bien difficile de le faire insulter lorsqu'il voya-
gerait sans passe-port.

En même temps il reçut avis, de la part de ses
amis d'Angleterre, que l'orage était apaisé du
côté de la France, et qu'on lui permettrait d'y
demeurer. Ils lui conseillaient, quant à présent,
de se rendre aux eaux de Bourbon pour sa santé,
et ensuite de choisir pour sa résidence le lieu
qu'il jugerait à propos, après avoir pris les
renseignemens nécessaires. Mais, quoique le
climat lui plût beaucoup, il n'était pas assez
content de la cour pour vouloir se mettre sous
sa protection ; il reprit donc son premier projet
de se rendre à Avignon, et d'y aller en passant
par Bourbon, s'il pouvait retrouver la force
suffisante pour se mettre en route avant que la
saison des eaux fût passée. Il fit donc demander
à la cour un passe-port pour Avignon, avec la
permission de demeurer quelque temps à Rouen,

où étaient arrivés son argent et ses effets, car ses domestiques l'avaient rejoint à Calais. Il demanda aussi qu'on lui permît de prendre en passant les eaux de Bourbon, ce qui lui fut accordé sur-le-champ.

Ce ne fut que le 3 avril qu'il se trouva avoir recouvré assez de forces pour supporter la voiture. Alors, ayant acheté, d'un des magistrats de Calais, un carrosse vaste et commode, il loua des chevaux, et se mit en route pour Rouen, toujours tellement faible et impotent qu'il ne pouvait marcher sans être soutenu. Le premier jour il put concevoir un mauvais présage de la route par la négligence du cocher qui, en traversant les sables entre Calais et Boulogne au moment de la marée, se dirigea si imprudemment (ce qu'il aurait pu fort bien éviter, comme le firent des gens à cheval et un autre carrosse) que l'eau passa par-dessus les portières, et arriva sur ceux qui étaient dedans la voiture. Un instant de plus, elle aurait inévitablement été renversée, ce que son poids seul empêcha, et ils auraient été couverts par la mer. Deux jours après, ayant changé ce cocher contre un plus mauvais encore, il fut renversé dans un endroit aussi fâcheux, au milieu d'une eau profonde et bourbeuse, d'où on ne le retira qu'avec beaucoup de peines et de contusions. La manière miraculeuse dont il sortit de ces deux dangers lui

fut une preuve consolante de la protection de Dieu, qui se manifesta envers lui quelques jours après d'une manière extraordinaire.

En arrivant à Rouen, il reçut de la cour tous les papiers qu'il avait demandés, et une lettre de l'abbé Montague, lui promettant « qu'il « n'aurait plus à craindre d'être gêné par les « ordres de la cour, et pouvait compter qu'il « en serait traité avec tous les égards possibles. » Il ajouta « qu'il pouvait demeurer à « Rouen aussi long-temps que le demanderait « son indisposition, et, quand il aurait fait usage « des eaux de Bourbon, se retirer au lieu qu'il « voudrait choisir pour sa résidence. » M. Le Fonde avait l'ordre « de retourner à la cour « après l'avoir accompagné deux ou trois jours « dans sa route du côté de Bourbon, à moins « qu'il ne désirât sa société plus long-temps. « Seulement M. de Lyonne le pria de vouloir « bien, dans son voyage, ne pas s'approcher de « Paris plus que ne l'exigeait la route directe, « parce que l'agent de l'empereur à Londres, le « baron d'Isola, avait très-positivement assuré « que le Roi était parti un jour incognito du « bois de Vincennes pour aller voir le chancelier, « et avait eu avec lui une longue et secrète conférence. »

Après être demeuré à Rouen aussi long-temps qu'il lui fut nécessaire pour recevoir quelques

soins des médecins et reprendre un peu de force, la saison le pressant de se rendre à Bourbon, il partit le 23 avril, et, pour se conformer aux désirs de M. de Lyonne, il prit sa route par Évreux, où il se détermina à coucher la première nuit. Comme il ne pouvait monter deux marches, il envoya, ainsi qu'il avait toujours fait, un domestique devant lui pour choisir une auberge où l'on eût moyen de lui donner un logement au rez-de-chaussée, ce qui souvent ne se pouvait trouver sans beaucoup d'inconvénients, et pour cette fois l'inconvénient de traverser la ville et de se rendre dans les faubourgs devait probablement lui coûter fort cher.

Il se trouva qu'on avait mis en garnison à Évreux une compagnie d'infanterie, composée de marins anglais, levés et payés par la France, pour le service de son artillerie, parce que plusieurs d'entre eux étaient canonniers. Aucun d'eux ne savait parler français; mais un conducteur hollandais, parlant mauvais anglais, leur servait d'interprète. Leur conduite dans cette ville était celle de gens grossiers et sans la moindre éducation; ils étaient toujours ivres, se querellaient et se battaient avec les gens de la ville, lorsque ceux-ci ne voulaient pas leur donner tout ce qu'ils demandaient, en sorte que la ville en avait fait porter ses plaintes à la cour,

et attendait le soir même l'ordre de leur départ. Ils apprirent promptement l'arrivée du chancelier, et, s'étant rassemblés, déclarèrent que, « comme il leur était dû plusieurs mois de paie « en Angleterre, ils les lui feraient payer avant « de sortir de la ville. »

Il était à peine arrivé dans son mauvais logement au rez-de-chaussée, qu'ils se rassemblèrent en grand nombre autour de la maison, dont on ferma les portes. Ils faisaient grand bruit et juraient qu'ils voulaient parler au chancelier. Il y en avait là environ cinquante qui menaçaient d'enfoncer la porte et de renverser la maison. Ce tumulte se faisait entendre dans toute la rue, mais personne n'avait le courage de s'y opposer. On envoya querir les magistrats; mais il se trouva un conflit de juridiction, parce que le bruit se passait dans le faubourg. Ils enfoncèrent enfin la porte de l'auberge, et, une fois entrés dans la cour, découvrirent bientôt la chambre du chancelier. On avait barricadé la porte en dedans avec tout ce qu'il y avait dans la chambre. Ils commencèrent donc à décharger leurs pistolets par la fenêtre, et blessèrent quelques domestiques de M. Le Fonde, qui, l'épée à la main, défendit avec un grand courage l'entrée de la fenêtre, jusqu'au moment où il fut renversé de deux balles dans la tête;

un autre domestique ayant été blessé, ils entrèrent par cette croisée, et ouvrirent la porte aux autres, qui remplirent promptement la chambre.

Le chancelier était en robe de chambre et assis sur le lit, hors d'état de se tenir debout. Ils vinrent tous à lui l'épée à la main, et l'un d'eux lui donna sur la tête un grand coup d'une large épée, qui si elle fût tombée sur le tranchant lui aurait fendu le crâne, mais elle tourna dans la main de celui qui frappait et ne l'atteignit que du plat; il tomba du coup renversé sur son lit. Ces gens l'accablèrent d'injures, l'appelèrent « traître, » et jurèrent « qu'il ne sortirait pas « de leurs mains qu'il ne leur eût payé leur ar- « riéré. » Ils différaient entre eux sur ce qu'ils voulaient faire de lui; quelques uns disaient « qu'il « fallait le tuer, les autres qu'il fallait l'emmen- « en Angleterre. » Plusieurs mettaient les mains dans ses poches et le dépouillaient de son argent et autres objets de valeur; d'autres brisaient ses malles et pillaient ses effets. Lorsqu'il fut revenu de l'évanouissement où l'avait fait tomber le coup, ceux qui parlaient de le conduire en Angleterre le prirent par le bras et dirent « que ce qu'ils avaient à faire de plus sage « était de l'accompagner, parce qu'ils en se- « raient bien récompensés. » Les autres juraient qu'on les récompenserait encore mieux s'ils le

tuaiet sur place ; et , comme la chambre étai pleiue et qu'ils parlaient tous à la fois , celui qui lui avait donné le coup , nommé Howard , homme fort et vigoureux , le prit par le bras et dit que , « s'ils le tuaient dans la chambre , ils se « blesseraient les uns les autres et qu'il valait « donc mieux le conduire dans la cour où ils « auraient plus de place pour l'expédier. » Alors les autres le renversèrent à terre , puis le traînèrent dans la cour où ils se préparaient à lui enfoncer , tous à la fois , leur épée dans le corps , lorsqu'en ce moment leurs enseignes et quelques uns des magistrats accompagnés d'une garde entrèrent dans la cour dont la porte avait été brisée , le délivrèrent de leurs mains sanguinaires et le ramenèrent dans la chambre.

Howard et plusieurs autres , dont quelques uns avaient été blessés à coups d'épée lorsqu'ils étaient entrés par la fenêtre , furent pris et menés en prison ; le reste se dispersa , jurant de se venger quand ils pourraient rassembler le reste de leurs camarades , et on ne saurait dire quelle frayeur inspirait aux magistrats et à la misérable garde qu'ils avaient amenée , l'idée de les voir se rassembler de nouveau.

Le chancelier avait à la tête une forte contusion du coup qu'il avait reçu , et sa tête était déjà fort enflée. M. Le Fonde était blessé de deux balles également à la tête et saignait beaucoup , mais

ne paraissait pas se croire en danger. Deux des domestiques du chancelier avaient été blessés à coups d'épée et perdaient beaucoup de sang ; en sorte que tous désiraient se trouver en quelque lieu sûr où les chirurgiens pussent examiner leurs blessures. Cependant plusieurs personnes de qualité, hommes et femmes, remplissaient la petite chambre, s'élevant avec beaucoup de vivacité contre l'infamie d'un pareil attentat, mais renouvelant les disputes sur la juridiction. Le prévôt qui était, hors des murs, la première autorité, voulait les loger dans sa propre maison en ville et leur donner une garde. Les magistrats de la ville n'y voulaient pas consentir et il se refusait également de son côté aux expédiens qu'ils proposaient. Cette dispute se prolongea dans la chambre avec beaucoup d'animosité et d'injures jusqu'à minuit, les blessés demeurant sans secours et sans aucun moyen de se mettre à l'aise ; en sorte que les magistrats, moins dangereux sans doute, étaient tout aussi fâcheux que les marins, dont il n'était pas bien sûr d'ailleurs qu'on n'eût pas à craindre une nouvelle tentative.

A la fin, M. Le Fonde fut obligé d'élever la voix plus haut qu'il ne convenait à l'état où il se trouvait et de les menacer de se plaindre au Roi de leur négligence avant et après le mal. Ils furent fort touchés de cette menace et envoyèrent aussitôt au gouverneur du château du duc de

Bouillon, grande et noble maison de cette ville, pour le prier de recevoir le chancelier et M. Le Fonde, ainsi que les domestiques dont ils avaient besoin, ce qu'il fit avec beaucoup d'honnêteté; il les arrangea du mieux qu'il le put faire ainsi à l'improviste et dans une maison qui n'était pas meublée. Les médecins et les chirurgiens visitèrent leurs blessures et mirent l'appareil nécessaire pour le moment, jusqu'à ce qu'un peu de repos leur eût donné les moyens d'en mieux juger.

On envoya la même nuit des exprès à la cour pour donner avis de cet attentat, et à Rouen pour en informer l'intendant, dans la généralité duquel il s'était commis. L'intendant arriva le lendemain à Evreux, avec une bonne garde à cheval. Il vint visiter le chancelier et se montra sensible, comme il le devait, à l'insolence qu'il avait soufferte et à l'affront fait au Roi et à son gouvernement; il fit ensuite procéder, devant les tribunaux, à la recherche de cette affaire, et blâma fortement les magistrats des deux partis de leur négligence et de leur mollesse. Il n'y eut pas lieu de croire, d'après l'examen de l'affaire, que ce fût l'effet d'un dessein formé, auquel eussent participé d'autres hommes que ceux qui s'étaient portés à son exécution. Ils se défendirent sur ce qu'ils étaient ivres, ce qui cependant n'avait nullement paru, si ce n'est dans la barbarie de leur action. Ils avouèrent pourtant qu'à leur arrivée

à Dieppe , et tandis qu'ils y étaient en garnison , au moment où le chancelier avait traversé cette ville se rendant de Calais à Rouen , ils avaient fait le projet de le tuer ou de le voler , ce qu'ils eussent exécuté s'il n'avait fait ouvrir les portes et ne fût sorti de la ville avant l'heure accoutumée.

Les chirurgiens trouvèrent la blessure de M. Le Fonde plus dangereuse qu'il ne l'avait cru. Une des balles , au moins , était restée dans la blessure , et ils craignaient qu'elle n'eût endommagé le crâne , auquel cas il eût été nécessaire de le trépaner ; ce qui le détermina , malgré la fièvre , à se faire faire un brancard sur lequel on mit son lit , et il se fit transporter de cette manière , le plus promptement possible , à Paris , où il était sûr de trouver de meilleurs opérateurs , sans compter l'avantage d'être chez lui et au milieu de sa famille ; et ainsi , le troisième jour après sa mésaventure , et après que l'intendant eut reçu son témoignage , il partit pour Paris , accompagné d'un chirurgien , et là , grâce à Dieu , il guérit sans avoir eu besoin de recourir au remède qu'on lui proposait.

Le chancelier , après avoir été saigné une fois ou deux , ne sentit plus que sa douleur du coup , sans aucun des autres symptômes qui accompagnent ordinairement une contusion violente. Il rejeta donc positivement la proposition de se faire trépaner , sur laquelle insistaient vivement

les chirurgiens, et, au moyen d'emplâtres et d'onguens tels qu'ils lui furent prescrits, la douleur et l'enflure diminuèrent par degrés, bien qu'il se ressentit encore long-temps du coup qu'il avait reçu. Il se jugea donc bientôt en état de reprendre son voyage. Il était fort impatient de quitter cette malencontreuse ville. Ses domestiques, blessés seulement dans les chairs, pouvaient, comme lui, supporter la voiture. L'intendant, connaissant son désir, et désirant lui-même différer le jugement de l'affaire jusqu'à ce qu'il eût quitté la ville, fut fort aise de lui voir reprendre son voyage, et le fit escorter par ses fils et sa garde jusqu'à deux ou trois lieues de la ville. Il ordonna au prévôt de l'accompagner avec sa troupe de cavalerie jusqu'à la première couchée, et plus loin s'il le désirait; et, le lendemain, Howard et deux autres en tout, un Anglais, un Ecossais et un Irlandais, parce que la compagnie était composée des trois nations, furent condamnés à la roue et exécutés. Peu de temps après l'arrivée du chancelier à Bourbon, M. de Lyonne lui écrivit une lettre très-polie, où il lui exprimait « le chagrin qu'avait senti le Roi de
« l'insulte qui lui avait été faite, et du danger
« qu'il avait couru, ajoutant que Sa Majesté était
« fort mécontente qu'on n'eût fait justice que de
« trois des coupables d'un crime si barbare. »

Il demeura à Bourbon pour prendre les eaux

aussi long-temps que l'ordonnèrent les médecins, et il recouvra ses forces, sauf dans les jambes, qui demeurèrent d'une faiblesse très-incommode. Il y reçut, durant son séjour, de grandes civilités de tous les gens de qualité, hommes et femmes, qui venaient y prendre les eaux, et étaient en très-grand nombre dans la ville. Il poursuivit ensuite son voyage sur la route d'Avignon, et après être demeuré environ une semaine à Lyon sans de nouveaux accidens, il arriva à Avignon vers le milieu de juin, par l'agréable route du Rhône.

Quoiqu'il désirât voyager aussi secrètement qu'il était possible, et n'eût pas à sa suite plus de domestiques que ne l'exigeait l'état de sa santé, cependant la qualité d'Anglais ou quelque autre circonstance le faisait reconnaître presque partout; et quelques uns de ses amis de Paris avaient si bien averti de son arrivée à Avignon, qu'à peine fut-il établi dans une maison particulière où il devait loger, et qu'il s'était procurée dès le lendemain de son arrivée, que le vice-légat vint le visiter en grande cérémonie et avec beaucoup de civilités, lui offrant, s'il voulait résider en cette ville, toutes les commodités qu'elle pouvait offrir. L'archevêque-prélat, vénérable et instruit, Génois de naissance, ainsi que le vice-légat, vint également le voir en cérémonie, ainsi que le consul et les magistrats de la ville, qui se pré-

sentèrent en corps, et le haranguèrent en latin. Tous les autres lui avaient également parlé en cette langue. Tous les principaux officiers de la cour du vice-légat vinrent aussi le visiter, en sorte qu'il était impossible de le traiter avec plus d'égarde et de civilités qu'il n'en reçut en cette ville; ce qui, avec le bon marché et la facilité de la vie et la beauté du pays environnant, l'aurait disposé à y demeurer. Cependant la mauvaise odeur que donnait aux rues la multitude des teinturiers et des manufactures de soie, et l'odeur encore plus fâcheuse des suifs lui firent craindre que l'habitation n'en fût pas agréable dans les grandes chaleurs de l'été, et des lettres de Paris lui ayant entièrement confirmé la nouvelle qu'il était parfaitement libre de résider où il voudrait en France, il résolut de visiter plusieurs endroits avant de se décider sur le lieu de sa résidence. La réputation de Montpellier, située à deux petites journées d'Avignon, l'invita à s'y rendre, et, après un séjour d'une semaine à Avignon, et avoir rendu toutes les visites qu'il avait reçues, il partit pour Montpellier vers le commencement de juillet.

Par un très-grand bonheur, il se trouvait à Montpellier une dame anglaise, d'une vertu et d'un mérite éminens, la vicomtesse Mordaunt. Elle y était arrivée au commencement de l'hiver, dans un état de faiblesse aussi grand qu'on le

puisse éprouver sans mourir. La bonté de l'air l'y avait miraculeusement rétablie, et elle avait recouvré une santé fort tolérable. Ce qu'il avait appris de son séjour à Montpellier était un des grands motifs qui l'avaient déterminé à s'y rendre. Le chancelier ne se souciait nullement qu'on fit attention à lui; mais la manière avantageuse dont la vicomtesse avait parlé de lui, et la grande estime dont elle jouissait dans la ville, l'y firent recevoir avec plus de pompe et de cérémonie qu'il n'aurait désiré.

Quoiqu'il n'eût pas même de passe-ports, le marquis de Castries, gouverneur de la ville et du château, vint le visiter et l'assurer qu'il était le bienvenu dans la ville. Le premier président, tous les tribunaux, le consul et tous les magistrats de la ville vinrent le visiter en corps et lui parlèrent en latin. Quelques jours après, l'intendant de la province, qui n'était pas alors dans la ville, y arriva. Il avait reçu des ordres de la cour, aussitôt qu'on sut que le chancelier était à Montpellier, pour le regarder et le traiter comme un homme auquel Sa Majesté Très-Chrétienne portait une grande estime; en sorte qu'aussitôt qu'il arriva, il le visita avec beaucoup de cérémonie, et il lui dit qu'il avait reçu du Roi l'ordre particulier de lui rendre tous les services qui seraient en son pouvoir dans cette ville et dans la province du Languedoc, et l'on doit avouer que pen-

dant toute sa résidence à Montpellier, qui fut de trois ans moins un ou deux mois, il reçut de tous les gens, de quelque condition que ce fût, soit habitans de la ville, ou de ceux qui eurent occasion d'y venir, autant de politesses et de civilités d'étiquette qu'il en aurait pu recevoir s'il y eût été envoyé pour quelque mission publique; et quand le gouverneur de la province, qui avait coutume d'y rassembler chaque année les États, venait, pour ce motif, à Montpellier, ce qui lui arriva trois fois dans ces trois ans, il rendait toujours visite au chancelier et lui témoignait de grands égards; ce qui était la chose la plus propre à lui donner de la considération dans la ville.

Cependant il a toujours reconnu que les premières civilités qu'il avait reçues au moment de son arrivée, et qui étaient réellement les premières qu'on lui eût faites en France, étaient dues purement à l'amitié de lady Mordaunt et au crédit dont elle jouissait dans la ville. Ce service et les consolations qu'il a reçues de sa compagnie durant le temps qu'elle séjourna à Montpellier, lui ont donné un grand attachement pour elle et son mari. Celui-ci étant venu à Montpellier manifesta au chancelier de nobles sentimens d'affection dans une occasion où il reçut d'Angleterre l'avis qu'on avait formé le projet de le faire assassiner par quelques Irlandais. Lord Mordaunt

demeura alors à Montpellier quelques mois de plus qu'il n'avait compté afin de voir l'issue de ce dessein. Le chancelier, pénétré d'une juste gratitude, en transmit l'expression à ses enfans, afin qu'eux et ses amis eussent soin, en toute occasion, de reconnaître de pareils procédés.

Et, en réalité, le respect qu'on éprouvait dans cette ville pour le chancelier se faisait bien connaître lorsque quelques Anglais venaient dans la ville et négligeaient de lui rendre des égards, comme le fit un seul gentilhomme, sir Richard Temple, qui déclara publiquement qu'il ne lui rendrait pas visite, et tâcha de dissuader les autres de le voir, comme d'une chose dont les punirait le parlement. Il montra, dans ses discours à son égard, beaucoup de vanité et d'insolence, mais ne fut soutenu par aucun des gens de condition de la ville, bien qu'il se qualifiât de *premier président du parlement d'Angleterre*; on lui témoigna au contraire un éloignement si général que, comme ceux qui étaient venus avec lui et ses autres amis l'avaient abandonné et avaient été rendre leurs civilités au chancelier, il se trouva tellement couvert de ridicule qu'il fut obligé de quitter la ville plus tôt qu'il n'avait compté, y laissant la réputation d'un caractère ignoble, vain et bizarre.

Après avoir ainsi accompagné le chancelier à travers tant de mauvais traitemens, de désagré-

mens et de mésaventures jusqu'à Montpellier, où il résolut de fixer sa demeure, il est inutile de continuer plus loin cette relation autrement qu'il ne l'a fait en communiquant ensuite à ses amis ses pensées et ses réflexions particulières.

Quand il se trouva ainsi à l'aise et entouré des commodités qui lui pouvaient raisonnablement donner lieu de se croire à l'abri des embarras et des détresses auxquels il s'était vu exposé, il commença à s'occuper d'accommoder son âme à sa fortune, et de gouverner ses pensées et ses affections de manière à en obtenir cette tranquillité que les maux de corps et d'esprit et les cruelles fatigues qu'il avait continuellement endurées depuis six ou sept mois ne lui avaient pas permis de travailler à obtenir; il plut à Dieu, en peu de temps, de le ramener, par une entière confiance en lui, et au moyen de quelques réflexions, à une telle sérénité d'esprit, une telle résignation à sa volonté et à ses décrets, que ceux qui conversaient avec lui le plus fréquemment ne pouvaient découvrir en lui le moindre murmure, la moindre impatience ou la moindre inégalité d'humeur. Il résolut de se perfectionner dans la connaissance de la langue française, non pour la parler, car il lui était commode, à plusieurs égards, de ne savoir pas s'en servir, mais pour lire quelques livres. Il apprit aussi l'italien. Il fit assez de progrès dans ces deux

langues, et trouva l'occasion d'acheter ou d'emprunter quelques bons livres qu'il désirait lire.

Mais, en premier lieu, il crut qu'il devait à sa réputation, et aussi à ses enfans et à ses autres amis, de se justifier à leurs yeux des calomnies que la méchanceté de ses ennemis avait avancées contre lui dans le parlement, et qui, bien qu'on ne les eût jamais présentées sous une forme légale, et qu'on n'eût point offert de les prouver par témoins, avaient été répandues avec toute la malignité possible et divulguées avec soin pour lui ôter tout crédit. L'exécution de ce travail, qui lui était imposé, lui était fort difficile, en raison de son zèle et de sa fidélité constante et inviolable pour le service du Roi, et de la résolution où il était de ne rien dire, en sa faveur et pour sa justification, qui pût le moins du monde faire tort à Sa Majesté. Cette considération l'avait précédemment empêché d'accuser ceux qui le persécutaient de beaucoup de pratiques frauduleuses et corrompues, dont la révélation aurait mis un terme à leur puissance; et, dans cette conjoncture, comme Sa Majesté, depuis le renvoi du chancelier, n'avait pas obtenu du parlement cette soumission et cette complaisance qu'on lui avait promis d'une semblable mesure, il ne jugea pas à propos de publier que son départ eût été su de Sa Majesté et eût eu lieu pour le moins avec son approbation. Cependant il était résolu de remettre

entre les mains de ses enfans , qu'il savait incapables de se permettre aucun tort envers Sa Majesté , une défense de son innocence sur tous les points , tellement simple et détaillée qu'elle leur donnât une connaissance parfaite de la droiture et de l'intégrité de sa conduite durant son ministère , qu'ils avaient vu de beaucoup trop près pour pouvoir former contre lui le moindre soupçon ; il voulait qu'elle pût également servir à convaincre les hommes qui consentiraient à être dé trompés ; mais , d'après les considérations dont j'ai parlé , il laissa à leur prudence le choix des moyens d'y parvenir. Ayant donc préparé cette défense et l'ayant fait copier secrètement avant que lady Mordaunt partît pour l'Angleterre , il la confia à ses soins , et elle la remit entre les mains de ses fils.

Les liens qui l'unissaient à lui les mettaient dans une situation si fâcheuse , que l'aîné , sans être accusé de rien , fut suspendu pendant plusieurs mois de son service auprès de la Reine ; l'autre ne fut conservé que par la bonté du Roi et en dépit de toutes les importunités dont on usa pour l'écarter. Il fallait donc qu'ils eussent le plus grand soin de ne pas se donner le moindre tort dont leurs ennemis pussent prendre avantage. D'ailleurs tous ceux dont le crédit et l'influence avaient fait tant de mal à leur père étaient maintenant aux prises les uns contre les autres avec

une égale animosité. Leur conduite avait été si mauvaise à l'égard des affaires publiques, si désordonnée et si licencieuse dans tout ce qui peut concerner la réputation personnelle, que les fils du chancelier pensèrent que la renommée d'un homme n'avait nullement à souffrir de leur inimitié. Plusieurs de ceux qui leur avaient servi d'instrument pour diffamer le chancelier, n'hésitaient plus à déclarer comment ils avaient été trompés, et combien il avait été poursuivi et accusé injustement; en sorte qu'ils ne firent usage de la réponse et de la justification qu'ils avaient reçue, que pour se mettre en état de raconter avec exactitude plusieurs faits diversement rapportés, et qui ne pouvaient être compris que par ceux qui s'y étaient trouvés mêlés en personne.

Ainsi donc, après avoir rendu compte par ordre de ce que le comité avait présenté contre lui à la chambre des communes, sans qu'il en ait jamais été reparlé depuis son accusation, il sera bon d'extraire de la justification qu'il a envoyée de Montpellier à ses enfans, une courte réponse à toutes ces allégations, afin qu'aucun homme honnête et droit n'ait la possibilité de conserver dans sa pensée le moindre nuage sur la sincérité du chancelier, et qu'il ne demeure aucune tache sur sa mémoire. C'est pour la garantir d'être altérée par les malheurs qui lui sont arrivés, qu'il a entrepris cet écrit qui ne doit jamais

être communiqué qu'à ses parens les plus proches, bien sûr que ceux ci, par la grâce de Dieu, ne peuvent manquer de conserver à la couronne et à famille royale l'attachement et le respect qu'ils leur doivent, d'après les lois divines et humaines, et sans lesquelles ils ne peuvent espérer la bénédiction de Dieu en ce monde ni en l'autre. J'observerai en ceci le même ordre que dans les accusations, ayant soin de ne point répéter ce que j'ai déjà rapporté plus au long dans ce récit, auquel je m'en référerai toutes les fois qu'il pourra servir de réponse.

Première accusation : qu'il a formé le projet « de la levée d'une armée permanente, et de s'en servir pour gouverner le royaume ; qu'il a conseillé au Roi de dissoudre le parlement actuel ; de mettre de côté, pour l'avenir, toute pensée de parlement ; de gouverner par la force armée, et de l'entretenir au moyen des logemens et des contributions. » (Ce qui, si la chose était vraie, qu'on pût ou non la considérer comme trahison, devrait justement le rendre odieux à tous les honnêtes gens.)

Le 24 juillet 1668, peu de jours après son arrivée dans cette ville, et la résolution qu'il avait prise d'y demeurer, il fit, à cette accusation, la réponse suivante : « Après avoir, dit-il, servi trente ans la couronne dans les plus hauts emplois, après avoir passé au service de Sa Majesté,

et près d'elle, tout le temps de son exil sur le continent, intervalle de temps durant lequel plusieurs nations ont été témoins des peines infatigables qu'il s'est données; après avoir eu l'honneur et la fortune de revenir avec Sa Majesté en Angleterre, d'en recevoir des marques si éminentes de sa faveur, et de la servir pendant près de huit ans, depuis son retour, avec les preuves de la plus grande confiance, sans avoir jamais découvert chez Sa Majesté le moindre mécontentement contre lui, sans qu'elle eût éprouvé aucuns mauvais effets des conseils qu'il lui avait donnés, sans qu'aucune personne considérable, de quelque réputation ou de quelque crédit dans le pays, ait jamais porté contre lui la moindre plainte, ait jamais imputé à lui ou à ses conseils les torts de conduite reprochés en assez grand nombre au gouvernement; après tout cela, dit-il, il ne peut se faire qu'il ne soit extraordinairement surpris de se trouver tout à coup, et sans en avoir jamais eu la moindre idée, privé de la faveur du Roi, et tombé si bas dans son affection que trois ou quatre jours après celui où Sa Majesté avait daigné venir chez lui s'affliger avec lui de la mort de sa femme, elle se soit déterminée à lui retirer le grand sceau; mais, en même temps, ce n'est pas pour lui une médiocre consolation de voir que ce qui s'est fait n'a été approuvé que de bien peu d'hommes estimés et con-

sidérés; et que ce dessein a été formé, conduit et mis à exécution par des hommes et des femmes sans aucune considération dans le pays, des hommes qui n'ont jamais rendu, ni à Sa Majesté, ni à son bienheureux père, d'utiles et d'éminens services, mais dont la plupart ont obtenu des places de confiance sous Cromvell, ou n'ont, du moins, jamais été assez accrédités pour rendre au Roi le moindre service, et dont toute l'irritation, contre le chancelier, vient de ce qu'il désapprouvait leur manière de vivre vicieuse ou débauchée, ou de ce qu'il s'est opposé aux conseils irréguliers et déraisonnables que, chaque jour, ils avoient l'audace de donner dans les matières de la plus haute importance.

« Mais il est encore pour lui, dit-il, une consolation au-dessus de toutes les autres. Vainement on a eu soin de déclarer et de répandre « que le Roi étoit
« fermement résolu à le perdre, et saurait beau-
« coup de gré à tous ceux qui contribueraient à
« sa perte en portant contre lui quelque accusa-
« tion; » vainement on a vu porter uniquement aux emplois ses ennemis les plus violens, des hommes qui avoient autrefois éminemment desservi le Roi et malicieusement cherché à lui faire tort dans le public, ce que Sa Majesté avoit reconnu dans le temps; vainement on avoit repoussé et regardé de mauvais œil tous ceux qu'on regardoit comme conservant quelque atta-

chement pour le chancelier , en même temps qu'on poursuivait journallement de promesses et de menaces les hommes de tous rangs et de toutes classes , pour les engager à se déclarer contre lui , ou du moins , si on n'en pouvait rien obtenir de contraire à leur conscience, les déterminer à s'absenter lors de la discussion de son affaire ; et cependant tant de haine et de complots , tant de longues délibérations et consultations , n'ont pu produire enfin contre lui qu'une accusation telle que la plupart des hommes qui le connaissent ou ont eu la moindre part aux affaires publiques , sont en état de le justifier , et que ses ennemis eux-mêmes n'y croient point. Il se propose d'en examiner les détails , autant qu'il lui sera possible , dans l'état où ils sont , n'ayant point été présentés , même à la chambre des communes , sous une forme un peu régulière ; et , si on le trouve trop long dans l'examen et l'analyse de ces détails , si on lui reproche d'en dire plus qu'il n'est nécessaire pour sa propre défense , et de faire mention des personnes privées autrement qu'il n'est ordinaire dans les cas de ce genre , il prie qu'on se rappelle et que l'on considère que ceci n'est pas écrit pour répondre directement à une accusation , ni pour être publié durant sa vie , un acte du parlement l'ayant banni sans qu'on ait essayé de soutenir , par la moindre preuve , aucun des faits de trahison ou autres délits dont on l'ac-

cuse ; mais que c'est une dette qu'il acquitte envers ses enfans et ses descendans pour leur faire connaître , quelles que puissent avoir été ou quelles que puissent encore être pour eux les suites de la haine cruelle de ses ennemis , combien il est loin d'avoir à se reprocher les crimes odieux dont on l'a si odieusement accusé.

Ce but déclaré , on l'excusera de s'étendre sur les détails , autant qu'il le sera nécessaire , pour établir évidemment à quel point il s'est tenu éloigné de ces routes , il est demeuré étranger à ces conseils d'où ont jailli les eaux amères par lesquelles ont été corrompus les sentimens de presque toute la nation. Ce discours , si nécessaire à la justification de sa droiture et de son honneur, ne peut se rapporter qu'à ce qu'il a lu en imprimé des articles de l'accusation contenus dans le rapport du comité de la chambre , attendu la sévère défense faite à toute espèce de personnes d'entretenir avec lui aucune sorte de commerce , ses enfans même et ses serviteurs , exceptés seuls de cette défense , n'ayant la liberté de lui écrire que sur ses affaires domestiques , avec l'obligation de communiquer à l'un des secrétaires d'État les lettres qu'ils pourraient lui écrire ou en recevoir.

Quant à l'accusation contenue dans le premier article , il répond que ce n'est pas à lui une grande vanité de croire qu'il n'y a pas en Angleterre une seule personne comme il faut , le connaissant tant

soit peu, qui puisse le croire coupable sur pareil chef; et sans compter le témoignage qu'il espère que Sa Majesté voudra lui rendre à cet égard, une nuée de témoins, d'après ce qu'ils ont entendu de lui dans le conseil ou la conversation, pourraient le justifier d'une si odieuse opinion. Ayant eu l'honneur, par l'ordre spécial de feu Sa Majesté, de bienheureuse mémoire, d'accompagner sur le continent le prince, Sa Majesté actuelle, et de demeurer près de lui et à son service pendant le temps de son exil et jusqu'à son heureux retour, il s'est toujours efforcé d'imprimer, dans le cœur de Sa Majesté, l'estime et le respect des lois du pays, l'assurant qu'elle n'aurait jamais été opprimée si on ne les eût foulées aux pieds; que ce n'était qu'en les rétablissant et en les soutenant que Sa Majesté pouvait espérer de maintenir l'honneur et la puissance de la couronne. Ce sont ces opinions, hautement déclarées, qui l'ont fait entrer au service du feu roi, pour s'être opposé aux procédés irréguliers et illégaux proposés dans le parlement; et il ne s'est jamais écarté de cette règle dans les conseils qu'il lui a donnés à lui et à son fils.

Depuis le temps de l'heureux retour de Sa Majesté, il n'a rien pris à cœur autant que l'établissement d'une administration régulière de la justice partout le royaume, conformément aux lois du pays; ce qu'il regarde comme le meilleur ex-

pédient pour dissiper la mauvaise disposition des esprits et unir les cœurs des peuples dans l'obéissance et le respect de la personne et du gouvernement de Sa Majesté; et il en appelle au témoignage de toute la nation du succès avec lequel il a servi Sa Majesté dans ce département, que le Roi avait voulu confier particulièrement à ses soins. On peut dire si les vieillards les plus âgés se souviennent d'avoir vu, dans les meilleurs temps, la justice administrée avec plus d'équité, moins de plaintes et de murmures. Cette vérité a été fréquemment reconnue de tous les points du royaume, le Roi lui-même l'a remarquée souvent avec beaucoup d'approbation, et un grand nombre des hommes de la première noblesse en ont, à plusieurs fois, fait l'aveu. Il a souvent déclaré, dans le parlement, l'attachement et le respect du Roi pour les lois, la résolution de ne s'en jamais écarter, et de ne point souffrir que personne s'en écarte; et dans les occasions publiques, en faisant prêter serment aux juges, il leur a toujours enjoint d'administrer la justice avec la plus grande exactitude, conformément au texte précis de la loi, sans acception de personnes, et avec toute l'équité que le Roi attendait d'eux; ajoutant que, comme Sa Majesté était résolue à ne jamais intervenir, par aucune lettre ni message, en faveur des droits ou des titres de qui que ce fût, elle trouverait très-mauvais qu'un de ses sujets,

quelque grand qu'il pût être, parvint à pervertir la justice. Il croit qu'en aucun temps il ne s'est passé un si long intervalle sans que la couronne intervînt le moins du monde dans aucune affaire pendante à Westminster-Hall, pour disposer le tribunal en faveur de tel ou tel parti. En aucun temps la couronne n'a perdu tant de procès dans les différentes cours; il n'en est pas du moins où l'on ait moins suivi l'usage qu'on avait jadis de la favoriser. S'il est une chose connue, c'est que depuis le temps du bienheureux retour du Roi en Angleterre, jusqu'au moment où l'on a porté cette accusation contre le chancelier, la chose qu'on lui a le plus reprochée c'est de tenir trop à la loi et d'y soumettre tout le monde. Personne ne lui a plus amèrement et avec plus de malveillance adressé ce reproche, et dans les lieux où l'on pouvait le plus lui en faire un tort, que les hommes qui maintenant portent contre lui cette accusation, et sont tous connus pour être de grands ennemis de la loi.

Toutes ces choses, et beaucoup d'autres encore du même genre, sont évidentes aux yeux de tous, il n'a donc pas besoin de s'en justifier davantage; mais il ne peut s'empêcher d'observer qu'il n'y a pas dans toutes les armées du Roi, et il n'y a jamais eu un temps où ces armées fussent plus considérables qu'à présent, un seul officier recommandé par lui, et que la plupart professent

publiquement une grande animosité contre lui, excités par la malveillance et la méchanceté de quelques hommes qui leur ont, contre toute raison, représenté le chancelier comme leur ennemi, et leur ont persuadé qu'il voulait les faire licencier, ou au moins les soumettre tellement aux règles de la loi qu'ils pussent chaque jour être jetés en prison; et ils ont en effet reconnu qu'en plusieurs cas où les soldats se sont livrés à des insolences contraires à la loi, et ont prétendu opposer leurs privilèges à ses jugemens, et autres choses pareilles, il s'est toujours opposé à leurs volontés avec plus de chaleur que personne, regardant ces irrégularités comme la cause des plus notables désordres, et ce qu'il y a de plus propre à animer encore davantage le peuple contre les soldats; en telle sorte qu'on n'a jamais pu croire probable qu'il contribuât de ses avis à la levée d'une armée permanente pour s'en servir à gouverner le royaume, et qu'il n'y a pas un homme à qui cette armée eût fait courir autant de risque qu'à lui, qu'on s'est appliqué avec tant de soin à rendre odieux aux militaires.

D'autre part, sur ce premier article d'accusation, qu'il a conseillé au Roi de dissoudre le parlement actuel et de renoncer, pour l'avenir, à toute idée de parlement, ce que sont prêts à affirmer, dit-on, deux conseillers privés, il rapporte dans sa défense tout ce qui s'est passé à

ce moment de consternation que causa l'entrée de la flotte hollandaise dans la rivière, où elles s'avança jusqu'à Chatam, et lorsqu'on discuta dans le conseil s'il ne fallait pas reconvoquer le parlement dans le mois d'août, bien qu'il eût été prorogé jusqu'au mois d'octobre, ce que le chancelier assura ne pouvoir se faire légalement. Toutes ces choses sont rapportées plus en détail dans la relation qu'il a donnée du temps où se sont passés ces événemens; ainsi il n'est pas nécessaire de les répéter ici.

Second article d'accusation : « qu'il a, en présence de plusieurs sujets de Sa Majesté, fausement ou malicieusement dit que le Roi était papiste dans son cœur ou disposé au papisme, ou d'autres paroles en ce sens. »

Il dit qu'il a eu de fréquentes occasions, dans tout le cours de cette accusation, de reconnaître et louer la grande bonté du Dieu tout-puissant, qui, peut-être pour son humiliation et pour le corriger de l'orgueil qu'a pu lui inspirer une bonne conscience, n'ayant pas voulu lui épargner entièrement ces honteuses calomnies, ces *flagella linguæ*, ces coups de langue qui laissent toujours quelques marques de cicatrices à la réputation qu'elles ont voulu blesser, a du moins inspiré à ceux de ses ennemis qui ont soulevé et machiné contre lui cette persécution, de l'accuser de crimes qu'il est connu pour détester naturelle-

ment, et qui non-seulement ne peuvent être crus par aucun de ceux qui ont eu quelques relations avec lui, ou ont vécu dans sa société, mais que même tous doivent contredire, et dont tous doivent le justifier. Comme la justice aurait requis, et que les formes usitées en pareil cas auraient exigé que, dans une accusation aussi générale, on nommât au moins un des témoins si nombreux devant lesquels on l'accuse d'avoir jeté sur le Roi cette odieuse imputation, tout le monde sera porté à présumer que, s'il eût existé un pareil témoin, on n'eût pas manqué de le nommer.

Personne au monde n'a eu l'honneur de vivre près du Roi autant d'années que lui; personne n'a été plus instruit des tentations auxquelles a été exposée Sa Majesté sous le rapport de la religion, des assauts qu'elle a eu à soutenir durant le temps de son exil, lorsque la plupart des hommes de sa religion désespéraient presque entièrement qu'elle pût jamais recouvrer son royaume, et lorsque, de tous les rangs de la religion contraire, il arrivait les promesses et les offres les plus séduisantes de l'y faire rentrer si elle voulait abjurer sa croyance. Personne n'a si bien su avec quel courage chrétien Sa Majesté a repoussé de pareils assauts, avec quel pieux mépris, quelle indignation elle a résisté à de pareilles tentations. Personne, à ce qu'il croit, ne s'est si souvent entretenu avec Sa Majesté concernant la religion, et n'a plus tôt

et plus clairement prévu les imputations que pourrait attirer à Sa Majesté la candeur naturelle de son noble caractère, qui la disposait à accueillir toutes les demandes, à écouter tous les discours qu'ont eu coutume de lui adresser, avec la plus grande présomption, les différens partis religieux. Sa Majesté les écoutait avec une humeur égale et une bonté singulière, et pleine de compassion pour leurs erreurs, elle les renvoyait convaincus que leurs argumens n'étaient pas faits pour produire sur elle aucune impression; et quoique tous les partis le sussent bien, dans la vanité de leur cœur, ils employaient tous les efforts possibles pour faire croire que le Roi leur était favorable. Les papistes en particulier, les plus audacieux de tous, parcouraient obscurément les différens comtés, et se faisaient, auprès de leurs prosélytes, ou de ceux qu'ils voulaient attirer, un moyen spécial de la faveur du Roi, qui, disaient-ils, était, dans son cœur, de leur religion. Le chancelier en était fréquemment averti, par des personnes de considération et singulièrement attachées au gouvernement, ainsi que du tort que cela faisait à Sa Majesté; et il en avait toujours informé le Roi, qu'offensaient excessivement leurs folies et leurs présomptions, et qui désirait « qu'on en arrêtât quelques uns, qu'on « les poursuivît avec la dernière rigueur, qu'on

« recherchât tous les catholiques romains, et
« qu'ils fussent tous convaincus; » et il a conti-
nuellement donné des ordres aux juges en consé-
quence. Ce fait, et d'autres pareils, ont été pour le
chancelier l'occasion légitime et nécessaire de s'é-
tendre, en présence de plusieurs personnes con-
sidérables et influentes dans le royaume, sur la
sincérité de la religion du Roi et sa constance à
la professer dans les momens où elle lui était le
plus nuisible, appuyant ses assertions de détails
propres à les confirmer; il ne doute point que
plusieurs des personnes les plus considérables
d'Angleterre ne soient prêtes à lui rendre témoi-
gnage de ses efforts et des fruits qu'il en a retirés,
et il peut, sans vanité, dire qu'il a contribué,
plus que personne, à faire proposer et adopter
cet acte du parlement qui porte des peines si
sévères contre cette assertion : *Que le Roi est*
papiste dans son cœur ou disposé au papisme.
Il faudrait donc une preuve bien évidente et bien
incontestable pour qu'on le crût capable d'être
tombé si promptement dans ce même crime.
C'est là tout ce qu'il voulait dire sur ce second
article.

Le troisième article portait « qu'il avait reçu
« de grandes sommes d'argent pour passer la pa-
« tente des Canaries et d'autres patentes illé-
« gales, et consenti à plusieurs manœuvres pour

« arrêter la marche de la loi contre ces pa-
« tentes et plusieurs autres précédemment ac-
« cordées. »

A quoi il répond « qu'il a osé, dans son humble
« adresse à la chambre des pairs, assurer Leurs
« Seigneuries qu'il n'avait jamais reçu un sou
« par-delà les légitimes profits de son emploi,
« conformément à l'exemple et à la pratique des
« meilleurs temps; en quoi il a suivi la con-
« duite de lord Coventry et de lord Ellesmere,
« qui ont été son exemple en tout ce qu'il a reçu,
« excepté ce qu'il a tenu de la libéralité immé-
« diate du Roi. » Il a toujours fait ce qui était
en son pouvoir pour prévenir et arrêter les
patentes illégales, et on trouverait à la chan-
cellerie plus de patentes arrêtées par lui que
par aucun de ses prédécesseurs dans un si court
espace de temps. Il n'a jamais accordé aucune
injonction dans les cas mentionnés dans l'ac-
cusation, ni dans aucun des cas où ne le permet-
taient pas le cours et les règles de la justice; et,
quant à la patente des Canaries, son origine et
tout ce qui s'est fait à cet égard, on en a dit assez,
dans le récit des faits de cette époque, pour n'a-
voir pas besoin de le répéter ici.

Quatrième article : « qu'il a fait emprisonner
« divers sujets de Sa Majesté, contre la loi, dans
« des îles, forts et autres lieux éloignés, pour les
« priver par là du bénéfice de la loi et faire naître

« des précédens d'après lesquels on pût emprisonner de la même manière d'autres sujets de Sa Majesté. »

Il ne sait, dit-il, quelle réponse faire à un article aussi général et dans lequel on ne désigne personne en particulier. Mais il est généralement connu qu'il n'a jamais pris sur lui de faire mettre en prison personne que ceux qui, d'après les règles de la chancellerie, devaient être légitimement et nécessairement emprisonnés pour violation de la loi. Il est probable qu'il était présent au conseil lorsqu'on y décida l'emprisonnement de plusieurs personnes, emprisonnement que la sagesse du conseil jugea nécessaire. Il n'a donc pas à répondre en particulier de rien de ce qui peut s'être fait dans ces occasions; seulement il était fréquemment d'avis que les emprisonnemens étaient fort nécessaires, et ces emprisonnemens ont prévenu plusieurs révoltes et insurrections; des hommes, ensuite exécutés pour haute trahison, ont, lors de leur procès et à leur mort, confessé que leur projet avait été de prendre les armes en tel ou tel temps, si ceux de leurs amis, sur lesquels ils comptaient particulièrement, n'eussent alors été mis en prison; et il se rappelle très-bien qu'on a jugé qu'il était bon que la plupart des personnes accusées du meurtre du feu Roi, père de Sa Majesté, fussent transportées de la Tour en diffé-

rentes îles et places fortes. Si l'on y en a envoyé d'autres, il présume que c'est d'après de tels motifs que, dûment examinés, ils seront reconnus légitimes.

Cinquième article : « qu'il a , par corruption
« et contre la loi , vendu plusieurs offices. »

Il le nie positivement.

Sixième article : « qu'il a fait sciemment affer-
« mer à trop bas prix les douanes de Sa Majesté ,
« et a fait payer par Sa Majesté beaucoup de
« dettes prétendues , au paiement desquelles Sa
« Majesté n'était pas strictement obligée , et qu'il
« a reçu pour cela de grosses sommes d'argent. »

Il répond à cela qu'il n'a jamais eu rien à voir dans l'administration des douanes de Sa Majesté, si ce n'est pendant un espace de temps fort court, après la première année de l'arrivée de Sa Majesté en Angleterre, à une époque où lui et plusieurs autres lords du conseil étaient commissaires de la trésorerie; durant lequel temps on n'a rien affermé de quelque valeur, et les douanes ont été mises entre les mains des commissaires, afin d'en pouvoir calculer le montant aussi exactement qu'il était possible avant de les affermer, ce que tout homme sentait la nécessité de faire aussitôt qu'il serait possible. Le bâton blanc fut, bientôt après, donné au comte de Southampton, à qui Sa Majesté l'avait destiné avant son retour; et l'on donna au lord Ashley la place de chan-

celier de l'échiquier, qu'avait remise, entre les mains du Roi, le chancelier, après l'avoir exercée pendant plusieurs années durant la vie du feu Roi, et l'avoir conservée jusques après le retour de Sa Majesté; à compter de l'époque où ces deux officiers du revenu mirent fin à la commission, le chancelier ne s'est jamais mêlé en rien de ce qui regarde les douanes et autres branches du revenu, excepté quand le Roi lui a ordonné d'assister à quelques délibérations sur ce point, avec le lord trésorier et plusieurs autres lords du conseil. Cet excellent lord, le lord trésorier, s'adressait toujours au Roi pour recevoir ses ordres sur les moindres difficultés qui se présentaient dans l'administration de son office, et désirait fréquemment conférer sur plusieurs choses relatives à ses fonctions avec le chancelier, auquel on le savait uni par une ancienne et solide amitié, et qu'il ne croyait pas totalement ignorant dans les affaires de cette administration qui lui avait été si familière; ce fut peut-être, à ce qu'il pense, la raison pour laquelle il l'a souvent fait appeler par le Roi aux conférences qui avaient lieu sur des choses entièrement de son office; mais le chancelier n'a jamais permis que, dans aucun de ces cas, on s'adressât directement à lui, et n'a jamais eu de conférence secrète avec aucune des personnes intéressées dans ces sortes de négociations.

Il ne peut imaginer, dit-il, ce qu'on entend par cette accusation « d'avoir fait sciemment « affermer les douanes de Sa Majesté au-dessous « de leur valeur, et d'avoir fait payer par Sa « Majesté des dettes considérables qu'elle n'était « pas rigoureusement obligée d'acquitter ; » à moins qu'il ne s'agisse du paiement d'une dette du feu Roi à quelques uns des fermiers, quoiqu'il n'eût en cela autre chose à faire que d'en informer Sa Majesté, et de lui donner, à cet égard, son avis particulier en présence du lord trésorier, du chancelier de l'échiquier et d'autres lords, et ne fût par conséquent responsable de rien de ce que Sa Majesté pouvait faire à cet égard. Cependant, sur un point où se trouvaient si fort intéressés la justice et l'honneur du feu Roi et de Sa Majesté actuelle, il se croit obligé de s'étendre un peu plus et de rapporter tout ce qu'il sait de ce qu'ont fait Leurs Majestés relativement à cette dette, et de ce qui engagea Sa Majesté actuelle à y prendre part.

Il était bien connu, dit-il, qu'avant le temps des derniers troubles Sa Majesté s'était trouvée dans la nécessité d'emprunter de fortes sommes d'argent à ceux qui tenaient alors la ferme des douanes, et de les obliger à s'engager personnellement pour plusieurs autres sommes considérables que d'autres personnes avaient prêtées à Sa Majesté sous leur garantie ; pour s'acquitter

de ce que ses fermiers lui avaient avancé et les couvrir des sommes prêtées par d'autres sur leurs obligations, le feu Roi, d'après l'avis de son trésorier et de son chancelier de l'échiquier, leur avait prolongé le bail des douanes pour trois ou quatre années après l'expiration du bail alors existant. Sa Majesté s'était de plus engagée à leur payer le juste intérêt de tout l'argent qu'ils avaient avancé et pour lequel ils demeuraient obligés. Il était aussi convenu de plus que, sur chaque année du revenu des douanes, ils prélèveraient une certaine somme d'argent pour l'acquittement de celui qu'ils avaient prêté, ou dont ils s'étaient rendu caution. Il est également bien connu que, peu de temps après l'ouverture du parlement, en 1640, et avant qu'on entamât le second bail, la chambre des communes força non-seulement les fermiers à payer une forte somme pour avoir osé percevoir les douanes et les impositions sur les marchandises durant les premières années de leur bail, à une époque où elle prétendait que ces impositions n'étaient pas légalement dues, mais encore les dépouilla du bail qui leur avait été accordé par le Roi, et les laissa ainsi sans aucun moyen de se rembourser de l'argent qu'ils avaient prêté, et à la merci de leurs créanciers envers lesquels ils demeuraient toujours engagés. Plusieurs de ces derniers commencèrent presque aussitôt à les poursuivre avec une telle rigueur

que quelques uns de ces pauvres gentilshommes eurent leurs biens saisis en vertu de jugemens , furent eux-mêmes arrêtés et mis en prison , où quelques uns d'entre eux , connus pour avoir possédé de grandes propriétés , comme sir Paul Puidar et d'autres , furent obligés d'y passer le reste de leur vie.

Parmi les malheurs du feu Roi , il en est peu dont il ait ressenti plus de chagrin et d'affliction que ne lui en ont donné les injustes souffrances qu'ont encourues ces pauvres gentilshommes à cause de lui et par attachement pour son service. Il s'en est souvent expliqué publiquement et a déclaré chaque fois « qu'il se croyait obligé de ré-
« parer le mal qui leur avait été fait , aussitôt
« que Dieu lui en donnerait les moyens. » Il a souvent parlé au chancelier , alors chancelier de l'échiquier , de son estime pour ces hommes , et des grands services qu'ils lui avaient rendus. Il lui avait expressément ordonné , quand la chose serait en son pouvoir , de leur faire rendre justice autant qu'il serait possible. Le chancelier l'avait souvent répété à Sa Majesté , durant son séjour dans l'étranger , et , après son retour , sans autre motif que l'ordre de son père et les obligations que lui imposait son propre honneur , n'ayant jamais été lié d'amitié avec aucune des personnes intéressées , et ne connaissant que fort légèrement quelques unes d'entre elles. Lors de

l'heureux retour de Sa Majesté, ceux des anciens fermiers qui se trouvaient encore vivans, sir John Jacob, sir Job Harby, sir Nicholas Crispe et sir John Harrison s'adressèrent au Roi; ils avaient été et étaient encore, à cette époque, en prison, et avaient eu leurs propriétés vendues, à la poursuite des créanciers envers lesquels ils s'étaient engagés pour argent prêté à Sa Majesté.

Aussitôt qu'on eut pris des mesures pour la perception des revenus, ces quatre gentils-hommes et deux autres, qui avaient très-bien servi Sa Majesté, furent nommés ses commissaires pour la perception des douanes et droits sur le commerce. Ils demeurèrent dans cet emploi une année ou environ. Durant ce temps, plusieurs de leurs créanciers qui s'étaient généreusement abstenus de les poursuivre tandis qu'ils étaient en prison et ruinés, commencèrent à procéder contre eux, présumant qu'ils étaient ou seraient bientôt en état de les payer. Sur quoi le Roi ordonna au lord trésorier, au chancelier et à quelques autres lords, d'envoyer chercher ces créanciers et de leur déclarer « que Sa Majesté
« mettrait bientôt ses fermiers en état de payer
« leurs dettes légitimes qu'elle savait bien avoir
« été contractées pour son service et qu'elle sau-
« rait très-bon gré à leurs créanciers de ne point
« entraver, pour ce moment, son service en pour-
« suivant devant les tribunaux des hommes dont

« le temps était employé aux affaires de Sa Ma-
« jesté. » Sur quoi les créanciers se désistèrent
de très-bonne grâce de leurs poursuites, et plu-
sieurs d'entre eux, voyant que la bonté de Sa Ma-
jesté allait, selon toute apparence, les faire ren-
trer bientôt dans leur argent qu'ils avaient cru
perdu, renoncèrent généreusement, en tout ou en
partie, à l'intérêt que, dans la rigueur de la loi,
ils étaient en droit d'exiger.

Sa Majesté, bientôt après, jugeant qu'il lui se-
rait plus profitable, pour la levée de ses revenus,
de substituer des fermiers aux commissaires,
donna ordre au lord trésorier d'entrer en traité,
pour cette ferme, avec les personnes ayant le
désir et les moyens de s'en charger; plusieurs
offres furent faites, et quelques unes directement
à Sa Majesté; et, après avoir donné le temps né-
cessaire à leur examen, le Roi désigna un jour
pour que le lord trésorier et d'autres lords se
réunissent près de lui et pour prononcer son ju-
gement en présence de tous les concurrens. Il
avait d'abord déclaré aux commissaires, du nom-
bre desquels se trouvaient les quatre anciens
fermiers, que « qui que ce fût qui prit la ferme,
« on serait obligé de payer à ceux-ci l'argent
« qui leur était si légitimement dû, à telles épo-
« ques et en telles proportions que cela pourrait
« s'accorder avec le bien de son service; mais
« que, quant à la concession du bail de ferme,

« il ne prendrait en considération , ni ce qu'il
« leur devait , ni les souffrances qu'ils avaient
« endurées , mais seulement ce qu'ils offriraient
« de la ferme. S'ils offraient autant que d'au-
« tres , il leur promettait la préférence. Mais
« si quelque autre personne propre à remplir
« ce service faisait des offres plus considéra-
« bles , la ferme lui serait adjudgée. Il les pria
« donc de bien penser à ce qu'ils avaient à leur
« proposer. »

Sa Majesté, après avoir passé deux jours à conférer séparément avec les divers prétendans , trouva que les propositions que lui faisaient ses anciens fermiers , auxquels devaient se joindre les deux autres commissaires , lui étaient , pour le moins , autant et même plus avantageuses qu'aucune de celles qui lui avaient été faites par aucun des autres. Il déclara donc que la ferme serait donnée à ses commissaires , ce qui , dans le temps , fut si loin d'être regardé comme un bon marché pour eux , que les deux commissaires , qui ne se trouvaient point intéressés dans la dette des quatre autres , refusèrent d'accepter la ferme à un taux si considérable , et que les quatre autres déclarèrent publiquement « qu'ils
« ne l'offraient qu'en considération de l'argent
« qui leur était dû , et qu'ils croyaient recevoir
« beaucoup plus vite et beaucoup plus sûre-
« ment lorsque le paiement serait assuré sur des

« levées qu'ils feraient eux-mêmes , que si l'on
« en chargeait de nouveaux fermiers ; » mais ils
demandèrent à Sa Majesté d'obliger les deux au-
tres commissaires (sir George Wolstenholme et
sir John Shaw) à se joindre à eux en qualité de
fermiers , ce que fit Sa Majesté en daignant pro-
mettre à ces deux derniers que , s'ils perdaient
dans ce marché , elle les en dédommagerait. Sur
quoi M. le procureur-général eut ordre de pré-
parer l'acte de concession , et il n'est pas venu à
la connaissance du chancelier qu'une seule per-
sonne ait manifesté un avis contraire à celui que
Sa Majesté était disposée à suivre dans cette af-
faire , cette décision ayant paru à tous la plus
juste et la plus raisonnable.

Le bail ainsi conclu , les anciens fermiers eurent
ordre de porter leurs comptes au lord trésorier
et au chancelier de l'échiquier « pour faire con-
« naître ce que le Roi leur devait justement et
« légitimement , et de quelle manière la dette
« avait été contractée ; en sorte que , d'après des
« calculs précis , on pût satisfaire à cette dette
« autant que le permettrait l'état présent des af-
« faires et des dépenses de Sa Majesté. » L'exa-
men de ces comptes , devant les auditeurs , dura
plusieurs mois , si ce n'est même une année en-
tière. Les auditeurs constatèrent , à l'égard de
certaines sommes , l'absence de quelques forma-
lités requises pour établir légalement la remise

de l'argent; et, en effet, après vingt ans de licence, durant lesquels tous les livres et papiers des créanciers avaient été enlevés, leurs maisons pillées, eux-mêmes emprisonnés, et durant lesquels, en même temps, étaient morts beaucoup de ceux que le Roi avait employés à toucher cet argent, et eux à les payer, il était bien difficile que toutes les formes se trouvassent remplies avec l'exactitude ordinaire. Les auditeurs certifièrent aussi de quelques cas particuliers qui exigeaient de nouveaux ordres, et le lord trésorier ne voulut jamais prendre sur lui de donner ces ordres, mais déclara aux créanciers, comme il l'avait fait souvent, « que Sa Majesté n'était pas
« rigoureusement tenue en justice à leur payer
« la dette contractée par son père; mais que,
« poussée par ses généreuses et royales inclina-
« tions, elle s'était déterminée à acquitter cette
« légitime créance, afin de les préserver de leur
« ruine, et lui-même en avait été parfaitement
« d'avis. Mais jamais, leur dit-il, il ne vou-
« drait conseiller au Roi, et, au contraire, il le
« dissuaderait absolument, quelque intérêt qu'ils
« eussent payé de cet argent, de leur en al-
« louer aucun, ce qui grossirait la dette à tel
« point que Sa Majesté serait hors d'état de s'en
« charger. » Cette détermination, quelque grande que fût leur perte, leur sembla si juste, ou du moins si indispensable pour les affaires du Roi,

qu'ils s'en rapportèrent entièrement à Sa Majesté, espérant que plusieurs de leurs créanciers actuels seraient déterminés, par là, à ne point exiger d'intérêt, bien que les autres, en faisant vendre leurs biens, eussent été remplis de tout, intérêts et principal.

Lorsque les auditeurs eurent dressé leurs certificats, et que tous les doutes qui pouvaient se trouver dans cette affaire eurent été éclaircis, Sa Majesté daigna faire discuter de nouveau la chose en sa présence et en celle des lords qui avaient, dès le principe, concouru à son examen, et alors le trésorier déclara, comme il l'avait déjà déclaré aux personnes intéressées, « que, « bien qu'il approuvât tout-à-fait la bonté de Sa « Majesté de prendre sur elle une dette si considé- « rable, jamais, par son conseil et de son consente- « ment, Sa Majesté n'en payerait aucun intérêt. »

Enfin, lorsqu'on eut fait connaître à Sa Majesté toutes les difficultés élevées dans cette affaire, qu'on eut rejeté différentes sommes demandées par les créanciers, et dont le paiement n'était pas constaté par des preuves aussi complètes que le requéraient les règles de l'échiquier, bien que la plupart des personnes présentes fussent en leur conscience parfaitement convaincues que les sommes avaient été réellement payées pour l'usage de Sa Majesté, il parut à Sa Majesté qu'il leur était dû en principal la somme

de deux cent mille livres , dont , pendant plusieurs années , ils avaient payé les intérêts sur leurs propres biens ; Sa Majesté exprima gracieusement son projet et sa résolution de réparer ultérieurement , autant qu'il lui serait possible , la perte qu'elle faisait subir à ses créanciers , et donna ordre en même temps au lord trésorier « de leur faire payer en cinq ans cette dette de « deux cent mille livres , à raison de quarante « mille livres par année , prises sur le revenu « de la ferme ; ordonnant en même temps qu'on « leur remît sur-le-champ tous les actes nécessaires pour effectuer leurs paiemens et leur « servir de garantie , afin qu'ils en pussent faire « usage pour s'acquitter envers leurs créanciers « et éviter leurs importunités , » dont Sa Majesté commençait à être aussi chagrine que ceux qui s'y trouvaient exposés.

Le chancelier avoue avoir assisté à toutes ces délibérations et y avoir contribué de ses humbles conseils à déterminer Sa Majesté au paiement de cette dette , s'y croyant obligé en qualité de fidèle conseiller de Sa Majesté actuelle , et par ses devoirs envers son père. Il a tout lieu de croire que si ces deux cent mille livres ont été payées conformément aux ordres de Sa Majesté , et partagées proportionnellement entre les héritiers et exécuteurs des fermiers morts et des quatre fermiers actuels , aucun d'eux ne possède maintenant la

moitié du bien qu'il possédait en 1646, lorsqu'ils s'engagèrent ainsi pour Sa Majesté, et aucune des personnes présentes à la discussion de cette affaire n'a paru le moins du monde différer d'opinion ou penser à dissuader Sa Majesté de payer cette dette.

Le chancelier avoue aussi très-volontiers qu'il a, de la même manière, et lorsqu'on lui a demandé son avis, conseillé le paiement de plusieurs autres dettes considérables contractées par le feu Roi, et cautionnées par des personnes honorables attachées à son parti durant cette guerre, dont les biens avaient été saisis, et qui, elles-mêmes, avaient été emprisonnées par suite de cette caution, tellement que plusieurs d'entre elles se trouvaient encore en prison pour ce fait du retour de Sa Majesté, et d'autres poursuivies à Westminster-Hall, devant les tribunaux de Sa Majesté. Le feu Roi avait accordé, sur son grand sceau d'Angleterre, à différentes personnes représentant ses autres créanciers, plusieurs de ses forêts, parcs et autres terres, pour la sécurité et indemnité des personnes qui s'étaient portées ou devaient se porter caution, pour lui, de l'argent emprunté alors, et employé uniquement à ses besoins et à ceux de son armée. On s'était fié particulièrement au chancelier de l'exécution de cette concession, autant d'après le désir des personnes intéressées que par l'ordre que lui avait donné

Sa Majesté de s'occuper à les satisfaire ; et il convient qu'il n'a jamais été plus heureux que lorsqu'il a pu satisfaire les personnes qui avaient contracté de telles obligations et reçu de telles garanties , ni plus affligé de rien que de l'impossibilité où il s'est trouvé d'en faire davantage , et d'en voir tant d'autres demeurer sans paiement et presque ruinées pour des dettes contractées de cette manière ; car il pense que , de celles-là , il y en a toujours trop.

Mais , après avoir ainsi avoué clairement la vérité et la part qu'il a prise en ces affaires , il nie aussi positivement qu'il ait jamais fait affermer ou conseillé d'affermer les douanes de Sa Majesté , ou aucune autre partie de son revenu , au-dessous de leur valeur. Il a employé , au contraire , tous les moyens en son pouvoir pour en augmenter le prix sans aucune acception de personnes , et n'a jamais été présent à l'adjudication d'aucune ferme dont personne eût proposé de donner plus que n'en donnait celui à qui elle était adjudgée , quelque proposition qu'on ait d'ailleurs pu faire ensuite lorsque Sa Majesté avait passé le contrat et que la concession avait été accordée en conséquence sous le grand sceau d'Angleterre. Il nie aussi positivement qu'il ait jamais reçu ou compté recevoir la moindre somme ou les moindres valeurs pour aucune adjudication des douanes de Sa Majesté ou toute autre partie

de son revenu, ou pour avoir fait payer quelques unes des dettes de Sa Majesté, qu'elle y fût ou non obligée, n'ayant jamais eu, pour rendre de pareils services, d'autres motifs que le pur soin de l'honneur, de la justice et des intérêts de Sa Majesté, et son penchant personnel à obliger d'honnêtes gens auxquels la justice ordonnait ou permettait d'accorder leurs demandes, et qui se sont trouvés, pour l'ordinaire, des personnes envers lesquelles il n'avait, pour sa part, aucune obligation à remplir.

Septième article : « qu'il a reçu de grandes
« sommes d'argent de la compagnie des mar-
« chands de vin ou de quelques uns de leurs
« agens, pour laisser au même taux le prix des
« vins et pour les soustraire aux amendes qu'ils
« avaient légalement encourues. »

S'il avait été, dit-il, coupable le moins du monde sur ce chef d'accusation, cela serait très-facile à prouver, et les marchands de vin y aideraient de bon cœur ceux qui le poursuivent; car ils ne pensent pas lui rien devoir, et ainsi ne se croiraient pas obligés de cacher qu'il s'est laissé corrompre. Ils savent très-bien qu'on n'a jamais pu l'engager à consentir à ce qu'on élevât le prix de leurs vins, et que jamais de sa vie il n'a reçu d'eux la moindre somme d'argent, ni aucune autre gratification. Ils se rappellent qu'à une époque où Sa Majesté s'est refusée à accorder

toutes leurs autres pétitions, la compagnie des marchands de vin s'est plainte « de ce qu'il y avait
« contre eux tant de dénonciations à l'échiquier
« et tant de poursuites intentées par les dénon-
« ciateurs que, si on les poursuivait sévère-
« ment pour ce qui s'était passé, ils seraient obli-
« gés d'abandonner leur commerce, et seraient,
« par là, entièrement ruinés. » Ils demandaient donc à Sa Majesté, dans son conseil, « de leur
« pardonner le passé, promettant à l'avenir de
« ne plus transgresser. » Sur quoi Sa Majesté jugea digne de sa clémence de les mettre, pour le moment, à l'abri de cette poursuite ; et, en conséquence, elle commanda à son procureur-général « de faire appeler devant lui les dénonciateurs,
« d'obliger les marchands de vin à leur payer,
« pour leur peine, les dépens convenables, et
« d'enregistrer un *noli prosequi*. » Mais Sa Majesté leur recommanda de ne point s'exposer à l'avenir à un semblable danger, et, comme ce ne fut pas le chancelier qui leur procura cette grâce de Sa Majesté, mais qu'elle fut un pur acte de la libéralité et de la bonté de Sa Majesté, accordé sans que personne s'y opposât, le chancelier n'en a jamais retiré le moindre profit.

Huitième charge : « qu'il a, en peu de temps,
« acquis une fortune beaucoup plus considérable
« qu'on ne saurait supposer qu'il l'ait pu faire
« légitimement dans un si court espace ; et que,

« contre son serment , il a obtenu , tant pour lui
« que pour ses parens , plusieurs concessions
« sous le grand sceau , de différentes terres , hé-
« ritages et fermes de Sa Majesté. »

Il désirerait de tout son cœur que la vérité sur ce point , qu'il présume avoir été la cause de tout le reste, fût bien connue du monde entier, et que ceux qui le croient si riche fussent instruits de sa fortune réelle; ils verraient clairement qu'il n'a pas à rougir d'avoir gagné de tels biens, et qu'il ne lui a pas été nécessaire d'avoir recours à de mauvais moyens, ni à aucun acte illicite pour se les procurer; ils verraient de même qu'il a été si loin « d'obtenir pour
« lui ou pour ses parens , sous le grand sceau
« d'Angleterre , des concessions de plusieurs
« terres , héritages et fermes de Sa Majesté , au
« grand désavantage de Sa Majesté, » que jamais de sa vie il n'a demandé à Sa Majesté aucune concession pour lui-même ni pour aucun de ses parens; que si la générosité royale de Sa Majesté l'a disposée à conférer quelques bienfaits à un vieux serviteur attaché depuis trente ans à son père et à elle en divers emplois , il espère qu'on ne saurait lui imputer à crime d'avoir reçu ses faveurs; il est loin d'imaginer que les faibles services qu'il a rendus ou pu rendre soient , en quelque manière , proportionnés aux bienfaits de Sa Majesté; mais , puisque Sa Majesté l'en a jugé

digne , il espère que d'autres le jugeront de même; qu'il en sera cru du moins aussi digne que quelques hommes qui en ont reçu de beaucoup plus considérables que lui , et qui peuvent avoir beaucoup mieux servi Sa Majesté , mais ne l'ont pas du moins servie si long-temps.

Il s'abstient de s'étendre sur ce chef d'accusation , parce qu'il pense que beaucoup de gens , à qui d'autres , qui ne le croyaient pas eux-mêmes , avaient persuadé que ses biens étaient considérables , sont maintenant convaincus de la fausseté de cette idée ; et , lorsque l'on considère que la première année après le retour du Roi lui a rendu , à juste titre , plus de profits qu'il n'en a reçu les années suivantes , et que l'on songe à quelques actes de bonté particuliers qui lui ont été conférés par Sa Majesté , sans aucune demande de sa part et sans qu'il y ait même pensé , on jugera que , s'il a un tort , c'est de ne s'être pas fait une fortune plus considérable que celle qu'on l'accuse d'avoir acquis par corruption. Il n'a jamais eu aucune des terres de Sa Majesté , si ce n'est celles qu'il a achetées (et aussi cher que les aurait pu acheter qui que ce fût) des mains de gens à qui elles avaient été accordées par les libéralités de Sa Majesté , et auxquels ce don avait été confirmé par un acte du parlement. Il espère que Sa Majesté ne peut oublier , et il sait bien certainement que la chose est connue de plu-

sieurs honorables personnages encore vivans , que lorsque Sa Majesté daigna , peu de temps après son arrivée , lui offrir quelques terres qui n'avaient jamais rien rendu à la couronne , il refusa positivement de les recevoir , parce qu'on les regardait généralement comme d'une grande valeur , et qu'il ne voulait pas s'exposer à l'envie qu'excitent naturellement de pareils dons ; car il n'a jamais été tourmenté d'une passion immodérée de faire promptement sa fortune , et se croyait , en vérité , aussi exposé à l'accusation de sorcellerie ou de vol sur les grands chemins qu'à celle de s'être laissé corrompre.

En un mot il déclare qu'après avoir acquitté ses dettes dont il paie l'intérêt , tout son bien , s'il le vendait , ne s'élèverait pas à la valeur de ce qu'il a reçu des royales bontés de Sa Majesté , et n'est , en aucune manière , proportionné au rang qu'il tient encore et qu'il n'a point obtenu par un effet de son ambition , comme le pourraient témoigner beaucoup de personnes honorables.

Neuvième article : « qu'il a introduit un gou-
« vernement arbitraire dans les colonies de Sa
« Majesté et a fait emprisonner ceux qui s'en
« plaignaient devant Sa Majesté et son conseil. »

Il lui est impossible de bien comprendre la signification de cet article ; cependant , comme il a fort entendu parler de l'autorité qu'il s'est arrogée sur les colonies , et des grands avantages

et bénéfiques qu'il en a retirés, il est fort aise de saisir cette occasion de rapporter tout ce qu'il a su et tout ce qu'il a fait à l'égard des colonies de Sa Majesté, déclarant en premier lieu qu'au retour de Sa Majesté, et auparavant, il avait fait tous ses efforts pour la préparer et disposer à mettre un grand prix à ces établissemens, et à en encourager l'amélioration par tous les moyens qu'on pourrait raisonnablement proposer, et cette opinion s'est promptement confirmée au premier coup d'œil qu'il a jeté sur les revenus de la douane. Il a reconnu par là que le revenu considérable que rapportaient au Roi ses colonies avait, au fait, réparé le tort que les derniers troubles avaient fait aux recettes des douanes en différentes autres branches de commerce.

La première affaire relative aux colonies dont on eut à délibérer devant le Roi, fut celle des Barbades. Comme on en a beaucoup parlé depuis, et, à ce qu'il a ouï dire, avec quelques reproches de la partialité et de l'injustice qu'on l'accuse d'avoir montrées dans cette affaire, il va d'abord exposer ici tout ce qu'il en sait et de quelle manière il a été conduit à s'en mêler.

Avant le commencement des derniers troubles, le Roi avait accordé l'île de Barbade au comte de Carlisle et à ses héritiers à perpétuité, d'après cette supposition qu'elle avait été découverte,

acquise et plantée à ses frais; le comte y avait envoyé un gouverneur et des colons, et en avait joui jusqu'à sa mort. Il l'avait par son testament assignée au paiement de ses dettes, qui étaient fort considérables. Les troubles étant survenus peu de temps après, les revenus de l'île avaient peu avancé le paiement des dettes, et les exécuteurs testamentaires du comte négligèrent de s'occuper de cette affaire et de la prospérité de la colonie. Mais, pendant et après la guerre, plusieurs citoyens, marchands et gentilshommes voulant quitter l'Angleterre, ou forcés de s'en éloigner, se transportèrent aux Barbades, y plantèrent sans demander permission à personne, et sans que personne y mît le moindre obstacle.

Vers l'an 1647 ou environ, le feu comte de Carlisle, fils et héritier du premier dont j'ai parlé, et à qui cette île appartenait par droit d'héritage, en traita avec le feu lord Willoughby de Parham. On convint de la manière de cultiver l'île pour en retirer un revenu qui, la dette payée, devait revenir à lord Willoughby. Le feu Roi était alors dans les mains de l'armée; et, du consentement et avec l'approbation de Sa Majesté, il fut convenu entre le comte et le lord « que le comte de
« Carlisle affermerait au lord Willoughby tous
« les revenus de la colonie pendant vingt-un ans
« ou environ, et qu'une moitié de ses revenus se-
« rait recueillie par lord Willoughby pour son

« propre usage, en dédommagement de ses peines
« et dépenses, qu'il recevrait du comte une
« commission l'établissant gouverneur de l'île
« et du reste des îles Caraïbes (toutes comprises
dans la chartre accordée par le Roi au comte de
Carlisle), « et qu'on obtiendrait de même du Roi
« et du prince de Galles une commission qui
« créerait lord Willoughby gouverneur de ces
« îles. »

Vers ce temps, la flotte des Dunes rentra sous l'obéissance du Roi et se retira sur la côte de Hollande pour offrir ses services au prince de Galles, le roi actuel. Le lord Willoughby se rendit avec elle au prince, pour le servir dans quelque poste que Son Altesse lui voulût conférer. L'été se passa sans qu'on obtint aucun succès favorable, et le lord Willoughby informa alors le prince de ce qui avait été convenu entre le comte de Carlisle et lui, du consentement du roi son père. Le prince en avait de même été informé par Sa Majesté, qui lui avait fort recommandé lord Willoughby. Le chancelier était, à cette époque, auprès du prince, en Hollande, faisant partie du conseil nommé par Sa Majesté pour demeurer près du prince. Après s'être fait expliquer l'affaire toute entière, le prince, sur l'avis unanime de son conseil, jugea à propos d'accorder à lord Willoughby une commission de gouverneur de l'île des Barbades et des autres îles, telle qu'il la désirait; et, malgré la concession faite et

la commission donnée par le comte de Carlisle, le lord Willoughby avait d'autant plus lieu de désirer celle du prince, que les principaux planteurs des Barbades avaient été officiers de l'armée du Roi ou s'étaient fait remarquer par leur attachement pour lui et avaient toujours été regardés comme de son parti.

Muni de cette commission, le lord Willoughby se transporta, à ses frais, et avec de grandes dépenses, dans les Barbades, dont il fut nommé gouverneur, et fit l'arrangement, avec les planteurs, de payer tant pour cent au comte de Carlisle, à qui appartenait la propriété du tout. Mais avant que cet arrangement pût recevoir son exécution, ou qu'on en pût retirer aucun profit, l'île fut soumise par les troupes du parlement et de Cromwell, qui y nomma un gouverneur. Lord Willoughby fut renvoyé en Angleterre, où il demeura jusqu'au retour du Roi, et donna des preuves incontestables de son zèle pour le service du Roi; ce qui le fit emprisonner plusieurs fois avant et après la mort de Cromwell.

Au retour du Roi, lord Willoughby avait encore huit ou neuf ans à courir du bail que lui avait accordé le comte de Carlisle, alors vivant, et très-disposé à tous les arrangemens qui pourraient être avantageux à lord Willoughby. Celui-ci résolut de retourner aux Barbades, et demanda au Roi de lui renouveler sa commission

de gouverneur. Sa Majesté consentit volontiers à ce que demandait le lord Willoughby, qu'il estimait beaucoup, et qui, au su de tout le monde, avait dépensé, dans cette entreprise, une grande partie de sa fortune. Mais les Barbades et toutes ces autres îles étaient devenues bien autrement importantes et d'une plus grande valeur qu'elles ne l'étaient avant les troubles. L'île des Barbades elle-même se trouvait, par l'affluence de ceux qui s'y étaient réfugiés, comme je l'ai dit, si complètement plantée, qu'il n'y avait plus de place pour de nouveaux arrivans, et que les habitans avaient même envoyé beaucoup des leurs planter les autres îles. Plusieurs citoyens de Londres s'y étaient formés beaucoup de propriétés, dont ils retiraient chaque année des revenus considérables; et les douanes de cette seule île rapportaient chaque année au Roi de fortes recettes.

Tous ces gens-là, qui s'étaient établis dans la colonie comme dans un lieu désert, et l'avaient, avec beaucoup de peine et de dépenses, amenée à ce point de prospérité, commencèrent à craindre de dépendre, pour la propriété de ces terres, qu'ils avaient regardées comme à eux, de la bonne volonté du comte de Carlisle et du lord Willoughby. Ils se réunirent pour en appeler au Roi, et le prièrent humblement de les défendre, par sa protection neutre, contre les pouvoirs des deux lords. Ils représentaient « qu'ils

« étaient sujets du Roi, et s'étaient rendus dans
« ce lieu comme dans une terre déserte, où, par
« leur industrie, ils avaient trouvé les moyens
« de se faire une existence dans un temps où
« il ne leur était pas possible de suivre en An-
« gleterre les lois de leur conscience. Si les deux
« lords étaient laissés maîtres de les forcer à se
« racheter et à composer pour leurs biens, ils
« allaient être, disaient-ils, obligés de quitter
« le pays, et la colonie, qui rapportait au Roi
« de si grands revenus, serait entièrement dé-
« truite; que si Sa Majesté n'appuyait pas le
« titre du comte de Carlisle en confirmant le
« lord Willoughby dans son gouvernement, la
« loi leur donnait des moyens de se défendre
« contre le comte. Ils priaient donc Sa Majesté
« de ne pas accorder cette confirmation, qui de-
« vait être leur perte. »

En même temps les créanciers du feu comte de Carlisle, dont les dettes devaient être acquittées par les revenus de la colonie, ainsi que l'avait ordonné le testament du comte, présentèrent une pétition au Roi « pour qu'on pourvût d'abord au
« paiement de leur créance. Le principal de cette
« créance montait, lors de la mort du comte, à
« cinquante mille livres, dont ils n'avaient pas
« encore reçu un sou; en sorte que les premiers
« revenus tirés de la colonie devaient d'abord
« être consacrés à les payer, attendu que plu-

« sieurs familles avaient été entièrement ruinées
« par ce défaut de paiement. Le Roi les appela
pour être entendus , dans leurs demandes respec-
tives , devant le conseil privé , où tous se pré-
sentèrent avec leurs conseils. Sa Majesté , après
avoir passé trois ou quatre jours à les écouter ,
voyant s'élever chaque jour de nouvelles préten-
tions et de nouvelles difficultés , dont on parlera
tout à l'heure , chargea plusieurs des lords du
conseil privé « d'examiner le tout , d'en conférer
« avec les diverses parties , de les faire consen-
« tir à un accord , s'il était possible , et , si
« cela ne se pouvait , de faire à Sa Majesté
« un rapport sur les droits de tous , et sur les
« moyens à prendre pour terminer l'affaire à la
« satisfaction générale , sans mettre en danger
« la colonie , que Sa Majesté avait fort à cœur
« de conserver. » Le chancelier était un des
membres de ce comité , et prit beaucoup de peine
pour lire les chartes , concessions , baux et autres
papiers et dépêches relatifs à cette affaire. Il en
conféra avec plusieurs des intéressés , afin de voir
plus clair dans ce qu'il y avait à faire ; n'ayant
jamais entendu parler de la chose et de rien de
ce qui regardait cette colonie , si ce n'est à l'oc-
casion dont il a parlé lorsque lord Willoughby
fut envoyé en Hollande , il ne penchait pas plus
d'un côté que de l'autre. Après avoir entendu les
parties devant les lords , leurs différens titres et

prétentions, ils parurent se résumer aux points suivans, dont ils firent leur rapport devant le Roi.

Le lord Willoughby ne demandait autre chose que d'être nommé gouverneur durant le reste des années qui lui avaient été accordées par le comte de Carlisle, afin de pouvoir percevoir une moitié des profits qui reviendraient au comte, et que celui-ci lui avait assignés du consentement du feu roi et de Sa Majesté actuelle. C'était d'après ce consentement qu'il avait entrepris le voyage et dépensé une grande partie de ses biens dans cet établissement.

Pendant cette contestation, le comte de Carlisle était venu à mourir, et, par son testament, avait légué au comte de Kinnoul ses droits sur les Barbades. Celui-ci s'adressa de même au Roi pour obtenir que ce droit fût maintenu; mais ni lui, ni celui au titre duquel il se présentait n'avaient rien à réclamer jusqu'à ce que toutes les dettes fussent acquittées. Jusque-là le comte de Kinnoul ne demandait rien, mais il pensait que les profits s'élevaient tous les ans à de telles sommes que les dettes seraient promptement acquittées et que la totalité lui reviendrait bientôt.

Avant le titre du comte de Carlisle, il s'en présentait un autre, celui du comte de Marlborough, qui avançait et prouvait que les Barbades et îles

adjacentes avaient été d'abord accordées, par le Roi, à son grand-père, le comte de Marlborough, alors grand trésorier d'Angleterre, avant que le comte de Carlisle y eût aucune prétention. Le lord trésorier avait ensuite consenti à ce que cette concession passât au comte de Carlisle, moyennant un acte assurant pour toujours au comte de Marlborough une somme annuelle de trois cents livres sur les premiers produits de la colonie. Ces trois cents livres n'avaient jamais encore été payées, et le comte de Marlborough demandait, comme héritier de son grand-père, qu'on le payât des arrérages, et que la rente annuelle lui fût assurée.

Les créanciers étaient de deux sortes. Les premiers de ceux qui avaient d'abord présenté une pétition au Roi, comme on l'a dit, avaient eu, d'après le testament du comte de Carlisle, qui leur devait, à sa mort, environ cinquante mille livres, des assignations sur les revenus de l'île. Les autres créanciers consistaient en marchands et artisans, auxquels le comte devait le prix de marchandises et ouvrages qu'ils lui avaient fournis, et en domestiques du comte, à qui était dû l'arriéré de leurs gages. Durant les troubles, ces derniers créanciers avaient pris acte, à la chancellerie, contre les exécuteurs du testament du comte, et y avaient obtenu un jugement pour qu'on les satisfît sur les produits de la colonie;

lequel jugement avait été confirmé par le dernier acte relatif aux procédures judiciaires ; et ces dettes , autant que se le rappelle le chancelier , montaient à peu près à trente mille livres. Aucun de ces créanciers , de l'une et de l'autre espèce , n'avait reçu un schelling depuis le temps où on leur avait assigné les revenus de l'île.

Les planteurs soutenaient positivement « que la charte accordée par le Roi au comte de Carlisle était nulle de droit. » Leurs conseils en alléguaient plusieurs raisons , et , après avoir longuement argumenté sur ce fait , présentaient humblement au Roi les deux propositions suivantes :

« 1°. Ils demandaient que Sa Majesté leur permît de poursuivre , en son nom , à l'échiquier , et à leurs propres dépens , la révocation de la concession faite au comte de Carlisle ; ce qui les délivrerait du pouvoir arbitraire et de l'oppression qu'ils allaient être exposés à subir au nom de cette charte , et serait d'un grand avantage à Sa Majesté en replaçant entre ses mains la souveraineté de cette île qui lui appartenait ; dans ce cas , ils offraient , en leur nom et au nom des planteurs établis dans l'île , de consentir à une imposition de tant pour cent , dont ils croyaient pouvoir assurer que la valeur s'éleverait , par an , à dix mille livres au moins ; sur lesquelles pourrait être entretenu le gou-

« verneur de Sa Majesté , qui disposerait du sur-
« plus comme elle le jugerait à propos.

« 2°. Si Sa Majesté ne voulait pas consentir à ce
« que la charte fût révoquée, qu'elle laissât ceux
« qui réclamaient en vertu du titre du comte de
« Carlisle à leurs propres forces , et les planteurs
« à leurs moyens de défense , qu'ils croyaient ne
« pouvoir être rejetés en justice , puisque seuls
« ils avaient supporté toutes les charges de cette
« colonie, qui rendait tous les ans un si grand
« revenu à la couronne , tandis que le comte n'y
« avait pas fait la moindre dépense; et si Sa
« Majesté ne soutenait pas leurs prétentions de
« son autorité royale , tous devaient quitter la
« colonie. »

Telles étaient les différentes réclamations des diverses parties, et il était impossible de les amener à un accord , tant leurs intérêts étaient séparés et contraires. Sa Majesté jugea à propos, en premier lieu, de s'en rapporter, sur la légalité de l'acte de concession, à ses avocats qui, après en avoir mûrement délibéré et avoir entendu toutes les parties, prononcèrent que la concession était nulle et que Sa Majesté pouvait reprendre entre ses mains la propriété. Mais, sur ce rapport, Sa Majesté voulut bien déclarer
« qu'elle ne toucherait rien des revenus de l'île
« jusqu'à ce que tous les demandeurs eussent
« reçu satisfaction et qu'elle ne ferait usage de

« la nullité de la chartre que pour disposer des
« profits de la colonie en faveur de ceux qui,
« aux yeux de la loi et de l'équité, avaient quel-
« ques droits à en réclamer une partie. Elle or-
« donna donc que lord Willoughby partit pour
« les Barbades et reçût, conformément à son
« marché, moitié des profits et qu'on disposât
« de l'autre pour le paiement des dettes et au-
« tres charges. » Sa Majesté ordonna en consé-
quence au même comité de se rassembler pour
régler les diverses proportions à assigner à cha-
que objet.

Le comité réunit tous les intéressés présens à la délibération ou prêts pour être appelés au besoin. Tous parurent très-satisfaits que le Roi eût pris la colonie sous sa protection, ce qui était la seule garantie que les planteurs pussent avoir ou désirer. Les lords s'occupèrent d'abord de calculer avec quelque certitude ce que pourrait rapporter chaque année le revenu de l'imposition établie sur l'île, mais on ne put amener sur ce point les planteurs à aucun arrangement, ni même à consentir à ce qu'on les imposât à tant pour cent. Ils déclarèrent au contraire « que
« M. Kendall, l'un d'entre eux, s'était beau-
« coup trop avancé dans le discours qu'il avait
« tenu en présence du Roi en son conseil, et
« que la colonie ne pouvait supporter l'imposi-
« tion dont il avait parlé; que tout ce qui se

« ferait, à cet égard, devait être décidé par
« une assemblée des habitans de l'île, et que
« tout ce qu'ils pouvaient promettre pour leur
« compte, c'était d'employer leurs derniers ef-
« forts ainsi que ceux des amis qu'ils avaient
« dans l'île pour que l'assemblée que convoque-
« rait le lord Willoughby à son arrivée consentît
« à se taxer aussi haut que la colonie pour-
« rait le supporter. Ils ajoutèrent que le Roi en
« tirerait un bon revenu applicable aux objets
« dont on a parlé. »

Les créanciers avaient tout lieu d'être satis-
faits de la résolution qu'avait prise Sa Majesté ;
car, bien qu'il dût se passer beaucoup de temps
avant que la moitié des revenus, calculés même
au taux le plus élevé, pût acquitter entière-
ment lesdites créances, cependant ils devaient,
avec le temps, recevoir le tout et toucher même
chaque année quelque chose, ce qui diminuerait
leurs créances et soulagerait les plus nécessi-
teux qui se trouvaient en grand nombre. Ils n'a-
vaient pas, jusque-là, reçu un sol, et il était évi-
dent, si Sa Majesté n'eût interposé son autorité,
qu'ils n'auraient jamais rien eu, puisque les plan-
teurs étaient résolus à ne consentir jamais à au-
cune imposition, et à ne se soumettre à aucune
autorité réclamée en vertu de la patente de lord
Carlisle, à moins qu'on ne parvînt à les y forcer
par les voies juridiques, ce qui aurait été très-

difficile. Les créanciers comprenaient très-bien que, sans la libéralité de Sa Majesté en leur faveur, la révocation ou la nullité de la patente du comte de Carlisle aurait promptement mis un terme à toutes leurs prétentions.

La grande difficulté venait du comte de Kin-noul à qui le comte de Carlisle, dernier mort, avait laissé ces îles par son testament. Il était fort tenté de s'y rendre lui-même pour se mettre en possession de son droit, et ses conseils lui avaient persuadé « que la charte accordée par « le Roi, au premier comte de Carlisle, était « bonne et valable aux yeux de la loi, et l'avaient « assuré qu'ils croyaient pouvoir la défendre de- « vant toutes les cours de justice possibles. » Ses biens d'Ecosse étaient si totalement perdus pour lui, par suite de l'iniquité des temps et parce que son père s'était ouvertement déclaré pour le Roi à une époque où bien peu d'Irlandais avaient subi des pertes pour l'amour de la royauté, qu'il lui restait à peine de quoi vivre, et il désirait pouvoir se retirer en quelque lieu hors de l'Angleterre où il trouvât les moyens de subsister; il ne pouvait prétendre à rien jusqu'à ce que les créanciers fussent entièrement satisfaits, et il devait se passer beaucoup de temps avant qu'ils ne le fussent, les créances des deux espèces se montant au moins à quatre-vingt mille livres de principal. D'après ces considérations i

ne crut pas que les avantages qu'il pourrait retirer du titre que lui avait transmis le comte de Carlisle pussent équivaloir aux frais et aux risques auxquels il s'exposerait inévitablement pour le soutenir. Ainsi donc , après en avoir délibéré avec ses amis, il s'en référa , pour son compte , à ce que déterminerait la bonté du Roi, ainsi que l'avaient fait tous les autres intéressés.

La chose complètement examinée par les lords et tous les droits de chacun pleinement exposés devant eux, ils considérèrent sérieusement ce qu'ils pourraient raisonnablement offrir aux divers prétendans pour les mettre d'accord, ou, s'ils n'y réussissaient pas, quel avis ils pourraient raisonnablement proposer à Sa Majesté. Il furent tous unanimement d'opinion « qu'ils « ne devaient pas conseiller à Sa Majesté de « faire remettre en question la validité de la « patente; car, bien qu'ils ne doutassent pas, « d'après l'avis de leurs avocats, qu'elle ne « fût jugée nulle et illégale, cependant ils ne « croyaient pas que, dans un moment où la na- « tion se portait avec tant d'activité et d'indus- « trie vers les plantations coloniales, il fût à « propos d'attaquer et d'annuler une charte ou « patente accordée et maintenue depuis tant « d'années et sous l'empire de laquelle la co- « lonie était arrivée à un si haut point de pros- « périté. Et, comme Sa Majesté avait déclaré

« que, malgré les droits qu'elle pouvait récla-
« mer, elle voulait qu'on prît tous les moyens
« possibles pour la satisfaction des créanciers,
« aussi bien que pour le bien de la colonie,
« il était également de l'honneur et de la justice
« de Sa Majesté de ne pas laisser le comte de
« Kinnoul seul dépouillé et exclus de toute
« participation aux soins de Sa Majesté, mais
« ils proposaient humblement à Sa Majesté de
« daigner, de sa grâce, assigner audit comte
« quelques moyens d'existence sur le revenu de
« l'île jusqu'au moment où les dettes seraient
« payées, faveur que sa malheureuse situation
« lui rendait absolument nécessaire, et qu'après
« le paiement des dettes ce revenu fût augmenté
« selon que dans sa royale munificence Sa Ma-
« jesté le jugerait à propos, et qu'en considéra-
« tion de cet arrangement le comte rapporterait
« et rendrait la patente; » ce qu'il promit de faire
aussitôt qu'on aurait réglé le revenu qu'on devait
lui assigner.

« Ils proposèrent ensuite « que le lord Wil-
« loughby jouît du bénéfice de l'acte passé avec le
« comte de Carlisle, et approuvé par Sa Majesté,
« durant le reste des années qui restaient encore
« à courir; qu'il se rendît dans l'île aussi promp-
« tement qu'il le pourrait, et y convoquât une
« assemblée où l'on conviendrait de la taxe à
« payer à Sa Majesté, telle qu'on la devait cal-

« culer sur les grands bénéfices qu'avaient déjà
« retirés les planteurs, et de ceux qu'ils devaient
« retirer encore, puisqu'on leur continuait et
« qu'on leur assurait leurs diverses plantations,
« dont ils n'étaient, pour ainsi dire, jusqu'alors
« que tenanciers à volonté, n'ayant d'autre titre
« ou droit que la possession; qu'ainsi donc les
« marchands et planteurs qui avaient présenté
« pétition au Roi emploieraient, selon la pro-
« messe qu'ils avaient faite à Sa Majesté, tout
« leur crédit auprès des habitans de l'île pour
« que l'imposition s'élevât à un taux tel que les
« revenus répondissent au but proposé, et que
« lord Willoughby jouirait, jusqu'à l'expiration
« de son bail, de la moitié de ces revenus.

« Que sur l'autre moitié on paierait l'annuité
« de trois cents livres due au comte de Marlbo-
« rough d'après le contrat original mentionné
« ci-dessus, et qu'on paierait également la pen-
« sion qu'il plairait à Sa Majesté d'assigner au
« comte de Kinnoul, et qu'ensuite le reste de
« cette moitié serait touché pour le compte des
« créanciers, et qu'après l'expiration du bail de
« lord Willoughby on demanderait à Sa Majesté
« qu'après avoir réservé ce qu'elle jugerait à
« propos pour le traitement du gouverneur, elle
« permît que le reste fût appliqué au paiement
« des créanciers jusqu'à l'entier acquittement de
« leurs légitimes créances. »

Cet arrangement parut raisonnable aux lords ; ils firent venir tous les intéressés , le leur communiquèrent , et tous en parurent satisfaits. En conséquence les lords résolurent de le présenter à Sa Majesté , et ils le portèrent en effet au conseil , où Sa Majesté le ratifia , avec l'entière approbation de tout le conseil. Le Roi fit donc alors l'ordonnance qui régla ces différens points. Elle fut remise au lord Willoughby , avec l'ordre exprès de Sa Majesté de la faire exécuter promptement et exactement. On la fit de même délivrer , par le clerc du conseil , à tous les intéressés sur leur demande. C'est à cette ordonnance que le chancelier s'en réfère pour plus de certitude , n'étant nullement assuré d'avoir rapporté la chose avec toute l'exactitude nécessaire , attendu qu'il n'a en ce moment d'autre secours que sa mémoire ; et bien qu'il ait , dans toute cette affaire , pris de très-grandes peines pour l'amener à cet amendement qui parut , dans le temps , satisfaire tous les intéressés , il n'a jamais eu la moindre tentation d'en tirer pour lui-même aucun avantage , et il continua à le regarder , toutes choses prises en considération , comme très-juste , très-raisonnable et très-conforme à la justice et à la bonté de Sa Majesté. Et bien que peut-être dans la rigueur de la loi , et en annulant la concession du comte de Carlisle , Sa Majesté eût pu se

mettre en possession de toute l'île, sans avoir égard aux planteurs, ni aux créanciers, ce n'est pas pour lui un sujet de rougir que de n'avoir jamais donné à Sa Majesté dans cette affaire, ou autres de même nature, un semblable conseil ; et, s'il eût été capable de le donner, il est assuré que Sa Majesté l'aurait rejeté avec aversion, et ne lui en aurait pas su bon gré.

L'autre partie de cet article, portant « qu'il « avait fait tenir long-temps en prison ceux qui « s'étaient plaints, devant le Roi et le conseil, du « gouvernement arbitraire établi dans les colônies, » se rapporte, à ce qu'il suppose, à l'emprisonnement d'un fermier qui, envoyé prisonnier par le lord Willoughby, dans un vaisseau expédié des Barbades, comparut à Oxford, où était alors Sa Majesté au temps de la maladie. C'était la première fois qu'il entendait parler de cet homme et de son affaire. En même temps un des secrétaires d'État reçut une lettre de lord Willoughby, arrivée par le même vaisseau, et contenant contre ce fermier une accusation directe et positive de révolte, sédition et trahison ; et dans cette lettre il informait le secrétaire de toute la conduite de cet homme, avec toutes les circonstances. « Il avait, disait la lettre, par « ses pratiques séditieuses, tellement échauffé « dans l'île le parti malintentionné, que le « lord Willoughby avait été obligé de le faire

« embarquer précipitamment à bord d'un vais-
« seau, sans quoi il y avait à craindre que toute
« l'île ne se révoltât contre Sa Majesté. Il dé-
« sirait donc qu'on ne permît pas au fermier de
« revenir avant que les esprits ne s'y fussent
« calmés. » Cet homme fut appelé devant le
Roi, le conseil lui lut l'accusation transmise
par lord Willoughby, dont la plus grande partie
fut impossible à nier; et il répondit, en pré-
sence du Roi, avec une telle insolence, que Sa
Majesté jugea très-nécessaire de l'envoyer en
prison, et aucun des conseillers présens ne fut
d'un autre avis.

Il avoue que quelque temps après on proposa
de relâcher le fermier, et qu'il ne fut pas de cet
avis. Il pensa que lord Willoughby, ou aucun
autre gouverneur des plantations, ne pourrait
défendre les droits de Sa Majesté, ni soutenir
le gouvernement, si on lui donnait le dégoût de
mettre en liberté en Angleterre un homme qu'il
avait envoyé chargé d'une accusation si spéciale
et si odieuse. Le chancelier pensa « qu'il fallait
« le renvoyer prisonnier aux Barbades pour y
« être jugé par les lois et les juges de l'île, et y
« recevoir la punition que méritait son offense. »
Il confesse qu'il est encore de la même opinion,
et que, si c'est une erreur, elle procède de la
faiblesse de son jugement, et qu'il n'est pas en
son pouvoir de la rectifier.

Voilà tout ce qu'il se rappelle relativement aux Barbades ; et bien que cette île n'ait pas été positivement nommée dans l'article , comme elle est indiquée par l'expression de plantations coloniales , et que la chose a été secrètement insinuée par la malveillance en plusieurs entretiens particuliers, il s'est cru obligé de répondre sur ce point, quelque générale qu'ait été l'accusation. Il espère qu'on ne lui imputera pas à crime d'avoir pris plus de peine que d'autres à servir Sa Majesté dans cette importante affaire des plantations coloniales, dont il pense qu'on ne s'est jamais occupé assez activement ; et si le désir et l'empressement avec lequel il s'est porté à faire prospérer cette partie a engagé plusieurs personnes à s'adresser à lui en ce qui pouvait y avoir rapport, il espère qu'on n'y verra point, de sa part, un besoin excessif de se mêler, ni l'ambition d'attirer entre ses mains plus d'affaires qu'il n'avait le droit d'en conduire. Il a sur ce point cette excuse que les peines qu'il s'est données ont été fort agréables à Sa Majesté. Il était si loin de vouloir en tirer le moindre avantage pour lui-même, qu'il professe et déclare qu'il n'a jamais reçu d'aucune des colonies de Sa Majesté la moindre récompense ou le moindre présent, si ce n'est qu'une fois le lord Willoughby actuel lui a dit que son frère avait envoyé quelques pièces de ce bois moucheté qui

croît à Surinam , avec ordre , s'il plaisait au chancelier , de lui en donner ce qu'il voudrait. Il en eut donc quelques pièces dont il voulait faire faire des cabinets ou orner des boiseries ; mais les morceaux étant fort petits , brisés par les vents , et pourris au milieu , ils ne purent servir à grand'chose. Il a aussi reçu quelques billots de bois de noyer que le gouverneur de la Virginie lui a envoyés , et dont il a fait faire quelques tables et quelques chaises , dont la façon lui a coûté plus que ne valait le bois. Voilà tous les présens ou tous les avantages qu'il a tirés des colonies de Sa Majesté ou de qui que ce soit à cette occasion.

Dixième article : « Qu'il a repoussé et déjoué
« une proposition faite par Sa Majesté pour la
« conservation de Névis et Saint-Christophe,
« et pour soumettre à l'alliance de Sa Majesté
« les colonies françaises , lorsque déjà on avait
« donné des commissions pour cette entreprise ,
« ce qui a occasionné de grandes pertes et dom-
« mages en ces pays-là. »

A quoi il répond « qu'il n'a jamais repoussé
ni déjoué aucune proposition de ce genre , ne
s'est jamais mêlé d'aucune affaire de cette na-
ture , et que jamais aucune proposition semblable
ne lui a été faite. Il se souvient très-bien que
Sa Majesté elle-même a remis une fois au con-

seil un papier qui lui avait été présenté, dit-elle, par un de ses serviteurs, M. Marsh, et contenait quelques propositions relatives à un envoi de vaisseaux et de troupes que l'on proposait à Sa Majesté d'envoyer pour reprendre Saint-Christophe, dont les Français s'étaient récemment emparés. Lecture faite de ce papier et des propositions qu'il contenait, le tout fut renvoyé au général, à tous les secrétaires d'État et au vice-chambellan, pour en conférer avec M. Marsh et ses associés. Ils furent chargés en même temps d'examiner une autre proposition, présentée par écrit par le lord Willoughby actuel et quelques marchands planteurs des Barbades, et dont l'objet était de pourvoir à la sûreté de cette île et du reste des îles Caraïbes, et d'en prendre ou recouvrer quelques-unes qui avaient été ou pouvaient être prises par l'ennemi. On fit quelque chose sur ce dernier point; quant à l'autre proposition, relative à Névis et à Saint-Christophe, elle fut rejetée; mais il n'a rien su de cette affaire, et présume que, si on a rejeté cette proposition, c'est qu'elle était impraticable, ou ne s'accordait point avec les autres affaires de Sa Majesté. »

Onzième article : « Qu'il a conseillé et effectué la vente de Dunkerque, appartenant à Sa Majesté, ainsi que des munitions, artillerie,

« et de tous les magasins, pour un prix égal à
« la valeur desdites munitions, artillerie et ma-
« gasins. »

Toute cette affaire de la vente de Dunkerque, avec toutes ses circonstances, est rapportée si fort en détail dans le récit précédent, à l'époque où elle fut traitée, qu'il est inutile d'y revenir ici; et quiconque voudra jeter les yeux sur cet endroit de la narration verra clairement que le chancelier n'a pris aucune part aux conseils d'après lesquels on s'est déterminé à cette mesure, quoiqu'il soit loin de la blâmer ou de croire qu'elle ne fût pas nécessaire dans l'état où se trouvaient alors les affaires de Sa Majesté; à quoi on ajoutera que le traitement qu'il a reçu ensuite en France est une preuve incontestable que le roi de France n'a pas cru lui avoir obligation en cela ni en aucune autre chose; et, en effet, il ne lui en avait aucune.

Douzième article: « qu'il a indûment fait alté-
« rer les lettres-patentes accordées par Sa Ma-
« jesté, sous le grand sceau d'Angleterre, à un
« docteur Crowther, et qu'il les a fait indûment
« biffer des registres. »

Lorsqu'il a entendu parler de ce chef d'accusation, il n'a d'abord pas compris ce que cela voulait dire, étant fort assuré de n'avoir jamais fait faire aucune altération aux lettres-patentes de Sa Majesté passées au grand sceau, et de

n'avoir jamais fait biffer aucun enregistrement ; mais , après avoir fait rechercher la chose , il a appris que le docteur Crowther, chapelain de Son Altesse Royale le duc d'York, et qui l'avait accompagné durant tout le temps du séjour de Son Altesse sur le continent, avait obtenu , lors du retour du Roi en Angleterre, que Sa Majesté le présentât à la cure de Treddington, dans le comté de Worcester, laquelle présentation avait été, selon l'usage, passée sous le grand sceau d'Angleterre. Le docteur se pourvut en justice contre l'intrus qui refusait de lui remettre la possession de sa cure, et l'affaire fut portée aux assises du comté ; mais, lorsque le conseil du docteur examina ses titres pour produire devant les assises la présentation du Roi, il se trouva que, par une erreur ou une négligence du clerc, au lieu du comté de Worcester, où était située la cure, l'acte portait le comté de Warwick, sur quoi on fut obligé de mettre le docteur hors de cour. Il vint aussitôt à Londres pour consulter son conseil et les clercs les plus expérimentés sur les moyens de réparer le malheur qui lui était arrivé, et d'empêcher que le droit de Sa Majesté ne fût annulé par l'inadvertance d'un clerc. Il paraît qu'ils lui conseillèrent de présenter au Roi une pétition pour que, conformément à l'usage suivi en pareil cas, la présentation fût corrigée en

présence de Sa Majesté, qu'on y insérât Worcester au lieu de Warwick, et qu'ensuite le grand sceau y fût de nouveau apposé; ce qui fut fait en conséquence et selon l'usage suivi en pareille occasion.

Treizième article : « qu'il a, d'une manière
« arbitraire, fait rechercher et mettre en ju-
« gement plusieurs sujets de Sa Majesté, re-
« lativement à leurs terres, fermages, effets,
« meubles et propriétés, en a décidé au con-
« seil, a arrêté le cours de la loi, et a menacé
« quelques personnes pour avoir réclamé le statut
« du feu roi Charles. »

Il répond à cela qu'il est bien malheureux pour lui de se voir publiquement accusé d'un crime si odieux, sans qu'on articule contre lui aucun fait sur lequel il puisse se défendre. Il n'a donc autre chose à dire si ce n'est qu'il est très-innocent de tous les crimes mis à sa charge dans cet article, et « qu'il est si loin d'avoir
« fait rechercher aucun des sujets de Sa Ma-
« jesté concernant leurs terres, fermages, effets,
« meubles ou propriétés, et d'en avoir fait dé-
« cider au conseil, arrêtant ainsi la marche de
« la justice; » qu'il n'a jamais su et ne croit pas qu'aucune affaire de cette nature ait jamais été décidée au conseil, ou au moins en sa présence; qu'il a toujours repoussé et fait rejeter toutes les adresses et pétitions de ce genre aussi

souvent qu'elles ont été présentées, et il se croit obligé de dire, en défense de l'honneur et de la justice de Sa Majesté, que jamais, depuis l'érection du conseil, il ne s'est passé tant d'années durant lesquelles les sujets aient été si peu tourmentés ou troublés relativement à leurs terres, fermages, effets ou propriétés, qu'ils ne l'ont été depuis l'heureux retour de Sa Majesté, et que jamais le cours naturel de la justice n'a été moins enchaîné.

Quatorzième article : « qu'il a fait opposer des « *quo warranto* à la plupart des corporations « d'Angleterre afin de les obliger à lui donner « de grandes sommes d'argent pour obtenir le « renouvellement de leurs chartes, et que lors- « qu'elles s'y sont soumises, il a fait lever les « *quo warranto*, et cesser les poursuites com- « mencées en conséquence. »

A quoi il répond, qu'il n'a jamais fait opposer de *quo warranto* à aucune corporation d'Angleterre, si ce n'est d'après un ordre exprès de Sa Majesté ou d'une ordonnance faite en conseil, ce qui n'a jamais eu lieu que sur quelques délits ou offenses de la corporation, et il ne se rappelle pas avoir jamais rien proposé au Roi contre aucune corporation particulière, si ce n'est celle de Woodstock ; ce à quoi il fut obligé par son devoir envers Sa Majesté, comme gouverneur de sa maison et de son parc de Woods-

tock, et intendant, pour Sa Majesté, des droits et manoirs de Woodstock, dont a toujours dépendu ce bourg.

Sa Majesté lui ayant conféré cet emploi, il n'en fut pas plutôt en possession, par la mort du feu comte de Lindsey, qui en jouissait auparavant, qu'il reçut une pétition de plusieurs habitans du bourg de Woodstock, qui se plaignaient « de ce
« que le maire et les juges avaient fait derniè-
« rement renouveler leurs chartes sans le con-
« cours et le consentement du bourg; et que,
« sous le prétexte de ce renouvellement, ils y
« avaient fait insérer plusieurs nouvelles clauses
« par lesquelles ils s'approprièrent diverses par-
« ties de l'administration qui, jusque-là, avaient
« dépendu du corps entier de la corporation, et
« s'étaient fait adjuger une pièce de terre dont
« les revenus appartenaient auparavant à tous
« les bourgeois, et étaient ordinairement em-
« ployés à secourir ceux d'entre eux qui éprou-
« vaient des pertes dans leurs biens. Le maire et
« un certain nombre des juges se l'étaient fait
« concéder pour en toucher les revenus, au grand
« préjudice du bourg et de ses habitans. » Il renvoya la pétition à M. le juge Morton, qui vivait à quatre ou cinq milles de là, et le pria d'examiner la vérité de ces allégations et de lui certifier ce qu'il y avait de juste et de raisonnable dans ces plaintes; sur quoi M. Morton prit

la peine de se rendre à la ville et de conférer avec le maire et les juges ; il entendit les allégations des pétitionnaires et certifia « qu'il trou-
« vait , dans la nouvelle charte , en la compa-
« rant à l'ancienne , plusieurs changemens im-
« portans et quelques nouvelles concessions. »

En même temps , sir William Fleetwood , conservateur des parcs , lui certifia « que depuis le
« renouvellement de leurs chartes , le maire et
« les juges devenaient beaucoup plus incom-
« modes sous le rapport des chasses de Sa Ma-
« jesté qu'ils ne l'avaient été précédemment , et
« se refusaient à plusieurs des services qu'ils
« avaient coutume d'effectuer ; que , lorsque les
« gens du bourg commettaient quelques délits
« dans les bois et chasses de Sa Majesté , et qu'on
« s'en plaignait au maire et aux juges qui avaient
« seuls la juridiction du bourg , ils examinaient
« la chose si légèrement et si négligemment qu'on
« abandonnait la poursuite de lassitude , et qu'on
« ne pouvait obtenir justice. »

Il était de son devoir d'informer le Roi de ces faits. Le Roi en fut très-offensé et donna ordre à son procureur-général de porter un *quo warranto* et de révoquer la charte qu'on s'était si indue-ment procurée , et par laquelle Sa Majesté avait été si indignement trompée. Il parut au chancelier que le *quo warranto* était poursuivi avec moins de vigueur qu'il n'aurait dû l'être , parce

que , durant quelque temps , le maire et les juges prétendirent qu'ils rendraient cette charte pour en prendre une nouvelle telle qu'il conviendrait à Sa Majesté de la leur accorder. Ils changèrent ensuite d'avis. C'est, dit-il, la seule charte contre laquelle il ait ordonné des poursuites.

Il n'a jamais donné ordre , pour argent , « d'ar-
« rêter aucun *quo warranto* , ou de faire cesser
« les poursuites commencées en conséquence. »
Il n'a jamais reçu la moindre somme pour concession ou renouvellement de la moindre charte , si ce n'est le droit ordinaire reçu par le cleric de l'échiquier , et porté sur le compte du sceau , droit qui , autant qu'il s'en souvient , se montait à trente schellings et quatre sols.

Quinzième article : « que c'est lui qui a fait
« faire les bills de réglemeut d'Irlande , et qu'il
« a reçu , pour cela , de fortes sommes d'argent ,
« par corruption et illégalement. »

Cet article ne demande pas d'autre réponse que celle qui se trouve contenue en deux endroits du récit où est exposée en plein toute l'affaire du réglemeut de l'Irlande , ainsi que toutes les circonstances qui l'ont accompagné , et qu'il serait inutile de rapporter ici. On y voit quel argent le chancelier a reçu d'Irlande , comment cet argent lui est arrivé , et par quelle injustice il n'en a pas reçu davantage ; toutes choses bien connues , non-seulement du Roi lui-même , mais de plusieurs

de ceux qui ont porté cette accusation entièrement contraire à ce qu'ils savent être véritable.

Seizième article : « qu'il a trahi et trompé Sa Majesté et la nation dans tous les traités et négociations relatifs à la dernière guerre. »

A quoi il répond , qu'il désirerait sincèrement pouvoir exposer en détail tout ce qu'il a su et fait de ces traités , où l'on prétend qu'il a trahi et trompé Sa Majesté. Il lui serait facile de prouver combien il a été loin dans ces occasions de la trahir ou de la tromper. Ce n'est jamais son ambition particulière qui l'a fait entrer dans aucune négociation. Dieu sait qu'il aurait sincèrement désiré ne se mêler de rien que de l'administration de la haute charge que le Roi avait jugé à propos de lui confier ; mais Sa Majesté avait alors si bonne opinion de lui , qu'elle avait requis ses services dans plusieurs de ces négociations. Il lui est donc nécessaire , conformément à la méthode qu'il a suivie jusques ici , de parler en particulier de toutes les négociations qui ont eu lieu depuis le retour de Sa Majesté en Angleterre , et de la part qu'il y a prise ; il désirerait également être appelé à rendre le compte le plus rigoureux de toutes les négociations auxquelles il a pris part durant son séjour sur le continent , et de tous les conseils qu'il a jamais donnés en sa vie , soit en public , soit en particulier ; et il ne doute pas que , sous quelques fâcheuses

couleurs qu'on ait voulu le représenter, on n'y reconnût que, dans l'étroite mesure de capacité qu'il a reçue de Dieu, il s'est toujours conduit envers son maître avec fidélité et envers son pays avec toute l'affection imaginable.

La première négociation qu'on entreprit fut celle du Portugal. Il n'était pas du nombre des commissaires chargés de traiter, et fut seulement présent au rapport que ceux-ci firent au Roi en conseil où l'on discuta tous les articles. Il ne se rappelle pas qu'il y ait eu sur aucun la moindre différence d'opinion, et ce traité a été généralement regardé comme le meilleur qu'on ait jamais fait avec quelque couronne que ce soit; les marchands en ayant retiré plus d'avantage pour leur commerce qu'on ne lui en accorde en aucun autre lieu, sans compter plusieurs autres bénéfices considérables et un grand accroissement des territoires de Sa Majesté.

Le second traité est celui qu'on a fait avec les Etats des Provinces-Unies. Il n'était pas du nombre des commissaires; mais tout ce qu'ils arrêtaient était porté au conseil et discuté en présence de Sa Majesté, dont la règle en ceci était de ne se départir d'aucune des concessions obtenues sur les Hollandais par le dernier traité qu'ils avaient conclu avec Cromwell; et ce fut leur répugnance à y consentir qui rendit si lente la marche de leurs ambassadeurs; et Sa Majesté

était d'autant moins pressée d'avancer que , d'après la proposition du roi de France qui , à cet égard , avait donné sa parole royale , « les deux « couronnes devaient marcher du même pas dans « les diverses négociations avec les Hollandais , « afin de les obliger à accorder de bonnes con- « ditions et à vivre en bons voisins avec les deux « couronnes , chose à laquelle ils n'étaient pas « naturellement disposés. » Le roi de France avait promis positivement que , pour sa part , il ne concluerait jamais rien avec les Hollandais avant de l'avoir communiqué à Sa Majesté. Malgré cet engagement la France entra en négociation avec les Hollandais et conclut un traité contenant un article secret qu'elle déclara ensuite l'obliger d'assister les Hollandais dans la guerre qui survint depuis. Cependant Sa Majesté ne voulut pas aller en avant jusqu'à ce que les ambassadeurs de Hollande eussent consenti à tout ce que la république avait déjà promis à Cromwell , après quoi la paix fut faite et ratifiée des deux côtés à des conditions , sans aucun doute , plus avantageuses et plus honorables aux Anglais qu'aucune de celles qu'on eût précédemment obtenues dans aucun traité entre la couronne d'Angleterre et ces deux États.

Il arriva à Londres , quelque temps après le retour du Roi , des ambassadeurs extraordinaires des couronnes de Suède et de Danemarck , et les

traités avec ces deux couronnes furent conclus avant le départ de leurs ambassadeurs. Le chancelier ne fut point commissaire dans l'une ni l'autre de ces négociations, et ne sut rien de ce qui s'y était passé, que par le rapport qui en fut fait au conseil et discuté en présence de Sa Majesté. Il n'a jamais entendu dire qu'aucun de ces traités fût regardé comme désavantageux. Ils étaient aussi favorables à l'Angleterre qu'aucun de ceux qu'on eût jamais faits avec ces deux couronnes. Il est vrai qu'on inséra dans le traité avec le Danemarck quelques expressions inusitées d'intérêt et d'affection. L'ambassadeur en avait vivement sollicité l'insertion à cause de la fâcheuse situation où se trouvait alors réduit ce Roi par l'effet du traité de Copenhague (1) auquel il venait de se soumettre, et de l'autre traité presque aussi mauvais pour lui, auquel l'avaient forcé les Hollandais; de plus il craignait terriblement que l'une ou l'autre puissance ne voulût bientôt encore lui imposer quelque loi plus dure. Ces paroles furent donc insérées, après de grandes délibérations, par ordre particulier de Sa Majesté, en considération de l'alliance de parenté qui existait entre Sa Majesté et le roi de Danemarck, et des services et civilités qu'elle en avait reçus durant son séjour en Hollande,

(1) Avec la Suède.

après le meurtre de son père, ainsi que lorsqu'elle se rendit en Ecosse, le roi de Danemarck lui ayant alors envoyé des chevaux, des armes et des munitions. Sa Majesté y avait été si sensible qu'on lui a souvent entendu dire « que s'il eût
« plu à Dieu de la ramener dans son royaume
« avant cette fâcheuse paix de Copenhague » conclue par le secours des vaisseaux anglais et les menaces des ambassadeurs qu'avaient alors en Danemarck les pouvoirs régnans d'Angleterre,
« elle aurait fait ce qu'elle aurait pu pour défendre et protéger le roi de Danemarck. Le Roi
« consentit donc de très-bon cœur à cet article
« du traité rédigé par l'ambassadeur, et Sa Majesté déclara en même temps qu'elle voulait
« que les princes voisins du Danemarck, et de
« qui ce royaume craignait de nouveaux actes
« d'oppression, sussent que Sa Majesté était résolue à soutenir le roi de Danemarck et à le
« défendre de toute nouvelle insulte, » chose à laquelle elle était portée autant par sa politique que par son inclination. A la vérité, le roi de Danemarck reconnut bien mal, quelque temps après, ces éclatantes marques d'affection.

Tels furent tous les traités conclus par le Roi avant la guerre avec la Hollande; car il n'y eut pas alors grand'chose de fait avec la France pour les raisons qu'on a déjà dites; il y faut joindre seulement un petit traité avec l'électeur de Bran-

debourg, relatif, en grande partie, au prince d'Orange, neveu de Sa Majesté, et à l'arrangement de ses affaires. Dans ces négociations, Sa Majesté employa, comme dans les autres, cinq à six personnes de son conseil. Le petit nombre d'articles relatifs à la politique qui pouvaient se trouver dans ce traité furent également négociés par eux et débattus au conseil, où toutes choses furent arrangées de la manière la plus avantageuse au service de Sa Majesté; et si l'électeur n'eût pas ensuite violé ce traité, le Roi en aurait retiré beaucoup de fruit.

Lorsque la guerre eut été commencée avec la Hollande, Sa Majesté envoya M. Coventry en Suède et sir Gilbert Talbot en Danemarck pour disposer ces deux couronnes à s'entendre et ensuite à s'unir à Sa Majesté, ou du moins à ne pas secourir ou favoriser les Hollandais. La négociation avec la Suède réussit au gré de Sa Majesté, et se termina par une alliance défensive, ce qui satisfit très-fort le Roi et fut pleinement approuvé de tout le conseil. Cette couronne avait manifesté tant d'affection pour le Roi et une telle disposition à s'unir complètement à lui, qu'on l'aurait engagée, à des conditions très-modérées, à s'unir à nous par une alliance offensive, même pour la guerre qu'on avait à soutenir contre les Hollandais. C'était dans cette vue que la Suède avait envoyé au Roi ses ambassadeurs lors du re-

tour de M. Coventry. Ce furent eux qui devinrent les médiateurs de la paix, et ils avaient commencé par déclarer à Sa Majesté que, si l'on ne réussissait pas dans les négociations, la couronne de Suède s'unirait aussitôt à Sa Majesté contre les Hollandais. Tout le monde sait ce qui est arrivé du traité avec le Danemarck. Sa Majesté a fait connaître au monde la perfidie des Danois à son égard.

Il ne reste plus à parler que des dernières négociations avec les Hollandais, celles qui ont amené la paix. Il est nécessaire d'exposer ici ce qui a engagé à entamer ces négociations, la manière dont elles ont été conduites et terminées, et l'on verra facilement que Sa Majesté n'a été, dans ces négociations, ni trompée, ni trahie, ou que si elle l'a été, ce n'est pas par le chancelier.

Lorsqu'après tant de combats et les succès divers d'une guerre qui avait coûté beaucoup plus cher que Sa Majesté ne s'y était attendue en la commençant, le Roi vit la force et la puissance des Hollandais prodigieusement accrues par l'alliance de la France et du Danemarck, qui leur fournissaient de l'argent, des vaisseaux, et, ce qui leur était encore plus nécessaire, des hommes autant qu'ils en demandaient; lorsqu'il lui fut prouvé que toutes les propositions qu'elle pouvait faire à l'Espagne n'engageraient pas cette puissance à s'allier avec elle de manière à s'embarquer

dans une guerre contre la France , bien qu'il fût évident à tout le monde , excepté aux Espagnols , que la France était déterminée à rompre avec eux , puisqu'elle avait déjà même publié les déclarations qui lui ont servi ensuite à motiver la guerre ; alors il fut évident aux yeux de Sa Majesté que les Hollandais , moins fatigués de la guerre qu'ils n'avaient semblé l'être d'abord , allaient désormais , appuyés par cette alliance , la continuer avec moins d'inconvéniens pour eux qu'elle n'en pouvait avoir pour Sa Majesté.

Afin de gêner le commerce de l'ennemi , ce qui était le seul moyen de le forcer à désirer la paix , et ce que le Roi ne pouvait faire par le secours de ses seuls vaisseaux , toujours réunis pour faire tête à la flotte hollandaise , Sa Majesté avait jugé à propos d'accorder , avec les restrictions et sous les sévères conditions nécessaires en pareil cas , des lettres de marque à tous ceux qui en avaient demandé pour armer en course des vaisseaux de guerre. Elley avait trouvé un grand avantage sous le rapport du dommage que ces vaisseaux faisaient éprouver à l'ennemi , dommage fort considérable et dont il ressentait beaucoup de chagrin ; mais , de l'autre côté , les matelots aimaient beaucoup mieux monter ces corsaires , où leurs profits et parts de prises étaient plus considérables et leurs dangers moins grands que sur les

vaisseaux du Roi , où ils n'avaient à gagner que des coups sans butin , quoique leur paie et leurs rations y fussent plus fortes qu'elles n'avaient été dans aucun temps. Aussi , lorsqu'il fallut mettre en mer la flotte royale , eut-on beaucoup de peine à se procurer les hommes nécessaires pour composer les équipages.

La guerre avait été entreprise particulièrement pour l'avantage du commerce , et , maintenant , on se trouvait obligé d'interrompre tout commerce , afin de garder assez de gens de mer pour équiper les vaisseaux de guerre. Il en résulta un autre mal ; la diminution et même la suppression du commerce fit tomber à tel point les produits des douanes , de l'excise et de toutes les autres branches du revenu du Roi , qu'il fut évident que Sa Majesté n'aurait guère , pour soutenir la guerre , que les taxes que le parlement pourrait mettre sur le peuple , qui déjà se plaignait hautement de la diminution de ses revenus et de l'avilissement du prix des denrées causés par la cessation du commerce et particulièrement par la mesure qu'on avait prise de faire porter à Londres , de tous les comtés , l'argent monnoyé pour les dépenses de la guerre. Le parlement lui-même paraissait si las de cette guerre qu'au lieu d'accorder des subsides proportionnés aux charges , il en vint à chercher les moyens

de faire de l'argent par la vente d'une partie des revenus du Roi déjà trop faibles pour satisfaire aux besoins de la couronne.

Mais, par-dessus tout, Sa Majesté était très-découragée par l'extrême licence des gens de mer et surtout de ceux qu'on appelait armateurs, qui, courant les mers à leurs risques et périls sur des vaisseaux à eux, ne faisaient aucune distinction entre les amis et les ennemis, mais comme si la guerre eût été leur propre domaine, s'emparaient de tous les vaisseaux qui passaient en vue du leur, les pillaient entièrement; et s'ils les renvoyaient, ce qu'ils faisaient ordinairement lorsqu'ils prévoyaient qu'ils leur seraient enlevés par des voies judiciaires, ou s'ils les ramenaient dans les ports, ce n'était qu'après en avoir enlevé tout ce qui leur plaisait; et alors les formalités de la cour de l'amirauté étaient tellement dilatoires et sujettes à tant d'appels, que la poursuite judiciaire, intentée en réparation du dommage, devenait aussi fâcheuse que le dommage même, et toutes les nations se réunissaient dans une clameur générale sur ce que, « sans prendre part à la « guerre, elles étaient traitées en ennemies. »

C'était sur le dommage qu'elle avait éprouvé de cette manière et sur les interruptions qu'en avait souffertes son commerce que la France fondait en grande partie ses plaintes et les motifs de son alliance avec les Hollandais. L'Espagne,

qui nous voulait réellement plus de bien qu'à nos ennemis, se plaignait tout aussi haut. « Tout
« son commerce , disait-elle , était détruit , ses
« vaisseaux de Flandre qui fournissaient à l'Es-
« pagne les choses dont elle avait besoin pour sa
« consommation , et les objets de son commerce
« avec les Indes étaient tous pris comme Hol-
« landais , parce qu'il était très-difficile de les
« distinguer au langage. » Il en était de même
de toutes les villes anséatiques qui faisaient entendre des plaintes très-graves et avaient , sans aucun doute , subi beaucoup de dommages. Ceux des princes d'Italie dont les états touchaient à la mer , ainsi que les républiques de Venise et de Gênes et le duc de Florence , réclamaient avec amertume leurs vaisseaux pris par les armateurs d'Ecosse et d'Irlande , dont les pirateries enrichissaient très-fort les deux nations ; et tandis que la flotte royale s'affaiblissait journellement , le nombre des bâtimens de guerre de cette espèce croissait chaque jour et l'Océan était couvert de corsaires anglais , écossais et irlandais. L'Angleterre en rendait plusieurs ; mais de ceux qui étaient conduits en Écosse ou en Irlande , on remarquait qu'il n'y avait *vestigia nulla retrorsum*. La Suède même avec laquelle on venait de conclure , à cette époque , une nouvelle et plus étroite alliance en prenant des précautions aussi sévères qu'il était possible pour assurer la li-

berté et la sécurité du commerce de cette couronne, se plaignait excessivement de la violation de toutes ces conditions et précautions, et de ce que ses vaisseaux étaient chaque jour pris et pillés. Cette plainte universelle commença à élever chez tous les princes l'inquiétude que les Anglais ne travaillassent à gêner le commerce de toutes les puissances, afin de s'en rendre entièrement les maîtres, et, par le moyen de leurs forces navales, de soumettre à des conditions onéreuses tout le commerce d'Europe.

Il est bien vrai qu'au commencement de la guerre quelques discours fort imprudens avaient été tenus dans le parlement même ainsi que dans les entretiens de plusieurs membres du parlement. On avait prétendu « que par le moyen de
« cette guerre et lorsqu'on aurait ruiné la puis-
« sance des Hollandais sur mer, ce dont on n'i-
« maginait pas de douter, le Roi serait en état
« de faire la loi à tout le commerce du monde
« et qu'aucun vaisseau ne pourrait traverser la
« mer sans payer quelque tribut à l'Angle-
« terre. » Cette liberté, cette imprudence de propos firent beaucoup d'impression sur des gens qui avaient souhaité du mal aux Hollandais jusqu'au moment où ils s'aperçurent du danger que leur faisait courir le succès des Anglais. Ils formèrent alors des vœux pour que les deux partis tombassent l'un sur l'autre sans que l'avantage

demeurât d'aucun côté. Ce mécontentement et ces plaintes générales touchèrent d'autant plus le Roi qu'il reconnut l'extrême difficulté, si ce n'est même l'impossibilité, d'apporter remède au mal, et se vit exposé par là à ce qu'on le regardât bientôt comme l'ennemi commun.

Après en avoir mûrement délibéré, il avait pris beaucoup de peine pour réprimer ces odieuses irrégularités et cette pernicieuse licence que se permettaient les gens de mer; en plusieurs occasions il avait lui-même examiné le délit, et avait fait faire des offenseurs une justice exemplaire, en ordonnant la restitution de ce qui avait été pris, ou du moins de ce qui en restait, car il n'y avait point de justice en état de préserver du dommage ceux qui avaient été une fois lésés.

Il avait accordé aux villes maritimes de Flandre, et à ses autres alliés, tous les réglemens, privilèges, et toutes les protections qu'ils avaient pu désirer ou croire suffisantes pour leur garantie; mais il s'aperçut bientôt que les ports et les vaisseaux auxquels il avait accordé ces privilèges s'en servaient pour favoriser le commerce des Hollandais; en sorte qu'il était évident que, si l'on ne restreignait pas cette liberté que les autres nations pensaient avoir justement le droit de réclamer, les Hollandais auraient toute facilité pour continuer leur commerce sur les vaisseaux de Flandre, sur ceux d'Hambourg et des autres villes

libres, ou sur leurs propres vaisseaux que les autres prendraient sous leur nom, et que les en empêcher deviendrait impossible si l'on ne supprimait pas entièrement les corsaires, et si l'on ne révoquait les commissions accordées à tous ou à chacun d'eux; ce qui donnerait également aux ennemis de Sa Majesté la liberté et sûreté pour leur commerce.

Dans le dernier combat naval, le *Prince-Royal* et trois autres des bâtimens de Sa Majesté avaient été perdus, et un autre, le *London*, avait été brûlé dans la rivière par la négligence des marins; car on n'a jamais rien découvert qui pût donner lieu de penser qu'il l'eût été par malveillance.

Les Français avaient promis que le duc de Beaufort, amiral de France, se joindrait aux Hollandais avec toute la flotte qu'il avait sous ses ordres, montant à dix-huit vaisseaux; et le roi de Danemarck s'était de même engagé à envoyer tous ses grands vaisseaux, au nombre de dix ou douze, pour se joindre également à eux. Ainsi il était évident, aux yeux de Sa Majesté, que l'ennemi lui serait très-supérieur en forces, eût-elle même été en état de monter et d'équiper toute la flotte royale, ce qu'elle prévoyait lui devoir être impossible en raison du défaut d'argent, et aussi du défaut de matelots; car ils étaient déjà en grand désordre et révoltés parce qu'on ne leur payait pas leur solde, sur laquelle, en effet,

il leur était dû un arriéré considérable ; et, ce qu'il y avait de pis, c'est qu'il s'était élevé une telle animosité parmi les principaux officiers de la flotte, que toute la discipline en était désorganisée ; en sorte qu'eût-elle même été prête, il eût été difficile de déterminer en quelles mains on en remettrait la conduite.

D'après cet état général des affaires, et après en avoir conféré avec les principaux officiers de marine, et tous ceux que leur expérience, en pareille matière, mettait le mieux à même de donner de bons conseils, le Roi jugea que ce qu'il avait le mieux à faire était de se résoudre, pour l'année suivante, à une guerre défensive, de laisser dans le port tous ses grands vaisseaux, et de former, des bâtimens les plus légers, quelques escadres qu'on ferait stationner sur différens points, où elles seraient prêtes à saisir toutes les occasions favorables qui pourraient se présenter. On devait avoir ensuite préparé sur la rivière, pour la fin de l'été, une autre bonne escadre de grands vaisseaux, disposés à rejoindre ceux qui étaient en mer au moment où l'ennemi fatigué et ses vaisseaux en mauvais état présenteraient les moyens de l'attaquer avec beaucoup d'avantage. Ceux qui avaient donné ce conseil comptaient tellement sur son succès qu'ils pensaient que cette guerre défensive, combinée et conduite comme on vient de le dire, ferait

éprouver à l'ennemi, dans son commerce, et sous tous les autres rapports, des pertes plus grandes qu'il n'en avait encore eu à supporter. Le chancelier ne prit à cette délibération et à cette résolution d'autre part que de s'y trouver présent, et comme il n'entendait rien à ce qui faisait le sujet de la discussion, il lui aurait été impossible de répondre à aucune des raisons alléguées en faveur du projet.

Après avoir examiné à fond le fâcheux état de ses affaires, au dedans et au dehors, le Roi, d'après toutes ces considérations, sentit le désir de pouvoir terminer honorablement la guerre. Sa Majesté daigna en faire part au chancelier, sachant très-bien qu'il serait fort aise de contribuer à la paix, la chose du monde qu'il désirait le plus, et qu'il regardait comme la plus utile au Roi et au royaume. Sa Majesté lui dit aussi « qu'elle
« voyait tous ceux qui avaient été les plus ar-
« dens et les plus empressés à entrer dans cette
« guerre, en être maintenant fatigués, et que
« tous seraient enchantés de la paix. » Il ne restait donc autre chose à faire à Sa Majesté que de délibérer, avec les personnes qu'elle jugerait propres à cette discussion, sur la méthode à observer et les expédiens à employer pour obtenir cette paix désirée, sans paraître la rechercher avec trop d'empressement, et sans laisser voir combien on était las de la guerre ; car il paraissait

y avoir beaucoup de raisons pour cacher au public ce désir de paix et la résolution qu'on avait prise de ne point mettre de flotte en mer cet été. Le Roi voulut bien, avec le prince son frère, appeler à cette conférence le prince Robert, le chancelier, le général, le lord-trésorier, et toutes ces autres honorables personnes avec lesquelles il avait coutume de délibérer de ses plus secrètes et plus importantes affaires.

La première question qui se présenta, fut de savoir s'il y avait quelque espérance de séparer la France des Hollandais; dans cette supposition, l'aspect des choses aurait été assez satisfaisant, car on pouvait espérer de soutenir la guerre avec succès contre l'une des deux puissances. Leur alliance seule était redoutable; on avait fait, à ce sujet, plusieurs tentatives en France et en Hollande, mais les deux parties étaient également résolues à ne se point séparer l'une de l'autre jusqu'à ce qu'elles pussent faire ensemble leur paix avec l'Angleterre. Ce n'était pas qu'elles ne vé-
cussent ensemble dans un état de méfiance avoué. Les Hollandais prévoyaient, avec une crainte terrible, les desseins du roi de France sur la Flandre, desseins dont le succès aurait placé sa puissance beaucoup trop près de leurs frontières; sans compter que sa manière de raisonner sur les nullités du traité de mariage s'appliquait à tous leurs intérêts aussi bien qu'à leurs réclamations

auprès du roi d'Espagne ; la France d'un autre côté, toutes les fois qu'elle avait attaqué la question, soit en France avec l'ambassadeur de Hollande, soit en Hollande par l'organe de son ambassadeur, avait clairement démêlé qu'elle ne devait attendre, dans ses projets, aucun secours de la part des Hollandais ; que, pour le moins, ils souhaiteraient que le succès tournât contre elle, et probablement y aideraient dès qu'ils en trouveraient l'occasion. Cela lui faisait désirer de sortir promptement de cette étroite alliance, déjà fort onéreuse pour elle, et dont, selon toute apparence, il ne lui devait revenir aucun avantage marquant, si ce n'est celui d'affaiblir un allié qui pouvait vraisemblablement lui devenir plus utile.

Ni l'un ni l'autre, cependant, bien que paraissant disposés à la paix, ne voulait consentir à traiter séparément ; mais, pour en venir à cette paix, les Hollandais avaient écrit au Roi par le moyen des ambassadeurs de Suède, « pour lui
« offrir de négocier dans quelque'une des places
« neutres que Sa Majesté voudrait choisir, dé-
« clarant que, quant à eux, ils n'auraient aucune
« répugnance à envoyer leurs ambassadeurs di-
« rectement à Sa Majesté, mais que leur al-
« liance avec les deux autres puissances qui de-
« mandaient une place neutre ne leur permet-
« tait pas cette complaisance. » En même temps

ils firent entendre aux ambassadeurs de Suède que le roi de France n'enverrait pas ses ambassadeurs en Flandre ni dans aucune ville de la domination du roi d'Espagne. Ils avaient donc demandé que Sa Majesté voulût bien choisir Dusseldorf, Cologne, Francfort ou Hambourg, ou toute autre que Sa Majesté pourrait préférer, sauf celles qu'avait acceptées la France. Toutes ces villes, et, au fait, toutes celles qu'on pouvait choisir hors des états du roi d'Espagne se trouvaient à une telle distance, que, comme l'hiver était près de finir, il n'y avait pas raisonnablement lieu d'espérer que l'on pût négocier à temps pour prévenir le commencement des hostilités.

On a exposé avec tant de détails, dans le récit qui précède, de quelle manière les négociations furent entamées sur les ouvertures faites par la France; les premières propositions venues de cette cour par le comte de Saint-Albans et comment elles furent agréées par Sa Majesté; comment on parvint à s'entendre sur le lieu des négociations; les ambassadeurs choisis, toute la suite, les conférences et la publication des articles de paix; tout cela, dis-je, a été rapporté assez au long pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir. Un de nos ambassadeurs s'étant rendu vers le Roi, comme on l'a dit, pour lui rendre compte, avant que rien fût conclu, de tout ce

qui s'était passé, et tous ces détails ayant été discutés et arrêtés en conseil, le chancelier est hors d'état de comprendre comment Sa Majesté pourrait avoir été trompée ou trahie dans ce traité, examiné avec tant de soins, et à la discussion duquel Sa Majesté s'est donné la peine de prendre grande part, répondant plus en détail à toutes les objections qu'on pouvait prévoir, qu'elle ne l'avait jamais fait dans aucune autre discussion.

Il est vrai que le Roi avait fait écrire par le chancelier la plupart des lettres adressées au comte de Saint-Albans depuis le moment où il était revenu en Angleterre à l'occasion du traité; que sa seigneurie avait également adressé la plupart de ses lettres au chancelier, et que c'était lui qui avait préparé la plupart des dépêches qu'on envoyait aux ambassadeurs à qui on avait recommandé, dans leurs instructions, sans qu'il le désirât et même à son insu, de transmettre tous leurs rapports à un des secrétaires ou à lui; mais il ne reçut jamais une lettre d'aucun d'eux qui ne fût lue toute entière en présence de Sa Majesté, aux lords du conseil chargés d'en prendre connaissance et qui décidaient de la réponse qu'on y devait faire; il n'a jamais fait partir une de ses réponses sans l'avoir lue d'abord au conseil ou l'avoir envoyée à un des secrétaires pour en faire lecture à Sa Majesté, et il peut en toute conscience protester

au monde entier qu'il n'a jamais fait la moindre chose ni donné le moindre avis concernant la guerre ou la paix, qu'il n'eût donné de même, eût-il été au moment d'expirer et d'en aller rendre compte au Tout-Puissant.

Et, comme tous les sentimens de piété et de prudence faisaient passionnément désirer au Roi de terminer cette guerre, personne ne parut plus heureux que lui de la voir conclure; cependant, le chancelier peut affirmer qu'autant qu'il est capable de juger la situation des affaires publiques, la publication de cette paix excita dans toute la nation plus de joie et des témoignages plus universels de satisfaction qu'il n'est possible de l'imaginer, et il n'est pas aisé d'oublier la consternation qui s'était répandue dans la Cité et dans toutes les classes du public, lorsque les Hollandais étaient entrés dans la rivière et remontés jusqu'à Chatam. La cour elle-même était alors dans un tel désarroi que plusieurs personnes de qualité et titrées venaient chaque jour dans les galeries et les petits appartemens exhaler indécemment les mouvemens dont elles étaient agitées en exécutions pleines d'amertume contre ceux qui avaient conseillé et amené la guerre, exprimant le désir qu'on la terminât à tout prix. Quelques unes de ces personnes, peu de jours après, criaient avec autant de violence contre la paix et contre ceux qui l'avaient fait faire. Mais

le chancelier ajoute qu'il est loin de se repentir ou de rougir de la part qu'il a eue dans cette paix ; qu'il regarde comme un grand honneur pour lui que son dernier acte au service de Sa Majesté ait été de sceller ses proclamations et autres instructions nécessaires à la conclusion et à l'achèvement de cette paix , le grand sceau d'Angleterre lui ayant été redemandé et ôté ce jour-là même.

Dix-septième et dernier article : « qu'il a été « le principal auteur de la funeste résolution « prise en juin 1666 , de diviser la flotte. »

En réponse à cet article , il expose en détail tout ce qui s'est passé au conseil sur cette affaire , et fait connaître que la division et la séparation de la flotte , à cette époque , a été effectuée d'après l'opinion particulière des généraux et non par l'ordre ou la direction du conseil ; toutes choses racontées au long dans la partie du récit relative à ce qui s'est passé à cette époque , et qui , par conséquent , n'ont pas besoin d'être répétées ici.

Le chancelier s'occupe ensuite des préventions qu'a pu élever contre lui , dans l'esprit des honnêtes gens , le parti qu'il a pris de s'absenter , et , par là , de se soustraire à l'examen et au jugement qu'il devait obtenir de la justice publique. Ces motifs l'obligent , dans sa défense , d'entrer dans les détails de tout ce qui s'est passé à dater du moment où on lui a ôté les sceaux , des messages

qu'on lui a fait passer par l'évêque de Herefort; et enfin du conseil et du commandement qui lui ont été apportés par l'évêque de Winchester, de la part du duc d'York et avec l'approbation du Roi. D'après tout cela et l'aigreur qui se manifestait alors dans les deux chambres, et qui s'apaisa quand il se fut retiré, il espère que les hommes sans passion ne l'accuseront pas d'avoir abandonné sa propre innocence, mais penseront, au contraire, qu'il a obéi à ce que lui ordonnaient les devoirs dont il ne s'est jamais écarté envers Sa Majesté et pour son service, en se déterminant, à cette époque, à sacrifier son honneur à la moindre insinuation des volontés de Sa Majesté, et à la crainte du moindre inconvénient qui pût résulter de son opiniâtreté, quelque nuisible que pût être cette détermination aux intérêts de sa défense. Il termine en disant que, bien que ses ennemis, appliqués à le perdre par tous les artifices imaginables, soient parvenus à se faire écouter de Sa Majesté et à lui imputer près d'elle des paroles et des choses dont il est aussi innocent qu'à l'instant de sa naissance; bien qu'on ait élevé contre lui d'autres soupçons d'une nature si odieuse que ceux même qui ont cherché à y faire croire n'ont pas eu l'audace de s'en expliquer publiquement, cependant, malgré une situation, quant à présent, si défavorable, il ne désespère pas que Sa Majesté, dans sa bonté et

sa justice , ne démêle , quand l'époque en arrivera , les odieux artifices employés pour gagner sa confiance , et ne daigne se rappeler quelques uns des faibles services qu'a pu précédemment lui rendre le chancelier , et dont le souvenir , bien qu'ils aient été plus que récompensés , pourra faire penser à Sa Majesté que c'est un arrêt bien sévère que celui qui le bannit de son pays , et le contraint , à son âge , d'aller chercher son pain dans les pays étrangers. Il est assuré , d'ailleurs , que la postérité rendra justice à son innocence et à son intégrité sur toutes les accusations portées contre lui avec autant de fausseté que de malveillance , par des hommes qui n'avaient rien fait jusqu'alors , ou n'ont rien fait depuis , d'après quoi on les puisse regarder comme des hommes sages et honnêtes , et qu'on pensera que ses infortunes ont de beaucoup surpassé ses fautes.

Dès que le chancelier eut rédigé et transmis à ses enfans cette réponse justificative , ce qu'il fit peu de temps après son arrivée à Montpellier , il parut , aux yeux de tous ceux avec lesquels il était en relation , jouir d'une si parfaite tranquillité d'esprit et si indifférent à tout ce qu'on avait fait ou dit de lui , qu'on prit d'abord cette disposition pour une affectation soutenue avec beaucoup d'art ; car on ne pouvait la croire naturelle dans un homme connu par un si grand attachement à son pays , dont

il aimait particulièrement l'air et le climat, et par le plaisir qu'il prenait à la société de sa famille et de ses amis, dont il se trouvait maintenant séparé et jeté à une telle distance qu'il ne pouvait désirer de les voir s'exposer aux nombreux inconvéniens qu'ils encourraient, à plusieurs égards, en lui faisant de fréquentes visites. Mais lorsque tout le monde put voir la gaité, la sérénité se soutenir en lui d'une manière qu'il eût été impossible de contrefaire, et sans être jamais ni interrompue, ni troublée le moins du monde par les mauvaises nouvelles qui lui arrivaient chaque semaine d'Angleterre, des progrès que faisaient le pouvoir et l'insolence de ses ennemis, on en conclut qu'il avait en lui quelque chose de plus élevé que ce que peut donner un bon tempérament, et on l'accabla de toutes les marques de civilités et d'égards qu'on pouvait donner à un étranger.

Il se voyait exposé à deux dangers dont la perspective ne pouvait manquer de mêler quelque inquiétude au calme dont il jouissait. Le premier, mais celui qu'il redoutait le moins, bien qu'il ne pût éviter d'y penser ni échapper aux agitations inséparables d'une telle idée, c'était de ne pouvoir tirer d'Angleterre autant d'argent qu'il lui en fallait pour sa dépense, qui, bien que conduite avec toute l'économie que pouvait permettre la décence, devait, à ce qu'il prévoyait, monter

plus haut qu'il n'en avait eu le projet ; l'état de sa santé et de ses infirmités était tel qu'il était constamment tourmenté de violentes attaques de goutte ; ou bien , quand la douleur devenait moins excessive , il était si faible de tous ses membres qu'il ne pouvait se passer de quatre domestiques pour le seul service de sa personne ; car , dans les momens où il se portait le mieux , et souffrait le moins, il avait une telle faiblesse dans les genoux , les jambes , les pieds , qu'il ne pouvait marcher , et surtout monter et descendre les escaliers sans le secours de deux hommes ; et , quand il était pris de la goutte , ils ne suffisaient pas pour le soigner , tellement qu'outre les domestiques anglais qu'il avait amenés avec lui , et qui , en comptant le cuisinier et une servante pour laver son linge , se montaient à six ou sept , il avait été obligé de prendre quatre ou cinq domestiques français pour aller au marché et faire les autres ouvrages de la maison. Son logement lui coûtait plus de deux cents pistoles. Mais les craintes de ce genre se calmaient promptement par la confiance qu'il avait dans l'attachement et la piété filiale de ses enfans , persuadé que , sur son bien et le leur , ils lui enverraient ce qui était nécessaire pour ces dépenses inévitables.

L'autre crainte était plus difficile à apaiser , et la seule idée l'en faisait trembler. Il ne pouvait oublier le traitement qu'il avait éprouvé entre

Calais et Rouen, et la persécution aussi étrange que violente dont on avait usé envers lui pour l'obliger à quitter le royaume dans un moment où il n'était pas en état de quitter son lit ; et, bien qu'il se trouvât, pour le moment, délivré de ces poursuites inhumaines, ceux de ses ennemis qui avaient pu contraindre à une pareille conduite un peuple naturellement peu disposé à ce manque de courtoisie, conservaient toujours le même pouvoir, la même malveillance et cette sorte d'insolence puérile qui prenait plaisir à le priver de tout ce qui pouvait lui être agréable, et trouvait évidemment de la joie à le tourmenter. S'ils parvenaient à obtenir de nouveau des mêmes ministres de l'arracher à son repos et de l'obliger à de nouveaux voyages, on recommencerait, dans le même esprit, à le chasser de ville en ville, car il ne voyait rien qui pût être au-dessus de leur influence, quand la France elle-même s'y était soumise ; en sorte qu'outre l'impossibilité de conserver, au milieu de si rudes fatigues et des tourmens continuels de son corps, la tranquillité d'esprit dont il avait besoin, il ne voyait plus d'espérance de repos que dans le tombeau ; et, quelque raisonnement qu'il pût se faire à lui-même, il ne pouvait parvenir à se rassurer contre cette espèce de tyrannie, ni se donner le courage dont il aurait eu besoin pour la supporter.

Son ami l'abbé Montague , le seul avocat qu'il eût à la cour de France , employait toute sa rhétorique à calmer ses craintes et à le soutenir contre de si funestes prévoyances , en l'assurant « que les ministres étaient fort éloignés d'aucun « penchant à le tourmenter , et qu'il n'y avait « que la raison d'État qui pût les engager à user « envers lui d'une pareille sévérité. » Cependant il lui faisait entendre qu'il ne devait pas songer à quitter Montpellier sans en avertir la cour , et lorsqu'ensuite le chancelier demanda qu'on lui permit d'habiter Orléans ou quelque autre ville assez proche de l'Angleterre pour que ses enfans ou ses amis pussent plus facilement le venir trouver , cette proposition ne plut pas à la cour ; mais on lui offrit Moulins pour sa résidence , et cependant on ne voulut pas lui donner de passeports pour s'y rendre avant de savoir , par le moyen de l'ambassadeur de France en Angleterre , si cela ne déplaisait pas à Sa Majesté. En sorte qu'il se trouvait non-seulement banni de son pays , mais confiné à Montpellier , sans aucune certitude de n'être pas bientôt banni de cette ville même.

Cependant après avoir repassé dans son esprit tout ce qu'il pouvait avoir de moyens pour prévenir un pareil danger , il reconnut qu'il n'avait pas autre chose à faire , si le cas échéait , que d'acquiescer à la volonté de Dieu et de s'en remettre à lui pour en obtenir la force de sup-

porter ce qu'aucune prudence ou prévoyance ne pouvait le mettre en état d'empêcher. Arrivé à ce calme d'esprit, il se livra à la lecture et à toutes les méditations et exercices d'esprit les plus capables de le détourner des pensées qui lui auraient été plus fâcheuses.

Ce fut pour lui un grand bienfait de Dieu que cet état de calme et de retraite. La première consolation qu'il sut s'y donner à lui-même vint des réflexions qu'il eut lieu de faire sur la marche étrange et inique de la poursuite élevée contre lui, telle qu'elle s'est écartée bien loin des formes et de la mesure qu'ont accoutumé de conserver les plus cruels ennemis, et a dépassé ce qui pouvait être nécessaire aux vues et à l'intérêt de ceux qui l'avaient combinée; car on ne parle point ici de la malveillance et de l'injustice des projets qu'ils avaient formés d'abord pour lui ôter le pouvoir et le crédit dont il jouissait auprès du Roi et lui aliéner les affections de Sa Majesté, projet auquel pouvaient les porter de viles espérances de profit pour eux-mêmes; il fallait bien ensuite que des vues aussi iniques fussent secondées par l'iniquité des moyens. Mais après sa fuite, qu'ils avaient non-seulement sue d'avance mais machinée, pensant en tirer plus d'avantages qu'ils n'auraient pu en trouver à l'emprisonner ou le mettre à mort, lorsque par ce bill de bannissement, contraire à toutes les promesses qu'ils

avaient faites au Roi , et à ses propres résolutions, ils se furent assurés de l'absence du chancelier et mis à l'abri qu'il revînt jamais les troubler ou les contrarier; à quoi bon toutes ces persécutions, accumulées ensuite sur lui, soit en Angleterre, soit à l'étranger, et encore plus préjudiciables à l'honneur du Roi, et contraires à cette bonté, à cette clémence dont tout le monde le sait abondamment pourvu, qu'elles n'ont pu être nuisibles à celui qui en était l'objet? Pourquoi ces accusations absurdes par lesquelles on lui imputait des actions et des conseils dont il est impossible de le soupçonner? Pourquoi a-t-on voulu que son nom fût effacé de tous les livres du conseil, de toutes les listes et catalogues des serviteurs du Roi, afin qu'il ne restât plus une trace déposant qu'il eût jamais été conseiller d'État ou magistrat, méthode sans exemple, même envers les plus grands criminels? A quoi pouvaient être utiles ou nécessaires les inconcevables demandes faites à la France à son égard, poursuivies avec tant d'acharnement, et qui ont exposé l'honneur de cette couronne à des reproches universels, par les circonstances sans exemple dont a été accompagnée cette conduite.

Ces tentatives si extraordinaires, ces intrigues inouïes, ont été regardées, par tous les hommes sages, comme la dernière ressource d'esprits vulgaires et le faible effort d'une méchanceté impuis-

sante ; au lieu d'abattre le courage de celui qu'ils haïssaient , elles lui ont donné cette confiance que Dieu ne permettrait pas que les grossières inventions de ces hommes pervers et à courte vue triomphassent d'un honnête homme , dont le cœur se reposait sur sa protection , et qu'il avait si souvent préservé de stratagèmes plus puissans ; et il pensa réellement que la justice divine exposerait un jour l'orgueil de ces hommes à l'infamie qu'ils ont méritée.

Il a souvent déclaré , aux personnes avec lesquelles il s'entretenait le plus à cœur ouvert , qu'après un sévère examen de toute sa conduite depuis l'époque du retour du Roi , époque à laquelle sa situation était généralement regardée comme très-prospère , bien qu'elle fût au fait mêlée de beaucoup d'épines qui la rendaient souvent pénible , ce qu'il se reprochait le plus , entre plusieurs actions capables , sans aucun doute , de l'exposer au reproche de faiblesse et de vanité , ce dont il était le plus honteux , c'était de tout l'argent qu'il avait dépensé à bâtir sa maison , et que cette dépense avait plus contribué qu'aucun des torts dont on le croyait coupable , à élever contre lui cette tempête d'envie qui l'avait si violemment renversé ; qu'elle avait , de plus , infiniment dérangé ses affaires et mis un grand désordre dans sa fortune. Il n'avait , pour cela , d'autre excuse à donner que la nécessité où il s'é-

tait trouvé de quitter son habitation de Worcester-House, que le propriétaire voulait ravoir, et pour laquelle il payait un loyer de cinq cents livres, et l'impossibilité où il était de trouver une maison qui lui convînt, à moins d'en bâtir une lui-même, chose à laquelle il était malheureusement trop enclin, et dont le Roi avait fort encouragé le projet; tellement que Sa Majesté avait daigné choisir elle-même le lieu où il fallait la bâtir, et lui avait concédé, de sa grâce, le terrain, après un terme très-court dont il avait traité avec le possesseur actuel. L'approbation de Sa Majesté et le don qu'elle lui avait fait étaient ce qui avait le plus contribué à le déterminer : ensuite, fort peu habile en architecture, il s'était confié à un homme de talent, et dont le talent était bien payé, et qui s'était engagé à la lui bâtir pour un tiers du prix auquel s'est ensuite élevée cette construction. Il pouvait, sans se fort déranger, y dépenser la somme convenue; mais il se trouva par là engagé dans une entreprise imprudente, qui lui devint extrêmement funeste, non-seulement en raison de la jalousie et des préventions qu'elle fit naître contre lui, mais parce qu'elle le chargea d'une énorme dette qui rompit toutes ses mesures, et qui, en raison de ses malheurs subits et inattendus, rendit sa condition très-fâcheuse et presque insupportable.

Il ne perdait pas une occasion d'avouer sa folie et de se la reprocher; et cependant, quand à l'époque de son bannissement, ses enfans et ses plus intimes amis lui proposèrent de vendre cette maison pour payer ses dettes et assurer la fortune de ses deux plus jeunes enfans, il était tellement infatué du plaisir qu'il avait pris à la bâtir, que, bien qu'il ne fût plus en situation d'en jouir, il écouta mal volontiers le conseil qu'on lui donnait de s'en défaire, et refusa positivement d'y consentir jusqu'à ce qu'on lui eût offert une somme proportionnée, en quelque sorte, à l'argent qu'il y avait dépensé; il ne pouvait cacher une certaine espérance de s'y voir un jour rétabli et relevé de l'inculpation sous laquelle il gémissait, à moins que sa ruine particulière et complète ne devînt la suite d'un nouveau bouleversement de son pays; ce qu'il craignait vivement et sérieusement.

Il avait coutume de dire que « parmi les bien-
« faits infinis que Dieu avait daigné répandre
« sur lui, presque depuis son berceau, » et dont il se plaisait à rappeler plusieurs exemples signalés, « il n'en était aucun dont il dût se féli-
« citer autant que de ce qu'il appelait ses trois va-
« cations, ou occasions dans lesquelles il avait été
« retiré d'affaires fâcheuses et inquiétantes; » et dans chacune desquelles Dieu lui avait fait la grâce et donné les moyens de réfléchir sur ses actions

et sur les observations qui s'étaient présentées à lui sur ce qu'il avait fait et ce qu'il avait vu faire et souffrir aux autres ; ce qui lui avait servi à remplir les lacunes de son esprit et à se fortifier, par de nouvelles résolutions, contre les événemens à venir, se remettant, avec une entière résignation, de toutes ses pensées et de tous ses projets, à la volonté du Dieu tout-puissant, et fermement assuré de la protection et du secours qu'il en obtiendrait dans toutes les difficultés contre lesquelles il pourrait avoir à lutter ; et chaque fois il renouvela ses vœux et ses promesses de demeurer fidèle à la droiture, et de s'efforcer sincèrement à remplir ses devoirs, comme l'unique moyen d'obtenir la continuation de cette protection et de ces secours, dont il avait besoin.

La première de ces délivrances, ou retraites, eut lieu lorsqu'il demeura à l'île de Jersey, à l'époque où le prince de Galles, roi actuel, passa pour la première fois en France, d'après les ordres de la Reine sa mère, et contre l'opinion du conseil que le Roi son père lui avait donné pour diriger sa conduite. Le conseil ne pensait pas que le voyage convînt à cette époque, et le croyait même contraire à l'opinion du Roi, qu'on attendait seulement pour se décider à cet égard (1).

(1) Voir, relativement à cette affaire, le premier volume des Mémoires de lord Clarendon, pag. 282 de cette traduc-

Le chancelier eut tout lieu de se féliciter d'y être demeuré durant le temps que Son Altesse passa à Paris et à Saint-Germain jusques à son expédition sur la flotte et dans les Dunes. Sa seconde délivrance eut lieu lorsque Sa Majesté l'envoya avec lord Cottington ambassadeur en Espagne, où il demeura deux années entières sans retourner auprès du Roi (1). La troisième est sa dernière retraite, sa disgrâce et l'acte de son bannissement. Dans ces trois occasions il a plus appris et sur lui-même et sur les autres hommes, il a servi Dieu et son pays avec plus de dévouement, et, à ce qu'il espère, d'une manière plus efficace que dans toutes les autres époques les plus actives de sa vie.

Il disait souvent que dans sa jeunesse il avait consacré trop de temps à la société et à la conversation, et trop peu aux livres; inconvénient réparé en quelque sorte par le soin qu'il avait de vivre le plus ordinairement avec des hommes éminens en science et en vertu, et jamais avec des hommes de mœurs dissolues; et il prenait

tion, et *History of the Rebellion*, tom. 8, p. 228 et suiv.—
261 et suiv. (Note de l'Editeur.)

(1) Voir le premier volume des Mémoires de lord Clarendon, pag. 311, et *History of the Rebellion*, tom. 10, pag. 44 et suiv.

(Note de l'Editeur.)

grand plaisir à rappeler souvent les noms de ceux dans la compagnie desquels s'était passée la plus grande partie de son temps à son entrée dans le monde, et dont plusieurs étaient devenus éminens dans l'Église et dans l'État; il reconnaissait devoir, à leurs conseils et à leurs exemples, ainsi qu'à l'affection et au respect qu'ils lui avaient inspirés, tout ce qu'il y avait en lui de recommandable; il tenait beaucoup à l'estime des gens de bonne réputation, ce qui lui faisait éviter soigneusement la société des hommes sans mœurs, le portait à se garantir de tout scandale remarquable, de quelque genre que ce fût, et à vivre *cautè sinon castè*. La société qu'il fréquentait n'avait pour lui d'autre inconvénient que d'être composée d'hommes au-dessus de lui par leur rang et leur fortune, ce qui l'exposait à plus de dépense que ne pouvait lui en permettre la sienne; cependant il a plu à Dieu de le maintenir, à cet égard, sans reproche.

Il a eu le tort de passer trop promptement d'une vie de jouissances, de plaisirs et de beaucoup d'oisiveté, à une vie trop occupée et qui demandait plus d'assiduité au travail, d'expérience et d'instruction qu'il n'en avait alors. Car il prit la robe aussitôt qu'il fut appelé au barreau, et, par l'appui que lui donnèrent des personnes en place et en pouvoir, se trouva, aussitôt qu'il eut pris la robe, engagé dans les affaires

de sa profession et chargé d'une telle pratique qu'il lui resta peu de temps pour l'étude à laquelle il s'était trop peu livré jusqu'alors, sans compter qu'il continua de se laisser aller à ses habitudes chéries de conversation. Peu d'années après commencèrent les troubles d'Ecosse et fut convoqué *le court parlement*. Celui-ci promptement dissous, on en convoqua bientôt un autre. Il fut membre de tous deux, s'adonna entièrement à la discussion des affaires publiques, et fut assez estimé et employé jusqu'au moment où l'esprit qui y régnait en écarta les hommes de principes pareils aux siens.

Avant le commencement de la rébellion, lui et deux de ses amis avaient entièrement obtenu la confiance du Roi dans toutes celles de ses affaires qui concernaient le parlement, ce qui inspira contre lui des préventions et de la méfiance à plusieurs membres des deux chambres qui, jusqu'alors, lui avaient témoigné beaucoup d'amitié. Au commencement de la rébellion, il fut nommé membre du conseil privé et fait chancelier de l'échiquier, et à compter de ce moment tout le monde sait ce qu'il prit de peine et endura de fatigues; excepté le temps du dîner, car il ne soupa jamais, il n'était presque aucun moment du jour et assez peu de la nuit, qu'il ne donnât aux plus importantes affaires.

Quand le prince se sépara de son père, le Roi

ordonna au chancelier de suivre Son Altesse dans l'Ouest, où il fut chargé d'exercer près d'elle d'autres soins que ceux d'un serviteur ordinaire. Les différences de caractère qui se trouvaient parmi les conseillers du prince, les besoins et les embarras du prince, de sa petite cour et de sa maison, le défaut de sagesse de son gouverneur qui détournait le prince et tous les autres de lui rendre le respect qui lui était dû, les partis qui divisaient les gentilshommes de province, et, par-dessus tout, le mauvais succès des affaires du Roi et les triomphes presque universels du parlement, rendirent l'emploi du chancelier très-fâcheux et fort difficile. On peut juger de quel poids l'accablèrent et de quelles inquiétudes le tourmentèrent ensuite l'inévitable nécessité de transporter le prince hors du royaume lorsqu'il y avait danger évident de le voir tomber entre les mains des rebelles, mission confiée par le Roi à quatre personnes du conseil du prince, et dont, par un ordre exprès, il avait exclus son gouverneur et une autre personne; la nécessité également indispensable de différer ce départ jusqu'au moment où le danger serait manifeste, le projet formé par quelques uns des domestiques du prince, d'accord avec le comté, pour entraver et empêcher ce départ au moment du péril; l'importance de placer l'exécution de cette entreprise dans un moment favorable et

avant l'instant où l'on pouvait soupçonner qu'elle dût s'effectuer ; le soin nécessaire de cacher le projet véritable sous l'apparence d'une retraite à l'île de Scilly où il alla demeurer jusqu'à ce qu'on eût préparé les moyens d'un plus long voyage ; enfin , le passage du prince , de Scilly à Jersey , les contestations qui s'élevèrent en ce dernier lieu entre les conseillers , à raison des ordres de la Reine qui voulait que Son Altesse se rendît sur-le-champ en France ; les mécontentemens déclarés de la Reine , à cette occasion , et les animosités personnelles qui en résultèrent entre les hommes chargés des emplois les plus importans. Toutes ces circonstances firent , sur son esprit et ses facultés , une impression d'anxiété dont il ne put se remettre que par beaucoup de réflexions et de méditations.

Cette première retraite à l'île de Jersey lui donna l'occasion et le loisir de se demander à lui-même un compte rigoureux de ses actions et de repasser dans son esprit sa conduite et celle des autres. Il en profita pour calmer ses sentimens et apaiser ses passions qui , dans la chaleur d'une action non interrompue et enflammée , par de continuelles contradictions , avaient besoin du loisir d'une méditation calme et réfléchie. Il eut alors le temps de perfectionner son jugement , de corriger les défauts et les infirmités de sa nature par les observations et les réflexions qu'il eut occasion

de faire sur les motifs et le résultat des conseils auxquels il avait pris part, sur les diverses dispositions et les faiblesses des hommes employés dans les affaires militaires et civiles de la plus haute importance, et de mettre à profit l'expérience qu'il avait acquise dans les trois ou quatre années durant lesquelles il s'était trouvé appelé à jouer un rôle si peu en rapport avec les affaires et les relations qui avaient occupé la première partie de sa vie.

Il avait été, dans sa jeunesse, naturellement disposé à une si tendre bienveillance pour le genre humain, que non-seulement il détestait toute calomnie et tout propos détracteur capables de nuire à l'honneur ou à la réputation de qui que ce fût, mais qu'il voyait sincèrement tous les hommes en réalité tels qu'ils se montraient en apparence, et leur attribuait toute la justice, la candeur et la bonté de caractère qu'ils témoignaient avoir. Il ne croyait à la méchanceté et à la corruption d'aucun, à moins que ses mœurs et sa conduite n'en donnassent une preuve évidente; et même, parmi ceux sur lesquels il ne pouvait rester de doute, il en supposait beaucoup plus d'égarés par leur faiblesse et leur ignorance, par le défaut d'amis et de bons conseils, que par la perversité ou les mauvais penchans de leur nature.

Mais alors, d'après son expérience et ses observations sur ce qu'il avait vu dans le parle-

ment (car , sans aucun doute , il n'aurait pu faire aussi promptement la même découverte), il réforma toutes ses erreurs et se corrigea de cette facilité de jugement. Il avait vu ceux à la franchise et à la probité desquels il aurait confié volontiers tous ses intérêts dans ce monde , se conduire avec un degré de fausseté et de mauvaise foi capables de déraciner toute confiance ; il avait vu des hommes de la droiture la plus exempte de soupçon , et qui jouissaient de la plus grande réputation de piété et de dévotion , appliqués à en imposer aux esprits faibles par l'opinion qu'on avait de leur sincérité , à les séduire ainsi en faveur d'opinions pernicieuses , qu'ils ne connaissaient pas , et à les entraîner à des actions qu'ils n'avaient pas eu l'intention de commettre. Il vit la rébellion la plus sanglante et la plus inhumaine préparée par des hommes qu'on regardait généralement comme les plus zélés pour la paix et la prospérité du royaume , et machinée avec tant d'art et d'adresse , et sous de si beaux semblans de religion , qu'on aurait paru en quelque sorte d'un mauvais caractère , si l'on eût pu supposer que de si saintes personnes tendissent à autre chose qu'à de saintes vues ; en un mot , la religion était devenue un manteau destiné à couvrir les projets les plus impies ; la réputation d'honnêteté , un stratagème pour tromper et duper ceux qui n'avaient pas l'intention de mal faire. La cour était

remplie de murmures, d'ingratitude, de trahisons, aussi prête à se révolter contre le meilleur et le plus généreux maître qui fût au monde, que le pouvaient être le pays et la Cité. Une férocité sanguinaire et barbare avait rompu toutes les relations, endurci les cœurs et les entrailles; une malveillance générale s'était emparée du peuple le plus innocent et le meilleur qu'il y eût sur la terre.

Ces inévitables réflexions lui firent d'abord reconnaître l'erreur et la vanité de ses premières idées et l'aveuglement qu'il avait porté dans ses jugemens sur les inclinations et les affections du cœur de l'homme. Il en conclut également qu'il n'y avait aucun fond à faire, aucune espérance consolante à former sur les choses de ce monde, où *tout ce qui est bon et désirable périt promptement*, et où rien ne dure que *la folie et la perversité de ses habitans*. Durant ce premier relâche, il eut le loisir de lire beaucoup de livres savans et pieux. Il y commença ses méditations sur les psaumes, dont il appliquait les paroles aux afflictions et calamités qui accablaient alors son roi et son pays; il commença, encouragé spécialement à ce travail par le Roi, alors prisonnier de l'armée, à écrire l'histoire de la dernière rébellion et des guerres civiles, il en termina les quatre premiers livres, et commença aussi à se livrer à des exercices de piété qu'il a étendus depuis.

Après avoir joui deux ans , dans cette agréable île de Jersey, d'autant de sérénité d'esprit que le pouvait permettre sa position, séparé, comme il l'était, de son pays, de sa femme et de ses enfans, il reçut ordre de la Reine, alors à Saint-Germain, d'aller rejoindre le prince de Galles, à qui l'on avait donné l'avis de se rendre en toute hâte sur la flotte qui venait de se révolter, dans les Dunes, contre le parlement, et s'était déclarée pour le Roi. Cet ordre de la Reine avait été envoyé d'abord au Roi à l'île de Wight où il était alors prisonnier, et le Roi y avait joint un ordre spécial au chancelier de se rendre près de Son Altesse à Rouen, à un jour désigné, qui se trouvait passé lorsque l'ordre arriva.

Il partit sans perdre un instant et fit toute la diligence possible pour rejoindre le prince, qui, plus rapidement encore, et sans passer par Rouen, s'était rendu à Calais et de là en Hollande, pour se mettre en possession de la flotte, qu'il y trouva animée de tout le zèle possible, et toujours exprimé, par les marins, d'une manière très-bruyante. Par le secours du prince d'Orange, il avitailla promptement les vaisseaux afin de pouvoir se rendre dans les Dunes pour y appuyer une tentative déjà commencée dans le comté de Kent, et quelques autres qu'on attendait en différentes parties du royaume. Le chancelier prit en passant le lord Cottington à Rouen, et se rendit,

avec lui et quelques autres gens de qualité, aussi promptement qu'il le put, à Dieppe, afin de s'y embarquer pour le lieu où ils apprendraient que se trouvait le prince. Ayant su que Son Altesse était alors à Brill en Hollande, ils montèrent sur un bâtiment de guerre français, et furent pris en mer par des armateurs d'Ostende qui, les trouvant sur un vaisseau ennemi, les regardèrent comme de bonne prise et les traitèrent en conséquence avec toute la barbarie possible, leur enlevèrent tout ce qu'ils avaient d'argent, et des bijoux d'une grande valeur, et dépouillèrent leurs domestiques jusqu'à la chemise. Ils les conduisirent ensuite en grand triomphe à Ostende. Là, ils furent traités, quant à leur personne, avec beaucoup d'égards et de civilités, et mis sur-le-champ en liberté, mais ne purent se dispenser d'y demeurer plusieurs jours, espérant qu'on leur rendrait l'argent et les bijoux dont ils avaient été dépouillés. Ils se virent enfin forcés d'y renoncer, attendu que ces corsaires, qui n'étaient soumis à aucune discipline, ne recevaient les ordres, ni de l'amirauté, ni d'aucune autre des autorités du pays; ils furent donc obligés de se pourvoir autrement pour le reste de leur voyage, et enfin gagnèrent Flessingue, après avoir trouvé moyen d'informer le prince de leur mésaventure et lui avoir fait savoir qu'ils étaient à Flessingue, prêts à recevoir ses ordres.

La flotte était alors dans les Dunes, en si bonne posture en raison de l'arrivée de plusieurs autres bâtimens qui s'y étaient joints et de quelques mouvemens qui avaient eu lieu dans le pays, que la perspective était belle et donnait les plus grandes espérances. Le prince n'eut pas plutôt appris que ceux qu'il avait si long-temps attendus étaient arrivés à Flessingue, qu'il voulut bien nous y envoyer une frégate; mais quoiqu'on fût alors dans la meilleure saison de l'année, les vents se trouvèrent si mauvais et si orageux qu'après plusieurs tentatives inutiles, toujours repoussés dans les ports, et quelquefois par des tempêtes fort dangereuses, nous reçûmes à la fin l'ordre de nous rendre près du prince, à la Haye, la flotte faisant voile alors pour cette côte.

Le comte de Lauderdale était alors arrivé à la flotte en qualité de commissaire du royaume d'Écosse, pour informer le prince que le duc de Hamilton était entré en Angleterre avec une puissante armée, et pour inviter Son Altesse à venir en toute diligence se mettre à la tête de cette armée, d'après ce qu'avait promis le Roi dans un traité secret avec les Écossais, auquel la Reine avait ordonné positivement de se conformer. Ce fut le motif qui, avec quelques autres plus raisonnables, engagea le prince à quitter si soudainement les Dunes pour faire des vivres, et ensuite se diriger vers le nord et aller débarquer

le plus près qu'il pourrait de l'armée écossaise , avec laquelle il ne doutait pas de trouver un nombre considérable d'Anglais ; car il savait que sir Marmaduke Langdale s'était fourni , à Berwick , d'un corps d'officiers et de gentilshommes anglais , et que sir Philippe Musgrave avait trouvé à Carlisle des facilités égales pour faire la même chose avant que les Ecossais entrassent en marche.

Le lord Cottington et le chancelier arrivèrent à la Haye le lendemain de l'arrivée du prince et furent reçus très-gracieusement par Son Altesse , et avec de singulières marques d'affection de toute la cour et de tous les gentilshommes qui avaient accompagné le prince , ce qui ne venait pas tant d'affection pour eux que de l'aversion qu'avaient conçue les uns contre les autres tous ces gens qui venaient de passer deux mois ensemble.

Le prince avait trouvé les matelots remplis d'une telle ardeur pour son service , et si bien dans les vrais principes de sa cause , ils montraient un tel désir de retirer le Roi son père de sa prison , et une telle indignation contre ceux qui les avaient entraînés dans cette rébellion , et particulièrement contre les presbytériens , qu'après avoir mis de force à terre , avant de se déclarer , ceux que le parlement avait nommés pour les commander , ils ne trouvaient pas les nouveaux officiers qu'ils avaient choisis assez vifs et assez déterminés dans leur sens. La vérité est

que des émissaires , envoyés de Paris , et quelques autres , les avaient travaillés d'une manière fort malhabile. Le duc d'York , qui s'était échappé peu de temps auparavant et se trouvait à la Haye quand la flotte arriva à Helvoetsluis , n'avait pas perdu de temps , à la première nouvelle , pour aller s'y rendre. On savait généralement que le Roi , son père , avait depuis long-temps le projet de le faire grand-amiral d'Angleterre , et personne n'ignorait que la commission précédemment accordée au comte de Nortumberland avait été révoquée et annulée ; en sorte que dès que le duc arriva sur la flotte , il y fut reçu comme amiral avec les acclamations accoutumées , et prit le commandement aussi volontiers qu'il lui était offert. Sa petite cour commença aussitôt à répandre sur la flotte les tracasseries et les animosités dont elle était pleine , et à former parmi les marins des partis capables de soutenir les diverses prétentions de chacun. Ce fut en cet état que le prince trouva la flotte , à son arrivée , et il résolut d'en prendre immédiatement le commandement , et voulut que le duc demeurât à la Haye avec sa sœur , jusqu'à la fin de l'expédition. Il se hâta donc de se rendre avec la flotte dans les Dunes , espérant quelque occasion de combattre , comme le plus sûr expédient pour éteindre ces flammes de discorde qu'il voyait déjà allumées parmi les marins.

L'avis et l'instruction apportés de Paris étaient fondés sur le traité avec les Ecossois, sur la marche de leur armée et l'attente où l'on était de quelque mouvement important de la part des presbytériens de Londres. D'après cela on devait faire à la Cité toutes les avances possibles et publier une déclaration agréable à ce parti. Le secret n'était confié qu'à un des membres du conseil et à un autre homme chargé d'agir sous la direction du premier. L'intention où l'on était se manifesta promptement lorsqu'on arriva dans les Dunes, par les soins extrêmes que l'on prit de ne pas faire le moindre tort ni mettre la moindre entrave au commerce de la Cité, ce que tout le monde regardait comme le meilleur et le plus sûr moyen de la séduire. On laissa donc passer, sans les inquiéter, des vaisseaux qui revenaient richement chargés, et d'autres qui partaient de la Cité très-bien frétés furent de même laissés libres de continuer tranquillement leur voyage. Le prince Robert et le reste du conseil s'opposèrent avec emportement à cette mesure. Le bruit de cette dissidence parvint promptement aux oreilles des lords attachés à la chambre du prince, et de plusieurs autres personnes qui ne faisaient nul cas du conseil, et que la division qui s'y manifestait rendit encore plus vifs à s'élever contre lui. Les marins venant aussi à être instruits de la chose, crièrent que le prince était trahi, et

entrèrent dans une telle fureur qu'ils déclarèrent qu'ils jeteraient à la mer ceux qui avaient si mal conseillé le prince. Deux ou trois tentatives malheureuses sur terre, l'arrivée du lord Lauderdale et l'ordre donné en conséquence à la flotte de faire voile pour la Hollande, firent sortir de ces étincelles un embrâsement si vif et si général qu'il ne restait qu'un bien petit nombre de gens en état de se parler les uns aux autres avec la moindre civilité ou autrement que sur le ton d'animosité le plus violent qu'on puisse imaginer.

Tel était le trouble et le désordre des affaires lorsque lord Cottington et le chancelier arrivèrent à la Haye. Le conseil était divisé et très-offensé de ce que la cour osait entreprendre sur ses droits et s'opposer à ce qu'il décidait par des propos tenus à l'oreille du prince au détriment des conseillers, et des murmures publics qu'on se permettait contre eux à l'occasion des conseils qu'ils avaient donnés, chacun s'efforçant d'irriter les autres contre ceux qu'il n'aimait pas. Cette mauvaise humeur était augmentée par une pauvreté générale, telle que bien peu savaient comment ils pourraient subsister dans trois mois, ni ce qu'ils deviendraient. La flotte criait si haut pour avoir de l'argent et des vivres, qu'on avait lieu de craindre qu'afin de s'en procurer elle ne prît le parti de retourner à ses derniers maîtres. Le parlement l'y invitait et lui en donnait l'oc-

casion. Il avait envoyé, sous le commandement de Warwick, une autre flotte supérieure en forces, et qui, déjà à l'ancre en vue de celle-ci, venait la bloquer dans ce port incommode. A ces fâcheux présages s'en vinrent ajouter d'autres; les nouvelles soudaines de la défaite totale de l'armée écossaise, et, bientôt après, la perte de Colchester, où avaient été pris tant de vaillans gentilshommes dont quelques uns avaient été massacrés de sang froid, les vives discussions qu'élevaient chaque jour dans le conseil la conduite insolente et les prétentions outrées du lord Lauderdale, qui insistait pour que le prince se rendit immédiatement avec la flotte en Ecosse, aussi péremptoirement qu'il l'avait fait avant la défaite totale du duc de Hamilton, et cela sans vouloir attendre qu'on fût informé des changemens qu'avait pu produire dans le royaume ce fatal revers, révolution qu'on avait tout lieu d'appréhender, et, en effet, déjà accomplie à l'époque dont je parle; le chancelier s'aperçut bientôt qu'il ne s'était pas assez fortifié contre ces nouveaux assauts, ou ne s'était pas chargé d'assez de lest pour être en état de résister aux tempêtes dans lesquelles il allait probablement se trouver lancé.

Le soin de conserver la flotte demandait qu'on s'en occupât sans aucun retard, et on se décida promptement, bien qu'avec des difficultés infi-

nies et des discussions pleines d'animosité, à y pourvoir en la confiant au prince Robert pour la conduire en Irlande, où se trouvaient plusieurs bons ports soumis à l'autorité de Sa Majesté. Mais à peine eut-on pris ce parti qu'on apprit l'horrible meurtre du Roi, la dissolution de la monarchie, l'établissement du nouveau gouvernement d'Angleterre, avec une apparence de consentement universel, ou du moins sans aucune apparence de la moindre possibilité d'opposition.

En même temps le nouveau Roi était faiblement proclamé en Ecosse, et aux mêmes conditions qu'on avait voulu imposer à son père, en les soutenant par la rébellion, à quoi l'on doit ajouter la résolution très-convenable qu'avait prise le jeune Roi de hasarder sa propre personne, et la sombre perspective qu'offrait la disposition de tous les princes voisins, soigneux de ne lui marquer aucun égard qui pût l'encourager à attendre d'eux quelque chose. Il y en avait bien assez pour jeter dans l'embarras et la consternation les hommes un peu versés dans les affaires. C'était là trop de choses à voir à la fois, et cependant on ne pouvait les bien considérer utilement que toutes ensemble. Aussi le chancelier avait-il coutume de dire « que toutes les affaires dont il « s'était mêlé jusqu'à son arrivée à la Haye ne « lui avaient pas donné la moitié autant d'em-

« barras et de chagrin , ne lui avaient pas autant
« agité et fatigué l'esprit que les six mois qui
« avaient suivi cette époque ; » et rien , devant
lui , ne lui présentait aucune route par où le Roi
pût espérer d'échapper au danger des plus grandes
misères qu'ait jamais encourues un prince. Dans
cette calamité générale , sa situation particulière
ne l'affligeait que très-peu. Depuis long-temps ,
par la grâce de Dieu , il s'était tranquilisé sur
lui-même par la résolution qu'il avait prise de
faire son devoir sans hésiter , et de laisser tout
le reste à la disposition de la Providence.

Lorsque l'on avait mis la flotte sous le com-
mandement du prince Robert pour la faire passer
en Irlande , ceux qui prévoyaient les suites natu-
relles des choses jugeaient assez que la prudence
pourrait bientôt conseiller au prince lui-même
de se retirer en ce pays. Mais il n'était pas en-
core temps , sous beaucoup de rapports , de faire
connaître une semblable pensée , et il n'était pas
possible de laisser la flotte où elle était , ni dans
aucun des ports appartenant à la Hollande ; car
les Etats-généraux commençaient déjà à se mon-
trer fort embarrassés de savoir quelle réponse ils
pourraient faire si la nouvelle république leur
demandait nos vaisseaux , et si dans ce cas ils ne
seraient pas obligés de la livrer. Il n'y avait
donc pas de temps à perdre , et le voyage même
ne pouvait être sûr , de la part de l'ennemi ,

parce qu'on se trouvait en hiver , et qu'il y avait a traverser des mers fort orageuses , ce qui le rendait trop dangereux , d'un autre côté , pour qu'on y exposât la personne du prince , auquel il fallait trouver , lorsque la chose deviendrait nécessaire , les moyens d'une plus prompte traversée.

Lorsque Londres eut été témoin de cet acte d'une impiété barbare , le jeune Roi commença à se remettre de la surprise d'un coup si soudain ; enfin , lorsqu'il eut reçu l'indigne proclamation et les honteuses propositions de l'Ecosse , lui et ceux en qui il avait le plus de confiance conclurent qu'il lui serait bientôt nécessaire de se transporter en Irlande. Cette résolution devait demeurer dans le plus grand secret , afin qu'on n'en pût concevoir aucun soupçon , ni en Angleterre , ni en Ecosse. On jugea « qu'il fallait qu'il
« traversât la France incognito ou avec très-peu
« de suite pour se rendre à Nantes ou dans quel-
« que autre port de Bretagne où pourraient se
« trouver deux ou trois vaisseaux de guerre qu'il
« obtiendrait , sans aucun doute , de la bienveil-
« lance de son frère , le prince d'Orange. C'était
« là qu'il pouvait , avec le moins de danger ,
« s'embarquer pour la côte d'Irlande la plus voi-
« sine , où le marquis d'Ormond viendrait en-
« suite le joindre. »

La chose arrêtée de cette manière , le lord Cottington alla un matin trouver le Roi avant qu'il

fût habillé et le pria , lorsque sa toilette serait faite , de lui donner audience en particulier dans son cabinet. Il lui dit alors que « le parti que
« prenait Sa Majesté de se rendre en Irlande , où
« il lui restait encore quelques motifs d'espé-
« rance , était le plus prudent que pût lui per-
« mettre la situation présente de ses affaires ;
« mais que , quant à lui , vieux et infirme comme
« il l'était (car , à ses soixante-quinze ans il
« joignait de fréquentes attaques de pierre et de
« goutte) , Sa Majesté ne pouvait compter qu'il
« fût en état de la suivre dans les nombreux
« voyages par terre qu'elle serait obligée d'en-
« treprendre ; que , cependant , ayant servi la
« couronne durant tout le règne de son grand-
« père et de son père , il désirait fort terminer
« ses jours au service de Sa Majesté.

« Qu'il avait réfléchi sur la triste condition
« à laquelle se trouvaient réduites les affaires
« de Sa Majesté , autant par l'abandon où la lais-
« saient les princes voisins que par la puissance
« de ses sujets révoltés ; qu'il n'était que trop
« évident qu'aucun de ces princes ne consenti-
« rait à s'engager dans sa querelle ; que tout ce
« qu'elle en pouvait attendre de mieux , c'était
« qu'ils voulussent en secret fournir à sa sub-
« sistance jusqu'à ce que quelques nouveaux
« événemens en Angleterre amenassent des con-
« jonctures plus favorables ; que même , sous ce

« dernier rapport, il craignait que la magna-
« nimité ou la générosité des princes ne se mon-
« trât pas d'une manière très-brillante ; mais
« qu'enfin, puisque pour le présent il ne pouvait
« en espérer aucune autre assistance il ne devait
« rien négliger pour les disposer à lui accorder
« celle-là.

« Il savait, dit-il, que la couronne d'Espagne
« était si pauvre à cette époque que, quel que
« fût son penchant à cet égard, il lui serait im-
« possible d'aider Sa Majesté de vaisseaux, d'ar-
« gent ou d'hommes pour la levée ou l'entretien
« d'une armée ; mais il savait aussi qu'il existait
« dans cette cour, et même dans tout ce peuple,
« des sentimens d'honneur, de pitié généreuse
« et de libéralité qu'on ne trouve pas dans les
« autres nations, et il ne doutait pas que si Sa
« Majesté y envoyait un ambassadeur, quelle
« que fût la pauvreté de la cour d'Espagne, elle
« ne refuserait pas de lui assigner un revenu ca-
« pable, s'il était bien employé, de lui fournir
« les moyens de vivre décemment en Irlande où
« le roi d'Espagne, en raison de son influence
« sur toute la nation irlandaise, pourrait aussi
« rendre à Sa Majesté plus de services que beau-
« coup d'autres princes, ou que ce Roi lui-même
« ne lui en pourrait rendre ailleurs. Le général
« Owen O'Neil, le seul homme qui empêchât
« alors que tout ce peuple ne se réunît sous

« l'obéissance du Roi , avait été élevé à la cour
« d'Espagne, avait servi en ce pays presque toute
« sa vie , et avait là ses seules espérances de for-
« tune. Il était donc vraisemblable qu'on l'enga-
« gerait de Madrid à se réunir au marquis d'Or-
« mond, lieutenant du Roi en Irlande. Lord Cot-
« tington ajouta que Sa Majesté n'ignorait pas
« qu'il avait passé la plus grande partie de sa
« vie dans cette cour au service de son grand-
« père et de son père , et qu'il consentirait vo-
« lontiers à y finir ses jours si on jugeait que cela
« pût être utile aux affaires de Sa Majesté. »

Ce discours était trop raisonnable pour ne pas faire impression sur le Roi. Lord Cottington qui s'en aperçut à sa contenance, le pria « de vou-
« loir bien réfléchir toute cette journée à ce qu'il
« lui avait dit sans en parler à personne jusqu'au
« lendemain matin ; qu'il reviendrait trouver Sa
« Majesté pour savoir son opinion sur l'ensemble
« de l'affaire ; et si elle approuvait ce qu'il lui
« avait proposé , il avait à lui soumettre une
« proposition de détail avant que la chose fût
« discutée publiquement. » Lorsqu'il revint le
lendemain matin , il trouva que l'affaire dont il
avait parlé la veille plaisait fort au Roi qui
lui demanda ce qu'il avait de plus à lui propo-
ser. « Le lord Cottington lui dit qu'il était fort
« aise que sa proposition eût été si agréable à Sa
« Majesté ; que plus il y avait pensé plus le suc-

« cès lui en paraissait probable; c'est pourquoi
« il tenait beaucoup à ce qu'aucune imprudence
« ne fit manquer le projet. »

« Alors il rappela de nouveau au Roi son grand
« âge , lui représenta combien il était peu vrai-
« semblable qu'il résistât à un semblable voyage,
« ou que , s'il s'en tirait , la fatigue lui donne-
« rait probablement une attaque de goutte ou de
« pierre ou de toutes les deux, et que, dans le cas
« où il y survivrait, il serait au moins pour long-
« temps empêché de se livrer à son affaire dont
« le succès dépendait de la vigueur avec laquelle
« elle serait conduite. Il proposa donc qu'on lui
« donnât un compagnon plus jeune et d'un tempé-
« rament plus fort qui tirerait quelque avantage
« des lumières et des avis qu'il pourrait être
« en état de lui donner et dont les résultats se-
« raient infiniment utiles au service du Roi , soit
« pour le présent , soit pour l'avenir. Enfin , il
« proposa qu'on lui adjoignît le chancelier de
« l'échiquier pour l'accompagner en Espagne ,
« pensant que , s'ils voyageaient avec quelque
« diligence , ils mettraient bientôt l'affaire en
« Espagne sur un tel pied que le chancelier pour-
« rait revenir trouver Sa Majesté en Irlande ,
« très-peu de temps après son arrivée dans ce
« pays , tandis que lui-même demeurerait à Ma-
« drid pour y saisir toutes les occasions de faire
« réussir ce qu'il aurait entrepris. »

Le Roi fut surpris de cette ouverture et demanda si le chancelier consentirait à se charger de cette mission et s'il lui en avait parlé. A quoi l'autre répondit aussitôt « qu'il n'en savait rien « et ne lui en avait jamais parlé, qu'il ne lui « en parlerait même pas jusqu'à ce que Sa Ma- « jesté, si elle approuvait la chose, l'y eût d'a- « bord préparé; car il savait très-bien qu'au « premier moment le chancelier en serait étonné « et peut-être même assez mécontent; qu'il n'i- « gnorait pas à quel point toutes les affaires re- « posaient sur le chancelier et que sous ce point « de vue son absence contrarierait beaucoup de « gens, mais que pour le présent on avait devant « soi un long intervalle d'inaction et qu'il y au- « rait bien peu de choses à faire jusqu'à ce que le « Roi se rendît en Irlande; qu'à cette époque le « chancelier pourrait retourner près de Sa Ma- « jesté rapportant d'Espagne des nouvelles avan- « tageuses; qu'ainsi donc, si Sa Majesté voulait « d'abord rompre la glace, lui, lord Cottington, « se chargeait du reste, et que, comme le chan- « celier ne pouvait soupçonner son amitié » (elle était, en effet, bien connue, et ils vivaient alors ensemble), il espérait lui donner de telles raisons qu'elles le détermineraient au voyage.

Le Roi en parla au chancelier comme d'une chose à laquelle il avait pensé de lui-même et lui dit « qu'il avait plus d'espérance d'obtenir

« quelque secours de l'Espagne que de partout
« ailleurs ; que personne ne pouvait être plus
« propre à les solliciter que le lord Cottington
« et personne si propre à l'accompagner que lui ;
« que cela ne l'empêcherait pas de le rejoindre
« bientôt en Irlande. Le Roi ajouta qu'il en avait
« parlé à lord Cottington qui n'y avait pas de
« répugnance , mais avait expressément refusé
« de s'en charger seul , et qu'il savait qu'aucun
« compagnon ne pouvait lui être aussi agréable
« que le chancelier. »

Celui-ci ne dissimula point d'abord la crainte qui lui vint que ce projet n'eût été arrangé à Paris où il savait qu'on n'aimait ni lui ni le lord Cottington , et qu'on aurait fort désiré qu'ils ne fussent pas si près du Roi et n'eussent pas sur lui autant de crédit qu'on leur en supposait. Mais le Roi dissipa bientôt ce soupçon. Le chancelier demanda alors quelque temps pour y réfléchir , et, outre la manière pleine d'amitié dont l'y engagea lord Cottington , il reçut de lui de si bonnes raisons que non-seulement il se soumit à la volonté du Roi , mais se chargea très-volontiers de cette mission. Son départ éprouva ensuite des difficultés et des délais de la part de beaucoup de gens et de la Reine elle-même qui pensait que le chancelier serait plus utile au service du Roi en demeurant près de lui , qu'il ne le pourrait être en Espagne. Cependant le Roi

persista dans sa résolution et les fit partir peu de temps après son arrivée en France où il détermina et prépara son expédition d'Irlande pour laquelle l'attendaient à St.-Malo quelques vaisseaux de guerre hollandais.

Ce fut l'occasion et le motif de sa seconde retraite et délivrance d'une situation fort pénible où la difficulté et le triste aspect des affaires qu'il avait à traiter, et dont l'absence ne put entièrement le débarrasser, ne lui étaient pas plus désagréables que la société des gens avec lesquels il était obligé de les conduire, gens incommodes pour lui par leur caractère et leurs habitudes, pleins d'irrésolutions, et, pour la plupart, d'opinions tout-à-fait contraires aux siennes. Il a toujours regardé le temps qu'il donna à cette négociation comme un temps de repos très-avantageux; car si, par rapport à l'objet qu'on s'en était promis, l'affaire manqua par la nécessité où se trouva le Roi de substituer au voyage d'Irlande un voyage en Écosse, le chancelier y trouva, pour son compte, le loisir de se recueillir et de calmer le trouble de ses pensées. Il y perfectionna son jugement par l'observation et l'expérience d'un genre de négociations différentes de celles dont il s'était occupé jusqu'alors et qu'il suivit ici sous la direction et avec les conseils et l'amitié de l'homme le plus capable et le mieux instruit des négociations étrangères

et des intérêts généraux des différens Rois et États de la chrétienté qui se pût alors trouver en Europe, et qui se plaisait à l'aider autant qu'il le pouvait de ses lumières. Il traita avec une cour très-différente de celles qu'il connaissait par le caractère et les dispositions, par un autre genre de grandeur et de gravité, de constitution et de politique, dans laquelle les ambassadeurs sont beaucoup plus estimés, traités avec beaucoup plus d'égards, et vivent beaucoup plus entre eux et en meilleure intelligence que partout ailleurs.

Comme il avait peu d'affaires, il n'en trouva que plus de loisir pour étudier le langage, les mœurs et le gouvernement de cette nation. Il lut un grand nombre des meilleurs ouvrages existant dans cette langue, et en fit une collection, particulièrement des histoires de leur gouvernement civil et ecclésiastique. En lisant l'Histoire Pontificale, en deux volumes par Illescas, il commença ses *Réflexions sur la supériorité et la suprématie du Pape*, qu'il continua et acheva depuis. Il y reprit la suite de ses méditations pieuses sur les psaumes, et de plusieurs autres traités de dévotion, qu'il a depuis revus et étendus dans ses momens de loisir; bien qu'il ait éprouvé, durant cette mission, des chagrins de diverses sortes, cependant il a toujours reconnu qu'il avait beaucoup appris durant le temps de son séjour en

Espagne, d'où il revint peu de temps avant la bataille de Worcester. Après la fuite miraculeuse du Roi en France, il alla promptement retrouver Sa Majesté, et ne s'en sépara plus que seize ou dix-sept ans après, lors de son bannissement.

C'est ici ce qu'il a appelé sa troisième retraite, et la plus heureuse de toutes, dans laquelle Dieu a daigné lui donner plusieurs témoignages de sa miséricorde; quoiqu'il l'ait commencée de la manière la plus triste, bientôt après cependant, ayant recouvré un meilleur état de santé et une situation plus aisée et plus tranquille, à l'abri du pouvoir de ses ennemis, il a également retrouvé une merveilleuse tranquillité et sérénité d'esprit, par le soin qu'il a pris de repasser avec exactitude toutes ses actions, toutes les fautes et les folies commises par lui et les autres, durant les fatigues d'une activité perpétuelle de seize ou dix-huit ans; époque pendant laquelle il a reçu plusieurs preuves signalées de la bonté de Dieu, et s'est conduit de manière à obtenir l'estime et l'amitié des hommes les plus honorés et les plus accrédités dans la nation, et à faire penser généralement qu'il avait très-bien mérité du Roi et du royaume.

Durant toute cette retraite, excepté lors des violentes attaques de sa goutte, il n'a jamais cessé de s'occuper, soit à lire d'excellens livres, ou à écrire quelques réflexions et quelques médita-

tions, comme on le peut voir par les papiers et les notes qu'il a laissées. Il a appris l'italien et le français, et a lu dans ces deux langues plusieurs des meilleurs livres; et maintenant il vient de finir l'ouvrage qu'il avait le plus à cœur, *l'Histoire des dernières guerres civiles et de tout ce qui s'est passé jusqu'à l'époque du retour du Roi en l'année 1660*, et il en a donné avis au Roi. Il a fini ses *Réflexions et exercices de piété sur les Psaumes de David*, qu'il a dédiées à ses enfans; elles ont été terminées à Montpellier avant la mort de la duchesse. Il a écrit et terminé *la Réponse au Léviathan de M. Hobbes*, et l'a fait précéder d'une épître dédicatoire au Roi, si Sa Majesté veut bien le permettre. Il a écrit un fort volume d'*Essais théologiques, Moraux et Politiques*, auxquels il ajoutait toujours quelque chose. Il a préparé un *Discours historique sur les prétentions et les pratiques des papes qui se sont succédés depuis l'époque où ils ont commencé à exercer la juridiction qu'ils s'arrogent*; ouvrage dans lequel il pense avoir pleinement établi les droits du pouvoir et de l'autorité contre ces odieuses usurpations. Il a commencé *l'Exposé d'une méthode pour un meilleur ordre à mettre dans l'histoire d'Angleterre*, afin qu'on puisse s'en instruire plus utilement et plus exactement qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. Il a laissé tant d'écrits et s'est taillé tant de besogne qu'on en

peut conclure qu'il n'a jamais eu l'intention de devenir oisif.

En un mot, non-seulement il a eu soin, par tous les moyens qui pouvaient l'aider à se gouverner lui-même, de régler ses affections et ses passions de telle sorte que la situation de son esprit s'accommodât à sa présente fortune, mais il a fait tout ce qu'il a pu pour s'amasser un fonds de patience et des provisions de tout genre capables de le soutenir dans les calamités ou embarras qui pourront lui survenir, sans perdre cependant l'heureuse confiance que Dieu le délivrera un jour des mains de cette puissante conspiration, sous laquelle il vit opprimé.



FIN DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER DES MÉMOIRES
DE CLARENDON.

EXTRAIT DU CATALOGUE

- DE LA PEINE DE MORT EN MATIÈRE POLITIQUE, 2^e édition. 4 fr. » c.
- NOUVEAUX CONTES, par M^{me} Guizot; 2^e édition, revue et corrigée, et ornée de six gravures; 2 vol. in-12. 9 fr. » c.
- EDUCATION DOMESTIQUE, ou *Lettres de famille sur l'Education*, par la même; 2 vol. in-8^o, 1826. 12 fr. » c.
- DU JÉSUITISME ANCIEN ET MODERNE, par M. de Pradt, ancien archevêque de Malines; 2^e édition, 1 vol. in-8^o. 7 fr. 50 c.
- DE LA RELIGION CONSIDÉRÉE DANS SA SOURCE, SES FORMES ET SES DÉVELOPPEMENTS, par M. Benjamin Constant; 4 vol. in-8^o. Les tomes I, II et III ont paru. 22 fr. » c.
- Le tome IV est sous presse.
- COLLECTION DES CONSTITUTIONS, CHARTES ET LOIS FONDAMENTALES DES PEUPLES DE L'EUROPE ET DES DEUX AMÉRIQUES, par MM. Dufau, Duvergier et Guadet, avocats à la Cour royale de Paris; 6 volumes in-8^o. 46 fr. » c.
- COLLECTION DES PROSATEURS FRANÇAIS; 36 gros vol. in-8^o, papier fin, édition dite de Belin. 315 fr. » c.
- Comprenant *Barthélemy*, 4 vol. et atlas in-4., 52 fr.; *D'Alembert*, 5 vol., 40 fr.; *Diderot*, 7 vol., 54 fr.; *Duclos*, 3 vol. 24 fr.; *Labruyère*, *La Rochefoucauld*, *Vauvenargues*, 1 vol., 12 fr.; *La Harpe*, *Cours de Littérature*, 5 vol., 45 fr.; *Marmontel*, 7 vol., 56 fr.; *Montesquieu*, 2 vol., 16 fr.; et *Thomas*, 2 vol., 16 fr.
- JAUFFRET: FABLES NOUVELLES; 2^e édition, revue et augmentée, ornée de six belles gravures et du portrait de l'auteur, 1826, 2 vol. in-8^o, papier fin. 10 fr. » c.
- Le même ouvrage avec les mêmes figures, 2 vol. in-12. 8 fr. » c.
- LETTRES SUR LES FABULISTES ANCIENS ET MODERNES, 3 volumes in-12. 9 fr. » c.
- CHARRIN (J. P.): CONTES ET CONSEILS A MES FILS, imités librement de Kotzebue, 1825, 2 gros vol. in-12, de 800 pages, ornés de onze gravures en taille-douce. 10 fr. » c.
- LE SAVANT DE SOCIÉTÉ, ou *Petite Encyclopédie de jeux familiers*; ouvrage dédié à la jeunesse, édition ornée de figures et de musique, 2 vol. in-12. 6 fr. » c.
- LE RÔDEUR FRANÇAIS, ou *les Mœurs du jour*, par B. de Rougemont; 6 vol. in-12, ornés de 12 jolies gravures. 21 fr. » c.
- LE SOLITAIRE, par M. le vicomte d'Arincourt; 11^e édition, ornée de deux vignettes, 2 vol. in-12. 6 fr. » c.
- LE RENÉGAT, par le même; 6^e édition, 2 vol. in-12, avec deux figures. 6 fr. » c.
- IPSIBOË, par le même; 4^e édition, 2 vol. in-12. 6 fr. » c.
- L'ÉTRANGÈRE, par le même; 3^e édition, 2 vol. in-12. 6 fr. » c.
- LE SIÈGE DE PARIS, tragédie en cinq actes et en vers, par le même; in-8^o. 4 fr. » c.
- LA CAROLÉIDE, par le même; 3^e édition, fig., 1 vol. in-8^o. 7 fr. » c.